

UNIVERSITE PAUL VALERY-MONTPELLIER
Arts et lettres, langues et Sciences Humaines et Sociales
UFR4 : Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et des Institutions
Département d'Administration Economique et Sociale

**Penser l'action sociale au travers de la recherche action, l'opportunité
pour les acteurs concernés de se sentir « capables »**

« Tous capables »
**La Recherche-Action, un principe d'action pour repolitiser le
travail social**

Présenté pour l'obtention du
Master Professionnel 2^e année
Domaine : Sciences Humaines et Sociales
Mention : Intervention et Développement social
Parcours : Développement Social

MEILHAC Antoine

Préparé sous la direction de : VALLADE Delphine – Maître de conférences

Septembre 2017

REMERCIEMENTS

- Je tiens à remercier en premier lieu, chaleureusement, ma directrice de mémoire, Delphine Vallade, pour avoir accepté de suivre mon travail, et pour la qualité des échanges qu'elle m'a proposé. Tant sur le plan humain que sur un plan théorique.

- Je tiens aussi à remercier Jean-Paul Carrère, le référent professionnel de ce travail de mémoire. D'abord, pour avoir accepté de m'accompagner dans la réalisation de ce travail, mais aussi, et surtout, pour sa disponibilité, son humilité et sa clairvoyance.

- Je tiens aussi à remercier mes proches, ceux qui partagent mon quotidien, qui ont su me soutenir, et se mettre à contribution en me permettant d'organiser tous ces temps de travail personnel. Merci à ma mère, ma fille et sa maman.

- Je teins évidemment à remercier mes collègues de travail et en particulier ceux de l'unité, pour avoir supporté mes questionnements et m'avoir permis, par leur « expertise » à être, de m'enrichir de leur savoir.

- Je remercie, enfin les personnes que j'ai rencontré dans ma pratique professionnelle, pour l'infinie richesse que nos rencontres m'ont apporté sur un plan professionnel mais surtout sur le plan humain. Elles sont la raison de ce travail, la source de cette réflexion, et la condition de mon obstination à vouloir continuer de m'engager politiquement.

Merci à eux.

Table des matières

INTRODUCTION	5
1) Le travail social « apolitique », symbole d'une vision « contemplative ».....	14
1.1) Le travail social déshérité du sens son action ?	14
1.1.1) Le néolibéralisme un ordre de dépolitisation	15
1.1.2) Les Associations au service d'un « Etat tenseur »	20
1.1.3) Une solidarité de responsabilisation.....	31
1.2) Le travail social, une vocation politique ?	38
1.2.1) L' « assistance »	39
1.2.2) Le travail social, agent de l'Etat.....	45
2) L' « Espace de réflexions »	52
2.1) Les origines de l'« Espace de Réflexions»	53
2.1.1) Contexte.....	53
2.1.2) Fondements de l'« Espace de Réflexions».....	58
2.1.3) Méthode.....	67
2.2) Résultats	70
2.2.1) Analyse Quantitative	71
2.2.2) Analyse Qualitative	73
3) Penser l'action du travail social, symbole de sa « repolitisation »	90
3.1) La Recherche-Action, une explication pour envisager des possibles	90
3.1.1) le collectif, un « espace pour le dire »	91
3.1.2) Le collectif, comme révélation d'un « partage du sensible ».....	92
3.1.3) Le collectif ou la conscientisation de pouvoir être acteur	94
3.2) La Recherche-action, une application pour pouvoir agir	100
3.2.1) Une participation « dans une perspective large »	101
3.2.2) L'égalité, une question de posture	106
3.2.3) L'IED, un accompagnement à la parentalité ?	111
3.3) La Recherche-Action, une implication pour prendre part	113
3.3.1) l'action, l'irruption du politique	114
3.3.2) L'émancipation à tous les étages	119
CONCLUSION :	125
Sommaire	130
Bibliographie	131
ANNEXES	134
ANNEXE 1 :	135
ANNEXE 2 :	136
ANNEXE 3 :	175

INTRODUCTION

« *Ce que je propose est donc très simple rien de plus que de penser ce que nous faisons.* »¹

C'est à partir d'observations « de terrain » que s'initie cette réflexion sur la fonction politique du travail social. En effet, s'il bénéficie d'un accueil favorable dans la représentation collective, dans la pratique, dans l'action, la réalité semble parfois se détourner, de l'idéal de l'aide aux personnes, qu'on tend à lui attribuer.

En immersion, d'après ce que peuvent parfois en dire les personnes qu'il concerne, il se présente davantage comme un moyen de contrôle, qu'un vecteur de leur émancipation. Cette insatisfaction se situe notamment dans sa tendance, légitimée par une expertise qui lui serait propre, **à savoir à la place des personnes qu'il accompagne, ce qui est bon pour elles**. En d'autres termes, le travail social, par l'intermédiaire de ses professionnels, ferait parfois valoir, au nom de son prétendu savoir, une supériorité visant à convaincre celui qu'il accompagne, qu'il sait mieux que lui, ce dont il a besoin. La porte est désormais ouverte et l'opportunité trop belle pour, profiter de cette situation de pouvoir nichée au cœur d'un rapport au savoir inégal, et diffuser des intentions moralisantes. Nous faisons ici référence à la dynamique d'*injonction à l'insertion sociale* ou/et à la logique de *responsabilisation*, que nous définissons par ailleurs, contraignant les individus, au mieux, à s'inscrire dans une « norme sociale », au pire, à se trouver responsable de leur incapacité à y parvenir.

Nous entendons par « norme sociale »², l'ensemble des règles de conduites et des valeurs qui se diffusent subrepticement dans notre quotidien, et qui, par un processus d'« intériorisation »³, nous amène à adopter un type de comportement considéré comme acceptable. Nous l'appréhendons ici au travers des réflexions de M.FOUCAULT, qui décrit les institutions qui la diffuse comme des « disciplines »⁴, et celles de J.RANCIERE, qui voit en elle, un puissant moyen de « répartition des parts et des places (...), des temps et des formes d'activité qui détermine la manière dont un commun se prête à la participation et dont

¹ Arendt Hannah, « *en quoi consiste une vie active* », Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, pp.102-103, p101

² « **Il s'agit de produire un savoir positif sur les individus qui permettent de mieux les contrôler et de les encadrer.** » in BOCCON-GIBOD T., « Vérité du pouvoir et puissance de l'autorité Foucault et les voies de la critique », *Raisons politiques*, 2015/2 (N° 58), p. 101-118, p113
<http://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2015-2-page-101.htm>

³ Idem

⁴ Idem

les uns et les autres ont part à ce partage »⁵. Nous aurons largement l'occasion d'approfondir cette notion dans le développement de notre réflexion.

Dans le contexte pratique « d'accompagnement à la parentalité »⁶ dans lequel s'inscrit ce travail, cela s'exprime, sous la forme d'injonctions faites aux parents de modifier leurs comportements éducatifs vis-à-vis de leurs enfants, sans pour autant leur donner l'opportunité d'expliquer les raisons, de ce qu'ils identifient, parfois eux aussi, comme des manquements. Or, l'intention de ce travail n'est nullement de cibler les professionnels adoptant de telles attitudes, ce qui reviendrait à notre tour à se positionner en tant que « sachant ». Elle n'est pas non plus d'englober toutes les pratiques qui définissent le travail social dans « un même sac », au risque de se positionner dans une forme de « toute-puissance ». Non, il s'agit plutôt d'appréhender les dérives de certains agissements professionnels comme un support à la réflexion, pour penser la fonction qu'a pu tenir, et que tient le travail social dans notre société. Cette démarche, nous amène dès lors à se poser la question qui traversera toute notre réflexion, celle de **la dimension politique du travail social**. Pour autant, à la lumière du constat d'ensemble que nous pouvons faire, en prenant garde de ne pas le généraliser, notre analyse s'oriente davantage sur le fait de son absence de détermination politique, que sur sa capacité à l'affirmer. En a-t'il alors été destitué, ou n'en a-t'il jamais vraiment été dépositaire ?

Encore faut-il en identifier les raisons. L'hypothèse largement parcourue scientifiquement, mais pour autant crédible, visant à invoquer la cause néolibérale comme la source de ce défaut de politisation, en est une. En effet, en s'inspirant des thèses de P.DARDOT et C.LAVAL qui voient en cette idéologie un « cauchemar qui n'en finit pas »⁷, nous tenterons d'envisager dans quelle mesure, elle s'est infiltrée dans les institutions, public et privées, qui composent le travail social.

Cette causalité *gouvernementale*, loin de nous satisfaire, va nous pousser à explorer plus en profondeur les raisons d'une telle carence, et envisager la texture politique du travail social dans sa dimension *structurelle*. Pour cela nous nous appuyerons sur l'étude sociologique

⁵Rancière J., *le partage du sensible. Esthétique et politique*, Ed. La fabrique, Paris, 2000, 74p, p12

⁶ « Le dictionnaire critique d'action sociale, (...) **la parentalité** apparaît comme un terme spécifique du vocabulaire médico-psycho-social qui désigne de façon très large “ la fonction d'être parent ” en y incluant à la fois les responsabilités juridiques telles que la loi les définit, des responsabilités morales telles que la socio-culture les impose et des responsabilités éducatives » (*Dictionnaire d'action sociale*, 1995) in Lamboy B., « Soutenir la parentalité : pourquoi et comment ? Différentes approches pour un même concept », *Devenir*, 2009/1 (Vol. 21), p. 31-60, p33

⁷ Dardot P. et Laval C., *Ce cauchemar qui n'en finit pas. Comme le néolibéralisme défait la démocratie*, La découverte, Cahiers libres, Paris 2016, 247p

comparative sur la pauvreté, réalisée par Serge PAUGAM, dans *Les Formes élémentaires de la pauvreté*⁸. A travers elle, il nous permet, en effet, d'envisager une interprétation systémique de la fonction endossée par « l'assistance »⁹, tout à fait éclairante. Il fait notamment référence à l'approche constructiviste du sociologue G.SIMMEL¹⁰, selon lequel, la pauvreté serait un construit social. En ce sens elle ne pourrait « être définie comme un état quantitatif en elle-même, mais seulement par rapport à la réaction sociale qui résulte d'une situation spécifique. »¹¹ De telle sorte que l'« assistance », et par extension le travail social, n'aurait donc peut-être jamais eu vocation à modifier cet ordre des choses, cette « structuration »¹² inégalitaire de la société, auquel G.SIMMEL fait référence ?

➤ **Un moyen, l'« action »**¹³ :

Même si, tel que l'affirme le philosophe L.WITTGENSTEIN, « il m'est difficile de voir ce que j'ai sous mes yeux »¹⁴, c'est dans la pratique du travail social, dans l'« action »¹⁵, telle que la définit notamment H.ARENDT, que nous supposons, à travers cette réflexion, pouvoir trouver un remède à ce « mal »¹⁶ persistant. Elle, qui entrevoit l'« action » comme un objet nécessairement politique, et qui l'envisage en termes de « paroles et actes »¹⁷, nous offre alors la possibilité d'envisager des possibles. Un « commencement »¹⁸, comme elle aurait pu dire. Ne serait-ce pas alors, en effet, dans les paroles, les expériences, et donc les perceptions que les personnes, ici les parents, ont de leurs propres conditions, que le travail social peut puiser les ressources d'une ambition politique retrouvée ?

⁸ Paugam.S, *les formes élémentaires de la pauvreté*, Coll. Le Lien social, Ed. Presses Universitaires de France, Paris, 2005, 278p

⁹ Idem, p7

¹⁰ Simmel G., *Les pauvres*, Puf, coll. « Quadrige », Paris, 1998

¹¹ Idem, P98

¹² Paugam.S, *Op. Cit.*, p41

¹³ Arendt H., *Condition de l'homme moderne*, Ed. Calmann-Lévy, Coll. Agora, 406p

¹⁴ Nachi Mohamed, « Deux concepts de compromis : commun vs analogique », *Négociations*, 2011/2 (n° 16), p. 95-108, p96

¹⁵ Arendt H., *Condition de l'homme moderne*, Ed. Calmann-Lévy, Coll. Agora, 406p

¹⁶ Lecerf C., *Hannah Arendt, la passagère, Le sens de l'action*, Grande traversée, France Culture, 17 Aout 2017

¹⁷ Arendt H., *La passion de comprendre*, Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, 146p, p95

¹⁸ Idem

L'auteure nous met sur la voix, de ce qui pourrait alors devenir une « promesse »¹⁹, en opérant un renversement, pour ne pas dire un bouleversement philosophique, qui va structurer le développement de notre analyse. En distinguant la « Vita Activa »²⁰ en contrepoint de la « Vita Contemplativa »²¹, elle désavoue « l'énorme prestige de la contemplation »²².

Selon elle, en effet, la « polis »²³ se façonne dans la « praxis »²⁴ et aucunement en surplomb à travers la « théoria »²⁵, « dans la mesure où l'action est liée à la sphère politique de la vie humaine »²⁶. De plus, en introduisant ce concept de « vie Active », elle décloisonne l'idée d'un *statu quo* structurellement construit, et soigneusement entretenu par une « norme sociale », tel que nous l'évoquons plus haut. Elle nous permet ainsi d'envisager l'activité politique en dehors des espaces institutionnels déjà établis, puisque « l'action et la parole créent entre les participants un espace qui trouver localisation juste presque n'importe quand et n'importe où. »²⁷

➤ **Un lieu, L'association :**

¹⁹ « Dès que les **promesses** perdent ce caractère d'îlots de certitude dans un océan d'incertitudes, autrement dit lorsqu'on abuse de cette faculté pour recouvrir tout le champ de l'avenir et pour y tracer un chemin bien défendu de tous les côtés, elles cessent de lier et d'obliger, et l'entreprise se retourne contre elle-même » in Arendt H., *Condition de l'homme moderne*, Ed. Calmann-Lévy, Coll. Agora, 406p, p303

²⁰ Arendt H., Op. Cit. p3015

²¹ Idem

²² Arendt H., « *en quoi consiste une vie active* », Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, pp.102-103

²³ **Déf. Polis** : « C'est plus fondamentalement l'organisation du peuple, qui vient de ce que l'on parle ensemble et l'on agit ensemble : « son espace véritable s'étend entre les hommes qui vivent ensemble dans ce but, en quelque lieu qu'ils se trouvent. "Où que vous alliez, vous serez une polis" », in Quelquejeu B., « La nature du pouvoir selon Hannah Arendt. Du 'pouvoir-sur' au 'pouvoir-en-commun' », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 2001/3 (Tome 85), p. 511-527, p518
URL : <http://www.cairn.info/revue-des-sciences-philosophiques-et-theologiques-2001-3-page-511.htm>

²⁴ **Déf. Praxis** : « l'[action](#) (praxis) reconnaît la pluralité des hommes et les met en relation directe entre eux, indépendamment du cycle biologique. Elle comprend plusieurs éléments dont l'action politique qui postule la liberté la parole (lexis) la capacité d'initiative, c'est-à-dire la faculté de [faire du neuf](#) la vie contemplative, celle du philosophe. », in Arendt H., *Condition de l'homme moderne*, Ed. Calmann-Lévy, Coll. Agora, 406p

²⁵ Arendt H., *La passion de comprendre*, Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, 146p., p89

²⁶ Idem

²⁷ Duarte A., « *Pensée de la communauté et action politique : vers le concept de communautés plurielles* », *Rue Descartes*, 2012/4 (n° 76), p. 20-41,p26
10.3917/rdes.076.0020. URL : <http://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2012-4-page-20.htm>

S'il est un lieu qui représente quantitativement le travail social contemporain c'est l'Association. Elle représente à elle seule un peu plus de 60%²⁸ des emplois dans le secteur sanitaire et social, soit près d'1,1 de salariés, repartis en moyenne, par établissement, à hauteur de 31,5% de la population associative totale. En 2013, le secteur non lucratif sanitaire et social comprenait 350 000 institutions, soit 21% des établissements employeurs du secteur non lucratif, représentant 58% de la masse salariale du secteur non lucratif, pour un montant de 22,5 milliards d'euros.

Ces chiffres témoignent donc de l'importance du secteur associatif dans le travail social. Comment pourrions-nous donc analyser la dimension politique de ce dernier sans considérer le poids, mais aussi l'influence que ce secteur a pu avoir dans l'évolution du travail social et sur la société civile en général ?

D'autant que, sa position de proximité, avec la société civile, avec la *praxis*, si l'on se réfère aux théories de l'action développées par H. ARENDT, fait de l'Association, l'acteur le mieux placé pour recueillir les préoccupations des personnes en situation de fragilité. « Les institutions d'initiative privée sont les plus aptes à saisir les besoins du moment »²⁹ affirmait déjà Léon Bourgeois en ce début de 20^{ème} Siècle.

La mouvance « associationniste » dont il en est un des artisans, nous sert également de point d'appui, comme une référence, visant à soutenir l'hypothèse d'une influence politique potentielle de ce secteur sur le travail social.

« L'associationnisme de 1848, a produit avant tout un sens politique, esquissé une autre définition de la citoyenneté, de la représentation et de la souveraineté et contribué à ébranler les frontières classiques de l'espace public. Tel est, au-delà des réformes concrètes qu'il a proposées, le principal héritage du moment 1848. »³⁰ **L'histoire nous indique en effet qu'une passerelle, qu'un mouvement du domaine privé non lucratif vers l'espace public est possible.**

²⁸ **Chiffres présentés ici sur site de L'UNIOPSS ;**

URL : http://expertise.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2014/I_septembre_2014/201409_ficheCRDLA_RS_bilan_emplois2013.pdf

²⁹ Chaniel Philippe, *Les trésors perdus du socialisme associationniste français*, Hermès, La Revue 2/2003 (n° 36), p. 45-54

URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2015-1-page-135.htm

³⁰ Chapas Benjamin, *La « propriété sociale » : un concept clé pour élaborer une théorie de l'ESS*, *Revue Française de Socio-Économie* 1/2015 (n° 15), p. 135-152

URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2015-1-page-135.htm.

En somme, que les associations du secteur S. et M.S., possèdent en elles, par leur **consistance**, leur **position** et leur **histoire**, le moyen d'agir sur la dimension politique du travail social et donc sur les conditions démocratiques de la société.

« Se dessine ainsi une conception de l'espace public bien plus large que le modèle agonistique de la *polis* grecque qui domine *La Condition de l'Homme moderne*. Ce modèle peut être qualifié d'associationniste. (Benhabib, 1996). Parce qu'il émerge dès lors que les hommes s'assemblent pour agir de concert, parce qu'il relève de cet « art de poursuivre en commun l'objet de leur commun désir » (Tocqueville, cf Arendt, 1989, p.96) pour toute occasion, à tout moment et en tout lieu, cet espace est par nature poreux. »³¹

➤ **Une méthode, La Recherche-Action :**

Si nous trouvons en l' « action », le moyen de notre problème, et en l'association le lieu de sa résolution, encore faut-il trouver la méthode pour opérationnaliser une réponse. S'il est une méthode qui nous semble pouvoir animer ce processus de « re-politisation » du travail social, c'est bien la Recherche-Action. Elle se révèle en effet comme un outil idéal permettant d'opérer le renversement d'une dimension de contrôle vers une démarche d'émancipation des personnes qu'il concerne.

Nous nous appuyons ici sur un des pères fondateurs de cette méthode, et qui n'est autre qu'un des pionniers de l' « Economie Sociale »³², à savoir Henri DESROCHE.

Selon lui, la Recherche-action s'apparente à « un processus de recherche en Sciences Sociale donnant une large place à la prise en compte de l'expérience des acteurs dans l'analyse de pratiques concrètes (praxéologie) ; à l'implication des acteurs au processus d'objectivation et de formalisation (recherche impliquée) et enfin à la production d'un savoir utile dans l'action (recherche appliquée) ». ³³

Le fait qu'elle s'initie dans l'action et qu'elle octroie aux personnes concernées par elle, les moyens de participer à la transformation d'un contexte, à leurs yeux, insatisfaisant, nous semble faire d'elle un outil efficace d'émancipation. Comme l'affirme R. BARBIER³⁴, elle

³¹ Op. Cit. p 48

³² Laville J.L. et Sainsaulieu R., *L'Association, Sociologie et économie*, Ed. Fayard, Coll. Pluriel, Paris, 2013, 438 p

³³ Desroche H., *Entreprendre d'apprendre, d'une autobiographie raisonnée aux projets d'une recherche-Action*, Ed. Ouvrières, Coll. Social Eco, Paris, 1990, 208p

³⁴ Barbier R., *La recherche-action*, Paris, Ed. Anthropos, Coll. Ethno-sociologie, 1996, 112 p

situé « l'écoute sensible »³⁵ comme un élément primordial de son processus. « L'écoute sensible reconnaît l'acceptation inconditionnelle d'autrui. Il ne juge pas, il ne mesure pas, il ne compare pas »³⁶.

Cette « écoute sensible » des préoccupations individuelles, n'intervient ici que dans un contexte collectif. En le situant comme un principe, elle affirme la réciprocité comme un vecteur efficace de production de connaissances, à tendance objectivable, en fin de processus. R.BARBIER, l'envisage « comme un art de rigueur clinique développé collectivement en vue d'une adaptation relative de soi au monde. »³⁷ (BARBIER, 1996)

C'est bien à travers cette faculté de réunir les personnes concernées *par et pour* penser l'action, que la Recherche-Action assouvit son désir d'émancipation. Parce qu'elle les confronte à la réalité, des rapports sociaux, qui les contraignent, qu'elle les place en situation de les analyser pour mieux les dépasser, elle propose, avec autorité, d'aller au bout du processus qu'elle pose.

Enfin, à travers ce processus de transformation, initié par sa finalité créatrice, la Recherche-Action, autorise donc ceux qui s'y engagent, à s'investir dans une implication d'eux mêmes qui s'exporte au delà du cadre de la méthode.

« Pour synthétiser, quand la recherche-action porte sur l'action, c'est une explication. Quand elle se fait pour l'action c'est une application. Lorsqu'elle s'opère par l'action, c'est une implication. »³⁸ (Colin, 2003, p. 33)

C'est au travers de ces trois phases d'« **explication** », d'« **application** » et d'« **implication** », que nous analyserons les résultats de l'expérience de Recherche-Action réalisée, décrivant ainsi le processus d'émancipation qu'elle autorise aux différents acteurs qu'elle concerne. Parce qu'enfin, et c'est une donnée essentielle de notre travail de recherche, en plus de participer à l'émancipation des personnes directement concernées, cette méthode semble pouvoir aussi, dans un même mouvement, impacter ceux qui gravitent autour d'elle.

³⁵ Barbier R.(1983, b), La recherche-action existentielle, *Pour*, La recherche-action, Paris, Privat, n°90, juin-juillet 1983, 27-31

<http://www.barbier-rd.nom.fr/RAInternet.Html>

³⁶ Idem

³⁷ Idem

³⁸ BALLON J., *Les apports de la recherche-action en économie : transformer les pratiques des chercheurs.e.s et les recherches des acteurs.trice.s. Recherche sur, pour et par l'action auprès de trois Coopératives d'Activités et d'Emploi*, Journées du RIUESS, Montpellier, Mai 2016, 26p., p5

Ainsi, n'est-ce pas dans sa démarche **de penser l'action**, que la Recherche-action, favorise non seulement l'émancipation des acteurs directement concernés par elle, ici les parents et les professionnels, mais aussi les associations, et par voie de conséquence le travail social ?

N'est-ce donc pas alors dans sa capacité à pouvoir **inscrire la démarche réflexive de penser l'action comme principe d'action**, que la Recherche-action, pourrait délivrer aux associations, et par extension au travail social, l'ambition réaliste de s'affirmer comme un acteur politique de l'espace social et affirmer par là, leur propre légitimité à prendre part ?

Ainsi, au travers d'une expérience de Recherche-Action, menée sur un service de prévention du secteur social associatif, conduisant une mesure IED³⁹ d'accompagnement à la parentalité, nous tenterons d'analyser comment cette méthode est susceptible d'opérer ce renversement politique, d'un travail social qui contrôle, à un travail social qui émancipe.

Hypothèses de recherche :

- Hypothèse politique selon laquelle, la Recherche-action semble être l'outil qui permettrait aux associations de retrouver leur légitimité politique et la capacité de lutter à une tendance d'« isomorphisme », dont elle semble prisonnière.
- Hypothèse philosophique selon laquelle, la transformation d'un système social, quel qu'il soit, s'opère de l'intérieur, au travers du moyen d'action, et non depuis une expertise qui lui serait extérieure.
- Hypothèse clinique selon laquelle, la participation effective des personnes à la conception des dispositifs qui les concernent, permettrait au travail social de retrouver un sens et une légitimité qui semble toujours un peu plus lui échapper.
- Hypothèse sociologique selon laquelle, la culture d'intégration du travail social, par la création sociale de la catégorie d'exclusion, l'empêche et le situe inexorablement dans une fonction de régulation d'un système dont il est objet.
- Hypothèse philosophique et politique, selon laquelle, l'idéologie néolibérale en induisant une représentation individuelle du pouvoir, faisant de son exercice un *pouvoir sur*, empêche de penser sa conception collective, visant à s'exprimer en *pouvoir avec*.

³⁹ Intervention Educative à Domicile

Annonce du plan :

- Ainsi, dans une première partie, en guise d'« explication », nous tenterons d'identifier les raisons du constat posé en introduction, selon lequel le travail social a tendance à adopter une posture s'apparentant à la « *Vita contemplativa* ». C'est à dire agir son expertise, au travers d'une attitude surplombante dans une dynamique descendante, visant à savoir mieux que les personnes qu'il accompagne ce qui est bon pour elles. Les privant ainsi de la possibilité d'expliquer les causes de leurs difficultés. Nous questionnerons les raisons de cette posture de contrôle des comportements, en identifiant si elles proviennent d'une causalité externe, ou au contraire inhérente à sa structure.

- Dans un second temps, en guise d'« application », nous analyserons dans quelle mesure, à travers une expérience concrète réalisée en milieu associatif, la Recherche-action, dans sa capacité de penser l'action *pour* et *par* les personnes concernées, semble apporter une réponse politique concrète au problème posé en introduction.

- Enfin, dans une phase que l'on pourrait qualifier d'« implication », nous tenterons de décrire comment, en permettant d'inscrire la réflexion sur l'action, comme principe d'action au cœur de la pratique associative, la Recherche-Action se révèle être un outil efficace pour repolitiser le travail social et favoriser l'émancipation de tous les acteurs qu'elle concerne.

1) Le travail social « apolitique », symbole d'une vision « contemplative ».

H. ARENDT, semble vouloir décrire, à travers le mode vie de le « Vita contemplativa », une interprétation de la société selon laquelle, elle s'envisagerait depuis une posture surplombante. C'est à dire dans une démarche de pensée extérieure à l'action. Celle-ci étant son extrémité opposée pourrait-on dire. « La détermination de l'ordre même selon lequel la contemplation était la plus haute des facultés humaines (...); elle coïncidait avec la découverte de la contemplation en tant que mode de vie du philosophe qu'on trouvait, en tant que tel, supérieur au mode de vie politique du citoyen dans la *polis*... »⁴⁰. D'ailleurs, la définition même de la « Vita contemplativa », s'est construite dans la contrepoint qu'elle propose par rapport à « la Vita activa ». Si la première s'exerce pour penser « l'ordre » des activités humaines, telles qu'elles doivent être, l'autre y oppose un contre pouvoir, en affirmant l'action dans sa capacité à échapper « à l'acteur lui même ». Quand l'une se repose sur « le calme », l'autre la perturbe par le « non calme ». Or il nous semble que le travail social, pour des raisons à la fois extérieures mais aussi structurelles, que nous allons décrire dans cette partie, n'a jamais été en situation de troubler l'hégémonie normée d'une vision contemplative. Voire même, de part son action, sa pratique professionnelle, a davantage semblé l'entretenir plutôt que la remettre en question. Nous allons donc tenter d'expliquer à l'aune de cette notion, dans quelle mesure, le travail social, à l'image du philosophe que décrit H. ARENDT, a eu tendance, tel que nous l'observons, à adopter une posture visant à savoir pour les personnes qu'il concernait ce qui était bon pour eux.

1.1) Le travail social déshérité du sens son action ?

Il s'agit donc d'appréhender comment l'avènement de l'idéologie Néolibérale dans notre société, a pu contraindre le travail social d'adopter cette posture surplombante. Comme si en effet, en réaction aux contraintes qui lui sont extérieures et qu'il doit pourtant s'approprier, la travail social, se retranchait dans une attitude de repli sur soi, visant à

⁴⁰ ARENDT H., *Hannah Arendt, La passion de comprendre*, Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, 146p., p103

renforcer ce comportement de maîtrise, et donc de contrôle, sur les personnes plutôt que sur son action. Au point de la déshériter de sa précieuse potentialité politique.

1.1.1) Le néolibéralisme un ordre de dépolitisation

« Nous savons maintenant que l'identification de la société au marché, dans un souci de protection de la liberté individuelle, génère des inégalités criantes ; mais la soumission de l'économie à la volonté politique, sous prétexte d'égalité, mène elle aussi à la suppression de la liberté. Ces deux solutions du 20ème siècle au problème de "l'économie humaine" ont remis en question la démocratie elle-même, que ce soit en subordonnant le pouvoir politique à celui de l'argent ou sous la forme de systèmes totalitaires »⁴¹.

1.1.1.1) Repères Socio-économiques

« Citoyens, élus, professionnels, usagers, chercheurs, nous voilà tous déjà plus ou moins *chalandisés* »⁴².

Michel Chauvière, dans de son ouvrage *l'intelligence sociale en danger : Chemins de résistances et propositions*⁴³, nous décrit comment le néolibéralisme, guidé par ses deux plus fidèles idéologies que sont « l'Ordolibéralisme » et la « New Public Management », s'infiltrer subrepticement depuis les hautes sphères décisionnaires européennes, jusqu'à nos plus banales tâches quotidiennes. « Par l'adoption de nouveaux référentiels d'action publique particulièrement démobilisateurs, mais euro-compatibles : l'activation, la qualité, la performance, ou encore la cohésion sociale »⁴⁴. Bien aidé, il faut le souligner par des nations toutes acquises, depuis les années 1970, à sa cause.

L'auteur en souligne les conséquences et parle d'une véritable « désinstitutionnalisation »⁴⁵, qui va concerner les 47 états membres. « (...) finalement la directive (Bolkenstein) a été adoptée par la codécision du conseil et du parlement le 12 Décembre 2006 pour être

⁴¹ Keith Hart, *Karl Polanyi : prophète de la fin de l'économie libérale*, *Revue Interventions économiques* [En ligne], 38 | 2008

URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/304>

⁴² Chauvière M., *l'intelligence sociale en danger : Chemins de résistances et propositions*⁴², Paris, La découverte, 2014, 272 p., p2

⁴³Chauvière M., Op. Cit.

⁴⁴ Chauvière M., Op. Cit., p9

⁴⁵ Idem

transposée dans le droit interne de chaque état membre au plus tard avant la fin de l'année 2009. »⁴⁶

La France ne va pas échapper à la règle, et va même l'entériner, dès les années 1980 avec les « lois de Décentralisation » (1982 et 1983), et parvenir ainsi à transformer et uniformiser son administration publique, par l'intermédiaire de cellules gestionnaires. Le secteur social « d'Etat », et les Associations qui en dépendent vont subir de plein fouet ce mouvement, cette vague. « Il a également fallu à ce secteur intégrer la culture du résultat et de la performance (notamment depuis la LOLF, la RGPP, et les agences finalisées : ANESM, ANAP, ARS ...), concomitamment au déclin de l'appareil administratif historique : la DGAS, les DRASS, les DASS, qui servaient d'appui et d'oreilles au monde associatif. Enfin il faut maintenant faire face à l'imposition unilatérale de la norme concurrentielle et du court terme jusque dans la conduite de l'action publique, au delà des seuls marchés publics ordinaires, devant entraîner soi-disant « gain d'efficience », faux nez des « gains de productivité. »⁴⁷

1.1.1.2) Une logique du « Nombre »⁴⁸ qui segmente l'action.

« De proche en proche, le mouvement a gagné la société tout entière, sans épargner l'État : depuis l'application des calculs de probabilité à la vaccination, par exemple, ou le développement des assurances fondées sur le calcul actuariel, jusqu'à l'extension, à partir de la décennie 1960, à l'échelon européen, à la gestion publique et, à l'obsession des déficits budgétaires sous la barre des 3 %. »⁴⁹

En s'érigeant comme « norme » idéologique guidant l'ensemble des administrations publiques, l'idéologie néolibérale, a intronisé ses méthodes, ses procédures et ses outils. « La gouvernance par les nombres »⁵⁰, pour reprendre les termes d'ALAIN SUPIOT⁵¹, s'est ainsi imposée comme l'élément incontournable devant assurer la pérennité d'une politique

⁴⁶ Chauvière M., *l'intelligence sociale en danger : Chemins de résistances et propositions*⁴⁶, Paris, La découverte, 2014, 272 p., p109

⁴⁷ Chauvière Michel, Op. Cit., p38

⁴⁸ Le Goff J., « Alain Supiot. La gouvernance par les nombres, Cours au Collège de France (2012-2014 ? Fayard, 2015, 512 p., 22 € », *Revue Projet* 6/2015 (N° 349) , p. 90-91

URL : www.cairn.info/revue-projet-2015-6-page-90.htm

⁴⁹ Idem

⁵⁰ Idem

⁵¹ Le Goff Jacques, « Alain Supiot. La gouvernance par les nombres, Cours au Collège de France (2012-2014 ? Fayard, 2015, 512 p., 22 € », *Revue Projet* 6/2015 (N° 349) , p. 90-91 URL : www.cairn.info/revue-projet-2015-6-page-90.htm

gestionnaire généralisée. Le PIB (Pouvoir Intérieur Brut), devient l'indicateur inévitable et absolu, d'une politique obsédée par la croissance économique. Les projections et les finalités se muent en *projets ou autres objectifs*. Les réflexions sur les enjeux entourant l'action, s'effacent sous le prisme de l'*évaluation comptable*. Les statistiques, graphiques deviennent les outils d'une recherche permanente de l'efficacité, au détriment de l'efficacité qualitative. Le sens de l'action devient suranné, et l'intention politique qui le sous-tend disparaît, pour laisser place à une société livrée aux experts de l'économie, conseillers incontournables de nos dirigeants politiques, au service d'une science érigée en doctrine.

Pour exemple, nous pourrions citer l'évolution rhétorique du langage qui habite aujourd'hui les discours en charge de l'« organisation »⁵² des associations du secteur S. et M.S.⁵³. Les embaardées déclamatives visant à soutenir des partis pris éducatifs sont remplacées par des *Power-points* ornés de *camemberts, histogrammes* et autres graphiques, voulant faire accepter ce qui doit être un objectif à atteindre, « *il faut faire la même chose mais à moyens constants* »⁵⁴. La pratique éducative, la relation d'accompagnement et les problématiques exprimées par les personnes sont désormais interprétées à partir du *taux de remplissage*, élément central du *chiffre d'affaire*.

Le « management managérial »⁵⁵, qui confère « toutes les vertus à une seule logique : la logique technique »⁵⁶, se diffuse alors du haut vers le bas. Les préoccupations des cadres, dans leurs missions de guider à l'action, se focalisent de plus en plus sur les outils *gestionnaires* de compte à rendre au financeur, plutôt que *cliniques* de compte à rendre aux personnes concernées. C'est toute une logique d'accompagnement qui est impactée.

Dans le cadre de la prévention, qui nous concerne ici, par exemple, qui revêt un caractère administratif, les agences départementales, et par délégation les associations, détiennent un pouvoir décisionnaire qui supplante celui des personnes concernées, au motif de protection de l'enfance. Le tiers judiciaire disparaît laissant de plus en plus les agences et l'Etat en position de trancher. Or, à travers cette logique *du « nombre »*, les reconductions de mesure, sont alors parfois moins interprétées selon la volonté des personnes et dans l'écoute de ce qu'elles souhaitent, qu'au nom de la liste d'attente qui les précède. S'enclenche ainsi, parfois, une

⁵² Bernet J., Eynaud P., Maurel O., Vercher-Chaptal C., *La gestion des associations*, Ed. Erès, Coll. « Sociologie économique », Toulouse, 2016, 216p, p33

⁵³ S. et M.S. pour Social et médico-social

⁵⁴ Phrase du directeur de l'association à caractère social décrite plus bas.

⁵⁵ J.L. Laville et R. Sainsaulieu, *L'Association, Sociologie et économie*, Ed. Fayard, Coll. Pluriel, Paris, 2013, 438 p., p106

⁵⁶ Bernet J., Eynaud P., Maurel O., Vercher-Chaptal C., op. Cit., p182

logique de suspicion visant à penser que les familles profitent abusivement d'une aide, que d'autres attendent. De la *relation d'aide*, à l'*assistanat*⁵⁷ il n'y a qu'un pas. Trop facilement désormais en effet, on s'empresse d'invoquer les vieux fantômes de la solution de *facilité* et/ou de *confort* d'être assisté dans ses difficultés. Comme si les familles, les parents, les adolescents ou les enfants, s'accommodent et se satisfont de partager leur intimité, en accueillant chez eux un professionnel et/ou en lui relatant des expériences douloureuses et parfois traumatiques. S'il arrive parfois que la dimension rassurante de l'intervention éducative, entraîne une résistance de la part des familles à demander une fin de mesure, cela reste relativement marginal. Notons alors, aussi, que dans ces situations, c'est la fonction de « garde fou » de l'équipe qui est convoquée. Celle-ci doit ainsi veiller à ce que le professionnel ne se rende pas indispensable et garde une vigilance constante dans la finalité de s'effacer derrière l'agir des personnes accompagnées.

S'installe aussi au travers de la relation « partenariale »⁵⁸ entre financeurs et associations une communication, en guise de procédure organisée par strates hiérarchiques. De sorte que chaque métier n'est censé pouvoir échanger qu'avec un autre du même niveau hiérarchique, éducateurs associatifs et assistantes sociales ensemble, chefs de service ensemble, et cadres dirigeants ensemble. **Une stratification de l'information s'opère et une segmentation de l'action s'institutionnalise.** En bas de l'échelle, les personnes concernées, ne sont parfois pas inviter à s'exprimer. « Tout ne se dit pas devant les familles ». L'organisation gestionnaire en vient donc, dans une verticalité descendante, à segmenter l'action des différents acteurs et creuser un éloignement toujours plus important entre les directions d'un côté et les personnes accompagnées de l'autre. « Au point final de l'action »⁵⁹, se trouvent ainsi les personnes qui en viennent parfois à intérioriser ces principes chiffrés, dont elles sont victimes au travers de dispositifs, dont elles sont censées bénéficier. Il arrive en effet qu'elles intériorisent la responsabilité de gestion des flux : « on ne veut pas prendre la place d'autres qui en auraient davantage besoins »⁶⁰.

⁵⁷ Paugam.S, *les formes élémentaires de la pauvreté*, Coll. Le Lien social, Ed. Presses Universitaires de France, Paris, 2005, 278p, p21

⁵⁸ Simonet M. et Hely M., *Le travail associatif*, Presse Universitaire de Paris Ouest, Paris 2016, 207p., p192

⁵⁹ Paugam.S, *les formes élémentaires de la pauvreté*, Coll. Le Lien social, Ed. Presses Universitaires de France, Paris, 2005, 278p, p43

⁶⁰ Verbatim « Espace de Réflexions », 31/05/2017

1.1.1.3) P. Dardot et C. Laval, le néolibéralisme : un « ordre nouveau »⁶¹

Une partie de l'explication se trouve peut-être dans l'ouvrage *Ce cauchemar qui n'en finit pas. Comment le néolibéralisme défait la démocratie* de P. DARDOT et C. LAVAL. Ces derniers nous informent comment le « projet néolibéral »⁶² s'est imposé et comment il est devenu une « norme » sociale. En s'infiltrant dans l'appareil constitutionnel, en s'institutionnalisant, c'est, selon eux, tout « un système »⁶³ antidémocratique qui s'est officialisé. De la démocratie, on bascule dans une « démarchie »⁶⁴, qui assure le règne constitutionnel du droit privé, de sorte que « l'idéal consiste ici dans la substitution du gouvernement par les lois au gouvernement par les hommes »⁶⁵. Sa force réside ainsi dans le fait de « détronner la politique »⁶⁶, tel que le souhaitait selon eux, le non moins célèbre F.HAYEK. Ce système de pouvoir assure à l'heure actuelle « un certain maintien de l'ordre public à l'échelle mondiale »⁶⁷, qui contrairement à ce que l'on pourrait croire, s'apparente moins à une passivité de la part des décideurs subissant la loi du marché, mais bien au contraire, à « la permanence d'un interventionnisme gouvernemental producteur d'un ordre nouveau »⁶⁸. En effet, les auteurs affirment ainsi la négation des principes fondamentaux de la théorie néoclassique d'une *concurrence pure et parfaite*, entièrement dédiée au libre choix individuel, devant faire advenir la liberté. Selon eux, « ce n'est donc rien d'autre qu'un ensemble cristallisé de normes et de règles qui a fini par acquérir une cohérence telle que les acteurs sont conduits à agir en conformité avec elles »⁶⁹.

Cette « mise en oeuvre institutionnelle »⁷⁰ du déploiement du capital à son extrême, s'est aussi et surtout accompagnée d'une « mise en forme symbolique »⁷¹ tout aussi puissante. Cette logique double d'« illimitation »⁷², telle que la nomme les deux auteurs, où tout revêt un potentiel productif, s'avère être une formidable entreprise de modelage des activités

⁶¹ Dardot P. et Laval C., *Ce cauchemar qui n'en finit pas. Comme le néolibéralisme défait la démocratie*, La découverte, Cahiers libres, Paris 2016, 247p.,p72

⁶² Idem, p45

⁶³ Idem, p79

⁶⁴ Idem, p57

⁶⁵ Idem, 57

⁶⁶ Idem, p70

⁶⁷ Idem P71

⁶⁸ Idem p72

⁶⁹ Idem P77

⁷⁰ Idem p86

⁷¹ Idem p86

⁷² Idem p87

humaines. Quand l'imaginaire du néolibéralisme devient « une évidence, une nécessité, la réalité elle-même »⁷³.

La « norme » voudrait donc que « tous les citoyens prennent en main leur vie à la façon d'une entreprise »⁷⁴. L'*entrepreneuriat de soi* représente ainsi une nouvelle forme de citoyenneté, dans laquelle chacun est responsable de sa propre vie. Cette « *démocratie entrepreneuriale* »⁷⁵ vient rebattre les cartes et réinterroger les principes mêmes de *redistribution* et d'*assistance*, piliers fondateurs de l'Etat social. Les difficultés que rencontrent les individus, sont dès lors retournées contre eux, et ne sont plus interprétées selon le contexte et l'environnement externe de la personne. Cela modifie alors en profondeur la représentation collective que l'on se fait du *commun*⁷⁶, et résume chacun des individus en une capacité essentialisée, de sorte que la *coopération*, la *co-construction* et l'*entre-aide* ne sont appréhendées que dans leur acception marchande. Dans l'imaginaire collectif, on devient tous responsables de nôtre réussite et donc de nos échecs. En plus de se dédouaner de toute responsabilité, la collectivité en finit parfois par dénigrer celui qu'elle doit aider, qui représente un coût pour ceux qui jouent le jeu de la compétitivité.

P. Dardot et C.Laval sont clairs, le seul moyen de combattre le néolibéralisme c'est d'opposer à son imaginaire, un « *imaginaire alternatif*, (...) s'élevant jusqu'à la proposition d'une forme de vie désirable »⁷⁷.

1.1.2) Les Associations au service d'un « Etat tenseur »⁷⁸

Dans cet « ordre nouveau », décrit par P.DARDOT et C.LAVAL, les associations en viennent à renier ce « trésor perdu »⁷⁹ et la dimension politique qu'il a pu représenter au début 20ième

⁷³ Idem p88

⁷⁴ Idem p96

⁷⁵ Idem p98

⁷⁶ Idem p224

⁷⁷ Idem p94

⁷⁸ Chauvière Michel, *l'intelligence sociale en danger : Chemins de résistances et propositions*, Paris, La découverte, 2014, 272 p., p127

⁷⁹ « L'associationnisme de 1848, a produit avant tout un sens politique, esquissé une autre définition de la citoyenneté, de la représentation et de la souveraineté et contribué à ébranler les frontières classiques de l'espace public. Tel est, au-delà des réformes concrètes qu'il a proposées, le principal héritage du moment 1848. » In Chaniel P., « *Les trésors perdus du socialisme associationniste français* », *Hermès, La Revue* 2/2003 (n° 36), p. 45-54, p48

Siècle. Avec elles, celles du secteur Social et Médico Sociale⁸⁰, en acceptant les règles du jeu d'un Etat toujours plus gestionnaire, au prétexte d'un maintien de l' « activité », se muent en véritables « entreprises du social ».

1.1.2.1) Une logique d' « Isomorphisme institutionnel »⁸¹

Les associations du secteur S. et M.S. possèdent en elles les « spécificités méritoires »⁸² qui pourraient relever ce défi de proposer un autre imaginaire. A l'image de A. DE TOCQUEVILLE, qui, en opposant la « charité légale »⁸³ de la « charité privée »⁸⁴, voyait dans les associations l'opportunité de redéfinir la démocratie⁸⁵. Le mouvement associationniste de la fin du 19^{ème} Siècle et le début du 20ième a également contribué à nourrir cette ambition.

« Se dessine ainsi une conception de l'espace public bien plus large que le modèle agonistique de la *polis* grecque qui domine *La Condition de l'Homme moderne*. Ce modèle peut être qualifié d'associationniste. (Benhabib, 1996). Parce qu'il émerge dès lors que les hommes s'assemblent pour agir de concert, parce qu'il relève de cet « art de poursuivre en commun l'objet de leur commun désir » (Tocqueville, cf Arendt, 1989, p.96) pour toute occasion, à tout moment et en tout lieu, cet espace est par nature poreux »⁸⁶. En théorisant la « *Propriété Sociale* »⁸⁷, J. JAURES, l'un des principaux artisans de cette mouvance, identifie que l'*Association* en « prolongeant la *démocratie publique* par la *démocratie sociale*, pourra incarner l'achèvement, l'accomplissement de la démocratie et de la République. »⁸⁸

⁸⁰ Seront signifiées désormais sous la forme secteur S. et M.S.

⁸¹ Laville J.L. et Sainsaulieu R., *L'Association, Sociologie et économie*, Ed. Fayard, Coll. Pluriel, Paris, 2013, 438 p., p32

⁸² Simonet M. et Hély M., Op. Cit., p156

⁸³ Paugam.S, Op. Cit., p32

⁸⁴ Idem

⁸⁵ Bernet J., Eynaud P., Maurel O., Vercher-Chaptal C., *La gestion des associations*, Ed. Erès, Coll. « Sociologie économique », Toulouse, 2016, 216p, p35

⁸⁶ Chaniel Philippe, *Les trésors perdus du socialisme associationniste français*, Hermès, *La Revue* 2/2003 (n° 36), p. 45-54

⁸⁷ Idem

⁸⁸ Idem

Pour autant, « la place des associations dans le changement institutionnel n'est pas figée, elle dépend des périodes qui (...) traduisent les modalités évolutives à travers lesquelles les pouvoirs publics façonnent, au fil du temps, les initiatives de la société civile. »⁸⁹

Force est de constater qu'aujourd'hui, les associations du secteur M.S et S. semblent ne plus trouver les ressorts suffisants pour endosser cette fonction, qui pourtant leur est chère, d'« utilité sociale »⁹⁰. Contrairement, à ce qu'on peut lire et/ou entendre sur le « désengagement de l'Etat »⁹¹, la politique de décentralisation engagée dans les années 1980 et entérinée par la loi constitutionnelle du 28 Mars 2003, confère aux institutions d'Etat un « rôle d'arbitre et de donneur d'ordres »⁹². De part sa fonction de financeur, l'Etat, situe ses institutions dans un statut de monopole vis-à-vis des associations. **En octroyant les ressources financières au principe des *appels d'offres* notamment, s'incarne, en effet, une intention d'Etat, par l'intermédiaire de ses institutions, de contrôler l'action associative aussi bien sur le fond que sur la forme. Dans les discours, le débat est ouvert sur les conditions de *partenariat* interinstitutionnel, dans les faits il se referme et renvoie les associations au rôle de simple *prestataire*.** En faisant vibrer une dynamique concurrentielle, qui ne porte pas officiellement le nom de stratégie, l'un commande et contrôle, l'autre réalise. « La transformation d'associations en véritables « opérateurs de politiques publiques »⁹³ interrogent, en outre, de manière indirecte la valeur reconnue au travail associatif, alors parfois réduit au statut de variable d'ajustement dans un contexte d'incertitude dans l'octroi des financements »⁹⁴.

Cette mise en concurrence des associations, nous dit M.HELLY, a pour conséquence de les transformer en de véritables « entreprises associatives »⁹⁵ qui remet en cause « le rapport de ces acteurs et de leurs institutions à la société civile et politique »⁹⁶. Se muant en un « Etat tenseur »⁹⁷, ce dernier installe une logique d'« isomorphisme »⁹⁸, de telle sorte que les

⁸⁹J.L. Laville et R. Sainsaulieu, *L'Association, Sociologie et économie*, Ed. Fayard, Coll. Pluriel, Paris, 2013, 438 p., p43

⁹⁰Simonet M. et Hély M., Op. Cit., P192

« La notion d'utilité sociale qui apparaît comme un intérêt général « désétatisé », est invoqué de façon croissante par le monde associatif, parce qu'elle émerge dans un contexte de crise de la notion d'« intérêt général » où le privé se publicise et le public se privatise. »

⁹¹ Idem, p198

⁹² Idem, p198

⁹³ Idem, p196

⁹⁴ Idem, p196

⁹⁵ Idem, p192

⁹⁶ Idem, p199

⁹⁷ Chauvière Michel, *l'intelligence sociale en danger : Chemins de résistances et propositions*, Paris, La découverte, 2014, 272 p., p127

associations se professionnalisent à outrance, technicisent leurs pratiques, pour mieux légitimer le statut d'expert qu'elles revendiquent, mais qui tarde à s'affirmer et s'officialiser. « L'isomorphisme institutionnel rabat l'association sur des logiques privée ou publique jusqu'à poser la question d'une pertinence de la forme associative »⁹⁹.

Les « logiques isomorphes traduisant non plus le projet associatif mais sa mise en conformité avec les modèles dominants que sont l'entreprise privée et le service public. »¹⁰⁰

« Mais cette professionnalisation des « entreprises associatives » met en péril le projet associatif : la logique entrepreneuriale a pris le pas sur leurs actions militantes. »¹⁰¹

Elles finissent alors par se ressembler les unes aux autres et perdre toute la singularité que contient pourtant en creux, leur histoire et le projet associatif qui en découle. **On peut même penser que cette dynamique gestionnaire, qui standardise les associations du S. et M.S., renforce le manque de reconnaissance dont elles souffrent.** En acceptant d'une certaine façon, le jeu de la concurrence, elles tendent à perdre la plus-value de leur savoir-faire, inhérent à la spécificité de leur contexte d'intervention, qui a pourtant initié leur action, et conforte l'Etat dans sa posture de « donneur d'ordres »¹⁰².

En découle alors une « injonction contradictoire »¹⁰³ fondamentale qui les amène à vivre *de et sur* la « *misère* »¹⁰⁴ qu'elles cherchent pourtant à éradiquer. En effet, fragilisées par cette dynamique de mise en concurrence, elles se focalisent sur l'aspect gestionnaire, gage selon elles, d'une pérennité de leur activité. La dynamique de *professionnalisation*, en transformant la vocation des membres en un métier de subsistance, incite ainsi les associations à pérenniser leur activité et préserver leurs financements.

« Ceci a conduit à valoriser le travail des professionnels. La nécessité et l'obligation d'une technicité demandée par l'Etat aux associations renforce l'importance du professionnalisme

« Débordant les catégories administratives classiques, l' « état teneur » se fait ainsi littéralement gestionnaire de l'initiative privée, individuelle et même collective, mais sans jamais l'incorporer en totalité. »

⁹⁸ Def Isomorphisme in J.L. Laville et R. Sainsaulieu, *L'Association, Sociologie et économie*, Ed. Fayard, Coll. Pluriel, Paris, 2013, 438 p., p36

« C'est ce que le nouvel institutionnalisme sociologique appelle un processus d'isomorphisme institutionnel, c'est à dire un processus contraignant qui force une unité à ressembler aux autres unités confrontées à un même ensemble de conditions environnementales. »

⁹⁹ Idem, p127

¹⁰⁰ Idem, p37

¹⁰¹ Simonet M. et Hély M., Op. Cit., P203

¹⁰² Idem, p198

¹⁰³ Idem, p203

¹⁰⁴ Idem P203

Hommage de l'association Emmaüs à l'Abbé Pierre (Janv. 2008) : « Emmaüs vous invite à ne pas oublier que la misère ne se gère pas mais se combat »

par rapport au bénévolat et l'effacement des activités volontaires dans les associations gestionnaires au profit du travail salarié »¹⁰⁵.

1.1.2.2) Une gestion « formelle »¹⁰⁶ plutôt que « plurielle »¹⁰⁷, une stratégie « apolitique »

« Autrement dit les associations ont été touchées par le « managérialisme », ce système de description, d'explication et d'interprétation du monde à partir des catégories de la gestion caractérisé par la place qu'il accorde à la notion de performance, par l'importance de la rationalité instrumentale et par la mise en avant des concepts d'auditabilité et de responsabilité »¹⁰⁸

Afin de traduire cette logique de « managérialisme »¹⁰⁹ des associations du secteur S. et M.S., nous nous appuyerons sur l'ouvrage de BERNET J., EYNAUD P., MAUREL O., VERCHER-CHAPTAL C., *La gestion des associations*, dans lequel ils définissent la « gouvernance »¹¹⁰ des associations au travers de trois pôles : « Un pôle **Projet**, un pôle **Organisation** et un pôle **Action** ».

- Le pôle **Projet** : « Incarne la dimension institutionnelle de l'association »¹¹¹. Il porte l'histoire de l'institution et les valeurs qui en découlent. Il représente, pour ainsi dire, le fondement du « rassemblement volontaire »¹¹² des individus qui ont été à l'origine de sa création. Enfin, il donne à cette dernière toute sa dimension politique.
- Le pôle **Organisation** : « Pour mener à bien ce projet l'association se dote d'une structure organisationnelle qui produit les moyens pour diviser le travail en tâches distinctes et assurer sa coordination »¹¹³.

¹⁰⁵ J.L. Laville et R. Sainsaulieu, *L'Association, Sociologie et économie*, Ed. Fayard, Coll. Pluriel, Paris, 2013, 438 p., p108

¹⁰⁶ Bernet J., Eynaud P., Maurel O., Vercher-Chaptal C., *La gestion des associations*, Ed. Erès, Coll. « Sociologie économique », Toulouse, 2016, 216p, p85

¹⁰⁷ Idem

¹⁰⁸ Idem, p106

¹⁰⁹ Idem

¹¹⁰ Bernet J., Eynaud P., Maurel O., Vercher-Chaptal C., *La gestion des associations*, Ed. Erès, Coll. « Sociologie économique », Toulouse, 2016, 216p, p62

¹¹¹ Idem

¹¹² Idem

¹¹³ Idem, p36

- Le pôle **Action** : il « désigne la fabrication concrète du projet, à travers les opérations de *terrain* qui constituent la passage à l'acte légitimant la raison d'être de l'association ». ¹¹⁴

Selon les auteurs, qui prônent une gestion « *plurielle* » ¹¹⁵ qui, s'opposant à une gestion « *formelle* » ¹¹⁶, voudrait élargir la démarche gestionnaire des associations aux trois pôles afin qu'elle ne se résume pas en l'expression unique du pôle *Organisation*. Ce dernier tendant à s'exprimer, comme nous venons de le définir, au travers d'un « managérialisme » ¹¹⁷, focalisée sur la dimension budgétaire et financière. Or, « la rationalité instrumentale du managérialisme semble peu compatible avec la dimension institutionnelle de l'association qui fait de la conformité aux valeurs un moteur fort de l'association. » ¹¹⁸

En effet, en se focalisant sur la dimension organisationnelle, pour mieux répondre aux exigences de l'Etat, ici « le donneur d'ordres » ¹¹⁹, les directions de ces « entreprises associatives » ¹²⁰ créent une rupture. Il n'y a plus de relation entre le *pôle projet* et le *pôle action* de l'association. En pratique, le financeur a comme interlocuteur unique la direction. Il dicte les règles et la direction se charge de les mettre en application. Le pôle organisation informe le conseil d'administration. Rien ne doit descendre. Le pôle action doit répondre aux ordres de la direction. Rien ne doit remonter (Annexe 1, « Gouvernance par une « gestion formelle » » ¹²¹).

On peut ainsi noter plusieurs effets néfastes de cette « technologie de gestion » ¹²². **S'opère en effet, une réduction de la complexité de l'action, pour mieux la normaliser.** On tombe alors dans des jugements binaires, du *bon* ou du *mauvais* accompagnement, du *bon* ou du *mauvais* professionnel, quand il ne s'agit pas du *bon* ou du *mauvais usager*. Les comportements « générés par la formalisation des procédures » ¹²³ tendent à automatiser les

¹¹⁴ Idem, p36

¹¹⁵ Idem, p185

¹¹⁶ Idem, p182

« (...) de même que l'action raisonnable ne se limite pas à l'action rationnelle en finalité, de même que l'économie ne se limite pas au marché capitaliste et la gestion ne se limite pas au managérialisme ».

¹¹⁷ Idem p182

¹¹⁸ Idem, p184

¹¹⁹ Simonet M. et Hély M., Op. Cit., P198

¹²⁰ Idem, p192

¹²¹ ANNEXE 1: Schéma de « Gouvernance par une « Gestion Formelle » »

¹²² Bernet J., Eynaud P., Maurel O., Vercher-Chaptal C., *La gestion des associations*, Ed. Erès, Coll.

« Sociologie économique », Toulouse, 2016, 216p, p183

¹²³ Idem

actions, et annihilent insidieusement la dimension réflexive, pourtant primordiale dans la relation d'accompagnement.

Des tensions naissent également de cette forme de management. **Un fossé se creuse entre une direction de plus en plus éloignée des préoccupations, dites de terrain, et des professionnels de l'action, en action, qui souffrent de ne pas être reconnus pour leur travail.** S'installe alors, dans ces cas là, une méfiance et une défiance de l'un vers l'autre. La confiance s'étiole et la courtoisie de façade est de mise. On notera, aussi et surtout, les dégâts sociaux et humains qui en découlent en terme de souffrance au travail. Les professionnels de terrain se retrouvent en effet dans l'injonction paradoxale de devoir appliquer des procédures auxquelles il n'attribuent que peu de sens, tout en faisant face, dans un soucis éthique, au mal-être des personnes qu'ils accompagnent. Quand il n'est pas trop tard, et que ces derniers, peut-être par mécanisme de défense ou aveux d'impuissance, finissent par ne plus entendre ni reconnaître la personne qui leur demande de l'aide.

Enfin, et cela nous paraît être une dérive extrêmement décisive dans le propos qui nous concerne ici, à savoir la disparition de la dimension collective et politique de l'association. A travers cette dynamique du *tout gestionnaire*, ou du *tout organisationnel*, on tue dans l'œuf la dimension politique, *en creux*, que représente le projet de l'association, et la dimension politique, *en devenir*, au sens du « commencement »¹²⁴ telle que l'emploierait H. ARENDT, de l'action institutionnelle. Autrement dit, comme a pu l'écrire M. CHAUVIERE, « trop de gestion tue le social »¹²⁵, expression que nous élargirons, *trop de gestion tue le politique.*

1.1.2.3) Une « discipline »¹²⁶ faisant perdre à l'action toute « autorité »¹²⁷

Cette dynamique gestionnaire, qui frappe les associations du secteur S. et M.S. et qui instaure une logique « isomorphe »¹²⁸, tend en effet, comme nous venons de le démontrer, à

¹²⁴ Arendt H., *La passion de comprendre*, Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, 146p., p95

¹²⁵ J.L. Laville et R. Sainsaulieu, Op. Cit., p106

¹²⁶ Matthieu M., « Foucault, le pouvoir et le problème du corps social », *Idées économiques et sociales*, 2009/1 (N° 155), p. 51-59, p37

¹²⁷ Boccon-Gibod T., « Vérité du pouvoir et puissance de l'autorité Foucault et les voies de la critique », *Raisons politiques*, 2015/2 (N° 58), p. 101-118, p113

<http://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2015-2-page-101.htm>

¹²⁸ J.L. Laville et R. Sainsaulieu, Op. Cit., p36

créer un fossé entre la direction, et donc les cadres de ces institutions, du *pôle organisation*, et les professionnels, du *pôle action*. Chacun semble être traversé par des logiques qui ne sont plus complémentaires, et qui parfois même s'opposent. Les membres des directions, souvent eux mêmes d'anciens professionnels de terrain, semblent alors, peut-être par manque d'expérience et/ou de savoir-faire dans le domaine de la gestion, être envahis par une nécessité de maîtrise de l'action, dont l'association leurs délègue l'entière responsabilité. Parfois d'ailleurs, dans la posture et la communication, les directeurs, qui sont des salariés parmi les autres, se positionnent non plus en tant que tels, mais davantage comme des dirigeants d'entreprises privées, au sommet de la pyramide hiérarchique. Cette nouvelle responsabilité, semble en effet, les éloigner de la pratique, de l'action associative et par voie de conséquence de son projet politique.

S'opère ainsi un renversement sur les priorités visées. Le choix n'est plus d'organiser les conditions pour qu'émerge, au travers de la confiance faites aux professionnels et aux personnes accompagnées, au travers d'un lâcher-prise intentionnel et institutionnel, le potentiel créatif, innovant, et donc politique de l'action. Mais plutôt, d'aménager un système de procédures techniques, permettant de maîtriser, figer et contrôler l'action associative, réduisant par là, la complexité qui la caractérise. **S'instaure ainsi une forme de *statut quo*, dans lequel l'action doit continuer mais surtout pas évoluer, progresser, « augmenter »¹²⁹.**

Or, selon R.DAMIEN, l'étymologie du mot « *autorité* »¹³⁰, la définit comme « ce qui augmente »¹³¹. « L'autorité est donc ce qui dans les institutions fait naître des puissances, correspond à une vie potentielle plus grande (...) conçue ainsi l'augmentation de la puissance d'agir ne saurait relever d'une logique utilitariste. (...) Il y a donc dans ce jeu une dimension d'imprévisibilité radicale »¹³². Contrairement à l'intention de départ visant à faire autorité, qui dicte ce souci du contrôle et de maîtrise de la part des directions des associations, c'est l'inverse qui semble se produire si l'on s'en tient à ce que défend l'auteur. En ce sens que cela annihile toute potentialité créatrice.

Par analogie, il semble en plus, que cette attitude de la direction envers l'action des professionnels de terrain, se répercute dans la relation entre ces derniers et les personnes

¹²⁹ Boccon-Gibod T., « Vérité du pouvoir et puissance de l'autorité Foucault et les voies de la critique », *Raisons politiques*, 2015/2 (N° 58), p. 101-118, p113
<http://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2015-2-page-101.htm>

¹³⁰ Idem

¹³¹ Idem

¹³² Idem

qu'ils accompagnent. **Comme si la sensation d'insécurité, générée par ces conditions d'action, produisait à chaque strate de l'action, une nécessité, une volonté de maîtrise et une crainte que les choses échappent, en soi qu'elles « augmentent », à celui qui s'en octroie la responsabilité.** Ceci induisant, à chacun des niveaux, l'inscription autoritaire d'un rapport de pouvoir et de savoir hiérarchique.

Pour analyser plus en profondeur cette notion de pouvoir institutionnel, cette *toute-puissance*, parfois nommée comme *maltraitance institutionnelle*, nous nous appuyerons sur les thèses de M.FOUCAULT, qu'il a décrit dans son ouvrage *Surveiller et Punir* (1975), au travers l'article de M.Matthieu, « Foucault, le pouvoir et le problème du corps social »¹³³. Il est à noter que dans la réflexion qui va suivre, l'*Institution*, dans sa dimension symbolique, est davantage interprétée comme une figure abstraite qui assujetti, comme une « discipline »¹³⁴, plutôt que dans une perspective opérationnelle, qui émancipe. Telle que P.LAVILLE la convoque dans le processus d'« institutionnalisation »¹³⁵, que nous reconnaissons par ailleurs.

Ici, en effet, la gouvernance associative, à partir d'observations empiriques et d'expériences vécues, nous semble parfois, s'apparenter à une « discipline »¹³⁶, telle que M.FOUCAULT, a pu interpréter les institutions. « Ces structures prennent la forme « d'institutions » qui sont des blocs alliant capacités, communication et relations de pouvoir. L'étude des institutions, ces « disciplines », doit être menée à partir des relations de pouvoir et non l'inverse. Ainsi les institutions sont autant d'observatoires privilégiés pour saisir les relations de pouvoir »¹³⁷.

Pour comprendre, ce dont il s'agit, il nous propose d'appréhender cette notion de pouvoir au niveau des rapports entre les corps et les individus, dans une « microphysique du pouvoir que les appareils et les institutions mettent en jeu »¹³⁸. **Ainsi, le pouvoir n'est plus interprété comme « une chose »¹³⁹ unifiée, mais plutôt comme une « relation »¹⁴⁰, « une action sur des actions »¹⁴¹, « une conduite des conduites »¹⁴².** Cela nous paraît correspondre à certains égards à ce que nous identifions plus en amont. En effet, les directions des associations, en

¹³³ M.Matthieu, « Foucault, le pouvoir et le problème du corps social », *Idées économiques et sociales*, 2009/1 (N° 155), p. 51-59

URL : <http://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2009-1-page-51.htm>

¹³⁴ Idem, p53

¹³⁵ J.L. Laville et R. Sainsaulieu, Op. Cit., p423

¹³⁶ Boccon-Gibod Thomas, Op. Cit., p113

¹³⁷ Idem, p57

¹³⁸ Idem, p52

¹³⁹ Idem

¹⁴⁰ Idem

¹⁴¹ Idem

¹⁴² Idem

particulier dans le secteur qui nous concerne ici, adopte une « conduite » qui agit non pas pour refouler, exclure ou réprimer, telle qu'est appréhendée communément la notion de pouvoir, mais plutôt elle « produit du réel »¹⁴³.

*« Il n'est pas en lui-même une violence qui saurait parfois se cacher, ou un consentement qui implicitement se reconduirait. Il est un ensemble d'action sur des actions possibles : il opère sur le champ de possibilité où vient s'inscrire le comportement de sujets agissants : il incite, il détourne, il facilite ou rend plus difficile, il élargit ou il limite, il rend plus ou moins probable ; à la limite, il contraint ou empêche absolument mais il est bien toujours une manière d'agir sur un ou des sujets agissants, et ce tant qu'ils agissent ou qu'ils sont susceptibles d'agir. Une action sur des actions ».*¹⁴⁴

« Le pouvoir s'exerce sur des « sujets libres »¹⁴⁵ parce « qu'ils ont devant eux un champ de possibilité où plusieurs conduites, plusieurs réactions et divers modes de comportement peuvent prendre place ».¹⁴⁶

Il y aurait donc bien l'expression d'actions sur le terrain, mais au service d'un pouvoir, lui aussi en action, qui viendrait veiller à ce qu'elles ne sortent pas du cadre. Ici, le cadre pourrait représenter, au regard de ce que nous nous sommes attachés à décrire plus haut, celui que l'Etat entend parfois imposer aux associations. L'action de pouvoir sur les actions serait alors orchestrée par les directions de ces dernières, soucieuses de répondre à ses attentes et pérenniser son activité. « Il s'agit de produire un savoir positif sur les individus qui permettent de mieux les contrôler et de les encadrer. »¹⁴⁷

Cela nous paraît être un apport conceptuel tout à fait pertinent, tant on attribue à la relation d'accompagnement une irrationalité et une impossibilité de jamais vraiment pouvoir la maîtriser, et aux professionnels qui l'agissent, une certaine liberté. De plus, cette relation de pouvoir et donc de contrôle, peut même s'exprimer au travers d'une reconnaissance affichée du travail effectué, mais sommée de ne pas déborder. « Car le pouvoir est basé sur la reconnaissance de l'autre comme sujet agissant. »¹⁴⁸

On pourrait extrapoler alors, en faisant une correspondance avec le monde de l'entreprise marchande, dans laquelle **l'action sociale de l'association ne serait autre que l'objet permettant à « l'entreprise sociale » d'exister et se pérenniser, un prétexte en fait.** Ce qui pourrait expliquer d'ailleurs, les attitudes de désintérêt et d'éloignement constatées des dirigeants vis-à-vis de la pratique, pourtant anciens professionnels de terrain.

¹⁴³ Idem, p54

¹⁴⁴ Idem

¹⁴⁵ Idem

¹⁴⁶ Idem

¹⁴⁷ Idem p59

¹⁴⁸ Idem, p54

« C'est, pour une bonne part, comme force de production que le corps est investi de rapports de pouvoir et de domination ; mais, en retour, sa constitution comme force de travail n'est possible que s'il est pris dans un système d'assujettissement ; le corps ne devient force utile que s'il est à la fois corps productif et corps assujetti. »¹⁴⁹ **Ainsi, les choix qui pourraient largement s'apparenter à des stratégies managériales de la part des dirigeants, sont argumentés auprès des professionnels de terrain, devant les subir, en des termes cliniques, à vocation participative.**

Ainsi, celui ou celle, qui aurait identifié ces enjeux et perçu cet enfermement, qui ne dit pas son nom, et qui entendrait s'en défaire, dans une volonté éthique d'« augmenter »¹⁵⁰ son pouvoir d'agir, et surtout celui des personnes qu'il accompagne, serait, doucement mais sûrement, poussé vers la sortie. « Le pouvoir ne s'exerce pas forcément avec violence, il n'est pas fondamentalement violent, mais ce qui semble tenir les individus, ce qui trace les frontières ultimes de la société disciplinaire c'est bien la perspective de la violence, le risque pour chacun de disparaître, si les formes d'assujettissement disciplinaires sont refusées. »¹⁵¹

De la même façon, pour développer l'analogie décrite dans le rapport de pouvoir entre le professionnel et la personne accompagnée, il n'est pas rare de constater dans la pratique, que les professionnels, usent de cette forme de « discipline ». A travers elle, au nom parfois de la participation, comprise comme concept et non comme forme de respect, ils déclarent viser l'émancipation de la personne, tout en confinant de manière autoritaire, sans aucune « autorité »¹⁵² donc, les actions de cette dernière dans un cadre très strict. La personne ne répondant pas aux attentes fixées, ne s'inscrivant pas dans le périmètre autorisé, se voit réduite à une incapacité d'agir : « elle en est pas encore là ». Au delà, si elle n'entend pas se reprendre, modifier son comportement, elle peut se retrouver exclue d'un dispositif, initialement prévu pour la soutenir.

Ces formes de gouvernance, de « disciplines », telles que les définit M.FOUCAULT, qui nous semblent correspondre à certaines manœuvres managériales, emprunt d'une logique techniciste du « tout gestionnaire », paraissent, subrepticement mais sûrement, réduire l'action, au point de lui soutirer sa potentialité politique. **Nous faisons donc l'hypothèse, que les logiques néolibérales en installant ainsi, un système « d'assujettissement » généralisé, bascule la vocation collective de l'action sociale, à une dimension individuelle, dans**

¹⁴⁹ Idem

¹⁵⁰ Boccon-Gibod T., Op. Cit., p113

¹⁵¹ Idem

¹⁵² Boccon-Gibod T., Op. Cit., p113

laquelle chacun devient contraint dans sa responsabilité de devoir assumer seul sa propre destinée.

1.1.3) Une solidarité de responsabilisation¹⁵³

« L'individu, en tant que sujet participant et responsable, devient de plus en plus le centre de l'action de l'Etat social, en tant qu'objet, en même tant que caution. La « modernisation » de l'Etat providence s'inscrit en effet sur une toile de fond de grande transformation des sociétés contemporaines, à l'occasion de laquelle se redessinent notre rapport au risque, le statut du politique et le contenu de la citoyenneté et surtout, se redistribuent les responsabilités entre collectivité et individu en matière de solidarité. »¹⁵⁴ (M.H SOULET, 2002)

1.1.3.1) Le contrat, un outil au service d'une « responsabilisation »¹⁵⁵ ...

Le « contrat »¹⁵⁶ interprété ici, dans sa forme juridique et anthropologique, nous semble être un outil favorisant le déploiement de la dynamique de « *responsabilisation individuelle* »¹⁵⁷ qui touche aussi, par voie de conséquence, le travail social. Nous entendons par « *responsabilisation individuelle* »¹⁵⁸, un processus qui s'applique sous forme d'injonction, contraignant celui qui le subit de devoir assumer la responsabilité de ses réussites, mais aussi de ses échecs, de ses propres difficultés. En ce qui concerne le travail social, c'est bien dans cette dynamique visant à renvoyer l'autre à ses propres difficultés qui pose problème.

M.CHAUVIERE, met en lumière cet usage du contrat « devenu inflationniste »¹⁵⁹, tout en soulignant, pourtant, par ailleurs, qu'il n'est pas « par nature l'instrument juridique le mieux approprié pour porter la solidarité à son expression la plus perfectionnée. »¹⁶⁰ Quoi qu'il en

¹⁵³ Ion.J, *Le travail social en débats*, La découverte, Coll. alternatives sociales, Paris, 2005, 268p, p86

¹⁵⁴ Idem

¹⁵⁵ Bacqué M.H. et Biewener C., Op. Cit., 175p, p49

¹⁵⁶ Ion.J, *Op. Cit.*, p93

¹⁵⁷ Bacqué M.H. et Biewener C., Op. Cit., 175p, p49

¹⁵⁸ Idem

¹⁵⁹ Idem

¹⁶⁰ Idem

soit, il pose d'emblée, au travers de sa forme de « flexible droit »¹⁶¹, un principe individualiste visant à penser que « l'homme responsable s'engage en toute liberté. »¹⁶² La notion de choix, de s'engager ou de ne pas s'engager, que cela laisse augurer, semble pouvoir autoriser une certaine forme d'égalité et de liberté, « une conception active et participative de la citoyenneté ».¹⁶³ D'ailleurs, si l'on se réfère à la dimension anthropologique du principe de *contrat*, le « contrat social » cher à J.ROUSSEAU et à d'autres philosophes, peut être mobilisé comme un engagement mutuel qui oblige l'individu, qui l'investit, mais qui en retour implique aussi la société. Ce système de *dette* et de *contre-dette*, qui protège plus qu'il ne contraint, est d'ailleurs aux fondements du système distributif français. Il instaure une forme de « coresponsabilité égalitaire »¹⁶⁴. Pourtant, les « lois de décentralisation »¹⁶⁵, qui affichaient des ambitions de *concertation*, de *participation*, pour mieux faire légitimer les intentions de réduction des budgets, en démocratisant les formes de contrat, faisant de lui, l'objet d'un nouveau principe de « relations entre les acteurs locaux entre eux »¹⁶⁶, vont en faire aussi un moyen efficace d'« exclusion »¹⁶⁷. **Le contrat en effet, perd sa dimension démocratique, dès lors que la relation qui l'initie n'est pas égalitaire.** Dans une société pyramidale comme la nôtre, difficile de trouver des relations sociales parfaitement égalitaires. Et le travail social n'échappe pas à la règle. Lorsqu'il l'utilise, « l'outil est devenu d'un maniement délicat, parce que la situation est socialement déséquilibrée et que l'échange y est rarement bilatéral »¹⁶⁸. **Il ne s'exprime plus sous la forme d'une demande d'engagement, d'un choix, mais plutôt d'une acceptation.** « Le but final de l'action devient parfois l'adhésion, c'est à dire l'acceptation de l'intervention ou de l'engagement dans un effort personnel (insertion, par exemple) »¹⁶⁹. Ainsi, se perd toute la dimension citoyenne, toute la potentialité d'*autonomie* du contrat. **Il est un support pouvant imposer la participation.** Il peut donc tout aussi être un moyen de socialisation, lorsqu'il est porté collectivement, que de contrôle hiérarchique, lorsqu'il est utilisé à des fins individuelles. Dans ce dernier cas, il s'apparente davantage à « une ruse ou un leurre »¹⁷⁰ et poursuit une logique que l'on pourrait

¹⁶¹ Idem, p94

¹⁶² Idem

¹⁶³ Ion.J, Op. cit., p87

¹⁶⁴ Idem, p95

¹⁶⁵ Idem, p96

¹⁶⁶ Idem

¹⁶⁷ Idem

¹⁶⁸ Idem

¹⁶⁹ Idem, p97

¹⁷⁰ Idem, p97

qualifier de « volontariste »¹⁷¹, qui tend à s'imposer comme une Norme. La règle qui veut qu'on existe socialement au travers de sa capacité productive, saisit l'opportunité de la forme « flexible » du contrat, pour s'immiscer et s'affirmer. « Foucault note encore que les institutions disciplinaires sont autant de « lieux pour les transformations individuelles qui restitueront à l'État les sujets qu'il avait perdus »¹⁷².

Le contrat, d'apparence *libre*, peut ainsi être utilisé pour remettre en ordre de marche des individus, qui, pour des raisons éminemment complexes, ne jouent pas le jeu du marché. **Or, cela nous paraît encore plus insidieux, c'est à travers cette caution du *libre choix* qui le caractérise, qui autorise ceux qui en usent et qui y tiennent une place dominante dans le rapport à l'autre contractuel, de lui faire endosser la responsabilité de ce qui lui est arrivé et ce qu'il va devenir.** En effet, si c'est un contrat, la personne a fait le choix de s'engager, elle a signé. Donc, une fois les clauses du contrat acceptées, elle se doit de participer, de se monter volontaire et parvenir à ce qu'on attend d'elle. Le développement de ces formes d'action à visée sociale, suggère alors aussi, que si la personne veut s'en sortir, elle peut. Il existe pour cela une multitude de dispositifs. L'Etat, n'est alors plus évoqué dans son statut de *protecteur* au travers de son engagement inconditionnel, mais comme celui qui offre une multitude de services que « le client » n'a qu'à choisir s'il veut vraiment s'en sortir. C'est de sa responsabilité. On demande désormais à l'Etat, de « s'adapter aux situations particulières, de personnaliser ses moyens afin de coller au plus près des problèmes concrets des personnes en difficulté et de permettre à ces dernières de reprendre pied au sein de la société »¹⁷³. « D'Etat-bailleur, nous sommes passés à un Etat-souteneur. »¹⁷⁴

Le contrat est donc utilisé, dans sa forme symbolique pour faire valoir une dimension libérale propre à « l'âme moderne »¹⁷⁵, visant à proclamer que nous sommes libres de nos propres choix, et dans sa forme opérationnelle, pour soumettre l'individu à endosser la responsabilité de sa condition, et si elle n'était pas convenable, d'en changer. « Étudier l'individu et ses dispositions incorporées passe donc par la prise en compte du pouvoir qui, selon Foucault, a produit « l'âme moderne » dont les figures de l'*homo œconomicus* et du sujet juridique sont des composantes essentielles, même si ce ne sont pas les seules. »¹⁷⁶

¹⁷¹ Idem, p98

¹⁷² M.Matthieu, Op. Cit., p56

¹⁷³ Ion.J., Op. cit., p87

¹⁷⁴ Idem

¹⁷⁵ Idem

¹⁷⁶ Idem

« Finalement, l'extension de la nouvelle normativité contractuelle marque, parmi d'autres signes, le passage d'une culture doctrinale à une culture technico-administrative, pragmatique et prétendument participative, le passage d'un solidarisme « solide » à un solidarisme « flexible » »¹⁷⁷. « Le principe de responsabilité des membres envers la société s'est en quelque sorte substitué au principe de solidarité de la société envers ses membres. »¹⁷⁸

1.1.3.2) ... dont le travail social serait l'agent

« Cette idéalisation pointe une nouvelle thématique du rapport entre individu et société dans laquelle le commun n'est plus instauré de haut en bas, mais construit par en bas à partir des interactions des individus et de leur propre gestion d'eux-mêmes comme individus. »¹⁷⁹

Ce renversement donc, d'une certaine façon, déresponsabilise l'Etat, et les conditions de justice sociale dont il est le garant, en imputant à la personne la responsabilité de son prétendu échec. Le travail social quant à lui, en adoptant une pratique essentiellement basée sur la relation individuelle a tendance à renforcer ce phénomène. En effet, malgré des intentions de participation et d'émancipation, issues notamment de la notion d'« Empowerment » provenant des Etats-Unis, dans les années 1970, et sur laquelle nous reviendrons peu après, **cette contractualisation de la relation d'aide comprise dans une relation duale, tend à affirmer un rapport sachant/apprenant.** Cette dynamique d'accompagnement, enferme et réduit la personne à ses difficultés, au point qu'elle intériorise cette incapacité prétendue, illustrée par son échec à s'intégrer. Elle se persuade alors qu'elle doit s'en remettre au savoir d'un professionnel *expert*, dont elle attend qu'il la *sorte d'affaire*. Et même si ce dernier y parvient, l'efficacité partielle et souvent provisoire de l'accompagnement, n'enlève en rien le regard négatif que la personne porte sur sa capacité à produire un changement sur sa propre condition. Une fois qu'on a « bénéficié » de l'« assistance », comme le soutient SIMMEL, on est définitivement catégorisé comme « pauvre », ce que l'intervention professionnelle tend à affirmer et maintenir. Nombreuses sont alors les situations, qui naviguent d'un dispositif à l'autre, d'une aide au logement en passant par un soutien parental ou une aide à l'emploi, ou qui se trouvent concernées plusieurs fois par la même « action sociale ». Quand cela ne se transforme pas en *affaire de famille*. Bon nombres de familles en effet, se trouvent être, de générations en générations, concernées par les services sociaux. Ici, nous centrons sur la

¹⁷⁷ Chauvière M., Op. Cit. , 98

¹⁷⁸ Ion J., Op. cit., p89

¹⁷⁹ Idem

perception que les personnes portent sur leurs propres capacités, mais il est à noter qu'il se double et se complète d'un regard social de cette prétendue incapacité. Les professionnels peuvent parfois, inconsciemment ou consciemment, entretenir cette stigmatisation, qui s'exprime en dépendance et qui sera qualifiée d'« *assistanat* ». Mais il nous semble qu'un mouvement soit antérieur à l'autre. En effet, la situation d'« *assisté* », ne peut-elle pas être, aussi, la conséquence d'un agir professionnel, qui, en affirmant son expertise de savoir ce qui est bon pour l'autre l'assigne dans sa prétendue incapacité, plutôt qu'une volonté délibérée d'un individu de se « conforter » dans une prise en charge sociale ? La question est posée et mérite de l'être. **D'autant, que la relation individuelle a aussi le défaut d'isoler la personne dans la représentation qu'elle se fait de ses propres difficultés, de la situer dans une forme de « déshonneur social »¹⁸⁰.** Cela s'exprime alors sous la forme : « ça n'arrive qu'à moi », « je suis un mauvais parent ».

Enfin, s'il ne s'agit pas là d'incriminer les professionnels, qui, dans la plupart des situations sont mus par un sentiment de bienveillance, il semble essentiel de réfléchir pour comprendre la raison de tels comportements paradoxaux. Dans ce social désorganisé, en proie à une réalité économique toujours plus fragile, ces derniers semblent en effet, livrés à eux mêmes et à « l'incertitude des situations »¹⁸¹ auxquelles ils sont confrontés. Réside ici, alors, peut-être, une partie de l'explication. Cette complexité et cette incertitude avec lesquelles ils composent, parfois seuls, au quotidien, pourraient en effet renforcer chez eux une ambition d'objectivité, de maîtrise et donc de contrôle. « La prise en compte de la dimension individuelle de l'émancipation et des différentes formes de pouvoir, notamment du « pouvoir intérieur », si elle constitue un véritable apport parce qu'elle permet d'appréhender le processus dans ses différentes dynamiques, offre un terrain fertile à une appropriation néolibérale si, comme souvent dans le travail social, elle est découplée du « pouvoir sur »¹⁸². L'injonction de réussite et de performance, auxquelles, ils doivent, eux aussi répondre, les pousserait alors à décider à la place, à préconiser, ou à rejeter en cas de résultats non souhaités. **En clair, cette « vulnérabilité professionnelle »¹⁸³ ne pourrait-il pas également renforcer ce processus de personnification et de responsabilisation que nous évoquons ici ?**

¹⁸⁰ Paugam.S, Op. Cit., p42

¹⁸¹ Vrancken D., « *Le travail social serait-il devenu une profession ? Quand la « prudence » s'invite au cœur d'un vieux débat* », *Pensée plurielle*, 2012/2 (n° 30-31), p. 27-36, p30

¹⁸² Bacqué M.H. et Biewener C., *L'Empowerment, une pratique émancipatrice*, La découverte, Coll. Politique et société, Paris, 2013, 175p, p50

¹⁸³ Vrancken D., Op. cit., P34

« À l'heure où les exigences, les demandes d'expertise et d'évaluation ne cessent d'augmenter, il y aurait ainsi un profond « malentendu », un fossé croissant entre la nature du travail professionnel et les attentes formulées à son égard. Comme un rendez-vous manqué entre des savoirs prudents soumis en permanence aux aléas de la contingence et des nouvelles normes de rationalisation et d'efficience. »¹⁸⁴ Si bien que ici aussi, ce processus de responsabilisation que nous venons de décrire, s'il percute de plein fouet la prise en compte des personnes accompagnées, affecte, aussi, le professionnel, lui même embarqué dans cette dynamique. « Des relations où l'une et l'autre partie apparaissent comptables de leurs actes dans le cadre de l'intervention sociale, médicale, juridique ou de la relation d'enseignement. Le professionnel n'incarne désormais plus et n'exprime plus, auprès de son client/usager/patient la transcendance civique des valeurs fondamentales de l'institution. Il s'agit davantage de mettre cet État en action auprès des citoyens et avec l'aide des professionnels. »¹⁸⁵

1.1.3.3) Une démarche d' « Empowerment » partiellement appliquée

Si la notion d' « Empowerment » nous informe M.H. BACQUE et C. BIEWENER, dans leur ouvrage *L'Empowerment, une pratique émancipatrice*¹⁸⁶, a pu être mobilisée « pour transformer les pratiques et les théoriser à un moment de remise en cause plus large des politiques sociales et savoirs professionnels »¹⁸⁷, son application s'avère incomplète¹⁸⁸. En France comme dans la plupart des pays occidentaux, les intentions solidaires, égalitaires, vont être, pour la plupart nous disent-elles, perverties par la propagation du modèle néolibéral, si bien que les pratiques vont parfois induire le contraire de ce qu'elles pouvaient promulguer. Elle « se fait au prix de la transformation du sens initial »¹⁸⁹.

Les auteures citent J. RAPPAPORT, dont l'analyse à ce sujet est très explicite :

« Bien qu'ayant prédit en 1981 que l'Empowerment deviendrait un concept dominant (et que cela nous inquiétait sans doute), j'ai cependant été consterné quand le terme a été approprié à la fois par les conservateurs et par ceux qui l'ont utilisé dans une visée thérapeutique détachée de toute analyse

¹⁸⁴ Idem

¹⁸⁵ Vrancken D., « Le travail social serait-il devenu une profession ? Quand la « prudence » s'invite au cœur d'un vieux débat », *Pensée plurielle*, 2012/2 (n° 30-31), p. 27-36, p30

¹⁸⁶ Bacqué M.H. et Biewener C., *L'Empowerment, une pratique émancipatrice*, La découverte, Coll. Politique et société, Paris, 2013, 175p

¹⁸⁷ Idem, p49

¹⁸⁸ Idem, p50

¹⁸⁹ Idem, P50

ou intention politique. J'ai aussi été surpris que certains voient l'Empowerment comme une construction uniquement individuelle, plutôt que fondamentalement collective, organisationnelle et contextuelle. Ce n'est pas l'Empowerment dans le sens dans lequel je l'ai utilisé qui est devenu au centre d'intérêt dominant, mais le langage de l'Empowerment qui a été approprié dans des agendas qui ne sont ni progressistes ni fondés sur la community, ou tout simplement ignorent à la fois la justice sociale et le changement social »¹⁹⁰.

Cette évolution est identifiée dans d'autres pays tels que les Etats-Unis, le Canada ou encore la Grande Bretagne, nous disent les auteures. Ainsi, quand le chercheur Britannique Robert ADAMS analyse comment le concept a pu être « colonisé par la droite »¹⁹¹, Marie DORET, au Canada, voit dans sa banalisation, un prétexte d'encouragement pour que les personnes concernées dépassent « les barrières de la pauvreté »¹⁹² et deviennent de « membres actifs »¹⁹³, au sens de productifs, de la société.

En occultant la dimension collective, sociale et ses répercussions, qui fait apparaître des « rapports structurels d'inégalités et en considérant leurs choix comme des actions rationnelles »¹⁹⁴, la notion d'Empowerment consiste à renvoyer aux seuls individus la responsabilité morale de leur situation. Ainsi, et cela nous paraît déterminant dans la progression de notre argumentaire, c'est toute la dimension politique du concept qui disparaît. Ou tout au moins, cela permet qu'elle soit, malgré les bonnes intentions égalitaires, confisquée aux personnes qui constituent la société civile. **Puisqu'en effet, on peut penser que cette entreprise de privation d'expression politique à la société « d'en bas », est en soi un projet politique.** « Le vocabulaire de l'Empowerment fonctionne comme une injonction et une prophétie autoréalisatrice qui ne sont suivies d'aucun moyen de mises en œuvre. Il en résulte une dépolitisation de ces formes d'engagement civique, une dissociation entre le civique et le politique. Si ces projets ont bien des effets sur les individus, c'est plutôt dans la formation de citoyens dociles que dans leur émancipation. »¹⁹⁵

¹⁹⁰ Idem, p50

¹⁹¹ Idem

¹⁹² Idem

¹⁹³ Idem

¹⁹⁴ Idem, p51

¹⁹⁵ Idem, p52

Cette « norme »¹⁹⁶ néolibérale, en s'infiltrant dans tous les recoins de la sphère privée comme publique de notre quotidien, et en imposant sa logique bureaucratique et gestionnaire, semble avoir déshérité le travail social de toutes velléités démocratiques et donc politiques. A travers elle, l'Etat *protecteur, distributeur* ou *assurancier* s'est mué en « Etat tenseur »¹⁹⁷, décidé à contrôler, et maîtriser toutes actions à vocations sociales. Les associations du secteur S. et M.S., concurrentes entre elles, se sont ainsi retrouvées prisonnières de leur souci de pérennité. Leurs aptitudes, inhérentes à leur position de proximité avec la société civile, à accueillir, identifier et révéler les problématiques exprimées des personnes qu'elles concernaient, s'en sont trouvées lourdement affectées.

Pourtant, l'hypothèse selon laquelle, cette « norme » serait l'unique cause des maux que subit le travail social contemporain semble contestable. En effet, cela reviendrait à postuler qu'au travers de ses fondements et sa finalité, ce dernier, se soit toujours affirmé comme un corps social éminemment politique, susceptible de prendre position en tant que contre-pouvoir, pour défendre les conditions et soutenir les besoins des personnes, en contribuant à leur émancipation. Est-ce vraiment le cas ?

Afin d'éclaircir et approfondir, la fonction politique intrinsèque du travail social, nous choisirons, dans cette deuxième partie de la mettre en perspective au travers d'une « sociologie de la pauvreté »¹⁹⁸, inspirée des travaux de S.PAUGAM, relatant ceux de G.SIMMEL¹⁹⁹, et au travers d'une dimension historique, inspirée, cette fois, des travaux de J.ION, à partir d'une analyse de R.CASTEL²⁰⁰. Ces analyses vont en effet nous permettre de balayer une période allant du début du 20ième Siècle, au travers de laquelle le travail social était appréhendé dans sa fonction d'*assistance*, à celle qu'il endosse aujourd'hui en France.

1.2) Le travail social, une vocation politique ?

A travers, ce chapitre, il s'agira donc d'identifier dans quelle mesure le travail social, de son statut d'« assistance », à celui qu'il endosse aujourd'hui, s'est-il construit une ambition

¹⁹⁶ Dardot P. et Laval C., Op. Cit., p25

¹⁹⁷ Chauvière Michel, *l'intelligence sociale en danger : Chemins de résistances et propositions*, Paris, La découverte, 2014, 272 p., p127

¹⁹⁸ Paugam.S, *les formes élémentaires de la pauvreté*, Coll. Le Lien social, Ed. Presses Universitaires de France, Paris, 2005, 278p, p21

¹⁹⁹ Idem, p40

²⁰⁰ Ion.J, *Le travail social en débats*, La découverte, Coll. alternatives sociales, Paris, 2005, 268p, p27

politique d'émancipation, que le néolibéralisme serait venu anéantir. Très rapidement, à la lumière des réflexions des auteurs précédemment cités, nous allons pouvoir constater que la « norme » néolibérale n'est en fait venue qu'accentuer, un processus d'action du travail social qui n'a jamais eu vocation à changer l'ordre social établi, au contraire.

1.2.1) L' « assistance »²⁰¹

« Dire la vérité est dangereux pour celui qui la dit mais aussi pour la stabilité du monde quand celle-ci est construite sur un mensonge. »²⁰²

Cette nouvelle citation d'H. ARENDT, nous permet d'introduire ce nouveau paragraphe. En effet, le mensonge que représente, à certains égards, le construit social de la « pauvreté »²⁰³, tel que la définit G. SIMMEL, semble avoir servi de support à tout un système, pour asseoir une stratification de places sociales hiérarchiquement inégalitaires, et descendantes, dont « le pauvre », et non les *pauvres*, constituait la base. **Mais là où il nous offre un élément de réponse primordial à notre problématique, c'est lorsqu'il décrit le rôle et la fonction qu'a pu endosser l' « assistance », pour réguler ce système, plutôt que de le remettre en cause. En somme, cette dernière n'aurait jamais eu vocation à endosser une quelconque posture politique critique visant plus de justice ou favorisant les conditions concrètes de réductions des inégalités.**

Dans son ouvrage *Les Formes élémentaires de la pauvreté*²⁰⁴, S.PAUGAM fait donc référence à l'approche constructiviste du sociologue G.SIMMEL²⁰⁵ qui clarifie les « problèmes de définition de la pauvreté »²⁰⁶. Cette dernière se distingue des conceptions naturalistes ou substantialistes, « encore en vogue dans les débats scientifiques et politique actuels et toujours enracinées profondément dans la sociologie spontanée »²⁰⁷. Ainsi, et cela va retenir toute notre attention, il fait de la pauvreté un construit social, qui appartient à la société comprise comme un « tout »²⁰⁸. Ainsi, il ne l'envisage pas comme extérieure, tel que

²⁰¹ Paugam.S, Op. Cit., P41

²⁰² Lecerf C., *Hannah Arendt, la passagère*, Grande traversée, France Culture, Aout 2017

²⁰³ Simmel G., *Les pauvres*, Ed. Puf, coll. « Quadrige », Paris, 1998, 112p

²⁰⁴ Paugam.S, *les formes élémentaires de la pauvreté*, Coll. Le Lien social, Ed. Presses Universitaires de France, Paris, 2005, 278p, p

²⁰⁵ Simmel G., *Les pauvres*, Puf, coll. « Quadrige », Paris, 1998

²⁰⁶ Paugam.S, Op. Cit., P40

²⁰⁷ Idem

²⁰⁸ Idem

c'est suggéré à travers le principe d'*exclusion*, mais au contraire, suffisamment intégrée pour qu'elle permette au *système*²⁰⁹ de fonctionner. « Le fait que quelqu'un soit pauvre ne signifie pas encore qu'il appartienne à la catégorie des « pauvres ». (...) Qu'ils deviennent partie d'un groupe caractérisé par la pauvreté. Ce groupe ne reste pas unifié par l'interaction de ses membres, mais par l'attitude collective que la société comme totalité adopte à son égard »²¹⁰.

1.2.1.1) L' « assistance »²¹¹ définit la « pauvreté »²¹²

Il nous permet un dépassement déterminant de notre réflexion, concernant la fonction historique et la fonction politique qu'a pu tenir le travail social, ici l' « assistance ». **En effet, selon lui, ce n'est pas la situation de pauvreté qui induit l'aide, c'est l'inverse.** « Les pauvres en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques et de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou devaient la recevoir selon les normes sociales »²¹³. C'est donc bien par application « des normes sociales » et de ce qu'elles déterminent comme « public » devant être *assisté*, que l' « assistance » intervient. Non pas en fonction d'une demande ou un besoin spécifique, comme on pourrait le penser. SIMMEL est très clair, le sens de la pauvreté « est celui que la société lui donne. »²¹⁴

1.2.1.2) La « pauvreté » élément déterminant de « cohésion sociale ».²¹⁵

Mais ce dernier va encore plus loin dans sa réflexion, et nous autorise encore un peu mieux à comprendre les missions d'aide et d'assistance, qui ont nourri le sens que porte aujourd'hui le travail social. Cette catégorie que sont les « *pauvres* », ce construit social qu'est la « *pauvreté* », tient une fonction déterminante dans l'équilibre du « *tout* » qu'est la société. « Les pauvres ainsi définis ne sont pas en dehors, mais dans la société. (...) Ils sont un élément appartenant de façon organique au *tout*. »²¹⁶ **En faisant, en effet, de sa sociologie de la pauvreté, une sociologie du « lien social »²¹⁷, SIMMEL, n'interprète pas la**

²⁰⁹ Idem, P49

²¹⁰ Simmel, Op. Cit., p41

²¹¹ Idem

²¹² Idem

²¹³ Idem

²¹⁴ Paugam.S, Op. Cit., P42

²¹⁵ Idem, P47

²¹⁶ Idem

²¹⁷ Idem

« pauvreté » comme une entité à part entière et entièrement à part, mais comme une catégorie parmi les autres, permettant à ces dernières d’avoir une fonction vis-à-vis d’elle. De sorte que « la collectivité de laquelle le pauvre est une partie entre dans une relation avec lui, le confrontant, le traitant comme objet »²¹⁸. En démontrant que les pauvres sont une catégorie, non pas effective mais représentée socialement, définit par des normes sociales ayant pour fonction de maintenir l’ordre social, la *statu quo*, **il nous permet de comprendre comment l’action sociale, agit à partir des représentations, sans intention de les déconstruire. Ce qu’on pourrait nommer aujourd’hui comme « public », n’est autre qu’un « objet »²¹⁹, qui sert la société à maintenir son équilibre, et au travail social de tenir une fonction. Une fonction de régulation de cet équilibre.** Envisagé comme « objet », comme son nom l’indique, le *public*, ici la « *pauvreté* », tient donc une fonction à laquelle il ne faut pas toucher, par crainte d’un déséquilibre. « On peut voir dans le rapport aux pauvres, à travers le principe de l’assistance, l’expression de tensions, de déséquilibre éventuels, voire de ruptures qui affectent et menacent le système social dans sa globalité, mais en même temps un mode de régulation qui en atténue les effets et favorise les interdépendances des individus et des groupes, même si celles-ci se fondent sur des relations inégalitaires et parfois conflictuelles. »²²⁰ Cela rappelle étrangement « les injonctions paradoxales » dans lesquelles sont prises « les entreprises du social »²²¹, faisant de la *misère* son fond de commerce, tout en prétendant vouloir l’éradiquer.

Au moment où « s’institutionnalisent les principes nationaux de l’assistance dans la plupart des pays européens, parallèlement aux premières tentatives d’élaboration d’un cadre législatif pour les assurances sociales obligatoires »²²², SIMMEL, montre comment l’assistance devient plus résiduelle, n’intervenant qu’à la marge de la société salariale, « mais elle n’en est pas moins indispensable à la régulation de celle-ci. »²²³ Il porte en effet un regard « désenchanté »²²⁴ sur la bienfaisance et la philanthropie, puisqu’elles ne représentent pas selon lui, « une finalité en soi, mais un moyen pour parvenir à la cohésion sociale de la société et à la garantie du lien social. »²²⁵

²¹⁸ Idem

²¹⁹ Idem

²²⁰ Idem, p44

²²¹ Simonet M. et Hély M., Op. Cit., p57

²²² Paugam.S, Op. Cit., P46

²²³ Idem

²²⁴ Idem

²²⁵ Idem, P47

1.2.1.3) L' « assistance », ou le maintien des inégalités.

Donc pour Simmel, le **principe d' « assistance » s'interprète « comme une relation sociologique de base »**²²⁶ dont il examine plusieurs éléments :

- « L'assistance est personnelle et ne couvre que des besoins particuliers. »²²⁷

Contrairement à d'autres institutions qui sont concernés par « un bien-être social »²²⁸, donc collectif. Nous ne pouvons nous empêcher alors de faire l'analogie avec la différence qu'il existe aujourd'hui, sous certains aspects, entre le travail social et l'Animation. Quand un se centre sur les problématiques personnelles, l'autre a plutôt tendance à se préoccuper plus largement d'un territoire, et/ou des enjeux sociétaux.

- « Elle s'attache davantage à satisfaire le donateur que le receveur. »²²⁹

« Le caractère fiduciaire de l'altruisme que l'on peut aisément identifier dans les formes anciennes et contemporaines de la bienfaisance privée peut s'appliquer également à la relation d'assistance lorsqu'elle repose sur l'intervention de la société toute entière en direction d'une fraction de ses membres. »²³⁰

On pourrait faire l'analogie ici avec les différents rapports de pouvoir qui fondent le travail social contemporain et structurent l'intervention sociale, que ce soit dans les rapports entre cadres et professionnels de terrain ou/et entre professionnels de terrain et personnes accompagnées. Quand celui qui se situe en position de savoir, se conforte dans sa place, au détriment de celui qu'il est censé soutenir. C'est sur ce point que la capacité à s'effacer du professionnel prend tout son sens.

- « L'assistance est par définition conservatrice. »²³¹

Elle « est un facteur d'équilibre et de cohésion de la société. »²³² A tel point que « le but de l'assistance est précisément de mitiger certaines manifestations extrêmes de différenciation sociale, afin que la structure sociale puisse continuer à se fonder sur cette différenciation. »²³³

²²⁶ Idem

²²⁷ Idem

²²⁸ Idem

²²⁹ Idem

²³⁰ Idem

²³¹ Idem, P48

²³² Idem

²³³ Idem

1.2.1.4) « Droits des pauvres, pauvres droits ? ».

G. SIMMEL, à travers la critique qu'il fait du « droit à l'assistance »²³⁴, de sorte que « l'Etat se réfère au principe d'obligation d'assister les pauvres, mais, selon lui, cette obligation ne se traduit pas par un véritable droit des pauvres, tant que ces derniers n'ont aucun recours possible lorsqu'elle leur est refusée »²³⁵, ou tant qu'ils n'ont pas en leur possession les informations leur permettant d'en bénéficier, nous éclaire encore davantage sur la notion de *Pouvoir d'agir*. Notion à laquelle nous reviendrons largement dans la suite de l'écrit. **En effet, il ne suffit pas d'ouvrir les droits, pour les garantir. Encore faut-il que les conditions pour y accéder soient réunies.** De plus, l'ouverture de ces droits ne dit rien sur les aptitudes à les contester et/ou les revendiquer. On trouve ici, deux éléments fondamentaux qui peuvent permettre une opérationnalité du pouvoir d'agir :

- les procédures d'accès aux droits
- les aptitudes à la contestation et la revendication.

D'un point de vue général, le travail social en agissant spécifiquement sur les problématiques individuelles, semble n'offrir qu'un soutien partiel et provisoire, de court terme, aux personnes. Seules les « aptitudes » seraient accompagnées. En effet la relation individuelle, relativise les moyens attribués. **Elle suspend son efficacité à la compétence de celui qui aide, et présuppose une confiance en soi suffisante pour celui, qui, pourtant, demande un soutien.** Par la parole, le *pouvoir d'agir*, ne semble, le plus souvent, n'être qu'une injonction à la participation, qui n'est pas suivie des faits, ces derniers étant le gage de sa transmission.

« On peut toujours s'interroger sur ces procédures prévues par la loi car elles nécessitent une culture juridique et une aptitude à la contestation qui font souvent défaut aux pauvres eux-mêmes. Parmi ces derniers, nombreux sont ceux qui éprouvent une si forte humiliation de solliciter des aides qu'ils préfèrent renoncer à tout recours en cas de refus. »²³⁶

1.2.1.5) L' « assistance », l'objet d'une politique ?

Un autre apport non négligeable, loin s'en faut, que nous offre SIMMEL, intervient lorsqu'il identifie la stratégie de l'Etat, dont on sait à quel point elle oriente, guide et précise,

²³⁴ Idem, P49

²³⁵ Idem

²³⁶ Idem, p49

les missions attribuées au travail social, historiquement à l' « assistance ». A travers un choix délibéré d'intervenir de façon plus ou moins intensive en agissant sur le « droit civil »²³⁷, en opposition au « droit familial »²³⁸, il émet une réserve à l'idée selon laquelle l'Etat, en matière d'aide sociale, serait constamment en situation de subir et de s'adapter un contexte économique qui s'imposerait à lui. « Depuis la mise en place historique des codifications modernes, dont le Code civil français représente le modèle paradigmatique, l'obligation alimentaire joue un rôle de clef de voûte de l'édifice familial moderne, rendant les liens familiaux indissolubles « pour le meilleur et pour le pire » et constituant par là même un fondement de la solidarité sociale dans les sociétés industrialisées. »²³⁹ Il montre par exemple que « l'Etat cherche à limiter son devoir d'assistance en se référant par exemple au principe de l'obligation alimentaire inscrite dans le Code Civil, au risque éventuel de dépasser la limite qui serait à exiger d'un point de vue moral. »²⁴⁰ **Donc, si comme le démontre l'auteur, « l'usage flexible et quelque peu arbitraire de ce principe permet aux gouvernements d'adapter leurs politiques de lutte contre la pauvreté aux conditions conjoncturelles »²⁴¹, l'action sociale et donc les missions du travail social qui en découlent, seraient maîtrisées et non subies.** L'hypothèse de la nébuleuse idéologie néolibérale venant assujettir un Etat à sa main, se relativise. La réflexion que nous avons déroulé plus en avant, selon laquelle cette idéologie, était possiblement la raison d'une perte du politique aussi. **Il ne s'agit donc pas d'une perte mais d'un choix politique, dont le travail social par extension serait à son tour objet.** « Les spécificités nationales ou locales de la relation d'assistance correspondent ainsi à des choix politiques. Chaque société traite à sa manière la question de la pauvreté et le statut des pauvres, ainsi que les expériences vécues qui s'accordent à ce statut en dépendent fortement. »²⁴²

Ainsi, Les analyses de SIMMEL, sur la pauvreté, nous paraissent donc très précieuses pour comprendre les fondements du travail social, à travers sa préexistence sous la forme d'assistance. On y trouve en effet, des explications quant à sa construction, mais aussi et surtout des similitudes, en guise de compréhension, avec les enjeux qui le tiraillent

²³⁷ Idem, p50

²³⁸ Idem

²³⁹ Idem

²⁴⁰ Idem, p49

²⁴¹ Idem

²⁴² Idem, p87

aujourd'hui. **Le fait d'appréhender la construction d'une catégorie sociale, d'un *public*, à travers la fonction qu'il tient vis-à-vis des autres catégories, compris dans un même système, dans un *tout* social, nous apparaît comme déterminant dans notre réflexion. Elle nous permet en effet, non plus de considérer, le rôle du travail social de manière indépendante et autonome, mais de considérer sa *fonction* au regard des catégories sociales que l'Etat lui charge de réguler.** « C'est la raison pour laquelle les transformations historiques de longue durée du rapport social à la pauvreté reflètent la logique évolutive des sociétés occidentales mise au jour notamment par Norbert Elias. »²⁴³

Cela nous amène donc à émettre l'hypothèse selon laquelle, **le travail social, selon les dénominations qu'il a pu avoir depuis son origine, est davantage à considérer comme un *objet***, qui a été amené, selon les « transformations historiques du rapport social à la pauvreté »²⁴⁴, à endosser une fonction, plus ou moins importante, de régulation prédéterminée.

« C'est la raison pour laquelle ce texte peut constituer encore aujourd'hui une référence pour tous ceux, qui, au delà de la question de la pauvreté, s'interrogent sur les modes de régulation des sociétés contemporaines. »²⁴⁵

Toujours déterminé à comprendre, en guise « d'explication », si le travail social a pu être traversé par une dimension politique, à visée transformatrice, nous allons désormais identifier son rôle et sa fonction, au travers de la relation avec l'Etat qu'il a nourri, depuis la seconde moitié du 20^{ème} Siècle jusqu'à aujourd'hui. C'est à dire au moment de sa prise de distance avec sa dimension philanthropique et religieuse, dans laquelle il porté le nom d'assistance.

1.2.2) Le travail social, agent de l'Etat

L'ouvrage dirigé par J.ION, *Le travail social en débats*²⁴⁶, propose une réflexion de R.CASTEL, sur **le *Devenir de l'Etat providence et Travail social***. Cette réflexion va nous permettre d'identifier désormais la nature de la fonction qu'il a pu tenir dans la deuxième partie du 20ème Siècle. Nous nous appuyerons donc sur l'hypothèse qu'il formule selon

²⁴³ Idem, p53

²⁴⁴ Idem, p53

²⁴⁵ Idem

²⁴⁶ Ion .J., *Le travail social en débats*, La découverte, Coll. alternatives sociales, Paris, 2005, 268p, p27

laquelle, « au processus de développement de l'Etat social correspondrait le processus de développement du travail social. »²⁴⁷

Pour cela il distingue deux périodes, une s'étalant de 1945 au milieu des années 70, et l'autre du milieu des années 70 à nos jours.

1.2.2.1) De la fin de la première guerre mondiale au milieu années 1970 : l'avènement du « travail social classique »

Cette première période se caractérise par « un développement spectaculaire des structures de l'Etat providence et par une promotion massive du travail social. »²⁴⁸ Ici, le travail social qu'il qualifie de « classique »²⁴⁹ s'inscrit dans le développement de l'Etat social. En s'affranchissant de sa tradition « d'assistance et de philanthropie d'origine essentiellement privée et religieuse »²⁵⁰, il se développe au travers d'un processus de professionnalisation. « D'une manière synthétique, on pourrait dire que le mandat du travail social va être de s'occuper de ces populations qui sont, pour des raisons diverses, aux marges d'une société en plein développement économique et social. Il fait partie des dispositifs de l'Etat providence »²⁵¹. Ainsi, à partir de 1953, il fait partie d'une ambitieuse politique d'assistance, nommée « aide sociale. »²⁵²

Tout l'enjeu réside alors dans le fait de se techniciser, pour jouer un rôle d'intermédiaire et permettre à tous d'avoir sa place dans une société dite moderne, en pleine révolution industrielle. « Les services sociaux et le travail social représentent cette structure d' « intermédiaires » dans la mise en œuvre des politiques de promotion du social ». ²⁵³ L'auteur lui attribue alors un rôle de « passeur »²⁵⁴, pour tenir une fonction de « dépannage »²⁵⁵.

Pourtant, il se heurte déjà au paradoxe qui va le poursuivre, contre lequel il lutte encore aujourd'hui, et pour lequel, nous tentons à travers cet écrit, de trouver des solutions. « Il se voit attribuer un rôle collectif et politique, sa finalité est d'aider à promouvoir l'intégration

²⁴⁷ Idem, p28

²⁴⁸ Idem, p29

²⁴⁹ Idem

²⁵⁰ Idem, p32

²⁵¹ Idem, p31

²⁵² Idem, p32

²⁵³ Idem, p33

²⁵⁴ Idem

²⁵⁵ Idem

sociale des individus. Mais le moyen pour remplir ce mandat est de proposer un service individuel. »²⁵⁶

Ainsi, au travers d'un ciblage de plus en plus segmenté des populations concernées, il va, dans un même mouvement, développer et diversifier des spécialisations professionnelles pour s'adapter aux caractéristiques identifiées, ou devrait-on dire construites, des publics concernés. **Sa compétence commune et transversale à chacune d'elles étant « la relation d'aide »²⁵⁷ individualisée.** Désormais, le professionnel est doté de compétences spécifiques, au service d'une expertise générale, la relation. « C'est ce qu'Erwin GOFFMAN appelle le schéma de réparation. »²⁵⁸ F.DUBET y voit lui l'avènement du « travail sur autrui. »²⁵⁹

➤ « Le travail sur autrui »

F.DUBET, définit le « travailleur sur autrui », comme une catégorie de « médiateurs qui se trouvent hors de l'institution »²⁶⁰. Même si nous souscrivons aux analyses de l'auteur, qui sont « parvenues à expliquer le fonctionnement de la société par l'histoire de ceux qu'elle exclut, en particulier les fous et les délinquants, tout comme par les multiples usages de cette exclusion », nous nous appuyerons essentiellement sur l'expression qu'il utilise. Celle-ci nous semble en effet parfaitement illustrer le type de relation, que l'avènement de l'expertise professionnelle, a installé dans le rapport travailleur social, et celui qu'il conviendra d'appeler « usager ». En effet, pour réparer, tel que l'emploie Goffman, il faut avoir le *savoir sur*, et surtout *le savoir à la place*. « Si les professionnels « de terrain » sont valorisés dans la bureaucratie professionnelle, (...) les usagers sont pour leur part renvoyés à la périphérie du système. »²⁶¹ **Il nous semble en effet que ce processus de *professionnalisation* et donc de *technicisation*, s'il a pour un grand nombre d'auteurs permis au travail social de se légitimer, se soit, aussi, largement accompagné par l'instauration d'une tendance à une attitude professionnelle de surplomb, et parfois de *toute-puissance*, vis-à-vis des dits « usagers ». Cette attitude de *savant* est d'autant plus appuyée selon la dénomination que l'on emploie pour qualifier « autrui ». Si l'on emploie le terme simple, mais certainement plus**

²⁵⁶ Idem

²⁵⁷ Idem, p34

²⁵⁸ Idem

²⁵⁹ Idem

²⁶⁰ Bert J.-F. « François Dubet, *Le déclin de l'institution* », *Questions de communication*.

URL : <http://questionsdecommunication.revues.org/7552>

²⁶¹ J.L. Laville et R. Sainsaulieu, Op. Cit., p127

vraisemblable de « *personne* », ce *pouvoir sur* devient plus difficile à assumer. Nous y reviendrons. Toujours est-il, que le processus d' « émancipation », selon R.CASTEL, propre au « travail social classique »²⁶², s'est aussi accompagné, de manière assez générale, et non exclusive, d'une césure, d'une rupture d'avec les personnes qu'il concernait. Les uns savent désormais souvent ce qui est pour bon pour les seconds et parfois à leurs places. Les temps de réunions sont encore aujourd'hui, dans la majorité des cas, des temps au travers desquels les personnes concernées par les dispositifs sont absentes, alors qu'ils sont pourtant censés les aider, et donc les impliquer. « Le corporatisme professionnel a même pu se construire en invalidant la parole des usagers, ceux-ci étant enfermés dans leur incapacité à apprécier leur situation par déficit de connaissances et par excès de subjectivité. »²⁶³

A l'image de ce qu'a défini G. SIMMEL, le travail social s'est, aussi spécialisé et consolidé, au sens de rendu plus puissant, tête baissée, sur des catégorisations de public socialement construites, nouveaux objets de légitimation du « travail social classique »²⁶⁴.

Ainsi, toute cette période définit par R.CASTEL, pourrait être considérée comme la mise en place d'un « dispositif, au sens que lui donne M.FOUCAULT : c'est à dire un ensemble d'institutions, de professionnels, de techniques, de réglementations, dont l'objectif est de réduire l'écart qui sépare certaines populations d'une dynamique de progrès social qui traverse l'ensemble de la société. »²⁶⁵ C'est notamment dans les années post-68, nous dit l'auteur, que ce travail social est vivement contesté pour son rôle « normalisateur. »²⁶⁶

1.2.2.2) Du milieu des années 1970 à aujourd'hui : « la grande transformation »²⁶⁷

A travers cette « grande transformation »²⁶⁸ nous dit l'auteur, « ce qui est remis en question, c'est un modèle d'intégration, une manière de « faire société » avec ses semblables, dans laquelle chacun ou presque serait doté d'une place stable. »²⁶⁹ Le travail social qui en est le principal artisan, est également impacté.

²⁶² Ion.J, Op. Cit., p29

²⁶³ J.L. Laville et R. Sainsaulieu, Op. Cit., p127

²⁶⁴ Ion.J, Op. Cit., p29

²⁶⁵ Ion.J, Op. Cit., p35

²⁶⁶ Idem

²⁶⁷ Idem, p29

²⁶⁸ Idem

²⁶⁹ Idem

C'est désormais à partir d'un triptyque : « précarité, insertion, et territorialisation »²⁷⁰ que le travail va devoir composer.

D'après l'auteur, « de nouveaux types de populations dont le profil diffère substantiellement de celui de la clientèle du travail social classique »²⁷¹ apparaissent, et avec eux, son lot de catégorisations. Après le thème de la « précarité » à la fin des années 1970, survient celui de la « nouvelle pauvreté »²⁷², que l'auteur situe vers 1984. Ces gens en « galère »²⁷³ d'après la qualification que lui donne F.DUBET (1986), ne peuvent pas rentrer dans la logique qui a constitué le travail social en professionnalité, ils ne se plient pas à cette « relation de service ».²⁷⁴

La tentative de réponse de l'Etat va donc se faire à travers « un double registre »²⁷⁵ :

- l'*insertion*, « catégorie emblématique des nouvelles politiques des années 80 », dont la mesure phare est le RMI (Revenu Minimum d'Insertion). Mais ce qui devait être une « régulation provisoire »²⁷⁶, s'avère être une véritable spécialité professionnelle, une de plus. « On conçoit que ces situations interrogent en profondeur les finalités du travail social. »²⁷⁷
- La *territorialisation*, étroitement liée au premier registre, vient marquer une prise de distance de l'Etat, déléguant en partie les missions d'aide sociale aux collectivités locales. Opportunité que l'idéologie néolibérale ne manquera pas de saisir pour imposer sa norme de « responsabilisation », à travers l'outil *flexible* qu'est le contrat. « Le principe de responsabilité des membres envers la société s'est en quelque sorte substitué au principe de solidarité de la société envers ses membres. »²⁷⁸

Ainsi, à l'aune de ce processus de fragilisation, d'un « travail social classique » vers un, *hyper-adaptable* à des situations, dites plus complexes, il est logique et compréhensible de voir éclore un cortège de notions visant la « participation », jusqu'à l'« émancipation ». **Le savoir professionnel semble trouver ses limites, que le processus de responsabilisation entend bien compenser. « L'objectif serait désormais de parvenir à reconstruire des parcours individuels avec la participation des usagers. »²⁷⁹**

²⁷⁰ Idem, p38

²⁷¹ Idem

²⁷² Idem

²⁷³ Idem, p38

²⁷⁴ Idem, p39

²⁷⁵ Idem

²⁷⁶ Idem

²⁷⁷ Idem, p40

²⁷⁸ Ion.J, Op. Cit., p89

²⁷⁹ Idem, p44

1.2.2.3) Le concept d' « Empowerment »²⁸⁰ en France

En effet, il est de ce fait « intéressant de s'interroger sur son importation beaucoup plus récente en France, où il reste encore très mal connue. »²⁸¹ M.H. BACQUE et C.BIEWENER, dans leur ouvrage *L'Empowerment, une pratique émancipatrice*²⁸², font un large et complet tour d'horizon sur ce concept aussi large que complexe. Mais à travers lui, on peut approfondir les finalités du travail social, et en particulier sur cette période du milieu des années 70 à aujourd'hui, qui nous concerne en tout premier chef. Dans un premier temps on apprend que les expériences qui pouvaient s'en expirer, dans les 1950 et 1960, ont été comme « oubliées »²⁸³. Une des raisons à cela, réside dans le fait qu'elles ont vu le jour au travers du mouvement dit « d'éducation populaire »²⁸⁴ dont la caractéristique, à l'inverse du travail social, est qu'il s'est développé dans une volonté « d'indépendance par rapport à l'état »²⁸⁵, tout en « reposant essentiellement sur une implication militante et non professionnelle »²⁸⁶. Cela renforce alors l'idée selon laquelle, la dépendance historique du travail social vis-à-vis de l'Etat, qui a induit, comme nous l'avons vu, son processus de « professionnalisation », ne lui a jamais permis d'avoir de réelles ambitions d'émancipation. **D'ailleurs, la notion d' « Empowerment » répond à la contradiction du travail social que nous évoquons en amont à savoir qu'elle « se caractérise par une dimension humaniste : le cœur du projet est la destruction de la misère et non sa gestion. »**²⁸⁷ Contrairement au travail social, qui se situe davantage comme un *objet* d'Etat, l' « Empowerment » vise « une transformation ».²⁸⁸ Et même si, le travail social a pu être influencé dans les années 60, au travers de « formations organisées par l'ONU et la diffusion des approches québécoises »²⁸⁹, cela s'avèrera « une vague finalement éphémère, dont l'échec idéologique, à la fin des années 70, entraînera avec lui l'oubli relatif, jusqu'à aujourd'hui, des avancées antérieures de l' « Empowerment à la française ».²⁹⁰

²⁸⁰ BACQUE M.H. et BIEWENER C., *L'Empowerment, une pratique émancipatrice*, La découverte, Coll. Politique et société, Paris, 2013, 175p.

²⁸¹ Bacqué M.H. et Biewener C., Op. Cit., 123

²⁸² Idem

²⁸³ Idem, p123

²⁸⁴ Idem, p124

²⁸⁵ Idem

²⁸⁶ Idem

²⁸⁷ Idem, p125

²⁸⁸ Idem

²⁸⁹ Idem

²⁹⁰ Idem, p127

S'ensuit alors, selon les deux auteures, des rendez-vous manqués. Avec en premier lieu, celui de la politique de la ville des années 1980 et 1990. Cette politique initiée « par le haut »²⁹¹, « par les professionnels »²⁹², n'aura finalement que très peu d'impact sur l'émancipation des populations concernées. « Cette approche pèse *in fine* assez peu face à la spirale d'institutionnalisation, de professionnalisation et à la logique économique qui s'imposent avec le développement de l'animation, de l'action culturelle puis de la formation permanente au cours des années 1980 ».²⁹³

Les années 1990, achèvent ce processus d'avortement de l'intégration par le travail social de la dimension émancipatrice du concept. « **La nature du pouvoir est envisagée comme une capacité d'agir de concert, de pouvoir de et de pouvoir avec, mais le pouvoir sur ou le partage du pouvoir (...) ne sont pas ou peu évoqués** »²⁹⁴. « Les rapports de pouvoir et les conflits sont évacués au profit d'une dépolitisation des enjeux »²⁹⁵. Tout est dit. Finalement, les analyses des auteurs viennent confirmer les résistances de la part du travail social, que nous avons mis en exergue jusqu'à lors, à adopter une posture politique à visée émancipatrice. « **Ce qui était, il n'y a encore pas si longtemps, de l'ordre de l'émancipation, de la découverte de soi, nous revient sous la forme d'une injonction extérieure, la discipline d'autonomie** »²⁹⁶.

Pourtant, les auteures nous laisse entrevoir un espoir. Si, « dans les formations comme dans les pratiques du travail social, l'action communautaire demeure également assez marginale au regard du suivi individuel, qui en représente la norme »²⁹⁷, cela reste peut-être une piste à explorer. En effet, elle pourrait représenter le moyen de concrétiser « la perspective d'une transformation sociale »²⁹⁸ disparue, en re-questionnant la structure des rapports sociaux que ce soit à l'échelle locale ou celle de la société et en réhabilitant les réflexions sur « la notion de pouvoir »²⁹⁹, afin que les notions de « participation et d'Empowerment »³⁰⁰ ne restent pas éperdument indifférenciées « quand il s'agit de la vie civique »³⁰¹.

²⁹¹ Idem, p130

²⁹² Idem

²⁹³ Idem, p129

²⁹⁴ Idem, p131

²⁹⁵ Idem

²⁹⁶ Idem, p131

²⁹⁷ Idem, p129

²⁹⁸ Idem

²⁹⁹ Idem, p119

³⁰⁰ Idem

³⁰¹ Idem

Cette première partie, en guise d'« explication », a eu pour but de vérifier et comprendre le constat posé en introduction, selon lequel le travail social contemporain, en endossant une fonction s'apparentant à du contrôle social, semble avoir perdu toute vocation politique. Si la « norme » néolibérale paraît avoir définitivement entérinée cette fonction dont il entend pourtant se défendre, l'analyse sociologique de la pauvreté et l'analyse de son évolution historique, au cours de la moitié du 20^{ième} Siècle, tend à prouver qu'elle n'en représente pas l'unique cause. Le travail social semble en effet, dès son origine jusque dans son évolution, davantage avoir permis, notamment au travers de sa complicité avec l'Etat, de réguler un « système » social, dont il semble être aujourd'hui, objet, plutôt qu'acteur, ou sujet. Aussi, au travers d'une expérience de Recherche-Action, menée dans une association du secteur social. Après avoir présenté, dans un premier temps, les intentions qui ont soutenu sa création, nous tenterons de décrire au plus près, l'action telle qu'elle s'exprime et les possibles qui s'en dégagent. L'idée étant de vérifier et surtout de trouver le « trésor » que la Recherche-Action contient, et les ressorts politiques qu'elle recèle.

2) L' « Espace de réflexions »

Si l' « Espace de Réflexions », porte ce nom, c'est avant tout parce qu'il a toujours voulu se distinguer, d'une simple initiation des personnes concernées à un groupe de parole. Ici, ce n'est pas la participation à la parole qui est convoquée, mais la participation à la réflexions. En plus de témoigner d'une égalité pour tous, à s'impliquer dans l'élaboration

d'espaces qui soutient les personnes et qui les met en lien dans l'espace social, l' « Espace de Réflexions » nourrit l'ambition politique de penser l'action.

2.1) Les origines de l'« Espace de Réflexions»

2.1.1) Contexte

2.1.1.1) La mesure IED

La recherche-action, nommée « Espace de réflexions », va s'inscrire sur un service IED, qui a pour mission de conduire une action éducative du même nom, ici mesure IED³⁰². Ce projet s'inscrit dans un cadre associatif à but non lucratif, selon les dispositions de la loi 1901³⁰³. Il appartient au « pôle prévention » de l'établissement social qui réalise aussi des missions de Protection, situées dans un autre pôle qui en porte le nom (pôle Protection). Ces deux actions sont réalisées par l'association à partir d'un financement exclusivement porté par le département. L'établissement comprend une centaine de membres, tous salariés. Sa direction, est composée d'un directeur, une directrice adjointe, 5 chefs de services et 3 psychologues. Les équipes éducatives comprennent des moniteurs éducateurs et des éducateurs spécialisés. Ces derniers occupent, entre autres, l'ensemble des postes du service qui nous concerne ici. Ils sont en nombre de 8, et divisés en deux « unités ». Ces dernières ont été composées selon un critère de territorialisation. Une équipe intervient sur l'ensemble du territoire de la métropole dans laquelle officie la *Maison mère* de l'établissement. L'autre est concernée par 3 territoires qui la bordent. La première unité intervient dans un milieu urbain, quand la seconde évolue sur un territoire périurbain.

- Le contrat

³⁰² **Intervention Educative à domicile** : L'action éducative à domicile, telle que le définit la loi du 05 Mars 2007, réformant la protection de l'enfance, est une prestation d'aide sociale à l'enfance. Mise en œuvre avec l'accord des parents, à leur demande, elle apporte un soutien éducatif à la famille. Cette prestation est préventive et s'inscrit dans le dispositif de protection administrative de l'enfant.

³⁰³ **Loi 1901** : « La loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août de la même année constituent les deux textes fondamentaux sur lesquels repose le fonctionnement des associations. » In, URL : <http://www.associations.gouv.fr/626-association-loi-1901.html>

Cette mesure est initiée à partir d'un contrat, que les parents signent avec les services du département, représentées par leurs différentes agences qui couvrent son territoire. Ce contrat est censé répondre à la demande de parents, qui disent être en difficulté dans l'éducation de leurs enfants. Il s'agit donc d'une mesure à double entrée :

- Une qui concerne « la parentalité », comprise ici comme « la manière d'être parent », et que nous aurons l'occasion de préciser largement dans le développement de notre réflexion.
- Une qui concerne la protection de l'enfance, puisque le contrat peut déboucher sur une saisine judiciaire, si les représentants du département évaluent une situation de danger.

Sur le contrat sont mentionnés les articles qui vont guider l'intervention du service associatif qui va mettre en œuvre la mesure. Y sont stipulés aussi les objectifs qui vont la conduire et qui seront le socle de la relation entre le professionnel d'agence, une assistante sociale, nommée en tant que « référente », le professionnel associatif entendu comme l'« éducateur de terrain » et la personne concernée, qui peut endosser plusieurs noms, de parents, en passant par *personnes*, jusqu'à *usagers*, voire *bénéficiaires*. Selon d'où l'on se place, et comment est considéré son rôle. L'association délègue son action au travers d'un professionnel par situation. L'agence, représentée par son référent et son service, est celle qui tranche quant à l'issue à donner pour chaque situation. Sa décision aura pour appui l'écrit du professionnel de terrain, qu'il transmet un mois avant l'échéance de la mesure. Les mesures sont le plus souvent des mesures de 6 mois, mais leurs durées sont variables, plus ou moins longues selon l'appréciation du service du département référent.

Plusieurs instances jalonnent le déroulement de la mesure. Elle débute, après que les parents et l'agence du département se soient mis d'accords sur les objectifs du contrat. Dans les faits, ils sont parfois contraints, ou largement suggérés par les services du département, lorsque cette dernière évalue un danger avéré ou potentiel, des enfants de la famille concernée.

S'en suit une rencontre dite « tri-partite » entre les trois acteurs mobilisés par la mesure, à savoir le ou les parents, l'assistante sociale, le professionnel associatif et parfois un ou plusieurs enfants. Elle se fait en agence et pose le cadre de l'intervention du professionnel associatif. Elle est l'occasion pour le professionnel qui va intervenir au domicile des personnes, de se présenter, lui et son service, sur le fond et sur la forme. Sur le fond, lorsqu'il présente le service à partir duquel il intervient, et sur la forme, quand il décrit la logique d'action qui varie d'une association à une autre. Car en effet, plusieurs associations sont délégataires de l'action dont sont responsables les services du département sur un même territoire. La distribution des mesures est faite à la discrétion du département selon les aléas

du nombre de demandes du territoire concerné. C'est normalement à cette occasion que sont définis les objectifs du contrat. Dans les faits, ils sont souvent définis en amont par l'assistante sociale référente, censée les avoir élaboré au préalable avec la famille.

Ce contrat, contrairement à l'ancien qui portait le nom d'AED (Action éducative à domicile), est renouvelable « indéfiniment ».

A chaque échéance de mesure, et après que le service de l'association ait rendu son « bilan de fin de mesure », intervient deux autres rencontres :

- Une se fait en agence, porte le nom de « bilan », et concerne les trois mêmes acteurs de la première rencontre. Une réflexion co-construite, permettra à chacun d'exprimer son regard sur la situation et la suite qu'il compte y donner. Y a-t'il une demande de renouvellement ou d'arrêt de la mesure pour la famille ? Comment se positionne le service de l'association ?
- Une autre, qui aura pour fonction d'entériner un avis favorable ou défavorable, vis à vis des souhaits exprimés lors de la rencontre précédente. Si les parents sont parfois « conviés », les plupart d'entre elles, concernent, le chef de service d'agence, l'assistante sociale référente, les partenaires qu'elle a jugé opportun d'inviter, la psychologue d'agence et l'éducateur de terrain.

Il a noté que dans cette dernière instance d'intervention, nommée « concertation », la forme varie selon les agences, qui s'octroient donc le droit d'inviter ou de ne pas inviter les principaux concernés, à savoir les parents. Parents qui sont délégataires de l'autorité parentale et signataires du contrat. On voit donc surgir ici, pour nombres de situations, une première procédure, que l'on pourrait qualifier, d' « illégale ». En effet, cette dernière ne respecte ni les clauses du contrat dont les parents sont signataires, ni le code civil, puisque il outre passe leur autorité parentale, qui, pour rappel, leur octroie l'entière responsabilité sur tout ce qui concerne leurs enfants.

Nous pouvons rajouter enfin, que si le contrat comporte un socle commun qui s'applique administrativement (par opposition à la dimension judiciaire), à l'ensemble des associations et donc des familles concernées, les procédures varient, elles, parfois de manière très significatives, entre les différentes agences qui se répartissent l'ensemble du territoire départemental.

- La mesure IED

Ce que nous définissons comme « la mesure » est l'action conduite à partir du contrat et de ses objectifs. Si celui-ci concerne uniquement les deux signataires que sont les familles et le

département, la mesure, elle, introduit un troisième acteur, l'association et le service chargé de la mettre en œuvre.

Comme précisé plus haut, le service est composé d'une équipe d'éducateurs spécialisés, partagés en deux unités, qui interviennent sur deux territoires distincts (un urbain, et un périurbain), d'un chef de service et de deux psychologues, attribués à chaque unité.

A partir de l'histoire et des valeurs associatives, guidé par le projet d'établissement et son propre projet (projet de service), il va s'attacher à répondre, « à sa manière » aux missions que lui délèguent le département et qui guident la mesure IED. Ce service, même si la mise en place récente de la mesure IED sur ce département (année 2012) implique un projet éducatif en construction, soutient une approche « globale ». Cette approche affirme un positionnement visant à considérer la complexité de la situation familiale, et se distingue d'une qui se centrerait uniquement sur la situation des enfants et leurs mises en danger potentielles. Ceci reste une ambition, car dans les faits, surgit subrepticement, peut-être de manière inconsciente, l'historicité de l'association, qui s'est construite sur des missions de protection. L'action associative à son commencement se résumait à son Maison d'Enfants, c'est à dire à l'accompagnement d'enfants placés, pour la plupart sous le régime de la protection de l'enfance, à partir de l'article 375 du Code Civil.

Le service conduit son action, selon un fonctionnement qui privilégie les rencontres physiques aux entretiens téléphoniques, avec les parents et enfants concernés. Elle garantit au minimum, une visite à domicile (VAD) par semaine, que chaque professionnel effectue pour toutes les situations dont il est référent. Chaque éducateur intervenant sur une douzaine de situations. Si son action est partagée en réunion pluridisciplinaire hebdomadaire avec le chef de service, la psychologue et ses trois autres collègues, il intervient seul. Les familles pouvant être amenées à ne rencontrer que lui, pendant toute la durée de l'accompagnement.

Un outil interne, propre au service permet de faire un point avec la famille et réinterroger les objectifs fixés au départ. Cela permet d'identifier l'écart qu'il y a entre la demande d'origine et celle à deux ou trois mois d'intervention, et les raisons de celui-ci. Y a t'il eu une évolution ?

Cet outil, nommé « Projet pour la famille » (PPF), dont l'intitulé devrait changer pour des raisons éthiques, portées par les éducateurs, qui y préfèrent le titre de « Projet de la famille » (PDF), offre la possibilité de faire évoluer la mesure à travers une « *modalité intensive* » ou une « *modalité distanciée* ». Le service propose de démarrer toutes les mesures selon la première modalité, et quand la situation le requiert, par l'intermédiaire de l'outil, elle peut basculer en « *distanciée* ». D'un point de vue « comptable », cela se détermine en fonction de

la mobilisation que nécessite la situation, et selon un indice chiffré, autorisant l'éducateur de prendre une « charge » de situations plus importante. Plus le professionnel intervient sur des situations à modalité « *distanciée* », plus il peut en avoir. Une mesure en « *intensif* » vaut 1,4 et une mesure distanciée vaut 1. Quand le « nombre »³⁰⁴ prend le pas sur l'accompagnement. D'un point de vue *clinique*, il est l'occasion concrète pour recueillir et entériner formellement la parole de la famille, qui peut exprimer sa demande et ses attentes, selon ses propres termes. L'éducateur est censé conduire, en collaboration avec la famille, le déroulement de la mesure, de sorte qu'il peut être amené en rencontrer les membres de la famille seuls ou à plusieurs, uniquement les parents, ou un des parents, ou seulement les enfants, ou un des enfants. Pour ces derniers il est censé demander l'aval des parents, au regard de leur autorité parentale. En périphérie de ces visites à domiciles, strictement individuelles, les éducateurs, par unité, pour des raisons pratiques, et on le verra de sensibilité, sont libres d'initier des actions qui sortent du cadre strict de la relation individuelle. Elles peuvent prendre la forme d'« actions collectives » avec les enfants, avec les parents et entre parents et enfants.

2.1.2.2) « Partenaire » ou « prestataire » ?

La mesure IED est donc directement liée et impactée par la relation que l'association entretient avec le Département. Celui-ci, étant à la fois son financeur, et le « référent » des mesures qu'elle conduit. Pour les raisons que nous avons tenté de décrire en première partie, les services du département, en particulier les chefs de service d'agences, et parfois les assistantes sociales, ont tendance à se positionner comme des « donneurs d'ordres »³⁰⁵ vis-à-vis des associations, qu'elles considèrent comme les prestataires d'une action qu'elles n'ont plus les moyens de mener, du au fait des exigences élevées qu'ont engendré les différentes étapes de la décentralisation. Les éducateurs de terrain se disent alors être « en tension » vis-à-vis de cette commande notamment parce qu'elle ne correspond pas toujours aux intentions et perceptions que les familles entretiennent avec leurs propres situations. Les préoccupations bureaucratiques du département, faisant émerger un souci de gestion des « flux » de mesures, l'entraîne dans une logique du résultat qui tend à induire une

³⁰⁴ Le Goff Jacques, « *Alain Supiot. La gouvernance par les nombres*, Cours au Collège de France (2012-2014 ? Fayard, 2015, 512 p., 22 € », *Revue Projet* 6/2015 (N° 349) , p. 90-91 URL : www.cairn.info/revue-projet-2015-6-page-90.htm

³⁰⁵ Simonet M. et Hély M., Op. Cit., P198

dimension de contrôle des familles. La volonté est alors davantage centrée sur le fait de contraindre les familles à agir autrement pour résorber les difficultés qui ont initié le contrat. Les préoccupations davantage *cliniques* des professionnels de terrain, qui font face aussi, parfois, à celles comptables de leur direction, les amène davantage à entendre et se baser sur la perception des familles. L'écoute et la co-construction des solutions tendent à représenter le socle de leurs actions. La logique plutôt surplombante, et donc descendante du département, s'oppose à celle davantage émergente, et donc ascendante, des éducateurs associatifs.

2.1.2) Fondements de l'« Espace de Réflexions »

Ce projet émane à la fois des constats et des réflexions menés en équipe, et en particulier, sur l'unité décentrée de la Maison mère de l'Association intervenant sur le territoire périurbain. Les professionnels de l'unité en effet, font le constat que les parents qu'ils rencontrent dans la cadre de leur pratique professionnelle, sont les plus à mêmes de détenir « la vérité », s'il y en avait une, de leurs conditions de vie. Leur expérience de vie, les amène à disposer d'une connaissance inégalable sur leur quotidien et le comportement de leurs enfants. Problème, les contraintes inhérentes aux contextes de vie perturbés qu'ils rencontrent détournent leurs affects, qu'ils en viennent à subir plutôt qu'à maîtriser, et les pousse à agir émotionnellement. Les professionnels sont d'ailleurs fréquemment surpris de les voir douter de leurs propres capacités, qui, dans les faits et selon un regard extérieur, ne font pourtant aucun doute. Nous pensons ici, entre autres, aux nombres de mères seules et isolées, rencontrées, qui parviennent malgré la précarité sociale de leur contexte de vie, à assumer l'éducation de parfois plusieurs enfants. Quand les professionnels les considèrent comme héroïques, elles se disent être de « mauvaises mères ».

2.1.2.1) Un constat, « tous capables »

Le constat de départ se situe sur ce point. Les difficultés rencontrées et exprimées par les parents ne sont jamais dues, à une quelconque « incapacité parentale », mais bien à une perte de confiance en tant qu' « être parent ». C'est d'ailleurs cette perte de confiance, parfois renforcée par l'intervention de professionnels gravitant dans le champ de l'Action sociale, qui

les amène parfois à penser qu'ils ne savent plus faire, et à intérioriser qu'ils ne savent pas faire.

2.1.2.2) Un principe, l'expertise des personnes concernées

Pourtant, et c'est le « principe »³⁰⁶ de départ, plutôt qu'un « postulat »³⁰⁷, qui va mener à la concrétisation de l'« Espace de Réflexions », les personnes rencontrées dans le cadre de la mesure IED, sont considérées par les professionnels, comme les « experts » de leurs situations de vie, et « experts » de la connaissance qu'ils ont du comportement de leurs enfants.

Nous choisirons de définir cette hypothèse, comme un *principe*, puisqu'il va servir « de base à un raisonnement »³⁰⁸, et non comme un *postulat*, qui même s'il appelle aussi à un raisonnement, « ne saurait être mis en doute », et ce n'est pas notre intention. Au contraire, comme l'objet de ce mémoire, notre objectif est bien d'ouvrir une réflexion pour envisager des perspectives de changement, et non d'affirmer une vérité de manière surplombante, à vocation normalisante.

2.1.2.3) Un support, le collectif

2.1.2.3.1) Le collectif plutôt que la relation individuelle

Un des objectifs de cette action, est d'abord de proposer un autre mode relationnel, que celui trop enfermant que représente l'entretien individualisé, ou du moins, qui amène à ce que les membres d'une même famille, soient amenés à ne rencontrer qu'un seul professionnel.

- S'extraire du rapport de pouvoir *Sachant/Apprenant*

³⁰⁶ **Definition Principe** : Proposition fondamentale, hypothèse qui sert de base à un raisonnement, qui définit un mode d'action.

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/principe/63971#q7bvpYGYKRmlr3AE.99>

³⁰⁷ **Definition Postulat** : Proposition que l'on demande d'admettre avant un raisonnement, que l'on ne peut démontrer et qui ne saurait être mise en doute.

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/postulat/62959#12vK4S0GjX40TmVX.99>

³⁰⁸ def Principe Op. Cit.

En plus de la restriction réflexive que cela représente, le nombre ouvre davantage de possibles, le collectif autorise et cela, nous paraît déterminant, à rebattre les cartes des enjeux de pouvoir dans la relation professionnel/personne accompagnée. Il s'agit alors de penser un dispositif qui permette de s'extraire de la situation, engendrée par l'entretien individuel, d'un professionnel *sachant* et d'une personne (adulte comme enfant) *apprenante*. Il n'en demeure pas moins que chacun garde son « expertise ». L'éducateur, au travers des différentes connaissances qui constitue sa professionnalité, et la personne dans son « expertise expérientielle »³⁰⁹.

- Rompre avec l'isolement vécu par les parents

Le collectif semble pouvoir aussi permettre de briser, un temps soi peu, l'isolement constaté régulièrement par les professionnels et exprimé par les familles. Elles disent se sentir seules et enfermées dans leur culpabilité de ne pas y arriver, ce qui tend à les persuader de leur incapacité. S'apercevoir que d'autres rencontrent des difficultés similaires et partagent ce sentiment d'impuissance, perçu comme une fatalité, pourrait permettre de dépasser le sentiment de crainte du « déshonneur social, vécu en silence loin des bureaux de l'assistance »³¹⁰.

2.1.2.3.2) Le collectif comme valorisation de soi

- Partager de connaissances

Le collectif est censé aussi permettre aux parents d'agir sur d'autres situations. L'idée étant de les convaincre, là où la relation individuelle a tendance à échouer, de leurs capacités à trouver des solutions en les transposant et les proposant à d'autres parents.

- La co-construction d'« outils »

S'inspirant d'une démarche de Recherche-Action, l'« Espace de Réflexions » nourrit également l'ambition, de faire émerger et d'identifier *par* et *pour* le collectif, des connaissances susceptibles de servir les situations de manières transversales. En effet, la confrontation des problématiques, est censée dégager, ce que nous nommerons des « outils ».

³⁰⁹ Akrich M., Rabeharisoa V., « L'expertise profane dans les associations de patients, un outil de démocratie sanitaire », *Santé Publique*, 2012/1 (Vol. 24), p. 69-74. URL : <http://www.cairn.info/revue-sante-publique-2012-1-page-69.htm>

³¹⁰ Paugam.S, Op. Cit., P42

« Outils », qui, une fois identifiés et entérinés par le collectif, seront considérés comme acquis. Ils se positionneront ainsi comme de précieux repères, permettant aux familles de réagir efficacement en cas de besoins, et aux professionnels d'étendre la qualité de leurs propositions.

Cette dimension d'*entre-aide* et de *co-construction* d' « outils » pour et par le collectif, est apparue comme un socle opérant de revalorisation de l'estime de soi des personnes en tant que parents, et en tant que citoyens.

2.1.2.3.3) Le collectif comme révélateur d'un contexte local et social

- Elargir l'action du service

Enfin, les échanges partagés à l'occasion de cet espace sont censés permettre au service et donc à l'association de répondre au plus près des préoccupations des parents. L'idée étant que ces derniers sont les mieux placés pour savoir ce dont ils ont réellement besoin.

- Mettre en lumière les préoccupations concrètes des personnes

Ils seraient aussi l'occasion pour l'association, d'endosser sa mission d'antan, à savoir soulever et mettre en lumière, d'un point de vue local et sociétal, les préoccupations exprimées, et non pas les problématiques socialement construites, afin d'endiguer tout processus de catégorisation d'un *public*.

2.1.2.4) Un moyen, La Recherche-action

S'il est une méthode qui nous paraît pouvoir remplir cette ambition de pouvoir répondre aux plus près des préoccupations exprimées des personnes concernées par la mesure, il semble que ce soit la « Recherche-Action ».

Nous savons d'elle, qu'elle est relativement répandue, et fréquemment employée. Aussi nous nous appuyerons sur les thèses, d'un de ses principaux fondateurs, à savoir Henri Desroche³¹¹ et sur les conceptions d'un auteur contemporain, R.BARBIER, pour préciser notre démarche. Ce dernier faisant de cette méthode un mode de vie, en la qualifiant d' « existentielle »³¹².

³¹¹ DESROCHE H., *Entreprendre d'apprendre, d'une autobiographie raisonnée aux projets d'une recherche-Action*, Ed. Ouvrières, Coll. Social Eco, Paris, 1990, 208p.

³¹² Barbier R., *La recherche-action*, Paris, Ed. Anthropos, Coll. Ethno-sociologie, 1996, 112 p.

« Une recherche-action plus qu'aucune autre recherche pose plus de questions qu'elle n'en résout. Elle dérange presque tout le temps les pouvoirs établis. N'est-ce pas la raison pour laquelle la recherche-action est productrice d'une connaissance ordinaire qui dévoile sans cesse l'intelligence du social ? »³¹³

H.DESROCHE, en la déclinant au travers trois étapes, une **explicative** « quand elle porte sur l'action »³¹⁴, une **applicative** « quand elle se fait pour l'action »³¹⁵, et enfin une **implicative** « quand elle s'opère par l'action »³¹⁶, va nous permettre d'envisager le processus que nous voulions attribuer à cet « Espace de Réflexions ».

2.1.2.4.1) PENSER L'IMPREVISIBLE

Pour autant, nous restions attentifs à ne pas nous engager dans une attente de résultats précis. C'est d'ailleurs la force de cette méthode, de s'appuyer sur une démarche adductive³¹⁷, au sens où l'objectivité en tant que telle n'est pas recherchée, et l'inattendu, lui au contraire, fortement souhaité. « La démarche d'enquête renforcée par l'abduction permet de s'imprégner des situations indéterminées, identifiées comme des faits stylisés interrogatifs, pour ensuite avancer dans la réflexion, dans un mouvement de boucles de réflexions ».³¹⁸

Par un enchaînement, de ce que BARBIER nomme comme des « boucles récursives »³¹⁹, entendues comme un va-et-vient entre des réflexions théoriques et des réflexions pratiques pour l'action, les échanges engagés avaient comme intérêt de pouvoir s'inscrire dans une réflexivité, une réflexion sur l'action. Dans le but de parvenir, à partir des expériences concrètes, vécues et subjectives du quotidien des personnes, à « l'idée parfaitement significative, sachant que seulement celle qui sera fonctionnelle qui sera conservée ».³²⁰ (DEWEY, 1938) Elle prendrait ici la forme d'« outil », comme évoqué plus haut.

2.1.2.4.2) UNE TRANSFORMATION

³¹³ Idem, p12

³¹⁴ Desroche H., *Entreprendre d'apprendre, d'une autobiographie raisonnée aux projets d'une recherche-Action*, Ed. Ouvrières, Coll. Social Eco, Paris, 1990, 208p., p 105_109

³¹⁵ idem

³¹⁶ idem

³¹⁷ **Def raisonnement abductif** : « consiste à élaborer une structure ou un système d'observations complexes afin de créer du sens » In Ballon J., Op. Cit. p8

³¹⁸ Idem

³¹⁹ Barbier R., *La recherche-action*, Paris, Ed. Anthropos, Coll. Ethno-sociologie, 1996, 112 p.

³²⁰ Ballon J., Op. Cit. p8

Cet objectif de **transformation**, recherchée dans toute démarche de Recherche-Action nous apparaît ici aussi fondamental. Il est à la fois central et multiple. Il concerne, en effet, le pouvoir d'agir un changement *par* et *pour* les personnes concernant leurs propres situations et les difficultés qu'ils rencontrent. Mais aussi, la pratique des professionnels qui repèrent que leur pratique actuelle, basée notamment sur la relation individuelle, n'a pas les effets escomptés. Et enfin, il pourrait venir opérer une modification de l'action associative dans sa manière de répondre aux problématiques des personnes qu'elle concerne. Ici, la transformation revêt donc une dimension politique, **qui toucherait chacun des acteurs**, dont les analyses précédentes ont signifié combien elle pouvait faire cruellement défaut, selon nous, dans le champ du travail social.

Fidèle aux réflexions d'H.ARENDT et son interprétation de « la pluralité », on ne manquera pas de faire alors un le lien, entre l'action, le collectif et le politique. **Ici en effet, et c'est pour nous essentiel, c'est bien dans sa capacité de transformation à partir du collectif que la Recherche-Action, entre autres, nourrit des ambitions politiques.**

2.1.2.4.3) LES « NOTIONS-CARREFOURS »³²¹

En plus des notions de transformation et de collectif, R.BARBIER, en identifie d'autres, qu'il nomme « Notions-Carrefours » et qui vont également nous servir à mettre en œuvre cette action. L'auteur préfère ici le terme de *notion*, à celui de *concept*, puisque « l'idée de notion me paraît plus appropriée pour la Recherche-Action qui n'est pas une nouvelle discipline en Sciences sociales mais une manière philosophique d'exister et de faire de la recherche interdisciplinaire pour un chercheur impliqué ».³²²

Parmi elles nous retiendrons :

- L' « écoute sensible »³²³

Celle-ci propulse en effet, un principe fondamental de notre démarche. A travers elle, en effet, c'est la notion d'égalité et donc le nivellement de la relation inégalitaire, qui semble manquer de manière insistante et persistante dans le travail social, entre le professionnel « savant » et la personne « apprenante ». L' « écoute sensible » introduit la notion de respect

³²¹ Barbier R., Op. Cit.

³²² Barbier R., Op. Cit., 112 p

³²³ idem

dans son caractère universel. « L'écoute sensible reconnaît l'acceptation inconditionnelle d'autrui. Il ne juge pas, il ne mesure pas, il ne compare pas. »³²⁴

Son application devant permettre l'émergence d'une posture différente des acteurs y participant.

- La réciprocité ou « l'effet de coformation »

La notion de réciprocité chère à la Recherche-Action, quelle qu'en soit son interprétation, s'inscrit dans la continuité de la précédente. C'est bien parce que s'opère une « écoute sensible » et que s'installent de nouvelles postures dans les rapports sociaux des acteurs concernés, que l'échange revêt une dimension collatérale horizontale, et non plus unilatérale et verticale. C'est d'ailleurs au travers de cette idée de l'inscription de nouveaux rapports professionnels/personnes concernées, qu'a émergé le nom d' « Espace de Réflexions ». Il n'était pas envisageable de le nommer « Espace de Parole », au risque d'entretenir une certaine forme de différenciation dans le rapport au pouvoir, mais bien au contraire de convoquer, par le biais de la réciprocité, la production de connaissances comme nivellement de rapport au savoir. Il s'agissait de ne pas reproduire une de ces « actions-co » (action collective), courantes dans notre champ d'intervention, qui au travers du collectif, ont tendance à reproduire les dérives de la relation individuelle. Souvent en effet, sont décidés, en amont, entre professionnels, les objectifs à atteindre, et ce n'est que dans un second temps que les familles sont invitées à participer. « La démarche d'Empowerment dans le travail social reste une relation établie par des professionnels, le plus souvent à leur initiative. »³²⁵

Non, ici, c'est d'emblée, et au travers de la réflexion collective, non déterminée à l'avance, que les parents sont invités à participer. La réflexion d'ailleurs convoque ici professionnels et parents, dans un même temps, sur un même lieu. Chacun y apporte son expertise et investit la contribution qu'il souhaite apporter, sans objectifs prédéterminés. Enfin le fait d'afficher en titre la notion de *réflexion*, avait pour intention de mettre en avant la capacité, qui nous semble évidente, des parents à penser leurs actions, le contexte dans lequel elles pouvaient s'inscrire et le fonctionnement d'une mesure éducative qu'ils coréalisaient.

R.BARBIER le théorise à travers ce qu'il appelle « l'effet de coformation »³²⁶. A travers lui les professionnels questionnent les personnes concernées par le problème, « sur la pertinence

³²⁴ idem

³²⁵ Bacqué M.H. et Biewener C., Op. Cit., p51

³²⁶ Barbier R., Op. Cit., 112 p

de la dimension concrète considérée »³²⁷. « Ils apportent des cas minoritaires, des pratiques parfois marginales, qui surprennent l'ordre du raisonnement théorique toujours plus ou moins globalisant. »³²⁸

- L'application ou la « réalisation spirale »³²⁹

« L'une de ses caractéristiques parfois déroutantes et souvent incomprises, est cette hybridation qu'elle crée en articulant recherche et action dans un même mouvement ».³³⁰

En plus de convoquer la réflexion sur l'action, cette méthode de Recherche-Action, inclut la dimension temporelle. Elle induit en effet, une succession d'aller-retour entre espaces d'élaboration et réalité, de sorte que chacun expérimente le changement dans une dimension dynamique, au travers de son évolution. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il s'agit davantage d'un **processus**, que de l'acquisition d'une compétence à certifier par une évaluateur, à un instant précis, en fin de l'action. Les acteurs en effet, vivent leur processus de transformation pendant le déroulement de l'action. Ici, *parents, professionnels et institution*, modifient, parfois même sans qu'ils ne le perçoivent, leurs comportements. **Nous partons en effet du principe que toute réflexion collective fait changement.** C'est à chaque fois une « naissance »³³¹, un « commencement »³³², pour reprendre les métaphores d'H.ARENDT. C'est un peu comme si chacun, après chaque rencontre, repartait « modifié » de nouveaux apports, renforcé par de nouveaux « outils » ou mue par de nouvelles perspectives, qu'il allait appliquer dans son quotidien. Ces derniers étant à nouveau remaniés par l'espace suivant. R.BARBIER, évoque ce processus en terme de « réalisation spirale »³³³. « Chaque phase en vérité modifie l'ensemble du système interactif de la Recherche-Action. La dialectique du chercheur professionnel et des chercheurs praticiens, puis celle du chercheur collectif avec l'ensemble du groupe-cible, animent sans cesse le mouvement de la Recherche-Action. Pendant toute la planification, la temporalité est reconnue avec son cortège de conflits et de médiations liés à l'action. »³³⁴

³²⁷ Idem

³²⁸ Idem

³²⁹ Idem

³³⁰ Ballon J., Op. Cit. p8

³³¹ Arendt H., Op. Cit. p95

³³² Idem

³³³ Barbier R., Op. Cit., 112 p

³³⁴ Idem

- L' « évaluation permanente »³³⁵

L'évaluation ici, est entendue en termes de donner de la valeur, plus appréhendée dans sa dimension *formative* que *sommative*. L'évaluation *sommative* appartenant à la subjectivité des participants, s'ils considèrent que la transformation a opéré. Ici, que le parent se sente suffisamment capable, pour affronter les difficultés qu'il rencontre seul, et légitime pour faire valoir sa parole citoyenne dans la vie de la cité. Pour le service, il s'agit davantage d'une évaluation *formative*, permettant d'adapter et d'affiner ses réponses au regard des préoccupations des personnes concernées et de l'évolution du contexte. **Ici, l' « évaluation permanente » requiert, pourrait-on dire, si elle est retenue par l'association, un caractère institutionnel.** Pour que l'action soit considérée comme dynamique et non figée. Cela renvoie encore une fois à l'interprétation que l'on se fait de l'action menée au regard des personnes qu'elle concerne. En effet, si l'on envisage les personnes comme un ensemble essentialisé prénommé *public*, à quoi bon réinterroger constamment l'action ? En revanche si l'on considère l'action comme agissant *par et pour* des personnes singulières et complexes, il devient pertinent et surtout opérant de permettre une adaptation structurelle de cette dernière. Parce qu'en effet, une des caractéristiques de la Recherche-Action, repose sur l'intransférabilité de son résultat, de la transformation, si elle advient. « Quel qu'en soit le résultat, nous devons rester très circonspects sur son caractère d'universalisation. »³³⁶ Elle n'a d'efficacité que sur une période donnée, pour un collectif donné, dans un contexte spécifique. Seule la méthode peut être retenue. **En effet, dans le travail social, l'utilisation de la Recherche-action au regard des caractéristiques que nous venons de décrire semble tout à fait transférable, au travers de n'importe quelle action sociale. Il s'agit juste de pouvoir en assumer les conséquences politiques qui en découlent.**

Dans ce qu'elle autorise, au travers des différents points qui nous venons de décliner, la Recherche-Action, s'avère donc être le moyen le plus adéquat pour transformer une pratique professionnelle avec laquelle, une des unités du service semblait avoir de plus en plus de mal à se satisfaire. De plus, de part le processus de réflexivité qu'elle suscite, elle paraît pouvoir également répondre aux préoccupations et difficultés exprimées par les personnes, concernées par la mesure IED. C'est donc bien dans sa vocation à créer les conditions concrètes d'émancipation des différents acteurs, professionnels comme personnes accompagnées, que le Recherche-Action, est ici convoquée. **En permettant de penser l'action qui les réunit,**

³³⁵ Idem

³³⁶ Idem

elle autorise en effet, à ces derniers de transformer une pratique propre à chacun, dans le but de la rendre plus soutenable, voire épanouissante. Au travers de cet *idéal*, les personnes retrouveraient une maîtrise d'un quotidien qui ne cesse de leur échapper et les professionnels de terrain se retrouveraient acteurs d'une pratique dont ils se sentent toujours un peu plus dessaisis, tant elle s'éloigne de leurs convictions éthiques. Si l'on pousse un peu plus loin l'intention, pour ne pas dire l'ambition, **la Recherche-action, comprise dans cette interprétation, c'est à dire en permettant de penser l'action, pourrait également autoriser l'association à retrouver une action en conformité avec son projet et son utilité sociale, une légitimité politique retrouvée, en somme.**

2.1.3) Méthode

2.1.3.1) Le Questionnaire³³⁷

Afin d'être le plus cohérent avec les intentions de départ, un questionnaire a été distribué à l'ensemble des familles côtoyées par les quatre éducateurs de l'unité. Ce dernier reprenait les raisons, les objectifs et la finalité de l'« Espace de réflexions », ainsi qu'une série de questions. Il s'agissait par là, de savoir si les familles partageaient les constats décrits sur le document et connaître leurs disponibilités. Enfin, ils leur étaient demandés de donner leurs avis sur la fréquence qui leur paraissait le mieux répondre, aux intentions visées. Au travers de celui-ci, il s'agissait aussi, de trouver un lieu, permettant à la fois que les adultes se réunissent pour réfléchir, pendant que les enfants jouent dans une pièce à côté. C'est ainsi, que nous avons commencé à nous réunir dans la Ludothèque de la ville dans laquelle se situait le bureau des éducateurs. Tous pouvaient participer, seul un devait se détacher pour animer le groupe d'enfants. Pour des raisons organisationnelles, les deux derniers temps d'échanges se sont réalisés dans la villa faisant office de bureau des professionnels du service. Les enfants n'avaient donc plus une salle avec jeux de société à disposition, mais un espace extérieur relativement réduit.

³³⁷ ANNEXE 2 : RETRANSCRIPTION D'UN ENTRETIEN COLLECTIF DE L'« ESPACE DE REFLEXIONS » du 31/05/2017

2.1.3.2) Régulation en équipe

Avant que ne débute l'« Espace de Réflexions », à l'initiative du professionnel en formation, les éducateurs se sont réunis. L'objectif étant à la fois de croiser les intentions et les perspectives que chacun y attribue, mais aussi que l'ensemble de l'unité, s'approprie le projet. Même si le questionnaire avait été présenté et validé par les 4 professionnels, jusqu'à la veille du premier temps d'échange, des questions d'ordre opérationnel subsistaient. C'est donc à partir de ce temps d'échange entre professionnels, que l'idée d'un *espace* et non pas d'un *groupe* émerge. Ce dernier trop enfermant, trop contraignant, et donc incohérent avec la finalité du projet, et aussi, il s'avérait non réalisable et non conforme aux valeurs éthiques partagées par les professionnels. Il demandait, en effet, à un groupe de famille de s'engager sur une période relativement longue, et surtout il induisait un choix de familles sur d'autres. L'écueil aurait été de tomber dans un choix de familles correspondant davantage à la finalité du projet, et potentiellement plus à mêmes que d'autres de nourrir les réflexions engagées. De manière unanime et en toute évidence, le choix est fait d'envisager ce temps non pas comme un *groupe* de réflexions mais bien comme un *espace*. A travers lui, s'ouvre la possibilité pour l'ensemble des familles susceptiblement concernées, quel qu'en soit la période, en fonction des débuts et fins de mesure, de participer quand elle le souhaitent, le nombre de fois qui leurs convient. Un *espace* s'est donc ouvert, une fois tous les 15 jours de 16H à 18H, libre à tous de participer ou non.

La définition des rôles de chacun est également abordée lors de cet échange entre professionnels. L'idée étant que le professionnel qui en était à l'initiative, anime dans un premier temps, mais que par la suite, ils puissent être distribués entre professionnels et surtout personnes accompagnées. Un rôle de secrétaire, un d'animation et un autre préposé à l'organisation sont envisagés.

Il est à noter, que si le chef de service a été mis au courant de la mise en place de cet espace, qu'il a validé, il n'a jamais participé, ni aux réflexions concernant son déroulement, ni même aux échanges. Sa fonction, l'impliquant de faire le lien entre les deux unités concernant la vie du service, l'autre unité, s'est également trouvée « à distance du projet ». Ils menent eux aussi de leurs côtés d'autres types d'action de manière occasionnelle. L'expérience vécue par les 4 professionnels, et une étudiante suivant la même formation que le professionnel à l'initiative du projet, se trouve alors confinée entre eux, au point qu'ils se retrouvent seuls à l'organiser et à penser sa diffusion en interne sur l'association et en externe auprès des partenaires, et en particulier du financeur. Dans les faits, l'« Espace de Réflexions », pour le moins marquant,

n'est abordé, encore aujourd'hui, qu'au travers de situations individuelles par les familles et les professionnels concernés, dans les échanges avec les services du département. Depuis, des échos ont franchi les murs du bureau et une présentation est prévue, puisque l'ensemble de l'équipe le souhaite, professionnels et cadres (psychologues et chef de service).

Enfin, si notre intention a toujours été de laisser place à l'incertitude, « afin d'établir un lien entre des choses présentes, des faits perçus, des choses absentes, et des faits non observés » (DUMEZ, 2007), le professionnel en formation s'est chargé après chaque séance de faire un récapitulatif, à la fois des présences, des thèmes abordés, des réflexions menées, des « outils » identifiés et des propositions envisagées. L'idée étant, de repartir à chaque entame de nouvelle rencontre, de là où on s'en était arrêté la fois précédente. Puisqu'en effet, chaque séance peut accueillir un groupe de personnes différentes.

Le déroulement de la Recherche-Action, est donc venu mettre en évidence l'importance de proposer un temps de régulation entre chaque espace, entre professionnels. Cela, non pas pour prévoir ni même anticiper ce qui pouvait ou ce qui devait être dit, mais bien pour réfléchir à la posture à adopter. En effet, il s'agissait que l'unité de professionnels ait une posture sensiblement cohérente, pour éviter d'orienter les échanges vers des orientations allant à l'encontre de la finalité poursuivie et de ce qui avait été présenté aux familles.

Trois écueils sont apparus assez rapidement au cours du déroulement de la « Recherche-Action » :

- « C'est la faute des autres ... »

Nous engager avec les familles sur des réflexions concernant leurs besoins vis-à-vis de la mesure IED, induit nécessairement que soient abordées les injustices qu'elles peuvent vivre au quotidien. Or, s'il s'agit évidemment de les entendre et veiller à ce que cela ne ravive pas, n'accentue pas des sentiments de dévalorisation et/ou d'impuissance ressentis par les parents.

Il s'agit en effet d'éviter l'écueil de se conforter dans un entre soi de : « ils sont tous maltraitants à votre égard, nous sommes les seuls ici à vous comprendre et vouloir vous aider ». Au travers l'« effet de coformation », R.BARBIER précise, « plus que jamais la capacité à savoir faire des médiations est nécessaire pour les uns et pour les autres. Mais en aucun cas ils ne doivent oublier leur capacité au défi, « à la philosophie du non » comme dit Gaston Bachelard sans laquelle la recherche perdrait toute vigueur critique et s'endormirait dans un consensus mou qui n'apporte rien du point de vue de la connaissance. »³³⁸

338 Idem

- Injonction à la participation

Le fait de mettre en avant l'expertise des familles, devait en aucun cas nous faire perdre la vigilance de ne pas tomber dans l'écueil, que nous avons décrit en première partie, selon lequel le travail social, sous couvert d'émancipation, en ne retenant que la partie individuelle de l'« Empowerment », finit par provoquer l'effet inverse, au travers d'une « responsabilisation » à outrance. « De même, la prise en compte de la dimension individuelle de l'émancipation et des différentes formes de pouvoir, notamment du « pouvoir intérieur », si elle constitue un véritable apport parce qu'elle permet d'appréhender le processus dans différentes dynamiques, offre un terrain fertile à une appropriation néolibérale si, comme souvent dans le travail social, elle est découplée du « pouvoir sur » »³³⁹.

Il ne suffirait pas de leur dire « vous êtes capables », et s'en arrêter là, en se gargarisant de l'avoir, au moins, pensé. Au risque, encore une fois, de les persuader du contraire.

- L'Espace d'un professionnel

Enfin, pendant tout la période de Recherche-Action qui nous concerne ici, il a fallu, que le professionnel qui en soit à l'initiative soit attentif à la place qu'il occupait et celle qu'on lui attribuait. Il a fallu déconstruire le fait que ce ne soit pas son espace, au risque que les autres professionnels ne se l'approprient. Aujourd'hui encore, alors que l'« Espace de Réflexions » ne représente plus un projet de formation, à la veille de le remettre en place, les autres professionnels se retournent vers celui qui l'a initié l'année précédente, le questionnant sur ce qu'il compte en faire.

De plus tant qu'il est envisagé comme étant « le sien », il perd toute sa fonction institutionnelle, et une partie de sa visibilité. Ce qui a d'ailleurs été plus ou moins le cas. Enfin, dans la pratique et aux yeux des familles, il a été aussi primordial, de se détacher du projet d'un professionnel, qui plus est, en tenant la fonction d'animateur, sous peine qu'il se retrouve en position de *savant*, sachant « ce qui est bon pour les autres », les familles et les autres collègues, alors considérés comme *apprenants*.

2.2) Résultats

³³⁹ Bacqué M.H. et Biewener C., Op. Cit., p51

2.2.1) Analyse Quantitative

Les résultats d'ordres quantitatifs, ne sont pas tellement significatifs, ici, mise à part ceux qui concernent la fréquentation des familles à l' « Espace de Réflexions ». En effet, le nombre de familles suivies par le service dans le cadre de la mesure IED, varie constamment. C'est entre autres pour cette raison, que les professionnels préfèrent appréhender ces rencontres comme un *espace* et non comme un *groupe*. La démarche quantitative est donc difficile à réaliser, puisque elle ne peut s'encre sur un objet offrant des données d'analyse stables. La participation des personnes dépendant, notamment pour la première fois, de l'investissement que chaque professionnel pouvait y accorder. Le présentait-il systématiquement à chaque nouvelle famille ? Le proposait-il à toutes les familles qu'il rencontrait ?

Selon l'intérêt que chaque professionnel peut y voir, comme effets bénéfiques pour les personnes accompagnées et pour sa pratique, l'engouement à le faire vivre est un élément influençant les données quantitatives.

Pour autant, nous pouvons en présenter quelques unes.

2.2.1.1) Questionnaire

Sur 56 familles suivies par l'unité, au démarrage de l' « Espace de Réflexions », 21 ont été interpellées pour participer et sont destinataires du questionnaire. Les données telles que, des mesures arrivant à échéance ou la volonté arbitraire d'un professionnel de ne pas présenter l'espace, sont les principales causes de ce résultat.

Si l'ensemble des 21 familles sont directement sollicitées physiquement ou par téléphone, 12 questionnaires sont traités.

Tous, sans exception, mentionnent :

- Que la personne « partage le constat évoqué » sur le document.
- Que l'espace revêt un intérêt individuel et collectif (sur cette occurrence 3 choix étaient proposés : 1) Intérêt individuel, 2) Intérêt collectif, 3) Les deux)
- Qu'elle est intéressée pour participer.

Enfin, une tendance majoritaire se dégage, précisant une préférence pour une fréquence tous les 15 jours (3 réponses « toutes les semaines », 5 réponses « tous les 15 jours », 4 réponses une fois par mois). Le jour et le créneau horaire médian retenu, qui semble le plus répondre au

souhait des familles interpellées, est celui du mercredi de 16H à 18H, une fois tous les 15 jours.

2.2.1.2) Participation

La réflexion présentée dans ce travail de mémoire, repose sur 5 « Espaces de Réflexions » de deux heures chacun. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle tout l'intérêt de ce travail, ne réside pas sur sa valeur quantitative, étant donné le peu de données à exploiter. Il n'a donc pas la prétention de présenter « une réalité » qui repose sur un ensemble conséquent de données objectivables. Encore une fois, l'évaluation qui peut en être faite, tient à l'appréciation des participants, selon ce qu'ils ont pu en retenir et/ou expérimenter en terme de transformation de qui leur posait problème. Pour autant, ce qui s'en dégage témoigne d'une grande richesse, selon les dires des différents participants. Donc la réflexion engagée dans ce travail de mémoire ne repose pas sur les résultats enregistrés à l'occasion des ces « Espaces de Réflexions ». Pour autant, chaque témoignage et chaque évaluation, aussi subjective soit-elle, tient valeur de « vérité », dont il ne sera jamais question ni de juger, de mesurer et encore moins de comparer. Ainsi, ils servent de support pour discuter, en toute humilité, ce qui nous concerne ici, à savoir la dimension politique du travail social, sans intention d'y apporter une réponse « surplombante ».

Le nombre de familles ayant participé varie entre 3 et 7. Nous comptons ici une unité lorsque les familles sont venues en couple. La moyenne de participation se situe autour de 5 participants non professionnels. Lors de chaque rencontre 3 professionnels sont présents. Pour celles effectuées à la Ludothèque, un d'entre eux se détachent pour rester avec les enfants. A l'occasion d'un « espace de Réflexions », les 4 sont présents. Il a noter, parce que cela impacte les analyses que nous déploierons par la suite, qu'onze enfants se sont occupés, seuls parfois, à la vue des adultes, pendant que ces derniers échangeaient. La fréquentation professionnelle, institutionnelle, ne concerne que les éducateurs et une étudiante stagiaire en Master 2, présente à quasiment toutes les rencontres. Son objet d'étude concerne également le thème de la participation au travers de ce même service. Sa présence s'est faite à la demande du chef de service, de manière unilatérale, à la suite d'une formation de plusieurs jours, suivie par l'ensemble du service, sur le pouvoir d'agir. Pour autant, ni le chef de service, ni les psychologues ne participent aux espaces, ni même fait la demande.

2.2.2) Analyse Qualitative

Afin de présenter les résultats obtenus au travers des différents « Espaces de Réflexions », nous choisissons de les scinder en quatre parties, sous forme de *constats* effectués par les parents, de *besoins* exprimés, d'*outils* identifiés au travers des réflexions du collectif et enfin de *propositions* imaginées afin d'aller plus loin dans la poursuite des objectifs de ce projet.

2.2.2.1) Constats

Les constats présentés sont choisis en fonction de la récurrence de leur évocation dans les différents échanges. Il s'agit donc de tendances fortes qui se dégagent. Nous les illustrons de quelques *verbatim* choisis, que nous renvoyons en note de bas de page, pour étayer ces constats. Il est à noter, et c'est important, que ces constats interviennent de la part de familles qui connaissent des difficultés d'ordres sociales, familiales et donc complexes. Leurs ressentis se doivent donc d'être appréhendés au regard de leurs situations. Il s'agit donc de tendances de rapports sociaux entretenus entre des institutions et des professionnels auprès de familles en situation de fragilité, dans un contexte donné. En aucun cas elles ne peuvent être généralisées à l'ensemble des familles françaises, même si elles révèlent « un partage du sensible »³⁴⁰ d'une société pour le moins inégalitaire.

2.2.2.1.1) Sentiment de ne pas être entendu

Ce qui ressort de manière massive au travers des différents espaces, c'est d'abord un sentiment, de la part des parents, de ne pas être entendus dans leurs préoccupations et difficultés. Cela semble du au fait que les professionnels qui gravitent autour de leurs situations échangent entre eux, sans en qu'ils n'en soient informés. Mais aussi, dans le fait que régulièrement la parole de leurs enfants soit privilégiée, au détriment de leur analyse de la situation. « On leur dit un truc, de toute façon c'est pas possible. »³⁴¹

- Absents des échanges entre professionnels

A plusieurs reprises en effet, les parents se plaignent que les professionnels échangent sur leur situation sans en être informés. Ils affirment que ce fonctionnement « est monnaie

³⁴⁰ Rancière Jacques, *le partage du sensible. Esthétique et politique*, Ed. La fabrique, Paris, 2000

³⁴¹ Verbatim E.R. (Espace de Réflexions) du 31/05/2017

courante »³⁴². Une maman évoque la remarque d'une professionnelle lui affirmant avec aplomb, « je suis habitué à travailler avec les éducateurs sans les parents »³⁴³, quand une autre rend compte de son expérience d'un signalement effectué par le collègue concernant son enfant « et qu'on a pas été mis au courant ». Sur cette question les professionnels présents attestent, être régulièrement sollicités pour transmettre des informations sur la famille sans son consentement.

- « Ils savent ce qui est bon pour nous »

Cette confiscation de la parole des principaux concernés, ici les parents, tend à renforcer un sentiment très largement exprimé, récurrent dans la quasi-totalité des témoignages, et qui a initié ce projet d'« Espace de Réflexions », à savoir la sensation que les professionnels « savent ce qui est bon pour nous »³⁴⁴. Les professionnels le plus souvent présent repèrent en effet que « depuis qu'on se voit c'est qu'il y a des choses qui sont récurrentes. C'est à dire des professionnels qui viennent dire à des parents, il faut faire comme ça, comme si (...). C'est des trucs qu'on vient plaquer et qu'on vient dire, bein en fait un parent ça doit être comme ça, ça doit faire ça »³⁴⁵. Les parents approuvent. « Comme si on leur avait donné une plaquette et qu'ils l'ont tous apprise par cœur. Et puis même s'il y avait un mode d'emploi, chaque enfant est différent, ce qui marcherait avec l'un ne marcherait pas avec l'autre »³⁴⁶. Ce qu'ils disent percevoir dans certaines situations, même si c'est pas ce qui leur est renvoyé, « Vous vous n'êtes que des parents, sous-entendu, vous n'avez pas l'expertise. »³⁴⁷ « C'est ça, et en plus vous faites mal. Parce que la théorie c'est ça, elle devrait marcher. Oui mais votre théorie avec mon gamin elle marche pas. »³⁴⁸ « On commence à dire... Et puis d'un coup : « c'est comme ça de toute façon ». Non mais c'est pas ce que je vous demande, « non mais c'est comme ça de toute façon » »³⁴⁹. « Limite on se dit, presque en position basse. Je vais te prendre la tête et je vais te la mettre sur le carreau. »³⁵⁰

- Prédominance de la parole de l'enfant

³⁴² Verbatim E.R du 03/05/2017

³⁴³ Idem

³⁴⁴ Idem

³⁴⁵ Verbatim E.R. du 31/05/2017

³⁴⁶ Idem

³⁴⁷ Idem

³⁴⁸ Idem

³⁴⁹ Idem

³⁵⁰ Idem

Dans cette même logique de mise à l'écart, plusieurs témoignages font état d'expériences au travers desquelles, la parole de leur enfant a été entendue sans qu'ils ne puissent en répondre. Une mère affirme ainsi, qu'une psychologue l'a « carrément mise de côté »³⁵¹, ne l'autorisant à s'exprimer qu'au travers de l'accord de sa fille, « si C. le veut »³⁵². Une autre témoigne, elle, de l'attitude d'une autre psychologue, qui s'est permise de transmettre à sa fille une liste de numéros à appeler en cas de problèmes. « Si ça va pas, tu fais une demande et tu m'appelles ». ³⁵³ Un couple évoque aussi l'expérience qu'ils ont vécu quand une professionnelle, sous prétexte de leur religion, propose à leur fille de revenir vers elle si « on l'obligeait à suivre notre religion ». « Qu'elle n'avait qu'à revenir la voir, elle lui dirait, ça serait accepté pour aller se faire placer dans une famille ou ailleurs... »³⁵⁴. « Ce qui nous manque en fait, c'est un peu ça. On aménage des espaces pour que les enfants puissent communiquer, puissent parler, puissent évacuer ce qu'ils ont mais pour les parents il n'y a aucune structure. »³⁵⁵

2.2.2.1.2) Sensation d'infériorité dans un rapport de pouvoir

Ce constat est peut-être une conséquence du précédent, toujours est-il, qu'un sentiment individuel, majeur, d'infériorité des personnes, dans leur rapport eux professionnels et aux institutions, se dégage au travers des différents échanges collectifs.

- « Maltraitance »³⁵⁶ des institutions

A plusieurs reprises en effet, les parents témoignent du manque de respect dont ils sont victimes dans leurs relations aux institutions et leurs professionnels. Selon eux, c'est identique à l'histoire « du pot de terre contre le pot de fer ». ³⁵⁷ Ils sont persuadés, « ils ont le pouvoir »³⁵⁸ et selon eux, les institutions « vont toujours plus loin, il y a pas de frein en fait »³⁵⁹, à tel point qu'ils se demandent jusqu'où « cela va s'arrêter ? »³⁶⁰. Ils regrettent qu'on leur demande, particulièrement l'institution scolaire, de devoir « systématiquement se

³⁵¹ Idem

³⁵² Idem

³⁵³ Verbatim E.R. du 31/05/2017

³⁵⁴ Idem

³⁵⁵ Idem

³⁵⁶ Verbatim E.R. du 03/05/2017

³⁵⁷ Verbatim E.R. du 17/05/2017

³⁵⁸ Idem

³⁵⁹ Verbatim E.R. du 31/05/2017

³⁶⁰ Idem

remettre en question »³⁶¹, quand l'inverse ne se fait pas. Ils ont l'impression d'une immunité professionnelle. Les difficultés, liées notamment à du désordre en classe, « quand une professeur se fait assister en classe par la CPE »³⁶², ou « quand ils autorisent l'utilisation des portables en classe »³⁶³, finissent par leurs « retomber dessus »³⁶⁴ ou créer des tensions par la suite au domicile. Ils observent que quand l'école « a décidé de mettre un élément perturbateur dehors, ils le font »³⁶⁵, s'interrogeant du fait que trop peu souvent « ils ne défendent pas les enfants »³⁶⁶. Qu'est-ce que « l'école pour tous ? »³⁶⁷. « C'est plus l'école de la république, ça n'a plus rien avoir avec ce que ça devrait être. C'est des préjugés systématiquement. »³⁶⁸

De multiples expériences témoignent en effet d'attitudes, que l'on pourrait qualifier de « toutes-puissantes » de la part de professionnels, avec son lot de « de regards menaçants »³⁶⁹ ou des propos violents tels que « vous savez votre fille... ».³⁷⁰ Amenant les familles, qui « pressurisées de toutes parts »³⁷¹, à se sentir jugées comme « des moins que rien »³⁷². « C'est dingue, parce que c'est des professionnels, ils sont là pour nous aider, et au lieu de nous aider, ils veulent nous enfoncer par terre ».³⁷³

- Des comportements professionnels qui débordent de leur cadre, à la limite de la légalité

Cette « toute-puissance » entraîne parfois, selon les familles, que les professionnels opèrent un dépassement de fonction qui les situe parfois, en marge du cadre légal. Les parents en viennent à se demander si « ils ont le droit ? »³⁷⁴. « On a l'impression qu'ils vont au delà de leur droit et de ce pourquoi ils sont faits ».³⁷⁵ En effet, comme nous l'avons vu, il n'est pas rare que les professionnels échangent entre eux au mépris de l'autorité parentale, en dissimulant leurs actions derrière un « secret professionnel » ou un « secret partagé » souvent

³⁶¹ Verbatim E.R du 17/05/2017

³⁶² Verbatim E.R. du 03/05/2017

³⁶³ Verbatim E.R. du 31/05/2017

³⁶⁴ Verbatim E.R. du 03/05/2017

³⁶⁵ Verbatim E.R du 17/05/2017

³⁶⁶ Idem

³⁶⁷ Idem

³⁶⁸ Verbatim E.R. du 31/05/2017

³⁶⁹ Verbatim E.R du 17/05/2017

³⁷⁰ Verbatim E.R. du 31/05/2017

³⁷¹ Idem

³⁷² Idem

³⁷³ Idem

³⁷⁴ Verbatim E.R. du 31/05/2017

³⁷⁵ Idem

mal maîtrisé. Sont évoquées des situations où les directeurs d'école échangent entre eux, sur la situation d'une famille « à problèmes » qui bascule d'un établissement à l'autre. Des situations dans lesquelles un directeur d'école s'autorise à interpellier les services du département sans en rendre compte à la famille. « Ils veulent évaluer sans entendre les parents »³⁷⁶, alors que « la base des bases c'est d'échanger avec les parents »³⁷⁷, « c'est la première chose »³⁷⁸. Pour les familles en effet, dans ces cas là, un lien direct se fait entre les difficultés et l'incapacité parentale, comme si « on est de connivence et que c'est forcément à cause de nous que ça va pas bien ».³⁷⁹ Une méfiance s'installe entre des familles et des institutions. Les professionnels relatent aussi bons nombres d'expériences au travers desquelles, en équipe éducative, dans le cadre de la scolarité, on interpelle la famille, pour savoir comment « ça se passe à la maison ? »³⁸⁰. Situations, qui dérivent parfois, et dans lesquelles les parents, fragilisés par leur situation, en viennent à évoquer leurs souffrances personnelles et s'effondrer. « Il a fallu que j'en pleure et que je m'énerve avec la maîtresse pour qu'elle comprenne »³⁸¹, « c'est pas parce que ça se passe mal à l'école que ça se passe mal à la maison. »³⁸²

- Un rapport au savoir inégal

Face à ces dépassements de fonction, les familles expriment une forme d'impuissance à faire valoir leur légitimité de parent. Ils disent se trouver face à des situations dans lesquelles elles se sentent démunies, dans l'incapacité de se défendre. En parlant d'une assistante sociale, une mère déclare : « On sait pas quel pouvoir est-ce qu'elle peut avoir ? »³⁸³ « En fait, il faudrait être expert en code civil »³⁸⁴ pour pouvoir répondre disent-ils. « Donc s'il faut avoir fait cinq ans de droit pour leur dire écoutez, je suis le père, je suis la mère ... »³⁸⁵.

Un père situe aussi cette inégalité dans le rapport professionnel/parents, au travers du langage et de l'emploi « d'abréviations »³⁸⁶. « Ca me fait flipper les abréviations, parce que derrière les abréviations on sait jamais ce qu'il se passe. »³⁸⁷

³⁷⁶ Verbatim E.R. du 14/06/2017

³⁷⁷ Idem

³⁷⁸ Idem

³⁷⁹ Idem

³⁸⁰ Verbatim E.R. du 31/05/2017

³⁸¹ Idem

³⁸² Idem

³⁸³ Idem

³⁸⁴ Idem

³⁸⁵ Idem

³⁸⁶ Idem

³⁸⁷ Idem

2.2.2.1.3) Sensation de fragilité

Cette sensation d'être jugé en tant que « mauvais parent », sans même être entendu, cumulé à celle de ne pas avoir les armes, pour se défendre afin de pouvoir affirmer leur légitimité et faire valoir leurs droits, placent ces parents dans une situation de fragilité.

- Perte de confiance en soi, doute, culpabilité

Les parents témoignent en effet de l'effet inverse que celui qu'ils avaient pu imaginer en rencontrant certaines institutions, certains professionnels. Fragilisés par une situation familiale et une relation à leurs enfants compliquées, ils viennent rechercher auprès des professionnels, quels qu'ils soient, un soutien. Ils attendent qu'on leur demande simplement « qu'est-ce qu'on peut faire pour vous aider ? »³⁸⁸ Au lieu de ça, ils disent être parfois encore plus déstabilisés. « Ils arrivent à nous mettre le doute, nous faire perdre l'équilibre ». A tel point qu'ils perdent toute confiance en leur capacité parentale. « Depuis qu'ils sont venus on ne sait plus ce que c'est d'être parent ». S'installe alors, pour bons nombres d'entre eux, un doute, et se disent « on a pas réussi », en se demandant « Qu'est-ce que j'ai loupé ? » Ils culpabilisent « de faire vivre ça »³⁸⁹ à leurs enfants et parfois ils finissent par complètement « lâcher prise ».³⁹⁰ « Moi j'étais prête à la placer ma fille, c'était mortel ».³⁹¹ Ce sentiment tend parfois à s'exacerber, « quand nos enfants sont en situation de nous protéger »³⁹². « On peut se dire qu'on a failli »³⁹³.

- Un sentiment de peur

Après la culpabilité, survient alors parfois la peur. La peur d'être jugé ou séparé de son enfant. « Ce qui fait peur, on ne peut plus leurs donner de fessées, on les punit, on nous dit toujours quelque chose, on les punit de portables ... ».³⁹⁴ « Mais à chaque fois il y a toujours une critique sur comment on les éduque, donc comment voulez-vous qu'après on est confiance en nous »³⁹⁵. Même s'ils tentent de se persuader : « je pense qu'on le sait au fond de nous qu'on est pas des mauvais parents », le doute finit par s'installer, « mais on se dit on a

³⁸⁸ Verbatim E.R. du 14/06/2017

³⁸⁹ Verbatim E.R. du 17/05/2017

³⁹⁰ Verbatim E.R. du 14/06/2017

³⁹¹ Idem

³⁹² Verbatim E.R. du 31/05/2017

³⁹³ Idem

³⁹⁴ Verbatim E.R. du 31/05/2017

³⁹⁵ Idem

tort, on va nous enlever notre enfant ».³⁹⁶ « Donc je ne suis pas une mauvaise mère mais on a tendance à me faire comprendre que j'en serais peut-être une, mauvaise mère ».³⁹⁷

2.2.2.2) Besoins et attentes

En plus de ces constats, les échanges permettent aux familles d'exprimer des besoins concernant les difficultés qu'ils rencontrent et formuler des attentes vis-à-vis de la mesure qui les concerne en tout premier chef, la mesure IED. Des besoins et attentes censés répondre à leurs situations singulières, et d'autres apparus à l'occasion des échanges collectifs, qui ne vont cesser de croître au fil des « Espaces de Réflexions ».

2.2.2.2.1) Besoins et attentes d'ordre individuel

- « Un temps pour se poser »

A l'encontre de la dynamique de progression impulsée par les objectifs du contrat, les parents éprouvent souvent un besoin de se poser pour « prendre du recul »³⁹⁸ et « éclaircir »³⁹⁹ leur situation. Car en effet, ils sont tout à fait conscients d'être prisonniers de leurs affects, d'autant qu'il s'agit de leurs enfants, « on est dans l'émotion »⁴⁰⁰. Il envisage ce temps de la mesure pour « changer sa façon de voir les choses »⁴⁰¹ et identifie que « c'est un travail qui commence pour aider l'autre donc en seulement 6 mois... ».⁴⁰² « Il faut aussi comprendre qu'il faut laisser du temps ».⁴⁰³ Ils affirment d'ailleurs être déstabilisés par la date d'échéance de la mesure, sur laquelle ils n'ont aucune maîtrise ainsi que sur la décision qui en écoule, à laquelle ils ne prennent part que partiellement, quand ils y prennent part. « Ils devraient enlever cette notion de date »⁴⁰⁴, « une date de terme ça met la pression ».⁴⁰⁵ A l'inverse d'une décision finale qui appartient au département, juge final de l'issue de la mesure, ils envisagent davantage « un travail d'équipe », puisque selon eux, en demandant une IED, « on s'adjoit un coéquipier ».⁴⁰⁶

³⁹⁶ Idem

³⁹⁷ Idem

³⁹⁸ Verbatim E.R. du 14/06/2017

³⁹⁹ Idem

⁴⁰⁰ Idem

⁴⁰¹ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁴⁰² Idem

⁴⁰³ Idem

⁴⁰⁴ Idem

⁴⁰⁵ Idem

⁴⁰⁶ Idem

- Etre acteur de la mesure

Le temps, qu'il leur est parfois autorisé pour y voir plus clair dans leurs difficultés, est selon eux, souvent perturbé par l'absence de maîtrise qu'ils ont sur le déroulement de la mesure ou *l'épée de Damoclès* que représente la décision finale. « Aujourd'hui ca ne nous appartient pas ». ⁴⁰⁷ Ils demandent alors « de leur laisser le libre choix » ⁴⁰⁸, puisqu'en effet, « ça nous concerne directement, on est mieux placé pour savoir » ⁴⁰⁹. Ils en sont persuadés pour la plupart, « c'est les parents et les enfants les plus à mêmes de savoir s'ils veulent renouveler ». ⁴¹⁰ Alors, à la crainte exprimée parfois par les décideurs des institutions, qui voient en la demande de renouvellement l'inscription dans un certain « confort », les parents répondent que « c'est quelque chose dont on se passerait » ⁴¹¹. Ils se demandent même « comment on peut soutenir trop une famille ? ». ⁴¹² On remarque d'ailleurs que les personnes finissent par intérioriser cette méfiance de l'assistantat encore présente dans le travail social, et demandent à ce qu'on les « autorise à renouveler et ne pas hésiter, pas culpabiliser d'abuser » ⁴¹³

- Etre soutenu moralement

Souvent, avant même qu'on en vienne à aborder avec eux, précisément le quotidien et/ou analyser ensemble la teneur de la relation à leurs enfants et les traits de leurs comportements, ils souhaitent être soutenus « moralement ». C'est à dire, les aider à restaurer la partie *abimée* de leur parentalité. Par des attitudes ou des agissements simples mais attentionnés, ils aimeraient entendre, aussi : « non t'es pas nul, allez vient on se reprend et on y remonte ». ⁴¹⁴ Ils évoquent « un espace pour parler ses colères » ⁴¹⁵ et « une béquille dont on a besoin pour pouvoir marcher seul » ⁴¹⁶

- « Etre entendus, porter notre parole »

⁴⁰⁷ Idem

⁴⁰⁸ Idem

⁴⁰⁹ Idem

⁴¹⁰ Idem

⁴¹¹ Idem

⁴¹² Idem

⁴¹³ Idem

⁴¹⁴ Verbatim E.R. du 14/06/2017

⁴¹⁵ Verbatim E.R du 17/05/2017

⁴¹⁶ Idem

En effet, les témoignages font remonter de manière massive le souhait de ne pas être accompagné seulement sur les difficultés qu'ils rencontrent en tant que parent, mais surtout dans celui d'être soutenu pour que leur parole soit enfin entendue. Ils attendent des professionnels qu'ils interviennent pour « essayer de transmettre notre message »⁴¹⁷, afin « de préserver notre autorité »⁴¹⁸ et « qu'on ne soit pas sans cesse à se battre pour garder notre place de parent ».⁴¹⁹ Un temps important est ainsi consacré, lors des rencontres, à cette question de leur pouvoir d'agir et la posture que le professionnel peut y tenir. **A-t'il vocation à être présent pour que le « message » passe, ou l'objectif réside-t-il justement dans le fait que cela se fasse sans lui ? C'est un point central de notre réflexion et nous aurons l'occasion d'y revenir plus largement.**

- L'éducateur IED, un « traducteur »⁴²⁰

Il n'en demeure pas moins, que leurs besoins se situent, et c'est l'objet premier du contrat IED, sur la situation familiale. Par son intervention, ils identifient l'importance de la fonction de tiers extérieur qu'occupe l'éducateur du service. Par sa présence ils apprécient qu'il « remettre en communication parents et enfants »⁴²¹. Certains, envisagent alors l'« éducateur comme traducteur qui permet de communiquer », et qui donne l'occasion au parent « d'avoir un regard plus lucide qui sera plus repérant pour notre enfant »⁴²²

2.2.2.2.2) Besoins et attentes d'ordre collectif

Si l'« Espace de Réflexions » a permis, et c'était un des objectifs, que s'expriment des attentes individuelles, qui nous permettent de dégager des tendances similaires aux différentes situations, il est aussi l'occasion de questionner les parents sur l'intérêt de se réunir en collectif.

- Partager des expériences

Le premier atout, selon eux, de cette forme de participation, réside dans sa qualité de « partage ».⁴²³ «Oui. Parce que déjà on partage entre tous. Ca nous fait vider en peu notre sac.

⁴¹⁷ Idem

⁴¹⁸ Idem

⁴¹⁹ Idem

⁴²⁰ Verbatim E.R. du 14/06/2017

⁴²¹ Idem

⁴²² Idem

⁴²³ Idem

On peut dire ça comme ça. »⁴²⁴ « Ca m'a fait super du bien, il y a d'autres situations plus compliquées. On est pas seul, on se dit qu'il y a des choses plus dures ». ⁴²⁵ Le fait d'entendre d'autres expériences difficiles, leur a permis, pour tous, de relativiser et/ou de se sentir moins isolé. « On se sent moins seul. »⁴²⁶ « Le fait d'être en dehors de l'isolement ». ⁴²⁷ Ils repèrent d'ailleurs, aussi, l'intérêt pour leurs enfants, aussi présents, que « même pour eux, je suis pas seule, je suis pas isolée »⁴²⁸.

Dans la comparaison avec le entretiens individuels, ils évaluent que « ça peut être un plus, parce qu'on apprend de l'expérience des autres parents et des autres professionnels »⁴²⁹. « Tirer un petit truc par ci, un petit truc par là, pour essayer d'améliorer les choses. Et aussi on apprend beaucoup de choses, que ce soit avec d'autres parents, ou avec vous. On s'échange beaucoup des clefs je pense. C'est super bien ça. »⁴³⁰

Pour eux, « toutes les expériences sont bonnes à prendre »⁴³¹, « parce que ce sont des situations singulières mais qui se rapprochent ». ⁴³² Par là, en effet, et c'est aussi un élément qui attire toute notre attention, se révèle la dimension sociale de leurs difficultés. Tant que la situation en reste à sa dimension individuelle, elle est vécue comme personnelle, elle renvoie davantage, en se focalisant sur le symptôme, à sa propre capacité ou incapacité, ressenties comme telles. **Mais dès qu'elle est transférée dans une dimension collective, se dégage un aspect, non plus personnalisé ou familial, mais social. Apparaissent les contraintes sociétales.** « A travers toutes nos situations particulières, on a tous un point commun c'est qu'on a tous été jugés alors qu'on avait rien demandé. On y allait pour chercher de l'aide et on s'est fait lynché. »⁴³³ Cet effet de déculpabilisation du collectif, en transférant les difficultés du ressenti de son incapacité vers des contraintes extérieures qui agissent pour un certains nombres, a un effet quasi instantané, constaté par les professionnels, au cours du déroulement de l'« Espace de Réflexions » sur la valorisation de l'estime de soi des personnes. Et retrouvent par là leur capacité, oubliée, d'être parent. « Depuis que je viens en réunion, Effectivement j'avais redescendu la confiance en moi. Et depuis que je viens ça

⁴²⁴ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁴²⁵ Verbatim E.R. du 14/06/2017

⁴²⁶ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁴²⁷ Verbatim E.R. du 14/06/2017

⁴²⁸ Idem

⁴²⁹ Idem

⁴³⁰ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁴³¹ Idem

⁴³² Idem

⁴³³ Idem

s'améliore. Au lieu de me laisser aller, je gagne même mon autorité à la maison. »⁴³⁴ Nous aurons aussi l'occasion d'y revenir, à partir notamment des réflexions de J.RANCIERE, et de son concept de « partage du sensible »⁴³⁵.

- « Pour les enfants aussi ... »⁴³⁶

D'une manière totalement inattendue pour les parents, comme pour les professionnels, l'« Espace de réflexions », se révèle fructueux aussi pour les enfants. Selon les parents en effet, ces derniers s'aperçoivent grâce à leur participation « indirecte », comme leurs aînés, qu'ils ne sont pas « seuls ou des cas isolés ». ⁴³⁷ Ils y attribuent un effet plutôt « rassurant »⁴³⁸, « limite je suis pas malade non plus »⁴³⁹. « Pour les enfants, c'est bien aussi mine de rien. Parce qu'il savent qu'on a tous un éducateur ou une éducatrice qui vient à la maison. Et peut-être ils se rendent compte qu'ils sont pas si différents des autres. »⁴⁴⁰

Mais surtout, ils témoignent par leurs comportements souvent pointé du doigt sur l'extérieur, qu'ils savent avoir une attitude exemplaire. « Ils ont fait moins de bruit à 11 dans un tout petit espace, que nous au même nombre »⁴⁴¹, alors qu'ils ne se connaissaient pas. Au point d'émouvoir un des éducateurs : « Vos magnifiques *petitous*, qui sont là et qui depuis deux heures font chier personne. Non mais je m'excuse de le dire comme ça mais c'est ce qui passe. Il y en a pas un qui a grimpé sur un arbre, qui a défoncé les canisses, pas un pour percuter la vitre, non mais ... Vrai ou pas vrai ? Non mais quand on entend parler de vos enfants, on a l'impression que le livre de la jungle à côté c'est ... attendez ! »⁴⁴² Par leur présence et leur comportement, ils viennent en effet donner à voir une facette de leur complexité, que les difficultés, et les professionnels qui parfois les cible, ont tendance à réduire et essentialiser dans une forme d'« anormalité ».

- Apprendre les uns des autres

Au travers de ce processus dynamique de transformation que nous offre la Recherche-Action, au moyen du collectif, apparaît une évolution fondamentale dans le rapport

⁴³⁴ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁴³⁵ Rancière Jacques, *le partage du sensible. Esthétique et politique*, Ed. La fabrique, Paris, 2000, 74p

⁴³⁶ Idem

⁴³⁷ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁴³⁸ Idem

⁴³⁹ Idem

⁴⁴⁰ Idem

⁴⁴¹ Idem

⁴⁴² Idem

professionnel/personnes accompagnées. De sorte que « c'est pas comme si il y avait les élèves d'un côté et les professeurs de l'autre ». ⁴⁴³ « Et vous l'avez fait et nous on a pas fait mieux » ⁴⁴⁴. Voire même, s'opère un renversement, « c'est même le contraire, c'est vous qui nous dites comment on peut faire ». ⁴⁴⁵ « Comme si on avait une baguette magique. C'est faux. Nous on sait pas, c'est vous qui savez ». ⁴⁴⁶

Ce que permet également la dimension collective, et qui se retrouve, à l'inverse, renforcée par la relation individuelle, c'est le nivellement du rapport de pouvoir Professionnel/parents dans une forme plus égalitaire. Au fur et à mesure, des échanges, les professionnels se mettent à employer de plus en plus souvent le « nous ». Comme si soudainement tous les participants se trouvent concernés par une même cause. Peu à peu en effet, la barrière séparant le *nous* professionnels, du *eux* usagers, s'effrite. Même si chacun continue d'y tenir sa place, tous se rassemblent en tant que parent pour certains, et tant que personne, citoyen pour d'autres. C'est également un élément déterminant de notre réflexion. **La forme collective réunit parents et professionnels dans un même élan, défendant une même cause. Ils sont désormais embarqués vers une même « promesse ».** ⁴⁴⁷

« Si nous n'étions liés par des promesses, nous serions incapables de conserver nos identités ; nous serions condamnés à errer sans force et sans but, chacun dans les ténèbres de son cœur solitaire, pris dans les équivoques et les contradictions de ce cœur – dans les ténèbres que rien ne peut dissiper, sinon la lumière que répand sur le domaine public la présence des autres, qui confirment l'identité de l'homme qui promet et de et de l'homme qui accomplit. » ⁴⁴⁸

2.2.2.3) Outils

Dès la première rencontre collective, aux vues des similitudes qui apparaissent à l'expression des situations singulières, le groupe convient d'identifier des « outils ». ⁴⁴⁹ Ces derniers, validés par l'ensemble des participants du jour, doivent servir de repères aux parents pour les situations vécues comme douloureuses au quotidien, et de réponses à apporter aux familles pour les professionnels dans leur pratique.

⁴⁴³ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁴⁴⁴ Idem

⁴⁴⁵ Idem

⁴⁴⁶ Idem

⁴⁴⁷ Arendt H., *Condition de l'homme moderne*, Ed. Calmann-Lévy, Coll. Agora, 406p, p303

⁴⁴⁸ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁴⁴⁹ Verbatim E.R. du 19/04/2017

« Réagir avant qu'il ne soit trop tard »⁴⁵⁰

Il s'agit alors pour les parents de préserver leur légitimité et l'affirmer instantanément, dès qu'ils sentent une intention de les dessaisir de leur autorité parentale. « Moi j'ai mis un stop complètement, mais si j'avais pas mis un stop, ça aurait pu aller loin. »⁴⁵¹

Pour les professionnels cela convoque la vigilance, de laisser à la famille le choix de prendre les décisions concernant leurs enfants et d'intervenir auprès des autres partenaires professionnels, dans le respect de sa volonté.

« Avoir confiance en son enfant pour se faire confiance en tant que parent »⁴⁵²

Cet outil s'inscrit comme un repère pour les parents, leur permettant de se rassurer dans ce qu'ils ont pu transmettre à leurs enfants. « On apprend de nos enfants aussi ». ⁴⁵³

L'idée ici, étant de rappeler aux parents les ressources et valeurs transmises aux enfants et dont ils font preuves au quotidien. Le fait qu'un enfant épargne ou protège son parent est alors appréhendé, non plus comme une défaillance parentale mais au contraire comme une « maturité et cette force de vous épargner ». ⁴⁵⁴ Comme un « acte d'amour et de respect pour son parent » ⁴⁵⁵. Parce qu'en effet, « il y a les livres et il y a la vie ». ⁴⁵⁶ « L'enfant qui se dit il faut que je prenne soin de mon parent », est regardé alors comme un « acte d'amour et de respect pour son parent ». ⁴⁵⁷ Et « le lendemain ils sont aller au collège et ils ont rien dit : quel courage » ⁴⁵⁸.

Pour les professionnels, il s'agit de laisser une place significative aux ressentis des parents afin de ne pas basculer dans une posture visant à identifier, mieux qu'ils ne pourraient le faire, les besoins de leurs enfants. « Pour dire encore une fois, qui mieux que Me, que Mr, pour connaître leurs enfants, pour connaître leurs joies, pour connaître leurs peines... Qui mieux qui des fois dans la nuit se lève pour le rassurer ? Qui berce l'enfant quand il a 40° de fièvre ? Qui mieux que vous ? » ⁴⁵⁹

⁴⁵⁰ Verbatim E.R. du 19/04/17

⁴⁵¹ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁴⁵² Verbatim E.R. du 19/04/17

⁴⁵³ Idem

⁴⁵⁴ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁴⁵⁵ Idem

⁴⁵⁶ Idem

⁴⁵⁷ Idem

⁴⁵⁸ Idem

⁴⁵⁹ Idem

« On est responsable de notre enfant, mais il ne nous appartient pas »⁴⁶⁰

A travers cet outil, les parents s'offrent l'opportunité de s'extraire de la culpabilité que les enfants ont parfois tendance à leur faire endosser à propos des difficultés qu'ils rencontrent. Il permet en effet d'appréhender la complexité de l'environnement des enfants qui sont, pas seulement *enfant de*, mais tour à tour, *écoliers, joueurs de foot, ou de piano*. « Si demain je suis entraîneur de foot, j'aurai une responsabilité de ces gamins là, et pourtant je serai pas leur père »⁴⁶¹. « Aujourd'hui les parents ont l'entière responsabilité du comportement de leurs enfants, et tout le monde les renvoie sur ça, comme uniques responsables ».⁴⁶²

Les professionnels, quant à eux, parviennent ici à identifier une posture visant à responsabiliser les enfants lorsqu'ils les rencontrent individuellement.

« L'éducation des enfants, c'est l'affaire de tous »⁴⁶³

En effet, plusieurs mères font le constat évoqué précédemment que les institutions, et en particulier l'institution scolaire, ont tendance à leur imputer les causes des difficultés qu'elles rencontrent, alors mêmes qu'elles sont parfois loin d'être irréprochables. Pourtant elles tiennent une part importante dans l'éducation des enfants. « C'est pas non plus ma faute, c'est pas non plus sa faute si elle est démotivée, il faut qu'ils trouvent des solutions aussi ».⁴⁶⁴ « Il faut voir que à part le mercredi après-midi, de 8h du matin à 18H le soir, ma fille, elle est en cours, elle est dans le lycée. C'est à dire qu'elle passe la majorité de son temps dans le lycée ».⁴⁶⁵ « Nous parents on est là pour les motiver, et eux parfois ils les démotivent », « c'est pas normal ».⁴⁶⁶ Alors, « Je pense qu'est-ce qu'il vont devenir plus tard ».⁴⁶⁷

« Se réunir pour se faire entendre »

C'est en partie en conséquence des échanges qui ont amené à l'« outil » précédent, que celui-ci a émergé. En effet, à partir d'une expérience vécue par un parent, l'assemblée du jour identifie, combien la réaction collective de parents face à une institution peut être efficace,

⁴⁶⁰ Verbatim E.R du 03/05/17

⁴⁶¹ Verbatim E.R du 17/05/2017

⁴⁶² Idem

⁴⁶³ Idem

⁴⁶⁴ Idem

⁴⁶⁵ Idem

⁴⁶⁶ Idem

⁴⁶⁷ Idem

pour que la situation évolue. « Quand on est à plusieurs contre un, et bein on bouge ». ⁴⁶⁸ « A moins que vous soyez plusieurs » ⁴⁶⁹, « ça fait du poids » ⁴⁷⁰. Comme le souligne H. ARENDT, « le pouvoir correspond à l'aptitude de l'homme à agir et à agir de façon concertée. Le pouvoir n'est jamais une propriété individuelle ; il appartient à un groupe et continue de lui appartenir aussi longtemps que ce groupe n'est pas divisé. » ⁴⁷¹ « Le collectif c'est le pouvoir » ⁴⁷²

« Briser les barrières, refaire société »

Il y a le conflit, tel qu'il est abordé plus haut, mais aussi la possibilité de s'en décaler. Les « outils » sont évoqués ici pour ouvrir des possibles concrets d'action, qui parfois ne sont pas compatibles les uns avec les autres, mais qui offre un choix d'action à la personne susceptible de s'en saisir, et s'adapter à la singularité de la situation. Parfois en effet, sont à considérer les contraintes qui agissent sur celui qui nous assigne à une place qui nous incommode. « Derrière chaque institutions, il y a des personnes » ⁴⁷³. « C'est peut être ne pas agir individuellement mais, par le biais, de cet espace, ne pas aller à leur rencontre mais que eux viennent à la nôtre » ⁴⁷⁴. Cet outil représente davantage un moyen de renouer le dialogue, en permettant à chaque partie d'un même conflit de porter un regard différent sur la situation de l'autre. Comment peut-on à nouveau agir ensemble ?

« Etre informé des places et fonctions de chacun »

Un autre « outil » et non des moindres, qui a pu être identifié, et que nous avons largement développé dans la partie consacrée « aux constats et attentes », à savoir informer les parents sur les dispositifs, le cadre d'action dans lesquels ils sont engagés et qui les concernent en premier lieu. Nous entendons ici, les rouages en amont et en aval qui bordent la mesure IED. Mais aussi et surtout, les places, les rôles et les fonctions, que les professionnels, et donc leurs interlocuteurs potentiels, peuvent être amenés à tenir. L'objectif

⁴⁶⁸ Idem

⁴⁶⁹ Idem

⁴⁷⁰ Idem

⁴⁷¹ Quelquejeu B., « La nature du pouvoir selon Hannah Arendt. Du 'pouvoir-sur' au 'pouvoir-en-commun' », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 2001/3 (Tome 85), p. 511-527.

URL : <http://www.cairn.info/revue-des-sciences-philosophiques-et-theologiques-2001-3-page-511.htm>

⁴⁷² Verbatim E.R. du 19/04/17

⁴⁷³ Idem

⁴⁷⁴ Idem

sous jacent étant de niveler la relation inégalitaire au savoir, dont les parents n'ont de cesse de revendiquer.

2.2.2.4) Propositions

Enfin, les différentes rencontres de l'« Espace de réflexion » donnent lieu à des « propositions », à ce jour en suspens, mais qui, possiblement, si l'association l'autorise, pourront advenir lors de la reprise des rencontres. Ainsi, professionnels et parents se mettent d'accords sur l'intérêt de :

- Examiner les **fiches de postes**, décrivant les missions des différents professionnels que les familles sont amenées à rencontrer.
- Cela pourrait se faire à l'occasion d'**invitations des professionnels qui occupent une fonction déterminante dans le quotidien des parents et de leurs enfants** (Directeur d'école, Assistante sociale, Conseiller principal d'éducation, Instituteur, Professeur, Avocat, Juge des Enfants et des Affaires familiales, Gendarmes ...).
« Mais de dire aussi qu'on puisse discuter, dans un autre cadre, de la manière dont vous voyez les choses, je pense c'est important qu'ils l'entendent. Et qui l'entendent d'autant plus facilement que si vous êtes plusieurs à dire aussi. Que nous aussi, on puisse le soutenir et que ça soit pas de le discuter sur une situation précise d'un enfant en particulier. Que du coup ça change tout. »⁴⁷⁵
- Tout cela dans une atmosphère différente, plus conviviale, que celle qu'ils ont rencontré jusque là, qui amenait à se focaliser sur les difficultés et induisait un rapport de force. La « **convivialité** », que à Ivan ILLICH oppose « à la menace d'une apocalypse technocratique »⁴⁷⁶, est une démarche souhaitée par les parents, qui se disent, pour certains d'entre eux, sous pression permanente. Au travers de celle-ci des repas partagés, sont aussi évoqués pour que parents, enfants et professionnels se retrouvent aussi sur des temps, qui n'aborderaient pas spécifiquement la mesure et donc leurs difficultés. « Même ici on se dit tiens, voilà, de manière conviviale »⁴⁷⁷
« Comment mieux affirmer que la démocratie n'est rien d'autre qu'action, et n'est « confiée qu'à la constance de ses propres actes ». En quoi elle suscite courage et

⁴⁷⁵ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁴⁷⁶ Illich I., *La convivialité*, Ed. Du Seuil, Coll. Essais, Paris, 1973, 158p, p27

⁴⁷⁷ Verbatim E.R. du 31/05/2017

joie chez ceux qui « savent partager avec n'importe qui le pouvoir égal de l'intelligence »⁴⁷⁸.

- Enfin, un « **Espace de Réflexions** » dédié aux adolescents concernés par la mesure IED, est une « proposition » favorablement accueillie par l'ensemble des participants. Les parents y voyant l'opportunité d'un espace d'expression qui leurs serait propres, les professionnels l'envisageant comme la possibilité d'entendre des voix d'une précieuse « richesse », pourtant si souvent stigmatisée dans la catégorisation d'*Ados*.

La Recherche-Action, illustrée au travers de l' « Espace de Réflexions », devait nous permettre de trouver le « trésor perdu »⁴⁷⁹ du Travail social. Il semble que d'une certaine façon, nous l'avons trouvé. A partir, en effet, des résultats de la Recherche-action présentés ci-dessus, et de sa capacité à penser l'action, semble s'être opérée une transformation, des transformations que nous allons tenter de mettre en exergue dans cette troisième et dernière partie. Ainsi, selon les étapes définies par H. Desroche, qui interprète le processus induit par cette méthode, au travers de 3 phases : d' « Explication », d' « Application » et d' « Implication », nous allons tenter d'en analyser les effets. A travers elle, les différents acteurs concernés par elle, se voient impacter directement par la dimension politique de l'action, que définit notamment H. ARENDT. De sorte que la Recherche-Action, en permettant d' **expliquer** l'action, fait apparaître l'égalité dans son sens le plus strict, telle que l'interprète J. RANCIERE. « L'égalité ne s'obtient pas elle se déclare ».⁴⁸⁰ Et, dans un même mouvement, révèle les contraintes sociales, qui agissent sur les personnes, pour mieux les déculpabiliser d'être de mauvais parents. C'est toute la posture de contemplation du Travail social qui s'effondre. En transposant leurs difficultés dans une dimension sociale, plutôt que sur leurs propres individualité, la Recherche-Action, dans son « **application** pour l'action »⁴⁸¹, autorise ces derniers, et par voie de conséquences les autres acteurs, à surgir dans l'espace social pour y réinscrire leur parole, pour « prendre part ».⁴⁸² En cela, elle les **implique** et les illustre dans leur émancipation retrouvée, d'un pouvoir d'agir légitime. D'une

⁴⁷⁸ Ruby C., « Le sens de l'action dans la philosophie de Jacques Rancière », *Le Philosophoire*, 2007/2 (n° 29), p. 165-182, p173

⁴⁷⁹ Chaniel P., *Les trésors perdus du socialisme associationniste français*, Hermès, La Revue 2/2003 (n° 36), p. 45-54

⁴⁸⁰ Ruby C., Op. Cit, p172

⁴⁸¹ Ballon J., Op. Cit. p8

⁴⁸² Rancière J., Op . Cit. p10

posture surplombante qui contrôle, dans sa place d'expertise, le basculement peut s'opérer, vers un principe de penser l'action, qui politise, ouvert à tous.

3) Penser l'action du travail social, symbole de sa « repolitisation »

« Par la parole et l'acte, nous nous insérons dans le monde humain, et cette insertion est comme une seconde naissance, dans laquelle nous confirmons et assumons le fait brut de notre apparition originelle. »⁴⁸³

La politique se façonne donc dans l'action et la Recherche-action est la méthode pour rendre opérant ce processus. Il semble alors désuet, pour ne pas dire, partiellement inopérant, de baliser, et anticiper pour mieux la contrôler, la participation des personnes concernées par la pratique du travail social. Ici, l'intérêt est de prouver qu'au contraire, c'est en favorisant les conditions pour que ces dernières pensent l'action qui les concerne, que leur émancipation pourra être réaliste.

3.1) La Recherche-Action, une explication pour envisager des possibles

Pour entamer la démarche d'analyse des résultats obtenus et présentés ci-dessus, nous allons tenter d'analyser ce qui s'est dégagé de l'« Espace de Réflexions » et qui permet d'approfondir notre réflexion sur la dimension politique de l'action et par voie de conséquence du travail social. **Ce qui est prégnant ici, et qui ressort de manière significative, reste que la forme de participation collective transporte les difficultés parentales d'une dimension individuelle vers une dimension sociale.** Le rapport de pouvoir qui s'exprime dans la relation professionnel/*usager* dans l'intervention individuelle, se déplace dans la sphère sociale au moyen du collectif, pour se situer dans la relation personnes accompagnées/institutions. Un déplacement s'opère, il n'est plus question uniquement d'aborder les difficultés familiales propres à chaque situation, mais les contraintes sociales vécues par les parents. D'une acceptation d'accompagnement parfois contrainte pour accéder au statut de *bon parent*, au support de la relation individuelle, s'exprime, au travers du collectif, une demande de soutien, pour affirmer sa capacité à être le meilleur parent qui soit pour ses propres enfants.

⁴⁸³ Arendt H., Op. Cit, p95

3.1.1) le collectif, un « espace pour le dire »

A l'inverse de la dynamique de progression et de performance qu'insuffle le contrat, et les objectifs qu'il précise, les résultats décrits ici, tendent à démontrer que les familles souhaitent d'abord, surtout, trouver un temps pour se poser, un temps pour dire, un temps pour y voir plus clair, un temps pour comprendre et se faire entendre. « Il faut aussi comprendre qu'il faut laisser du temps ». ⁴⁸⁴ « Ce qui nous manque en fait, c'est un peu ça. On aménage des espaces pour que les enfants puissent communiquer, puissent parler, puissent évacuer ce qu'ils ont mais pour les parents il n'y a aucune structure. » ⁴⁸⁵ En effet, ce qui ressort au travers des rencontres, c'est la difficulté pour les parents à être entendus dans les raisons qui expliquent leurs difficultés et les maux, dont ils sont jugés responsables. « On commence à dire... Et puis d'un coup : « c'est comme ça de toute façon ». Non mais c'est pas ce que je vous demande, « non mais c'est comme ça de toute façon » ⁴⁸⁶. « Limite on se dit, presque en position basse. Je vais te prendre la tête et je vais te la mettre sur le carreau. » ⁴⁸⁷ Ils ont en effet l'impression que les conseils, recommandations que les différents professionnels leurs donnent, ne répondent pas à leurs demandes et surtout ne sont pas adaptés à leurs difficultés. « C'est ça, et en plus vous faites mal. Parce que la théorie c'est ça, elle devrait marcher. Oui mais votre théorie avec mon gamin elle marche pas. » ⁴⁸⁸ **Enfinement ce qui se révèle ici, c'est que l'expertise intervient, au travers des expériences exprimées, davantage pour asseoir une position de pouvoir, que pour apporter un savoir qui viendrait débloquer la situation.** « Vous vous n'êtes que des parents, sous-entendu, vous n'avez pas l'expertise. » ⁴⁸⁹ Or, c'est aussi, selon les familles cette assignation à une position d'infériorité, qui induit l'intériorisation d'un sentiment de culpabilité, de peur, de fragilité et d'incapacité. Ces derniers deviennent d'autant plus persistants que le parent, enfermé dans sa situation, et pris par un sentiment de honte, le garde pour lui. Dès lors, malgré toute la volonté du professionnel, dans la relation individuelle, à valoriser le parent et/ou le convaincre qu'il n'est pas seul, l'effet qui viserait à le dépasser est infime, voire inexistant.

⁴⁸⁴ E.R. Op. Cit.

⁴⁸⁵ E.R. Op. Cit.

⁴⁸⁶ E.R. Op. Cit.

⁴⁸⁷ E.R. Op. Cit.

⁴⁸⁸ E.R. Op. Cit.

⁴⁸⁹ Verbatim E.R. du 31/05/2017

L'aspect de segmentation des interventions des différents « experts », chacun dans sa spécialité, a tendance à amplifier le phénomène. Ici l'aide multiple, ne correspond pas toujours à une réponse meilleure, mais parfois plus à un isolement renforcé et une incapacité ressentie, déployée. **Ainsi, la demande exprimée des parents est davantage centrée sur un soutien pour reprendre confiance dans leur capacité parentale, plutôt qu'à agir sur les problèmes qui font surfaces et qui s'expriment en périphérie.** « Ils arrivent à nous mettre le doute, nous faire perdre l'équilibre »⁴⁹⁰, les familles en viennent ainsi à « lâcher prise ». ⁴⁹¹ Dès lors, si l'on se centre uniquement sur la résolution des objectifs du contrat, comme c'est le cas à travers la relation individuelle, l'effet inverse que celui visé, se produit. En effet, si cette dernière permet d'exprimer et d'identifier ce phénomène de dévalorisation des personnes, le fait qu'il soit partagé par les autres aussi, permet de l'extraire de la dimension personnelle, pour la basculer dans son acception sociale. Cela peut permettre alors de se décaler de la réponse « magique », du suivi psychologique, couramment déployée, qui tend justement à appuyer et enfermer les raisons des difficultés, dans une responsabilisation personnelle subie.

Donc, le collectif, en permettant que la parole des familles s'exprime, « jusqu'au bout » de leurs explications, et que des similitudes apparaissent entre toutes les situations, fait advenir une problématique sociale des difficultés des familles, qui amène à penser des réponses d'un autre ordre.

3.1.2) Le collectif, comme révélation d'un « partage du sensible »

Pour étayer cette réflexion nous nous appuyons sur les thèses de J.RANCIERE, et son concept de « **partage du sensible** ». ⁴⁹² Selon, lui, « Le partage du sensible, c'est la façon dont les formes d'inclusion et d'exclusion, qui définissent la participation à une vie commune, sont d'abord configurées au sein même de l'expérience sensible de la vie. [...] Il s'agit de savoir d'abord comment l'ordre du monde est pré-inscrit dans la configuration même du visible et du dicible, dans le fait qu'il y a des choses que l'on peut voir ou ne pas voir, des choses qu'on entend et des choses qu'on n'entend pas, des choses qu'on entend comme du bruit et d'autres qu'on entend comme du discours. » ⁴⁹³

⁴⁹⁰ « Ils arrivent à nous mettre le doute, nous faire perdre l'équilibre », Idem

⁴⁹¹ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁴⁹² Rancière J., Op . Cit. p10

⁴⁹³ Ruby C, Op. Cit., p173

En effet, les échanges collectifs parviennent, là où les entretiens individuels échouent, à révéler les pressions sociales que peuvent subir les parents. Le fait qu'elles soient partagées, quelque soit la singularité des situations, témoignent d'un ordre social visant à affirmer une norme d'« être parent ». « A travers toutes nos situations particulières, on a tous un point commun c'est qu'on a tous été jugés alors qu'on avait rien demandé. On y allait pour chercher de l'aide et on s'est fait lynché ». ⁴⁹⁴ Nous ne voulons pas par là, incriminer spécifiquement les professionnels concernés, dont les personnes et les professionnels ont pu se plaindre, mais plutôt comprendre comment en sont-ils venus à adopter ces comportements. Cette notion de « partage du sensible », nous pousse en effet à prendre une certaine hauteur, nous évitant de tomber dans le piège de la personnification et/ ou du règlement de compte. On serait alors à nouveau plongé dans l'illusion de penser que nous avons raison, et que les autres ont tort. C'est d'ailleurs pour cette raison que le collectif a retenu la « proposition » d'inviter un professionnel pour échanger avec les participants. « Mais de dire aussi qu'on puisse discuter, dans un autre cadre, de la manière dont vous voyez les choses, je pense c'est important qu'ils l'entendent. Et qui l'entendent d'autant plus facilement que si vous êtes plusieurs à dire aussi. Que nous aussi, on puisse le soutenir et que ça soit pas de le discuter sur une situation précise d'un enfant en particulier. Que du coup ça change tout. » ⁴⁹⁵ Ca change tout en effet, parce dès lors, on n'interprète plus *ce dont il s'agit* de la même façon. L'action nous dit J.RANCIERE, en s'exprimant révèle, l'entreprise d'une norme sociale, dans laquelle certains auraient part et d'autres non. Ainsi, tous les acteurs sociaux, ceux qui ont part et qui véhiculent cette norme, et les autres, assignés dans leur position de pas pouvoir prendre part, ont ce point commun d'être guidés par une dynamique sociale qui les dépasse. Ce que l'on repère nettement ici, est que le fait d'appréhender la situation au travers de la simple interaction personnelle, ne permet pas, ou très rarement, de la dépasser. S'exprime alors de manière brutale et violente un rapport de force qui reproduit les « les découpages qui y définissent les places et les parts respectives » ⁴⁹⁶ de chacun. En revanche, le fait de l'appréhender, par le biais des similitudes, et des correspondances, cela ouvre la perspective d'un possible qui se situe ailleurs que dans la capacité ou l'incapacité individuelle, personnelle ou parentale. **Ce que nous avons compris et qui semble essentiel ici, c'est que les parents ne souffrent pas d'une incapacité à être parents, mais plutôt d'une impossibilité à faire entendre les raisons et les contraintes qui les amènent à ne pas pouvoir agir tel qu'ils le souhaitent.**

⁴⁹⁴ Idem

⁴⁹⁵ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁴⁹⁶ Ruby Christian, Op. Cit.

En effet, comment se fait-il qu'on en vienne à les brimer, tel qu'ils peuvent l'exprimer, plutôt que les aider tel qu'ils le souhaitent ? Comment se fait-il qu'ils ont l'impression, pour la plupart, qu'on ne leur demande jamais, ou très rarement, « qu'est-ce qu'on peut faire pour vous aider ? »⁴⁹⁷

Qu'il s'agisse d'un directeur d'école, d'un psychologue, d'une assistante sociale ou encore d'un éducateur. Trop souvent, en tout cas c'est ce que nous font remonter les parents, on leur « explique ce qui est bon pour eux »⁴⁹⁸, au nom d'une expertise qu'ils n'auraient pas.

Le problème ici, au delà du fait de l'attitude dénigrante que cela sous-entend, réside aussi dans le fait que chaque professionnel selon sa « spécialité », assène son expertise, sa vérité, et son interprétation de la situation selon des normes et des valeurs qui lui sont propres. En fait, pour chaque évaluation de la situation, il y a une solution spécifique. C'est tout à fait ce que nous dit J.RANCIERE, puisque selon lui, s'applique des normes sociales, selon des ordres segmentés et spécifiques, qui agissent sur les personnes, et les contraignent. Ceux qui pourront les appliquer prendront part, les autres seront contraints d'en faire autant, au risque d'être assignés au banc des accusés, des « sans-part ».

3.1.3) Le collectif ou la conscientisation de pouvoir être acteur

Ce que permet la Recherche-Action, nous l'avons vu, c'est d'abord une transformation. Mais cette transformation n'advient pas subitement, en point final de l'action. Non, elle intervient sous la forme d'un processus, à partir de « boucles récursives »⁴⁹⁹, au travers d'allers retours entre réflexion et action. De la même façon qu'il n'y a pas d'ordre nécessairement chronologique entre les phases d'*explication*, d'*application* et d'*implication* tel que les définit H.Desroches. « Ces actions peuvent se combiner »⁵⁰⁰. Elles s'entremêlent les unes aux autres, jusqu'à ce que les personnes concernées par l'action, évaluent qu'elles ont pu dépasser ce qui leurs posait problème, et qu'elles en sont actrices.

En ce qui concerne « la phase d'explication », que nous abordons ici, nous identifions des effets significatifs qui ont impacté les trois acteurs concernés, à savoir les parents, les professionnels (éducateurs), et l'association appréhendée en tant qu'institution.

⁴⁹⁷ Verbatim E.R. du 14/06/2017

⁴⁹⁸ Idem

⁴⁹⁹ Barbier R., Op. Cit.

⁵⁰⁰ Ballon J., Op. Cit., p5

➤ Pour les parents...

En effet, en plus de leur permettre de s'extraire d'une certaine forme d'isolement : « On se sent moins seul »,⁵⁰¹ « le fait d'être en dehors de l'isolement »⁵⁰² ; et de prendre du recul par rapport à leurs difficultés : « prendre du recul »⁵⁰³ et « éclaircir »⁵⁰⁴ ; une évolution dans leur attitude se constate. Cela est d'ailleurs d'autant plus marqué selon leur degré de participation. Cette « évolution » s'exprime en terme de valorisation de la confiance dans leur posture de parent. Mais selon eux, et d'après les observations des éducateurs qui continuent de les voir en entretiens individuels entre les rencontres collectives, cela semble aussi impacter la confiance qu'ils peuvent avoir de leur propre personne. « Depuis que je viens en réunion, Effectivement j'avais redescendu la confiance en moi. Et depuis que je viens ça s'améliore. Au lieu de me laisser aller, je gagne même mon autorité à la maison, que ça, ça ressort ». ⁵⁰⁵ Nous voyons des mamans, notamment, changer diamétralement d'attitude. Elles prennent davantage soin d'elles. Elles se remaquillent, portent attention à leur tenue vestimentaire. Elles portent à nouveau fièrement leur regard, le visage s'ouvre à nouveau. En plus de se refaire confiance en tant que *mère*, elles s'autorisent à redevenir *femme*.

Ces effets se vérifient aussi, dans l'attachement dont les familles témoignent vis-à-vis des rencontres. Certains ont appelé le service, non pas pour joindre « leur éducateur », mais pour savoir quand les rencontres reprenaient. Une autre famille s'est signalée pour faire part de l'initiative d'une de leur fille, de donner des affaires qui ne lui servaient plus, à des enfants plus jeunes qu'elle avait côtoyé dans le cadre de l' « Espace de Réflexions ».

Ce qui semble le plus déterminant, peut-être, c'est qu'au travers de celui-ci, et de l' « explication sur l'action » qu'il permet, **les familles semblent s'extraire d'une certaine forme de fatalité et prendre conscience qu'elles peuvent agir sur ce qu'elles croyaient être le « pot de terre contre le pot de fer »**.⁵⁰⁶ Modifier l'ordre établi selon lequel « ils ont le pouvoir »⁵⁰⁷ et on ne peut rien y faire. Parce qu'ils « vont toujours plus loin, il y a pas de frein en fait »⁵⁰⁸, à tel point qu'ils se demandent jusqu'où « cela va s'arrêter ? »⁵⁰⁹ Cela les autorise,

⁵⁰¹ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁵⁰² Verbatim E.R. du 14/06/2017

⁵⁰³ Verbatim E.R. du 14/06/2017

⁵⁰⁴ Idem

⁵⁰⁵ Idem

⁵⁰⁶ Verbatim E.R. du 17/05/2017

⁵⁰⁷ Idem

⁵⁰⁸ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁵⁰⁹ Idem

ainsi, peut-être, à dépasser l'intériorisation selon laquelle elles sont destinées à vivre cela, et qu'elles n'ont pas les moyens de changer les choses, d'agir sur ce qu'elles subissaient jusque là. C'est comme si elles découvraient qu'elles avaient des droits. Le droit d'arrêter une mesure au moment où elles souhaitent, le droit de refuser de faire ce qu'on leur demande au prétexte de « l'assistance », le droit d'exiger de ne pas parler de leurs enfants sans leur présence ou leur autorisation, le droit de revendiquer leur participation à toutes les étapes de mesure IED et donc de participer aux concertations, celui d'être destinataire des écrits qui les concerne ... Le droit d'être informé de ses droits.

A travers l'« explication sur l'action », les familles redécouvrent l'éventualité d'un pouvoir d'agir, soigneusement dissimulé, dont elles croyaient en être confisqué. « Ils nous obligent à faire quelque chose mais poliment ».⁵¹⁰ A travers l'« Espace de Réflexions » et de son explication sur l'action, les parents envisagent à nouveau des possibles. Ils envisagent la possibilité de redevenir acteur de leur propre condition de vie. Donc, si comme l'affirme J.RANCIERE, en s'exprimant l'action révèle « un partage du sensible », elle autorise aussi. Elle autorise les personnes assujetties, les parents pas entendus, à endosser une posture critique vis-à-vis des normes qui les assignent dans une place qui les insatisfaits, pour en proposer une autre définition, dans laquelle ils prendraient enfin part.

➤ Pour les professionnels...

Les éducateurs sont eux aussi nécessairement impactés par l'« Espace de Réflexions ». A travers cette « explication sur l'action », vient se confirmer ce qu'ils pressentent et qui a initié leur volonté de convoquer la parole des familles au travers d'une instance collective. Ils repèrent en effet que la demande des familles concerne tout autant, une aide visant à répondre aux difficultés relationnelles familiales, qu'un soutien moral et un désir de se faire entendre afin d'être restauré dans leur rôle de parent. Ils identifient des besoins et des outils qu'ils ne soupçonnaient pas, tels que la nécessité d'informer les familles des limites du cadre d'intervention des interlocuteurs professionnels qu'elles rencontrent. D'où l'intérêt d'inviter ces derniers pour dépasser les rapports au savoir, et donc de pouvoir, qu'elles subissent lorsqu'il s'agit d'aborder les difficultés de leurs enfants. Mais aussi, le fait de créer les conditions opérationnelles pour être dans un rapport moins inégal avec les familles, en évitant par exemple « les abréviations ». En fait, à travers cette « explication sur l'action », ils

⁵¹⁰ Verbatim E.R. du 17/05/2017

prennent pleinement conscience de la posture d'infériorité dans laquelle sont assignés les parents et de la nécessité de les soutenir pour modifier cette condition. **Désormais, ils en sont persuadés, leur place est clairement du côté des familles, alors même que cela continue de leur être reproché par l'institution et le financeur.** « Ce qui veut dire que le travailleur social, en opérant pour un tel choix, ne peut rester neutre ; il doit se positionner clairement du côté des populations avec lesquelles il est amené à travailler. »⁵¹¹

A travers cette « explication sur l'action », ils affinent le sens qu'ils attribuent à leur pratique. De la situation inconfortable d'impuissance, dans laquelle ils étaient enfermés avant, et qui les poussaient à constater sans pouvoir agir, s'entrouvre, alors, au travers des échanges et des réflexions qui en découlent, des possibles. « Ça nous gêne pas, c'est ce qui nous fait vivre aussi »⁵¹².

➤ Pour l'association...

Cette « explication sur l'action », durant tout le déroulement de l'« Espace de Réflexions » est pour ainsi dire, inexistant d'un point de vue institutionnel. Après les premières rencontres, le chef de service répond, lors d'un comité de pilotage à la question du financeur sur le nom porté par cette action, « ça ne s'appelle pas ». Il faut alors qu'une des professionnelles de l'unité, participant aux rencontres rectifie et précise le nom qu'il lui a été donné. Le financement, permettant de proposer un goûter pour les parents et les enfants, au moment des « Espaces de Réflexions » est toujours attribués au coup par coup. Il s'administre ainsi de façon exceptionnelle pour chaque rencontre, preuve de son absence de reconnaissance institutionnelle. Cette action reste celle d'une unité d'un service, à l'initiative des professionnels. Pour autant, ces derniers de plus en plus convaincus des bienfaits des rencontres et portés par le sens qu'ils y attribuent, revendiquent de plus en plus fortement et fermement les besoins et les demandes exprimées des familles. Ces dernières ne pouvant le faire directement puisqu'aucune procédure n'est prévue pour que les cadres rencontrent les personnes accompagnées, mise à part situation très exceptionnelle. Devant cette revendication de plus en plus importante des professionnels d'être soutenus institutionnellement pour porter la parole des familles, et défendre leurs droits parfois bafoués, se construit proportionnellement une résistance de la part des cadres de l'institution. Là où les éducateurs en appellent à ce que l'institution s'empare des préjudices subis par les familles, pour les

⁵¹¹ Jung Christian, « Travail social et créativité », *Pensée plurielle* 1/2002 (n° 4) , pp. 105-120

URL : www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2002-1-page-105.htm

⁵¹² Verbatim E.R. du 31/05/2017

soutenir auprès des institutions partenaires, Etablissement scolaires ou Agences du département, leur sont renvoyés des traits de personnalité à caractère oppositionnel. « Parce que finalement, nous, à un moment donné, on est pas des Caliméros, mais on se fait traiter d'agités, de troublions, déjà même au sein de notre établissement ». ⁵¹³ A propos d'une revendication sociale, sur le traitement des familles sur un territoire, est renvoyée l'inadaptabilité de comportements individuels. On retrouve ici le procédé parfois à l'œuvre et déjà évoqué, dans la relation individuelle entre un professionnel et une personne accompagnée, où la responsabilité incombe à cette dernière et à sa prétendue incompatibilité ou incapacité personnelle.

Ici, l'institution, en ne reconnaissant pas l'existence de l' « Espace de Réflexions » comme faisant parti d'une initiative et/ou d'un outil institutionnel, en rejetant ses effets et ses résultats, démontre à son tour, qu'elle ne veut pas entendre, pour le moment, les revendications des familles. L'action en s'exprimant à l'occasion de cet espace, comme l'évoque J.RANCIERE, révèle bien un « partage du sensible », « qui donne à voir en même temps l'existence d'un commun et les découpages qui y définissent les places et les parts respectives. » ⁵¹⁴ Si les personnes accompagnées, professionnels et cadres, entre autres, forment ensemble l' « Institution », ceux qui sont en position de direction et donc de décision, entendent bien conserver l'équilibre visant à préserver et garantir les places de chacun. Certains acteurs ont pour fonction de savoir ce qui est bon pour les autres, et le privilège de prendre part à l'action, les autres, celui d'appliquer leurs recommandations sans prendre part à son orientation. Ici ce processus de rapport au pouvoir, déterminé par un prétendu rapport au savoir, diminue proportionnellement suivant la place que l'acteur occupe dans l'échelle hiérarchique institutionnelle. **La verticalité descendante du savoir s'opère de la direction tout en haut, vers les personnes accompagnées tout en bas, en passant par les professionnels au milieu. Tout ce qui doit troubler l'ordre tranquille de cette répartition n'est d'abord pas considéré, puis expressément rejeté.** De sorte que règne une forme de *statu quo*.

H. ARDENT l'affirme, « du point de vue de la contemplation peu importe ce qui trouble le repos nécessaire, du moment que ce repos est troublé ». ⁵¹⁵ Pour elle en effet, l'action vient

⁵¹³ Idem

⁵¹⁴ Ruby Christian, « *Le sens de l'action dans la philosophie de Jacques Rancière* », *Le Philosophoïre*, 2/2007 (n° 29), p165-182

⁵¹⁵ Arendt H., *Condition de l'homme moderne*, Ed. Calmann-Lévy, Coll. Agora, 406p

troubler « *le calme* » de la dignité supérieure de la « *Vita Contemplativa* » et introduire un « *non-calme* », propre à la « *Vita Activa* ».

« Une recherche-action plus qu'aucune autre recherche pose plus de questions qu'elle n'en résout. Elle dérange presque tout le temps les pouvoirs établis. N'est-ce pas la raison pour laquelle la recherche-action est productrice d'une connaissance ordinaire qui dévoile sans cesse l'intelligence du social ? »⁵¹⁶

Pour autant, si la Recherche-Action, ici l' « Espace de Réflexions », par son procédé d' « Explication sur l'action », vient révéler une forme de « partage du sensible », établissant clairement l'ordre établi faisant, régner un *statu quo*, un « calme », dans lequel certains pourraient prendre part et d'autres non, et autorise des possibles pour le bousculer, on s'aperçoit, à travers cette expérience que ce n'est pas satisfaisant. Il ne suffit pas que l'action s'exprime, révèle et laisse entrevoir un possible, pour la transformation opère. SAUL ALINSKY, n'est pas tendre lorsqu'il aborde « cette espèce particulière »⁵¹⁷ qui ressemble à s'y méprendre aux artisans du travail social. « Ces parasites font profession de foi dans un changement social capable de réaliser des idéaux de justice, d'égalité de chances, mais ils ne s'engagent pas davantage ? Au contraire, ils découragent toute action valable pouvant amener un changement »⁵¹⁸. Dans la foulée, il écrit « C'est à eux que fait allusion Edmond Burke dans cette remarque acerbe : « Pour que le mal triomphe, il suffit que les bons ne fassent rien »⁵¹⁹.

Pendant le déroulement des échanges, une réunion mensuelle , « réunion de fonctionnement », réunissant éducateurs du service, psychologues, chef de service et directeur, vient signifier clairement les difficultés rencontrées pour « essayer de transmettre notre message »⁵²⁰, telle que le souhaitent les parents. Il est en effet renvoyé, à cette occasion, qu'ils ne sont pas là pour soutenir la parole et la participation des familles mais pour répondre aux objectifs du département. Cette intervention vient à la fois prouver la puissance institutionnelle, et sociale visant à maintenir ce *statut quo*, et renvoie notre réflexion sur les moyens opérationnels de faire subsister la parole des familles, malgré les contraintes inhérentes à la dynamique de contrôle social régnant.

⁵¹⁶ Barbier p12

⁵¹⁷ Alinsky S., *Manuel de l'animateur social*, Ed. du seuil, Coll. Esprit, Paris, 1976, 248 p., p82

⁵¹⁸ Idem

⁵¹⁹ Idem

⁵²⁰ Verbatim E.R du 17/05/2017

C'est encore et toujours dans l'action, *pour* elle, à travers son « application », que nous allons essayer de trouver des moyens de sortir de cette nouvelle impasse.

3.2) La Recherche-action, une application pour pouvoir agir

M.H BACQUE et C.BIEWENER, sont claires concernant l'application d'une forme d' « *Empowerment* »⁵²¹ dans le travail social. « Le rapport au savoir constitue on le sait une forme de pouvoir. Or la démarche d'*Empowerment* dans le travail social reste une relation établie par des professionnels, le plus souvent à leur initiative. La relation d'*empowerment* ne doit-elle pas aussi être comprise, en suivant la politiste Barbara Cruikshank, comme une relation de pouvoir, dimension peu mise en lumière par les praticiens »⁵²².

En effet, c'est bien ce à quoi s'attaque frontalement la Recherche-Action quand elle décide de réunir des personnes concernées pour leur demander de penser les actions qui les concernent. Elle vient frontalement bousculer la barrière, pour ne pas dire la muraille, qui sépare professionnels et personnes accompagnées. Le mécanisme de catégorisation décrit par G.SIMMEL, dans l'ouvrage de S.PAUGAM, évoqué en première partie, semble en effet plus que d'actualité. Les accompagnements réalisés dans le cadre du travail social, entre autres, dans leur conception comme dans leur mise en œuvre, témoignent de cette scission. Comme si les professionnels venaient en aide à une catégorie de personnes « *eux* », qui seraient à jamais considérés comme « personnes en difficultés », et dont ils ne feraient jamais partie, « *nous* ». Autrement dit, tout les autres. « Les pauvres en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques et de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou devaient la recevoir selon les normes sociales »⁵²³ Ils sont ainsi définis, non « pas en dehors, mais dans la société. (...) Ils sont un élément appartenant de façon organique au *tout*. »⁵²⁴

En s'attaquant directement au rapport de pouvoir, s'exprimant sous forme de rapport au savoir, l' « Espace de Réflexions » permet de faire appliquer une forme plus égalitaire de relation entre professionnels et parents, fondement, selon nous, de toutes démarches à visée émancipatrice.

⁵²¹ Bacqué M.H. and coll., Op. Cit.

⁵²² Idem, p53

⁵²³ Idem

⁵²⁴ Idem

3.2.1) Une participation « dans une perspective large »⁵²⁵

3.2.1.1) L'« empowerment », un principe « instrumentalisé »⁵²⁶ international

« Ce n'est pas l'*empowerment* dans le sens dans lequel je l'ai utilisé qui est devenu centre d'intérêt dominant, mais le langage de l'*empowerment* qui a été approprié dans des agendas qui ne sont ni progressistes ni fondés sur la community, ou qui tout simplement ignorent à la fois la justice sociale et le changement social »⁵²⁷

M.H. BACQUE et C.BIEWENER, font référence à l'analyse critique de la sociologue Nina Eliasoph concernant « des projets d'*empowerment* » qui ont eu lieu au Etats-Unis pour des jeunes défavorisés. En effet, dans leur ouvrage elles dressent un bilan plutôt terne des expériences d'*empowerment* outre-Atlantique, qui ont pourtant été précurseurs dans ce domaine. Elles expliquent comment les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, se sont emparés du slogan d'*empowerment*, pour parvenir à des fins contradictoires à ses valeurs démocratiques. « Dans tous les cas la perspective d'une transformation sociale a disparu. »⁵²⁸ « L'intégration de la notion d'*empowerment* dans le vocabulaire des politiques publiques, dans un contexte où l'idéologie néolibérale est devenue prégnante, se solde ainsi par l'effacement de sa dimension d'émancipation individuelle et collective. »⁵²⁹

En France la notion de participation semble avoir connu le même destin. Du général De Gaulle pour s'extraire du conflit de lutte des classes, en favorisant la participation des ouvriers aux bénéfices des entreprises, jusqu'au rapport Dudebout⁵³⁰ des années Mitterrand, la participation fait progressivement sa place, mais reste employée de manière descendante. La loi 2002-2 rénovant l'action Sociale et Médico-sociale, la Charte de l'environnement de 2004 ou les politiques de la Ville en Février 2014, en sont d'autres exemples. Cette dernière qui a suscité une forte attente de la part « des militants de gauche, des professionnels et des associations locales »⁵³¹ va décevoir. « Mise en œuvre dans une période d'affaiblissement des

⁵²⁵ Bacqué M.H. and coll., Op. Cit., p138

⁵²⁶ Bacqué M.H. and coll., Op. Cit., p119

⁵²⁷ Idem, p50

⁵²⁸ Idem

⁵²⁹ Idem

⁵³⁰ Monbeig M., « *L'impossible démocratie participative* », *Pensée plurielle*, 2007/2 (n° 15), p. 29-47., p29

URL : <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2007-2-page-29.htm>

⁵³¹ Bacqué M.H. and coll., Op. Cit., p130

formes traditionnelles de structuration du monde ouvrier, elle reste une politique conduite et décidée « par le haut », avant tout initiée par des professionnels. »⁵³²

En effet, « comme dans les approches anglo-saxonnes (...), les rapports de forces et les conflits sont évacués au profit d'une dépolitisation des enjeux. »⁵³³

Pour éviter ce type de dérives, les auteures sont claires. **Si, en guise d'application, le concept reste à l'initiative des professionnels, ou/et utilisé de manière partielle, il se détourne de son sens et débouche sur des effets allant à l'encontre de ses principes fondateurs.**

« Si l'idée de l'empowerment peut constituer un outil stimulant dans le débat hexagonal et conserver un potentiel émancipatoire, c'est donc à la condition de garder cette perspective large. Le risque est grand autrement de passer à côtés des principaux apports de la notion, que sont en particulier la reconnaissance et la prise en compte de l'*agency* et des subjectivités, l'articulation entre émancipation individuelle et collective et projet politique et le centrage sur la question du pouvoir compris dans sa complexité »⁵³⁴.

3.2.1.2) La participation dans le travail social, une injonction à la participation ?

D'ailleurs un des points essentiels de l'« Espace de Réflexions » est d'associer les familles à la mise en œuvre concrète du cadre dans lequel doivent se dérouler les échanges, tant sur le fond que sur la forme. Afin que **la participation ne soit pas à l'initiative des professionnels**. « Si l'idée c'est la participation et qu'on puisse discuter entre nous, autant qu'il y ait la forme la plus appropriée quoi ». ⁵³⁵ En effet, dans le secteur du travail social nous observons que toutes les formes de participation sont pensées en amont par les professionnels. Maintenant ainsi une forme de « je sais ce qui est bon pour vous ». C'est à se demander ce qu'il reste de la participation, tant elle paraît parfois partielle. Elle apparaît alors davantage comme un leurre faisant bonne impression, mais qui consiste toujours à contraindre l'autre à faire ce que l'on pense bon pour lui. « Il en résulte une dépolitisation de ces formes d'engagement civique, une dissociation entre le civique, une dissociation entre le civique et le

⁵³² Idem

⁵³³ Idem, p131

⁵³⁴ Idem, p138

⁵³⁵ Verbatim E.R. du 17/05/2017

politique. Si ces projets ont bien des effets sur les individus, c'est plutôt dans la formation de citoyens dociles que dans leur émancipation. »⁵³⁶

Cette mise en application de la participation des familles aux réflexions, même si elle est souhaitée dès son commencement, va évoluer au fil des rencontres. Lors des premières rencontres en effet, le professionnel à l'initiative du projet tient un rôle d'animateur. Cette posture doit servir à cadrer les échanges de sorte qu'on évite des écueils du type :

- tomber dans l'analyse de problématiques individuelles, renforçant un effet stigmatisant
- se laisser envahir par la tentation de penser que tout ce qui ne va pas, c'est la faute de professionnels mal intentionnés.

Pour mener à bien ses intentions, il se trouve seul debout, face aux autres assis. Il peut ainsi noter sur un *paperboard* les remarques qu'il juge pertinentes et les outils retenus par le groupe. Mais après avoir échangé avec ses collègues, qui trouvent que cette posture peut reproduire la situation du professionnel *expert*, sachant mieux que les parents ce qu'il faut retenir, il introduit la question au collectif suivant. L'idée étant d'impliquer les parents sur la forme de l'« Espace de Réflexions ». « On discutait avec les collègues et on trouvait que ça faisait un peu école ? »⁵³⁷ Les remarques ne se sont pas faites attendre. « C'est pas mauvais mais ça aide pas l'échange entre nous »⁵³⁸, « ça donne un peu l'impression comme si on était à l'école. »⁵³⁹ A partir de là, toutes les rencontres, se déroulent sans *paperboard*, et le professionnel en question n'a plus fonction d'animateur. Il intervient simplement pour lancer les échanges en précisant les objectifs de l'« Espace de Réflexions » et ce qui a été retenu à l'occasion des rencontres précédentes. Ce changement de posture a sans doute permis que ses collègues s'approprient aussi l'espace, de sorte que ça ne soit plus *le sien*.

C'est également à partir de l'avis des familles que le lieu se détermine. Ils émettent en effet, le souhait de rester sur la villa, où se trouvent les bureaux des éducateurs, plutôt qu'à la Ludothèque, comme ce fut le cas pour les trois premières rencontres. **On voit donc comment la mise en application du pouvoir d'agir des personnes concernées par une Recherche-Action, pour qu'elle soit effective, mérite de les associer à toutes les étapes du projet, au risque sinon, de retomber dans l'écueil d'une participation partielle, et donc inopérante.** Mais ça ne suffit pas pour autant.

⁵³⁶ Bacqué M.H. and coll., Op. Cit, p52

⁵³⁷ Verbatim E.R du 17/05/2017

⁵³⁸ Idem

⁵³⁹ Idem

Même avec ces précautions, les interventions des professionnels, s'expriment dans un premier temps sous la forme d'une injonction. Même portés par une ambition d'autogestion des familles dans la régularisation de leurs problèmes, les éducateurs adoptent, dans un premier temps, une posture visant à prescrire les attitudes à adopter. Nous l'identifions au travers de l'emploi répété de *il faut que*. « Et je crois que c'est là, que vous, il faut que vous soyez, et c'est pas facile, mais suffisamment résistante aussi, pour dire à un moment donné... »⁵⁴⁰, « Voyez... c'est là dessus qu'il faut ... Et voyez ça c'est votre force ça »⁵⁴¹.

Avant que l'influence de la phase « d'explication » de la Recherche-Actions ne fasse son effet, et que les familles puissent prendre le temps d'explicitement clairement les raisons de leurs difficultés, la réalité complexe de leur condition de vie, les professionnels et parents se trouvent dans l'impasse du « *il faut que vous fassiez* », « oui, d'accords mais on y arrive pas ». Malgré eux et leurs bonnes intentions, les professionnels tendent à renforcer le processus de responsabilisation dont les familles se plaignent par ailleurs.

3.2.1.3) La participation, un moyen ou une finalité ?

« Responsabiliser peut indiquer la volonté de prendre en considération des individus dans un rapport plus égalitaire se dégageant du paternalisme ou de la victimisation. Mais sans tenir compte des rapports structurels d'inégalité et en considérant leurs choix comme des actions rationnelles, elle consiste à renvoyer aux seuls individus la responsabilité de leur situation »⁵⁴². L'« Espace de Réflexions », en permettant « un temps pour se poser », afin que les parents expriment « jusqu'au bout » leurs préoccupations, permet donc, nous l'avons vu précédemment, de mettre en lumière, le fait de ne pas être entendus lorsqu'ils sont confrontés à des professionnels, à propos du comportement de leurs enfants. Mais aussi, il ouvre une porte pour qu'ils puissent donner les raisons de leurs difficultés, causées notamment la sensation d'être envahie par l'« émotion »⁵⁴³, sur ces moments où ils perdent la maîtrise.

Or, les formes classiques d'intervention dans le travail social, comme l'énonce les auteurs ci-dessus, ont tendance à passer outre ces éléments, en négligeant la prise en considération de la complexité de la situation et de son contexte d'expression, pour s'engouffrer directement sur les solutions « éducatives » à apporter. Heureusement, la force de la Recherche-Action, en

⁵⁴⁰ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁵⁴¹ Idem

⁵⁴² Idem, p 51

⁵⁴³ Verbatim E.R. du 14/06/2017

prenant appui sur l'action, ici, les situations décrites par les personnes, intègre ces éléments de complexité et contextuels, et en explique comme nous l'avons vu les raisons.

Il semble que ce soit cette phase d'« explication sur l'action », qui permet que les professionnels saisissent plus clairement de quoi il s'agit, et modifie leur posture. Le *il faut* n'était plus dirigé vers les personnes. Les éducateurs ont désormais tendance à se l'attribuer. « Parce que c'est là justement où il faut essayer de trouver l'outil pour l'empêcher de déborder et d'outrepasser son droit »⁵⁴⁴, « il faut déconstruire ça, c'est à dire qu'il faut qu'on trouve quelque chose ensemble qui permette justement qu'il y ait pas nécessité qu'il y ait l'éduc qui vienne pour dire vous allez jusque là, vous allez pas jusque là »⁵⁴⁵, « il faut que ça, on y soit attentif ».⁵⁴⁶

Ce qu'on repère ici, qui semble primordial et qu'autorise la Recherche-action, au travers du primat qu'elle attribue à l'action, c'est que la participation semble devoir agir dans la conception même l'action à mener. Ça change tout. **L'idée n'est plus de penser la participation comme un objectif à atteindre, mais comme la finalité.** Le *pouvoir d'agir*, se différencierait alors de la *participation* au sens, où il placerait les personnes en conditions de définir leurs propres objectifs, permettant de résoudre leurs propres problèmes. Le fait que le travail social dans les expériences que nous lui connaissons, emploie davantage la participation comme outil au moyen d'accompagnement, signifie alors, d'une certaine façon, qu'il n'opère pas de véritable changement. Que subsiste le « *calme* ».

Le fait de n'inviter les personnes qu'à participer, maintient toujours une distinction entre *eux* et *nous*. *Nous*, professionnels savons mieux que *eux*, usagers, ce dont ils ont besoin. **La participation ici, malgré ce que le terme peut laisser entendre, ne serait qu'un moyen, un support parmi d'autres au service d'un maintien d'un rapport de pouvoir.**

« Telle est la perspective politique, dessinée par Rancière, qu'elle concourt à légitimer une idée de l'émancipation des humains par l'affirmation du présupposé de l'égalité et non par celle de la réduction nécessaire des inégalités, puisque cette dernière contribue à maintenir les inégalités et la domination »⁵⁴⁷

⁵⁴⁴ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁵⁴⁵ Idem

⁵⁴⁶ Idem

⁵⁴⁷ Ruby C., « *Le sens de l'action dans la philosophie de Jacques Rancière* », *Le Philosophoire*, 2/2007 (n° 29), p165-182, p171

3.2.2) L'égalité, une question de posture

Or, l'action, dans cette « phase d'application », en nous permettant de penser cette distinction fondamentale entre la *participation* et le *pouvoir d'agir*, fait surgir la notion d' « égalité »⁵⁴⁸ et nous autorise à la questionner.

3.2.2.1) L'action, le moyen de l' « égalité »

Pour appuyer notre raisonnement nous appuierons sur les thèses de J.RANCIERE. Ce dernier envisage l'action, comme un moyen de faire advenir l'égalité, au sens strict. Il l'affirme **l'égalité est un principe. « L'égalité ne s'obtient pas elle se déclare »**⁵⁴⁹. Selon lui, « il y a de la pensée dans chaque action »⁵⁵⁰, et cela nous autorise un dépassement déterminant. Si tel est le cas, l'objectif du travail social est moins de faire prendre conscience aux personnes de l' « anormalité » de leurs comportements, mais plutôt les persuader qu'ils sont tout aussi capables. De la *participation* support, à l'initiative des professionnels pour permettre aux usagers de prendre conscience de leurs difficultés, on bascule directement vers des réflexions visant à permettre concrètement aux personnes de s'extraire des difficultés qu'ils rencontrent. En effet, pendant qu'on passe du temps et on dépense de l'énergie, à essayer de faire entendre à l'autre, au nom de notre expertise, que les solutions qu'on a trouvées à sa place sont les meilleures, lui signifiant qu'il est moins capable, on ne l'aide pas concrètement à trouver les solutions aux difficultés qu'il exprime. Nous pensons alors à ces nombreuses réunions entre professionnels, sans les personnes concernées, à essayer de trouver entre experts, les solutions au *pourquoi* elle agit d'une manière anormale.

Or, « L'action consiste à faire voir ce qui ne se voyait pas, et faire entendre de la parole là où on entendait que du bruit »⁵⁵¹. Ici, ce qui ne voit pas, ou parfois ce qu'on ne veut pas voir, c'est cette égalité, qui pourtant s'exprime. « Comme il m'est difficile de voir ce que j'ai sous mes yeux »⁵⁵² déclarait le philosophe Wittgenstein.

⁵⁴⁸ Idem

⁵⁴⁹ Idem, p172

⁵⁵⁰ Idem, p174

⁵⁵¹ Ruby C., « *Le sens de l'action dans la philosophie de Jacques Rancière* », *Le Philosophoïre*, 2/2007 (n° 29), p165-182, p168

⁵⁵² NACHI Mohamed, « *Deux concepts de compromis : commun vs analogique* », *Négociations*, 2011/2 (n° 16), p. 95-108.

URL : <http://www.cairn.info/revue-negociations-2011-2-page-95.htm>

En pensant en effet, que la personne n'a pas à participer aux réflexions qui concernent ses propres problèmes, le travail social, maintient une distance, une barrière infranchissable entre le *eux* et le *nous*. Il maintient en effet, l'idée que seule l'expertise extérieure permet d'identifier ce qui pose problème et que la personne pris dans ses difficultés, dont elle n'a pas conscience, ne peut participer à leurs résolutions. Cela affirme et maintient, en ce sens, une forme de rapport de pouvoir et de mise à distance entre les professionnels *nous* et les usagers *eux*. « Je suis habitué à travailler avec les éducateurs sans les parents »⁵⁵³ ; « Aujourd'hui ça ne nous appartient pas »⁵⁵⁴ ; « ça nous concerne directement, on est mieux placé pour savoir »⁵⁵⁵

Cette idée de l'égalité que nous propose J.RANCIERE vient introduire une mise en perspective fondamentale de la pratique du travail social. **En pensant qu'il faut se situer dans le *pourquoi* des difficultés des personnes, les professionnels affirment la nécessité d'une prise de conscience, et non d' « une prise de recul » tel que les parents l'expriment lors de l' « Espace de Réflexions » ; En revanche, en partant du principe qu'ils ont conscience mais qu'ils ne sentent pas capables, ils se joignent à eux pour réfléchir au comment.**

Ainsi, l'action, telle qu'elle s'exprime dans les différents collectifs, permet de faire émerger un besoin essentiel des personnes à *pouvoir agir*, bien plus qu'un besoin de comprendre comment ils en sont arrivés là. J.RANCIERE, fait la preuve de cette hypothèse dans *La nuit des prolétaires*⁵⁵⁶, ouvrage dans lequel il décrit que les ouvriers, la nuit, écrivaient des poèmes. Eux que l'on considérait comme incapables de penser, justes bon à travailler. A travers ces archives il apportait la preuve, qu'ils n'avaient pas besoin de prendre conscience de leur condition d'assujetti. Ils la connaissaient mieux que personne d'autres puisqu'ils la vivaient.

En revanche, ce dont ils souffraient c'est davantage d'une intériorisation de leur incapacité à pouvoir changer les choses, à se dire « Je suis capable »⁵⁵⁷. « Face au nihilisme de la sagesse officielle, il faut à nouveau s'instruire à la sagesse plus subtile de ceux dont la pensée n'était pas le métier et qui pourtant, en dérégulant le cycle du jour et de la nuit, nous ont appris à

⁵⁵³ Verbatim E.R du 03/05/2017

⁵⁵⁴ Idem

⁵⁵⁵ Idem

⁵⁵⁶ Rancière J., *la nuit des prolétaires*, Coll. Pluriel, Paris, 2007, 451p

⁵⁵⁷ Ruby C., « *Le sens de l'action dans la philosophie de Jacques Rancière* », *Le Philosophoire*, 2/2007 (n° 29), p. 165-182, p174

remettre en question l'évidence des rapports entre les mots et les choses, l'avant et l'après, le possible et l'impossible, le consentement et le refus »⁵⁵⁸.

Donc, on identifie alors comment l'*action* en s'exprimant affirme la notion d'égalité entre les professionnels et personnes accompagnées. Nous appréhendons ici cette « *égalité* », au sens où il s'agit dans les deux cas, de personnes ayant les mêmes droits, de citoyens. Là où ils ne sont pas égaux, en effet, et c'est peut-être ce qui est à déplorer, c'est que les uns, au travers de leurs difficultés, ont besoin des autres pour se faire entendre. « C'est important que quelqu'un d'autre puisse nous aider à nous positionner face ... »⁵⁵⁹ ; « Essayer de transmettre notre message ».⁵⁶⁰ Dans « le partage du sensible »⁵⁶¹, ils n'occuperaient pas la même place.

3.2.2.2) Nivellement du rapport de pouvoir

« En application », c'est bien cette question de la place et donc la posture du professionnel qui est réinterrogée. Si, comme nous l'avons décrit plus tôt, les éducateurs au travers de l'« Espace de Réflexions » ont eu tendance, à un moment, à se situer dans une forme d'injonction à la participation, en employant comme une consigne la nécessité de « *il faut* », marquant encore une distinction entre *eux* et *nous*, au fur et à mesure ils se mettent à employer davantage le *nous*. Au travers, de l'entretien retranscrit⁵⁶², **il est frappant de voir comment sur un même temps d'échanges, au fur et à mesure des discussions, la distinction s'effrite, s'annule parfois**. Les éducateurs se mettent à employer sur la fin du temps collectif un autre *nous*, incluant cette fois les personnes accompagnées. Ils partagent une même condition et s'allient à leurs causes.

« Mais comme nous tous »⁵⁶³ ; « C'est à dire quand on est inquiet ou pris à parti sur les choses qui nous tiennent aux tripes, je veux dire, mais nous même, on y a été confronté à ça »⁵⁶⁴ ; « là où je trouve que c'est compliqué, bon ici, bon nombres d'entre nous sont parents, et bien sûr qu'on passe des fois à côté de choses, bien sûr qu'il y a des choses qui nous échappe, bien sûr, mais pour nous tous, et pour tous parents »⁵⁶⁵ ; « Je veux dire on est en

⁵⁵⁸ Rancière J., *la nuit des prolétaires*, Coll. Pluriel, Paris, 2007, 451p, p12

⁵⁵⁹ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁵⁶⁰ Verbatim E.R du 17/05/2017

⁵⁶¹ Rancière J., Op. Cit.

⁵⁶² **ANNEXE 2 : RETRANSCRIPTION D'UN ENTRETIEN COLLECTIF DE L' « ESPACE DE REFLEXIONS »** du 31/05/2017

⁵⁶³ Verbatim E.R. du 31/05/2017

⁵⁶⁴ Idem

⁵⁶⁵ Idem

train de nous classifier, de nous faire rentrer, ou de faire rentrer les enfants dans des cases où nous les parents du coup on est démuné. Et on pense que l'autre est expert, et on pense ... »⁵⁶⁶ ; « c'est pas comme si il y avait les élèves d'un côté et les professeurs de l'autre ».⁵⁶⁷

C'est ce qui fait aussi, que nous apportons une vigilance à travers l'écriture de ce mémoire, à désigner, ceux que l'on prénomme parfois « *usagers* », en tant que « *personnes accompagnées* ». Alors même que cette dénomination ne nous convient pas complètement non plus, elle permet au moins, quand la réflexion l'exige, de marquer une différence avec les professionnels. La seule différence à nos yeux reste alors qu'elles se trouvent en position d'être accompagnés. C'est cette posture, aussi, qui nous permet de penser l'égalité et envisager une forme en application de pouvoir agir. **Cette « nouvelle réalité » que produisent les échanges, fait surgir une horizontalité, une forme de « co-construction », entre professionnels et personnes accompagnées. Tout d'un coup, même si cela faisait partie des intentions de départ, l'entre-aide s'impose comme une nécessité.** Ce n'est plus le mouvement unilatéral, et vertical descendant, qui vise à ce que l'un dise à l'autre comment il doit faire, « c'est même le contraire, c'est vous qui nous dites comment on peut faire ».⁵⁶⁸

Parfois, suivant la situation, l'expertise change de bord, « C'est ça, plus j'avance dans le métier et plus je me dis c'est pas le fait de savoir ou pas savoir. Vous êtes parents, et vous savez faire ».⁵⁶⁹ Il ne s'agit pas d'affirmer là que l'expertise se situe uniquement du côté des parents. Le professionnel en détient une forme également, grâce aux apports qu'il a pu acquérir en formation et de part son expérience. Pour autant, il en est une, qui est largement mise en valeur par les échanges du collectif, et qui concerne spécifiquement les parents, c'est ce qu'on pourrait appeler « l'expertise expérientielle ». C'est à dire l'expertise tirée d'une expérience particulière, faisant des familles les experts de leur situation de vie, parce que les seuls à la vivre pleinement. Il est à noter pour autant, que certaines expériences relatées, notamment par des mères seules, en situation d'élever plusieurs enfants et de devoir gérer tout le quotidien, amènent encore davantage à interroger la prégnance et la valeur de certains savoirs pratiques de la personne accompagnée, et ceux théoriques du professionnel. Cela met en exergue l'extrême polyvalence, courage, volonté et force des unes, et convoque celle d'humilité et de respect pour l'autre.

⁵⁶⁶ Idem

⁵⁶⁷ Idem

⁵⁶⁸ Idem

⁵⁶⁹ Idem

3.2.2.3) L'association, un lieu pour « faire société » ?⁵⁷⁰

« L'Associationnisme de 1848, a produit avant tout un sens politique, esquissé une autre définition de la citoyenneté, de la représentation et de la souveraineté et contribué à ébranler les frontières classiques de l'espace public. »⁵⁷¹ S'il est un lieu qui semble pouvoir accueillir cette évolution dans le rapport professionnels/personnes accompagnées, ce serait l'association. L'« Espace de Réflexions » en est la preuve, même si des résistances fortes subsistent en interne. Pour autant, et c'est ce que nous rappelle ce « trésor perdu »⁵⁷², pour reprendre l'expression d'H.ARENDT, qu'est le mouvement « associationniste ». L'association, dans sa fonction d'« utilité sociale »⁵⁷³, et sa vocation à « faire société »⁵⁷⁴ par la formation d'un collectif, semble avoir en elle la possibilité de faire vivre cette forme d'égalité, et donc de la revendiquer. Sa situation d'être située au cœur même de l'action civile, puisque « les institutions d'initiative privée sont les plus aptes à saisir les besoins du moment »⁵⁷⁵, fait d'elle un support idéal pour mettre en application ce que révèle ce type d'expérience. « Se dessine ainsi une conception de l'espace public bien plus large que le modèle agonistique de la *polis* grecque qui domine *La Condition de l'Homme moderne*. Ce modèle peut être qualifié d'associationniste. (Benhabib, 1996). Parce qu'il émerge dès lors que les hommes s'assemblent pour agir de concert, parce qu'il relève de cet « art de poursuivre en commun l'objet de leur commun désir » (Tocqueville, cf Arendt, 1989, p.96) pour toute occasion, à tout moment et en tout lieu, cet espace est par nature poreux ».⁵⁷⁶

Introduire la Recherche-action, comme ici l'« Espace de Réflexions », au sein des associations, les pousseraient donc, à réinterroger leur action, leur projet et donc leur « utilité sociale ». ⁵⁷⁷ Cela permet déjà de proposer une analyse, sur le rapport de pouvoir que l'association entretient avec son financeur, et qui est au centre des tensions entre les professionnels de terrain, en particulier ceux de l'unité, et les cadres de l'institution, mais aussi, entre ces mêmes éducateurs et les professionnels du département. Pour ainsi dire, il est

⁵⁷⁰ Laville J.L. et Sainsaulieu R., *L'Association, Sociologie et économie*, Ed. Fayard, Coll. Pluriel, Paris, 2013, 438 p.

⁵⁷¹ Chapas B., Op. Cit.

⁵⁷² Chaniel Philippe, « *Les trésors perdus du socialisme associationniste français* », *Hermès, La Revue* 2/2003 (n° 36), p. 45-54, p48

⁵⁷³ Laville J.L. et Sainsaulieu R., Op.Cit.

⁵⁷⁴ Laville J.L. et Sainsaulieu R., Op.Cit

⁵⁷⁵ Chaniel Philippe, *Les trésors perdus du socialisme associationniste français*, *Hermès, La Revue* 2/2003 (n° 36), p. 45-54

URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2015-1-page-135.htm

⁵⁷⁶ Chaniel Philippe, Op. Cit.

⁵⁷⁷ Laville J.L. et Sainsaulieu R., Op.Cit.

de la responsabilité des professionnels en particulier, qui ont participé à l' « Espace de Réflexions », de faire remonter ce que cela a pu faire émerger comme « constats », « besoins », « demandes », « outils » ou autres « propositions ». Au risque de ne pas faire aboutir la démarche.

« Le pouvoir dont il s'agit ici est bien un pouvoir collectif « de faire », mais les rapports de forces, les formes de « pouvoir sur » et de domination ainsi que les dynamiques relationnelles de pouvoir, qu'il s'agisse des relations entre associations ou des relations entre associations et pouvoirs locaux, restent impensés. Ce déni ne peut que jouer au détriment des groupes les plus précarisés iules plus fragiles »⁵⁷⁸

3.2.3) L'IED, un accompagnement à la parentalité ?

Cette « phase d'application » qui s'apparente à une remise en question des principes communément admis dans le travail social d'une manière générale, dans l'institution qui nous concerne ici, et sur le service IED en particulier, nous amène à interroger la mission de ce dernier. Sans vraiment l'interroger, l'ensemble des professionnels du service, définissent leur pratique comme « un accompagnement à la parentalité » et comme un moyen de veiller « à la protection de l'enfance ». Mais, « comme le dit Montaigne, « l'habitude en ôte l'étrangeté » »⁵⁷⁹.

Or, ces missions semblent en quelque sorte enfermer la pratique dans une dimension de contrôle, dont l' « Espace de Réflexions » permet de s'extraire.

Dans le dictionnaire, la « parentalité » est la « fonction de parent, notamment sur les plans juridique, moral et socioculturel »⁵⁸⁰ (*Larousse*, 2000) Si cette notion semble pouvoir être interprétée à travers plusieurs champs : *Psychanalytique*, *Sociologique*, *juridique*, et celui de *l'action politique et publique*⁵⁸¹, que nous choisissons d'approfondir pour soutenir la réflexion. D'autant, que dans le champ *juridique*, « le terme de parentalité tient peu de place puisque le droit civil reconnaît uniquement le concept de parenté »⁵⁸².

⁵⁷⁸ Bacqué M.H. and coll., Op. Cit., p116

⁵⁷⁹ Nachi M., Op. Cit., p98

⁵⁸⁰ Lamboy B., « Soutenir la parentalité : pourquoi et comment ? Différentes approches pour un même concept », *Devenir*, 2009/1 (Vol. 21), p. 31-60, p32

URL : <http://www.cairn.info/revue-devenir-2009-1-page-31.htm>

⁵⁸¹ Idem

⁵⁸² Idem, p33

Au travers de la Science avec laquelle on le regarde, sa définition et l'appréhension qu'on peut s'en faire tend à se modifier. Du point de vue de l' *action politique et sociale*, « la parentalité est aussi associée à la fonction parentale »⁵⁸³. Et selon « le dictionnaire critique d'action sociale, (...) la parentalité apparaît comme un terme spécifique du vocabulaire médico-psycho-social qui désigne de façon très large “ la fonction d'être parent ” en y incluant à la fois les responsabilités juridiques telles que la loi les définit, des responsabilités morales telles que la socio-culture les impose et des responsabilités éducatives » (*Dictionnaire d'action sociale*, 1995) »⁵⁸⁴. Or le caractère pour le moins « large »⁵⁸⁵, de « la fonction parentale »⁵⁸⁶, non soutenue par une référence juridique claire et précise, laisse place à des interprétations d'ordres « morales »⁵⁸⁷ ou « éducatives »⁵⁸⁸. C'est en tout cas ce qui se vérifie dans la pratique. Un glissement s'opère parfois, réduisant cette fonction dans une qualité de « *bon ou mauvais parent* ». « Dans ce domaine, la question de la parentalité s'inscrit principalement dans une logique d'interventions visant à soutenir les familles et à protéger les intérêts des enfants. La parentalité est ainsi appréhendée comme une fonction susceptible de présenter un certain nombre de défaillances et qui nécessite alors d'être soutenue ou restaurée ».⁵⁸⁹

Or si l'on s'en tient aux explications et aux résultats de l' « Espace de réflexions », **les besoins des familles reposent davantage sur l'apport de connaissances des dispositifs qui entourent « la parentalité » et sur les missions des professionnels qui les conduisent. Sur la présence d'un tiers pour y voir plus clair, quand l'émotion et les affects ont pris le dessus, afin de pouvoir restaurer la communication dans la famille. Et enfin, sur le souhait de pouvoir « se poser », afin d'être entendus et soutenus moralement dans leurs préoccupations, non pas que « parentales », mais multiples, qui occupent une grande place dans leur situation « complexe ».** Ce dont on s'aperçoit donc, au travers de l'échantillon de parents ayant participé, c'est qu'il n'est pas question de « défaillances parentales » au sens d' « incapacités parentales ». Ce qui semble devoir être restauré pour eux, c'est davantage leur légitimité à se faire entendre et porter leur voix, que leur « manière d'être parent ». **De plus, est c'est une chose importante, selon eux, ceux sont parfois les interventions visant à les soutenir, qui les fragilisent, et d'une certaine manière,**

⁵⁸³ Idem

⁵⁸⁴ Idem

⁵⁸⁵ Idem

⁵⁸⁶ Idem

⁵⁸⁷ Idem

⁵⁸⁸ Idem

⁵⁸⁹ Idem

observent-ils, perturbent leur rôle de protection vis-à-vis de leurs enfants. Cela nous amène donc à nous poser la question, de la professionnalité des éducateurs du service. Au regard des besoins et des demandes des familles, exprimés, ils sont sollicités pour leur « écoute sensible », leur qualité de « respect » et d' « humilité ». Cela vient mettre en perspective les questions liées à la spécialisation des professionnels, au regard des « publics », leurs plus-values par rapport à d'autres métiers ou d'autres statuts, tel que le bénévolat par exemple. En effet, l'empathie, l'écoute, le respect, et l'humilité doivent-ils forcément ne s'apprennent-ils que dans les centres de formation de travailleurs sociaux ?

L'action en « application », telle qu'elle s'exprime dans l' « Espace de Réflexions », permet donc de questionner de manière concrète et relativement approfondie, les notions de *participation* et de *pouvoir d'agir*, impliquant des modifications dans la façon d'appréhender les différentes formes de rapport au pouvoir. Que ce soit dans la relation professionnel/personne accompagnée ou dans celle entre institutions partenaires. Elle fait émerger des situations concrètes de rapprochement, d'horizontalité et d'une certaine forme d'égalité dans ces mêmes rapports, considérés pourtant comme inégaux, et parfois entendus comme devant le rester. En cela, l'action suscitée dans cette Recherche-action, autorise donc de questionner la professionnalité des éducateurs concernés, et mettre en perspective celle du travail social en général. En effet, l' « Espace de Réflexions », tend à démontrer d'autres possibles concernant l'appréhension de la posture professionnelle dans le travail social. Lorsqu'on s'immisce au cœur de l'action, elle affirme l'égalité au sens strict, nous amenant ainsi à penser que nous sommes « tous capables ». La Recherche-action, « dans la mesure où l'action est liée à la sphère politique de la vie humaine »⁵⁹⁰, autorise en effet chaque acteur, selon ce même principe d'égalité fondamental, à surgir parmi les autres pour s'engager dans une autre dimension, une dimension politique.

3.3) La Recherche-Action, une implication pour prendre part

« Une recherche-action plus qu'aucune autre recherche pose plus de questions qu'elle n'en résout. Elle dérange presque tout le temps les pouvoirs établis. N'est-ce pas la raison pour laquelle la recherche-action est productrice d'une connaissance ordinaire qui dévoile

⁵⁹⁰ Idem

sans cesse l'intelligence du social ? »⁵⁹¹ Si elle permet de « poser des questions » ou d'initier des réflexions pour penser l'action, comme identifié dans sa phase d' « explication », par ses capacités d' « application », elle permet d'envisager une transformation. D'abord dans le contexte dans lequel elle s'exerce, mais aussi et surtout dans une dimension plus large, une dimension sociale. Elle s'affirme alors « comme un art de rigueur clinique développé collectivement en vue d'une adaptation relative de soi au monde. »⁵⁹²

C'est parce qu'elle favorise cette « affirmation de soi au monde », qu'elle se présente comme un instrument éminemment politique. Elle crée en effet les conditions pour que l'action, se déplace dans « le monde humain »⁵⁹³, autorisant les hommes à montrer « qui ils sont »⁵⁹⁴ et « révéler activement leurs identités personnelles uniques »⁵⁹⁵. Ainsi, grâce à elle, le présent, comme « un commencement »⁵⁹⁶, « ce n'est pas le sort des grands sujets de l'action politique (la classe ouvrière, par exemple, les grands hommes de l'histoire) ou des petits acteurs (ceux des petits récits), mais plutôt la constitution concrète de la capacité de n'importe qui à pouvoir affirmer : « je suis capable » »⁵⁹⁷.

A travers sa « phase d'implication », la Recherche-Action, en affirmant la possibilité pour tous à « prendre part », semble ouvrir de nouveaux horizons au travail social. Elle lui offre en effet la possibilité, non plus d'entretenir un *statu quo*, dont on a vu qu'il pouvait en être le régulateur, mais au contraire de se positionner en acteur critique, créant les conditions d'un « non calme ». « Parler d'émancipation, c'est parler d'une action dont l'effet a vocation à reconfigurer le champ de perception d'un individu en brisant les frontières qui l'excluent d'un territoire ou d'une compétence. L'émancipation se définit assurément par l'acte de travailler à l'analyse de ce à quoi l'on a été identifié au moment même où on en bouleverse l'ordonnement ».⁵⁹⁸

3.3.1) l'action, l'irruption du politique

⁵⁹¹ Idem, p12

⁵⁹² Barbier R., Op. Cit.

⁵⁹³ Arendt H., *La passion de comprendre*, Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, 146p, p95

⁵⁹⁴ Idem

⁵⁹⁵ Idem

⁵⁹⁶ Idem

⁵⁹⁷ Ruby C., « *Le sens de l'action dans la philosophie de Jacques Rancière* », *Le Philosophoïre*, 2/2007 (n° 29), p. 165-182, p171

⁵⁹⁸ Arendt H., *La passion de comprendre*, Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, 146p, p95

« La rencontre des incompatibles y met en évidence le pouvoir d'une autre communauté imposant une autre mesure »⁵⁹⁹.

La Recherche-Action a cette capacité d'implication de pouvoir déplacer l'action dans la sphère sociale, hors des frontières du contexte singulier dans lequel elle a émergé. Après s'être expliquée, puis appliquée, *sur* et *pour* transformer le contexte singulier dans lequel elle s'est exercée, l'action est propulsée dans la « pluralité » pour bouleverser l'ordre établi et définir de nouveaux possibles. « La pluralité de l'être humain est la condition de la politique et de l'action »⁶⁰⁰. Cette « phase d'implication », qu'autorise la « Recherche-Action », s'appréhende davantage comme une projection, dans une dimension philosophique et politique. C'est pour cette raison, qu'un retour sur les deux auteurs phares de notre réflexion, semble pertinent.

3.3.1.1) J. Rancière : « La subjectivation politique », un processus d'émancipation.

Au travers de sa notion de « subjectivation politique »⁶⁰¹, J.RANCIERE nous permet d'envisager la transformation de l'agir de l'individu, passant d'une attitude où il mettrait en « application » ce qui a pu être défini en « phase d'explication » dans son contexte ordinaire d'action, visé spécifiquement par la Recherche-Action, à celle d'« implication », où il participerait enfin à la « polis ».⁶⁰² En d'autres termes, « la subjectivation politique » de la personne est celle qui lui permet de se dire « je suis capable »⁶⁰³. Non plus seulement pour agir et défendre son droit, sa responsabilité et sa légitimité, ici, à être parent, mais aussi et surtout pour prendre part à la vie sociale, à exercer pleinement sa citoyenneté⁶⁰⁴. **Cela fait de la « subjectivation politique », une expression représentant de manière efficace le**

⁵⁹⁹ Ruby C., « Le sens de l'action dans la philosophie de Jacques Rancière », *Le Philosophoïre*, 2/2007 (n° 29), p. 165-182, p175

⁶⁰⁰ Arendt H., *La passion de comprendre*, Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, 146p., p95

⁶⁰¹ Rancière J., *le partage du sensible. Esthétique et politique*, Ed. La fabrique, Paris, 2000

⁶⁰² Cf Dèf. Polis, Op. Cit., in

Quelquejeu B., « La nature du pouvoir selon Hannah Arendt. Du 'pouvoir-sur' au 'pouvoir-en-commun' », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 2001/3 (Tome 85), p. 511-527, p518
URL : <http://www.cairn.info/revue-des-sciences-philosophiques-et-theologiques-2001-3-page-511.htm>

⁶⁰³ Ruby C., Op. Cit., p175

⁶⁰⁴ **Dèf Citoyenneté:**

« Situation positive créée par la pleine reconnaissance aux personnes de leur statut de citoyen. (Le citoyen dispose, dans une communauté politique donnée, de tous ses droits civils et politiques.) », in

Dictionnaire Larousse informatique

URL : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/citoyenneté/16242>

processus d'émancipation que tend à mettre en mouvement la Recherche-Action. « Plus sûrement une philosophie de l'action émancipatrice »⁶⁰⁵.

*« La logique de la subjectivation, qui n'aboutit aucunement à définir un modèle exclusif, se joue dans l'action elle-même, dans l'action par laquelle tel ou tel être humain se désidentifie et se décline par rapport à un partage du sensible régnant, en faisant jouer le savoir dans l'action elle-même. (...) La personne de référence s'institue politiquement, et ceci au moment même où elle déplace les noms à elle donnés (prolétaire, mari, ...), où elle rend visible ce qui ne l'était guère sous la domination du partage de référence. La subjectivation ne donne pas la clef du mode d'approche d'une nouvelle situation prévisible, elle cerne plus exactement le processus de construction de soi comme sujet à partir de la présupposition de l'égalité (...) sans confier à d'autres le soin de faire advenir quelque chose (...) La subjectivation rend possible l'impossible, en quoi elle donne bien la clef de l'action politique »*⁶⁰⁶.

On note à travers ce passage de l'article de C.Ruby, que si cette « Subjectivation politique » s'avère être une forme d'affirmation de soi aux autres et au monde, elle n'en reste pas moins un acte critique, venant le troubler « le calme », du « partage du sensible » régnant.

« La pratique politique contribue à reconfigurer le sensible à partir de cette affirmation inattendue, irruptive de l'égalité : « je suis capable » ». ⁶⁰⁷ Puisqu'en effet, « La politique consiste à ne pas se plier aux distributions habituelles de la parole, à déplacer des agencements afin de donner d'autres significations aux mots et aux choses, à inquiéter les horizons d'attente en défaisant les normes ordinaires »⁶⁰⁸.

Enfin, cette notion, exprime une des potentialités centrale de la Recherche-Action, celle de modifier les choses depuis sa base, en son sein, dans un mouvement interne ascendant. La transformation ne provient pas d'une puissance ou d'une expertise extérieure, mais depuis l'action des indicibles et des invisibles, par elle. C'est en effet, l'action comprise comme s'exprimant, mais n'étant pas regardée, ni même « entendue », qui surgit dans un espace auquel elle a toujours existé mais dont elle souffrait de ne pas être vue. Par analogie, nous pouvons faire le parallèle avec la mesure IED, et les effets de l'« Espace de Réflexions ». Ce dernier permettra peut-être, même si le chemin semble encore long et sinueux, que la parole des personnes et leurs réflexions, au travers de cette expérience de Recherche-Action, modifie, transforme, dans un mouvement interne, le « calme » de la « discipline » qui tend à figer l'action, et soit enfin entendue. Nous faisons le rapprochement

⁶⁰⁵ Ruby C., Op. Cit., p176

⁶⁰⁶ Idem

⁶⁰⁷ Idem, p175

⁶⁰⁸ Idem, p172

avec une autre expérience de Recherche-Action, également sur le thème de la participation, menée en parallèle de l' « Espace de Réflexions », sur le service, effectuée sous une forme différente, par une étudiante en situation de stage et donc extérieure à l'institution. Il est surprenant d'observer en effet, comment certaines des conclusions dégagées de son travail, et qui se rapprochaient de celles que nous faisons au travers des échanges collectifs, ont été beaucoup plus facilement accueillies et surtout davantage entendues. **Ainsi, il semble que la force d'une Recherche-action, lorsqu'elle est menée dans l'institution, par ses acteurs, opère une transformation structurelle interne, qui impacte davantage l'action de cette dernière, même si cela peut lui valoir une forte opposition.** Cela nous apporte ainsi une forme de réponse, pour savoir « comment changer la configuration des données sensibles et construire les formes d'un monde à venir à l'intérieur du monde existant, sans céder du terrain à une théorie de l'aliénation et de la fausse conscience ? »⁶⁰⁹

Donc, J.RANCIERE, au travers de la notion de « subjectivation politique », nous permet de comprendre dans quelle mesure la Recherche-Action peut jouer son rôle d'implication, et dans quelle mesure les parents peuvent s'exprimer, enfin, aussi et à nouveau, en tant que citoyen, là où ils s'en pensaient incapables. Murés qu'ils étaient dans la fatalité d'une impuissance éprouvée, terriblement fragilisante. Cette implication ne peut advenir qu'au travers de l'action. « Le sujet de la subjectivation (celui qui prend part, celui qui affirme « je suis capable »), le sujet politique même, n'existe pas avant l'action »⁶¹⁰.

3.3.1.2) H. Arendt : Le politique sur, par et pour l'action.

Nous ne pouvons donc pas appréhender ce « pouvoir qu'a l'action », ce « pouvoir d'action », ou ce « pouvoir en action », sans revenir sur le socle théorique échafaudé, si minutieusement et si brillamment, par H.ARENDT. Pour elle, l'action est politique.

Elle l'est, parce qu'au lieu de faire l'apogée de l'homme avec un grand « H », elle rassemble les hommes dans une « pluralité » d'une même « condition humaine »⁶¹¹. « Ce n'est pas Un homme, mais des hommes au pluriel qui habitent la terre et d'une manière ou d'une autre vivent ensemble »⁶¹². En effet, nous avons pu le vérifier, elle permet de remettre du semblable

⁶⁰⁹ Idem, p175

⁶¹⁰ Idem

⁶¹¹ Arendt H., *Condition de l'homme moderne*, Ed. Calmann-Lévy, Coll. Agora, 406p

⁶¹² Arendt H., *La passion de comprendre*, Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, 146p, p95

(*nous* (éducateurs comme personnes), différent de *eux* et *nous*) là où subsiste des différences catégorielles. Différences favorisant parfois, tel que le définit G.SIMMEL, au travers de l'« assistance », le maintien de places différenciées hiérarchiquement dans l'échelle sociale d'un « partage du sensible » inégalitaire.

De ce fait, en même temps qu'elle rassemble, l'action politique trouble. De part son imprévisibilité, elle échappe à tout contrôle et « à l'auteur lui-même »⁶¹³, défiant ainsi « le calme » de la contemplation. H.ARENDT, voit en elle, l'occasion d'un renouveau, d'une création, d'une innovation, en l'identifiant comme « un commencement »⁶¹⁴ ou « une naissance »⁶¹⁵. Ici, un rapprochement entre personnes accompagnées et éducateurs, visant à les réunir pour une même cause. Or si on se projette dans la phase d'implication, chacun, de sa place peut, rassuré de sa légitimité être, et renforcé d'un « je suis capable », s'inscrire dans la vie politique de son territoire. Espérant que cela interfère, perturbe et bouleverse les pratiques visant, à assimiler les parents, entre autres, concernés par la mesure IED, comme des mauvais parents, et à les tenir à l'écart des questions qui concernent leurs enfants. **La conception d'H.ARENDT, nous autorise donc à considérer l'« Espace de Réflexions », comme un espace éminemment politique.** En cela, la Recherche-Action se révèle être l'antichambre contextuelle de ce qu'elle produit dans l'espace social, elle autorise un nouveau commun, un commun transformé, plus démocratique.

Puisque selon elle, en effet, la « *polis* »⁶¹⁶ se façonne dans la « *praxis* »⁶¹⁷ et aucunement en surplomb à travers la « *théoria* »⁶¹⁸, « dans la mesure où l'action est liée à la sphère politique de la vie humaine »⁶¹⁹.

« L'action et la parole créent entre les participants un espace qui peut trouver localisation juste presque n'importe quand et n'importe où. »⁶²⁰

⁶¹³ Ruby C., Op. Cit., p175

⁶¹⁴ Arendt H., *La passion de comprendre*, Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, 146p, p95

⁶¹⁵ Idem

⁶¹⁶ Cf Déf. **Polis**, Op. Cit

⁶¹⁷ Cf Déf. **Praxis** Op. Cit in Arendt H., *Condition de l'homme moderne*, Ed. Calmann-Lévy, Coll. Agora, 406p

⁶¹⁸ Arendt H., *La passion de comprendre*, Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, 146p., p89

⁶¹⁹ Idem

⁶²⁰ Duarte A., « *Pensée de la communauté et action politique : vers le concept de communautés plurielles* », *Rue Descartes*, 2012/4 (n° 76), p. 20-41, p26
10.3917/rdes.076.0020. URL : <http://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2012-4-page-20.htm>

3.3.2) L'émancipation à tous les étages

Si l'on se réfère à ces deux auteurs, la Recherche-action, comme en témoigne l'« Espace de Réflexions », s'avère donc être un espace politique. **Elle se présente en effet, comme un incubateur politique, permettant de pouvoir former chacun des acteurs concernés par elle, à la démarche d'émancipation. C'est la vraie leçon, de cette expérience.** Si l'« Espace de Réflexions » est d'abord proposé pour permettre l'émancipation des parents, il s'affirme aussi progressivement comme un vecteur potentiel, opérationnel, d'émancipation pour les autres acteurs. Nous entendons, par « autres acteurs », *éducateurs* ayant participé aux échanges, le *service* dans son ensemble, l'*association* l'ayant accueilli en son sein, jusqu'au *travail social*.

Nous n'avons bien entendu, pas la prétention de penser que l'« Espace de Réflexions » a atteint cet objectif ultime, en permettant à chacun d'eux de s'émanciper, nous sommes même persuadés du contraire. Pour autant il a au moins eu le mérite de pouvoir le mettre cette démarche en perspective. Sait-on jamais, nous gardons espoir, et puisque nous sommes dans le champ sémantique de la naissance, et de l'incubation, peut-être fera il un jour des petits ? « Dès que les promesses perdent ce caractère d'îlots de certitude dans un océan d'incertitudes, autrement dit lorsqu'on abuse de cette faculté pour recouvrir tout le champ de l'avenir et pour y tracer un chemin bien défendu de tous les côtés, elles cessent de lier et d'obliger, et l'entreprise se retourne contre elle-même »⁶²¹.

Ainsi, en se focalisant sur l'action de chaque acteur, on va s'apercevoir comment la Recherche-Action, dans sa « phase d'implication », autorise chacun d'eux, **dans un mouvement interne ascendant, à agir leur transformation politique, visant à les persuader qu'ils sont « capables ».**

➤ Pour les acteurs au cœur de l'action

Ici, il n'est plus judicieux de distinguer l'action entre parents et professionnels. La transformation politique implique en effet, qu'ils soient tous deux mêlés dans une même action, puisque engagés vers une même « promesse »⁶²².

« Elle correspond exactement à l'existence d'une liberté donnée dans la condition de non-souveraineté ».⁶²³ Dans cette projection d'implication, le parent soutient seul sa parole. Le

⁶²¹ Arendt H., *Condition de l'homme moderne*, Ed. Calmann-Lévy, Coll. Agora, 406p, p311

⁶²² Idem

professionnel, n'a plus pour fonction de la soutenir dans cette démarche, mais bien de concevoir, avec lui, les « outils », lui permettant d'inscrire sa parole et prendre part en acte, la place qui lui revient dans l'espace social, « le monde humain ».

Cette réinscription dans la *polis*, s'interprète ici comme un surgissement à double effet. Par cette inscription de la parole dans l'espace social, l'action endosse instantanément, et non simultanément, son rôle critique des normes communément admises, marque de sa « non-souveraineté ». C'est en portant cette parole que le sujet politique affirme sa légitimité et non grâce à elle. « le sujet politique même, n'existe pas avant l'action ». ⁶²⁴ **Il n'existerait donc pas « une éducation » à l'émancipation, mais plutôt une mise en condition pour qu'elle puisse agir.**

On imagine ainsi des parents « restaurés » dans l'image qu'ils ont d'eux même, davantage avertis de leurs droits, et convaincus de leur autorité parentale, clamer leur légitimité seul ou à plusieurs, partout où ils seraient tenus responsables du comportement inadapté de leurs enfants.

Concernant les éducateurs, il s'agit d'appréhender cette « phase d'implication », comme une quête de sens retrouvé dans leur pratique. Les professionnels de terrain, confortés par la parole, les besoins et la demande des personnes, se voient et se trouvent d'autant plus « capables » de défendre une pratique davantage tournée vers un pouvoir d'agir, qu'une participation anticipée. Une pratique prônant des valeurs d'émancipation et non de contrôle. Ils endossent alors peut-être aussi, dans une démarche éthique, la responsabilité, et assument leur volonté, de participer à l'entreprise collective visant à penser l'action du travail social. Leur position au cœur de l'action leur conférant une place tout à fait privilégiée.

Les deux acteurs, ou plutôt devrait-on dire, toutes ces personnes, se retrouvent donc rassemblées derrière une même cause, au travers d'un statut différent, dans une action confondue, en tant que citoyen. Remettant en cause « le calme » de la société à laquelle elles appartiennent.

➤ Pour le service IED

La confrontation du service IED par rapport aux résultats de l' «Espace de Réflexions », s'avère déterminante. Lui est, en effet posé le choix et la responsabilité de son « implication ». Quel impact, ces derniers peuvent-ils avoir sur la cohérence et les rapports

⁶²³ Idem

⁶²⁴ Idem

professionnels à l'intérieur du service ? Vont-ils créer un fossé entre une unité et l'autre, entre l'équipe et son chef de service, l'unité concernée et le reste de l'équipe ? Le service va-t-il abandonner l'idée d'un « recommencement » de l'expérience ? Quelle influence cela vont-ils avoir dans sa relation avec les agences du départements ? Vont-ils, tel que le souhaite les éducateurs ayant participé à l' « Espace de réflexions », davantage lui permettre de se positionner auprès du financeur pour défendre et faire entendre la parole recueillie des familles ? Quel impact cela vont-ils enfin avoir dans la relation entre lui (les service) et le reste de l'institution, entre lui et sa direction ?

Les résultats viennent donc convoquer le service IED à sa propre évolution, permettant d'évaluer son degré d'implication politique.

En fait, l' « Espace de Réflexions », le renvoie, à travers un processus interne, dans son choix de se positionner comme *partenaire* ou *prestataire* de l'action de son financeur.

En ne tenant pas compte de ce qu'il s'en est dégagé, ou que partiellement, il assumerait sa posture de *prestataire*, suivant ainsi les volontés du directeur de l'établissement, sans les questionner. « Nous devons suivre les objectifs fixés par le contrat ».

Et en se les appropriant, il endosserait et assumerait, au contraire, une posture de *partenaire*, entendant à la fois préserver et surtout défendre, les besoins exprimés des personnes concernées par son action.

➤ Pour l'association...

Pour l'Association, le raisonnement est analogue. Parviendra-t-elle à l'aune de ce que fait émerger l' « Espace de Réflexions », à s'imposer comme un acteur légitime face à son financeur, plutôt qu'un traducteur, un passeur de ces intentions.

L'enjeu est selon nous crucial. En effet, dans leur position d'être au cœur de l'action, et donc au plus près des préoccupations des personnes, **l'Association, semble être le chaînon indispensable et incontournable dans la diffusion de cette implication politique au travail social.** « Les institutions d'initiative privée sont les plus aptes à saisir les besoins du moment ».⁶²⁵

Cette « phase d'implication », comme une convocation non plus institutionnelle mais sociale, vient percuter l'action associative et son projet, en la renvoyant à ses propres engagements. Nous envisageons alors ici, au travers de la caractéristique de la Recherche-Action, de

⁶²⁵ Chaniel Philippe, Op. Cit.

s'imprégner *de et par* l'action, d'un mouvement de diffusion de son influence démocratique partant des Associations, pour atteindre l'espace public. **Il s'agit donc bien ici davantage d'une privation de l'espace public, que d'une publicisation des actions privées. D'un mouvement interne dirigée du bas vers le haut, plutôt qu'externe orienté du haut vers le bas. D'une « Vita activa », en opposition à la « Vita contemplativa ».**

Nous nous appuyons ici sur l'article de Benjamin Chapas, *la propriété sociale : un concept clé pour élaborer une théorie de l'ESS ?*⁶²⁶ En effet, selon lui, ce concept de « propriété sociale » amène à transférer un pouvoir d'agir aux « non-propriétaires ».

Il s'extrait de l'ambiguïté du terme de « propriété », en mettant en exergue la prégnance d'une action collective, contraire à une juxtaposition d'actions individuelles. En effet, la propriété est souvent associée à une démarche individuelle, dans sa conception néo-libérale, or à partir du concept de « propriété sociale », la dimension collective devient inéluctable.

Ainsi, l'auteur, analysant le rapport entre propriété privée et démocratie, relativise la pensée de J. LOCKE visant à considérer le travail comme le seul moyen de s'approprier sa propre existence individuelle, faisant primer celle-ci sur une plus collective :

« L'homme [...] étant le maître et le propriétaire de sa personne, de toutes ses actions, de tout son travail, a toujours en soi le grand fondement de la propriété. »⁶²⁷ (Locke, 1994, (1960))

Selon B. CHAPAS, « la propriété privée » a un équivalent collectif, plus essentiel et moteur d'une « solidarité démocratique », « la propriété sociale ».

« Lesquelles inégalités engendrent alors cette image paradoxale d'une société moderne qui s'est construite sur l'utopie d'une société de justice et d'égalité mais qui a très tôt été, sous l'action des droits de propriété privés, le théâtre d'un antagonisme entre propriétaires et non-propriétaires qui marque l'opposition entre l'existence et la non-existence sociale, c'est-à-dire entre le fait de pouvoir exister positivement comme citoyen et le fait d'être renvoyé à une totale insignifiance sociale. (R.Castel, 2008) »⁶²⁸ Donc, à travers ce concept de propriété sociale, « il s'agit d'affirmer la modernité d'un concept qui se présente comme l'analogon de la propriété privée pour les non-propriétaires (Castel, 2001) »⁶²⁹.

C'est bien dans cette capacité à permettre aux « sans-part », de reconquérir une place dans la « propriété sociale », que l'« Espace de Réflexions », renvoie les associations à leurs propres destinées, de pouvoir troubler le « calme », de la « Vita contemplativa ».

⁶²⁶ Chapas Benjamin, *La « propriété sociale » : un concept clé pour élaborer une théorie de l'ESS ?*, *Revue Française de Socio-Économie* 1/2015 (n° 15), p. 135-152

⁶²⁷ Idem, p141

⁶²⁸ Op. Cit., p142

⁶²⁹ Idem

➤ Pour le travail social...

En s'impliquant, le travail social, dynamisé par un élan associatif revigoré, semble pouvoir aussi s'approprier cette posture politique. En accueillant, au travers des Associations, la Recherche-Action comme **principe d'action**, il pourrait en effet s'inspirer de cette capacité, inhérente à la Recherche-action de penser l'action, et atteindre sa finalité de transformation. **Or, il s'agit moins selon nous, ici, d'un changement en point final, que d'une « évaluation permanente »⁶³⁰, en forme d'évolution dynamique.**

Cette dynamique de réflexion en mouvement permanent, si elle s'impose, s'oppose au « calme » figé du « contrôle », qui maintient l'équilibre du *statut quo*.

En effet, à partir d'une « écoute sensible »⁶³¹ des préoccupations des personnes concernées par l'action, et au moyen d'une « réalisation spirale »⁶³², la recherche-action permettrait selon nous, d'engager les Associations et par voie de conséquence le travail social, dans une démarche d'«évaluation permanente »⁶³³ de sa pratique .

C'est bien ici que semble se situer la transformation politique du travail social. En s'autorisant, en effet, à s'approprier la Recherche-action comme *principe d'action*, visant à inscrire la démarche de penser son action de manière permanente, « comme un art de rigueur clinique développé collectivement »⁶³⁴, le travail social ne se munirait-il pas du moyen politique, permettant sa légitimation ? Il s'offrirait ainsi, la possibilité de pouvoir passer d'une posture d'*objet* à celle de *sujet*, de l'action qui le concerne, d'une posture de régulateur des comportements, à celle de proposer les conditions favorables à leurs émancipations. Inscrire la Recherche-Action comme principe d'action et donc de fonctionnement du « pôle organisation »⁶³⁵ de l'Association, permettrait donc, selon nous, au travail social de puiser en son *action* les moyens de faire vivre son *projet*, et affirmer sa légitimité.

En cela, la Recherche-Action se révèle donc être la méthode de transformation interne du travail social, l'autorisant à passer d'une dimension de contrôle, à celle d'une émancipation

⁶³⁰ cf « notion carrefours » Recherche-action, p 60

⁶³¹ Idem

⁶³² Idem

⁶³³ Idem

⁶³⁴ Barbier R., Op. Cit.

⁶³⁵ cf ANNEXE 1: Schéma de « Gouvernance par une « Gestion Formelle » »

des personnes qu'il concerne. La Recherche-Action comme principe d'action, voilà alors peut-être la clef de la « subjectivation politique »⁶³⁶ du travail social ?

A travers cette « phase d'implication », on repère un mouvement déterminant dans le processus d'émancipation des acteurs concernés qui achève la démarche la Recherche-Action. A travers elle, en effet, ils pénètrent brusquement dans le monde social et s'emparent par là d'un rôle politique, leur permettant de se réinscrire dans le monde social et d'y prendre part. Plus largement, la Recherche-Action, par l'intermédiaire de ses trois phases, autorise, par l'intermédiaire de ses trois phases, à penser l'action. En cela, c'est un outil éminemment politique. En leur permettant de s'extraire d'une position passive dans laquelle ils subissent ce qu'on les contraint à faire, elle les autorise ses acteurs, par un processus de réflexivité interne, à retrouver, au contraire, la maîtrise de leur nécessité à être. Ils se dégagent alors de la posture préoccupante de devoir agir selon une norme extérieure, pour endosser celle de pouvoir agir selon des valeurs qui leurs conviennent.

⁶³⁶ Rancière J., Op. Cit.

CONCLUSION :

Partant du constat selon lequel la pratique sociale semble, contrairement à l'image que l'on peut se faire d'elle, tenir, au travers d'une tendance généralisée mais non exclusive, une fonction de contrôle des personnes qu'elle est censée accompagner, nous nous engageons dans ce travail de mémoire, pour en identifier les raisons, et trouver des hypothèses, en guise d'alternative à ce fonctionnement.

Au travers de témoignages divers, d'observations multiples, nous repérons en effet, et cela nous préoccupe, que certains travailleurs sociaux, au nom de leur expertise, et certainement, d'un ensemble des contraintes à gérer, tendent à imposer aux personnes qu'ils accompagnent, une conduite, qu'ils estiment, bonne pour elles. Cette assignation à une posture d'infériorité, semble être la plupart du temps très mal vécue. Une question va alors s'imposer. Les personnes en situation de fragilité, savent-elles vraiment ce qui est bon pour elles ?

Cette question s'avère centrale puisqu'elle va déterminer l'ensemble de notre réflexion.

La première réponse que nous trouvons, réside en théorie dans les thèses de H. ARENDT, qui définit l'action comme un instrument éminemment politique, et dans celles de J. RANCIERE, pour qui « il y a de la pensée dans chaque action ».⁶³⁷ Ce dernier nous permet de préciser encore notre compréhension, puisqu'il l'affirme que l'égalité « ne s'obtient pas elle se déclare »⁶³⁸. Ainsi à l'aune de ces deux auteurs de l'action politique, il nous apparaît alors évident que le politique réside aussi dans la « *praxis* »⁶³⁹, et qu'il n'est pas la propriété des savants de la « *théoria* »⁶⁴⁰. Donc si le travail social, apparaissant comme dénué d'ambition politique, de part le contrôle qu'il exerce sur les personnes qu'il accompagne, et/ou soumis à des intentions politiques contraires à l'émancipation de ces dernières, c'est au travers de son action que repose des possibles de transformation.

La recherche-Action est donc apparue comme une évidence. Elle repose sur l'action, et à partir d'elle, se déclenche un processus de transformation à visée émancipatrice et démocratique.

Au travers d'une expérience concrète de Recherche-Action nous avons pu ainsi entendre et recueillir la parole de parents concernés par une mesure sociale de « soutien à la parentalité ».

⁶³⁷ Ruby C., « *Le sens de l'action dans la philosophie de Jacques Rancière* », *Le Philosophoïre*, 2/2007 (n° 29), p. 165-182, p174

⁶³⁸ Idem, p180

⁶³⁹ Arendt H., *La passion de comprendre*, Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, 146p, p95

⁶⁴⁰ Arendt H., *La passion de comprendre*, Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, 146p., p89

S'en est dégagée de nombreux éléments. Leurs difficultés résident davantage dans les contraintes qui les assignent, que dans l'exercice de leur parentalité. Leurs demandes, au moyen du collectif, auquel ils attribuent de nombreux avantages, se situent donc dans le fait de se faire entendre dans les raisons de leurs difficultés parentales, tout autant sinon plus, que dans les solutions pour s'en défaire. Même s'ils reconnaissent par ailleurs avoir besoin d'un temps pour se poser et l'intervention d'un tiers quand celles-ci apparaissent.

Des effets et des demandes insoupçonnés sont également apparus. Au premier rang desquels, un nivellement d'infériorité dans le rapport professionnels/personnes accompagnées. Mais aussi l'expression d'un désir d'être davantage informé de leurs droits, et des rouages des dispositifs qui les concernent directement.

Au nom de leur « expertise expérientielle », Ils nous ont donc transmis de précieux éléments. Les réflexions en commun, ont fait émergé des connaissances, sous formes d' « outils », devant permettre, de les aider dans des situations difficiles à gérer, et préciser la pratique professionnelle des éducateurs du service IED. Parce qu'en effet, ce qui se dégage d'essentiel dans cette analyse, c'est que le Recherche-Action, ne concerne pas seulement l'émancipation des personnes accompagnées, ici les parents. Elle implique aussi celle de l'ensemble des acteurs qui gravitent autour d'elle : les autres collègues éducateurs, le service, l'association, et finalement peut-être aussi le travail social. C'est pour cette raison que le Recherche-action semble avoir les moyens de ses ambitions politiques.

Ce travail de mémoire, nous a en effet permis, de comprendre que, c'est par la réflexion sur l'action que la Recherche-action autorise, qu'elle se veut, en plus de garantir des vertus politiques, un moyen de repolitiser les associations, en passe n'être que des « entreprises du social », et par voie de conséquence, le travail social dans son ensemble. La recherche-action semble avoir donc tout le potentiel requis, pour renverser la dimension de contrôle du travail social, et lui permettre de s'engager sur la voix de sa propre émancipation politique. Celle, de pouvoir s'imposer comme un acteur légitime et critique envers les disfonctionnements inégalitaires, et donc anti- démocratiques qui subsistent dans l'espace social.

Tel que le soutient H. H. ARENTD, comprendre c'est se prémunir du « mal »⁶⁴¹.

Pour cela, il semble tout à fait essentiel d'inviter les personnes engagées dans des dispositifs d'action sociale, à les penser, les remettre en question, et participer à leur conception. C'est d'une certaine façon, l'alternative la plus sûre, pour ne pas tomber dans l'écueil d'une

⁶⁴¹ Lecerf C., *Hannah Arendt, la passagère*, Grande traversée, France Culture, Aout 2017

participation partielle, dénoncée par M.H BACQUE à propos du concept d' « empowerent », et la méthode la plus efficace pour établir les conditions concrètes de leur pouvoir d'agir.

Aussi, en guise de réponse, cette fois, à l'hypothèse philosophique posée en introduction, la Recherche-action, parce qu'elle place l'action au cœur de son processus, semble pouvoir opérer une transformation du travail social en interne. Renvoyant ainsi l'ensemble des acteurs qui le composent à la responsabilité de s'engager dans sa réflexion éthique. L'enjeu étant de ne pas laisser aux différents acteurs politiques et/ou scientifiques le soin unique de définir le sens de l'action du travail social à leur place. Le risque sinon, serait de retomber dans les écueils d'une vision contemplative.

Cette responsabilité semble aussi se situer dans la nécessité d'une revendication des droits et de la parole des personnes accompagnées, afin d'éviter l'effet de catégorisation décrit ici par G. SIMMEL, à travers sa « sociologie de la pauvreté »⁶⁴². Et qui nous l'avons évoqué, soumet le travail social, à endosser une fonction de régulateur d'un système dont il ne serait qu'objet, et projetant, dans un même mouvement, les personnes dans la fatalité de n'être qu' « assistés »⁶⁴³.

Enfin, et c'est un point central à notre réflexion, cette responsabilité de s'engager dans la démarche réflexive de penser l'action, permettrait selon nous, que soit questionner les enjeux de pouvoir qui entourent la pratique du travail social, qui installe « le calme »⁶⁴⁴ d'une posture de contrôle des comportements, et le « *statut quo* » d'une généralisation de situations inégalitaires, voire illégales. Parce qu'en effet, la Recherche-action, et l'expérience que nous avons menée en témoigne, bouscule de plein fouet, la notion de pouvoir *sur*, instruite par les valeurs néolibérales, par son effet de « responsabilisation » des individus à devenir les entrepreneurs de leurs propres vies, et soutenue par une pratique individuelle généralisée dans le travail social. Cela paraît essentiel de soulever cette capacité propre à la Recherche-action, dans le but qu'elle se répande, sous peine de continuer à assigner toute une partie de la société à ne pas prendre part.

« le pouvoir correspond à l'aptitude de l'homme à agir et à agir de manière concertée. Le pouvoir n'est jamais une propriété individuelle ; il appartient à un groupe et continue de lui appartenir aussi longtemps que ce groupe n'est pas divisé. Lorsque nous déclarons que

⁶⁴² SIMMEL G., *Les pauvres*, Ed. Puf, coll. « Quadrige », Paris, 1998, 112p

⁶⁴³ idem

⁶⁴⁴ ARENDT H., *Qu'est-ce que la politique ?*, Ed. du Seuil, Points Essais, Paris, 2014, 307p

quelqu'un est « au pouvoir » : nous entendons par là qu'il a reçu d'un certain nombre de personnes le pouvoir d'agir en leur nom. »⁶⁴⁵

Cette convocation des professionnels qui agissent le travail social, à s'engager dans la réflexion de l'action qui les concerne, semble pouvoir se transférer plus largement à tous ceux qui entendent participer à des missions d'Intervention et de Développement social, tel que l'intitulé de cette formation universitaire le précise. La Recherche-Action paraît, en ce sens, en être un instrument efficace, tant elle autorise, comme nous avons tenté de le démontrer, aux acteurs de la société civile, de pouvoir affirmer « je suis capable »⁶⁴⁶, et donc de participer à la résolution des problèmes qui les concernent directement.

A travers cette démarche, elle convoque donc aussi, selon nous, les professionnels du Développement Social, à endosser et revendiquer une posture politique, visant à se placer clairement du côté des personnes concernées par leurs actions. Ici, une posture qui se voudrait neutre, et donc extérieure, viendrait suspendre et interrompre l'idée d'égalité, définit dans notre travail, que nous défendons et à laquelle nous croyons fermement. Nous sommes « tous capables ».

Nous saisissons l'opportunité de cette conclusion, pour mettre en perspective notre travail et identifier, qu'il s'est révélé, pour nous aussi, comme un moyen de « subjectivation politique »⁶⁴⁷. Nous pouvons en effet nous appliquer, comme évoqué dans l'annonce du plan de notre introduction, le processus proposé par la Recherche-Action. Ce mémoire, nous a permis, en guise d'« explication », de comprendre certains des enjeux du contexte dans lequel nous agissons et d'appliquer au quotidien dans notre pratique professionnelle, les connaissances acquises dans l'« Espace de réflexions ». Enfin, à travers sa réalisation, il nous autorise à affirmer et endosser une posture politique, objet du sens de l'action que nous avons perdu.

Le format et le temps, qui nous étaient impartis, ne nous ont pas permis d'approfondir certaines données qui nous sont apparues pour pourtant déterminantes dans les résultats obtenus. Nous pensons notamment à l'influence du territoire dans lequel s'est déroulé l'« Espace de Réflexions ». Cela nous permet de préciser, donc, que l'« Espace de réflexions », est à appréhender, non pas comme une preuve du constat que nous avançons,

⁶⁴⁵ Quelquejeu Bernard, « *La nature du pouvoir selon Hannah Arendt. Du 'pouvoir-sur' au 'pouvoir-en-commun'* », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 2001/3 (Tome 85), p. 511-527, p516

⁶⁴⁶ Ruby C., « *Le sens de l'action dans la philosophie de Jacques Rancière* », *Le Philosophoire*, 2007/2 (n° 29), p. 165-182.

⁶⁴⁷ Idem

mais bien plutôt comme un support à la réflexion. Nous savons que le travail social requiert des initiatives innovantes et porteuses de valeurs émancipatrices et égalitaires, mais nous avons besoin de mettre en lumière ses aspects les plus sombres, pour mettre en lumière les possibles permettant de les dépasser.

En guise, d'ouverture nous lançons l'opportunité d'une réflexion complémentaire à celle qui concerne la Recherche-Action. La question de l'évaluation dans le travail social, et en particulier la place et le rôle que les personnes accompagnées peuvent y tenir, semble, en effet, pouvoir apporter d'autres éléments de réponse quant à la « repolitisation » du travail social, et l'idée selon laquelle nous sommes « tous capables ».

Sommaire

INTRODUCTION

I) Le travail social « apolitique », symbole d'une vision « contemplative »

1.1) Le travail social déshérité du sens son action ?

- 1.1.1) Le néolibéralisme un ordre de dépolitisation
- 1.1.2) Les Associations au service d'un « Etat tenseur »
- 1.1.3) Une solidarité de responsabilisation

1.2) Le travail social, une vocation politique ?

- 1.2.1) L' « assistance »
- 1.2.2) Le travail social, agent de l'Etat

II) L' « Espace de réflexions »

2.1) Les origines de l'« Espace de Réflexions»

- 2.1.1) Contexte
- 2.1.2) Fondements de l'« Espace de Réflexions»
- 2.1.3) Méthode

2.2) Résultats

- 2.2.1) Analyse Quantitative
- 2.2.2) Analyse Qualitative

III) Penser l'action du travail social, symbole de sa « repolitisation »

3.1) La Recherche-Action, une explication pour envisager des possibles

- 3.1.1) le collectif, un « espace pour le dire »
- 3.1.2) Le collectif, comme révélation d'un « partage du sensible »
- 3.1.3) Le collectif ou la conscientisation de pouvoir être acteur

3.2) La Recherche-action, une application pour pouvoir agir

- 3.2.1) Une participation « dans une perspective large »
- 3.2.2) L'égalité, une question de posture
- 3.2.3) L'IED, un accompagnement à la parentalité ?

3.3) La Recherche-Action, une implication pour prendre part

- 3.3.1) l'action, l'irruption du politique
- 3.3.2) L'émancipation à tous les étages

CONCLUSION

Bibliographie

Ouvrages

- ALINSKY S., *Manuel de l'animateur social*, Ed. du seuil, Coll. Esprit, Paris, 1976, 248 p.
- ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, Ed. Calmann-Lévy, Coll. Agora, 406p
- ARENDT H., *Qu'est-ce que la politique ?*, Ed. du Seuil, Points Essais, Paris, 2014, 307p
- BACQUE M.H. et BIEWENER C., *L'Empowerment, une pratique émancipatrice*, La découverte, Coll. Politique et société, Paris, 2013, 175p.
- BARBIER R., *La recherche-action*, Paris, Ed. Anthropos, Coll. Ethno-sociologie, 1996, 112 p.
- BERNET J., EYNAUD P., MAUREL O., VERCHER-CHAPTAL C., *La gestion des associations*, Ed. Erès, Coll. « Sociologie économique », Toulouse, 2016, 216p
- CHAUVIÈRE Michel, *l'intelligence sociale en danger : Chemins de résistances et propositions*, Paris, La découverte, 2014, 272 p
- DARDOT P. et LAVAL C., *Ce cauchemar qui n'en finit pas. Comme le néolibéralisme défait la démocratie*, La découverte, Cahiers libres, Paris 2016, 247p.
- DESROCHE H., *Entreprendre d'apprendre, d'une autobiographie raisonnée aux projets d'une recherche-Action*, Ed. Ouvrières, Coll. Social Eco, Paris, 1990, 208p.
- I. ILLICH., *La convivialité*, Ed. Du Seuil, Coll. Essais, Paris, 1973, 158p.
- ION.J., *Le travail social en débats*, La découverte, Coll. alternatives sociales, Paris, 2005, 268p
- LAVILLE J.L. et SAINSAULIEU R., *L'Association, Sociologie et économie*, Ed. Fayard, Coll. Pluriel, Paris, 2013, 438 p.
- PAUGAM.S., *les formes élémentaires de la pauvreté*, Coll. Le Lien social, Ed. Presses Universitaires de France, Paris, 2005, 278p
- RANCIÈRE J., *la nuit des prolétaires*, Coll. Pluriel, Paris, 2007, 451p.
- RANCIÈRE J., *le partage du sensible. Esthétique et politique*, Ed. La fabrique, Paris, 2000, 74p
- SIMMEL G., *Les pauvres*, Ed. Puf, coll. « Quadrige », Paris, 1998, 112p.
- SIMONET M. et HELY M., *Le travail associatif*, Presse Universitaire de Paris Ouest, Paris 2016, 207p.

Articles

AKRICH M., RABEHARISOA V., « *L'expertise profane dans les associations de patients, un outil de démocratie sanitaire* », *Santé Publique*, 2012/1 (Vol. 24), p. 69-74.

URL : <http://www.cairn.info/revue-sante-publique-2012-1-page-69.htm>

ARENDT H., *Hannah Arendt, La passion de comprendre*, Philosophie magazine-Hors série, Février-Avril 2016, 146p.

BARBIER René (1983, b), *La recherche-action existentielle, Pour*, La recherche-action, Paris, Privat, n°90, juin-juillet 1983, 27-31

URL : <http://www.barbier-rd.nom.fr/RAInternet.Html>

BERT Jean-François, « *François Dubet, Le déclin de l'institution* », *Questions de communication* [En ligne], 3 | 2003, mis en ligne le 01 juillet 2003

URL : <http://questionsdecommunication.revues.org/7552>

BOCCON-GIBOD Thomas, « *Vérité du pouvoir et puissance de l'autorité Foucault et les voies de la critique* », *Raisons politiques*, 2015/2 (N° 58), p. 101-118.

URL : <http://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2015-2-page-101.htm>

CHANIAL P., *Les trésors perdus du socialisme associationniste français*, Hermès, *La Revue* 2/2003 (n° 36), p. 45-54

CITOT V., « *Essai sur les idées de vérité et de progrès en philosophie* », *Le Philosophoire*, 2003/2 (n° 20), p. 83-129. DOI : 10.3917/phoir.020.0083.

URL : <http://www.cairn.info/revue-le-philosophoire-2003-2-page-83.htm>

DUARTE A., « *Pensée de la communauté et action politique : vers le concept de communautés plurielles* », *Rue Descartes*, 2012/4 (n° 76), p. 20-41.

URL : <http://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2012-4-page-20.htm>

JUNG C., « *Travail social et créativité* », *Pensée plurielle* 1/2002 (n° 4), pp. 105-120

URL : www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2002-1-page-105.htm

LAMBOY B., « *Soutenir la parentalité : pourquoi et comment ? Différentes approches pour un même concept* », *Devenir*, 2009/1 (Vol. 21), p. 31-60.

URL : <http://www.cairn.info/revue-devenir-2009-1-page-31.htm>

LE GOFF J., « *Alain Supiot. La gouvernance par les nombres, Cours au Collège de France (2012-2014 ? Fayard, 2015, 512 p., 22 €)* », *Revue Projet* 6/2015 (N° 349), p. 90-91

URL : www.cairn.info/revue-projet-2015-6-page-90.htm

MERLIN Matthieu, « *Foucault, le pouvoir et le problème du corps social* », *Idées économiques et sociales*, 2009/1 (N° 155), p. 51-59.

URL : <http://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2009-1-page-51.htm>

MONBEIG M., « *L'impossible démocratie participative* », *Pensée plurielle*, 2007/2 (n° 15), p. 29-47.

URL : <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2007-2-page-29.htm>

NACHI Mohamed, « *Deux concepts de compromis : commun vs analogique* », *Négociations*, 2011/2 (n° 16), p. 95-108.

URL : <http://www.cairn.info/revue-negociations-2011-2-page-95.htm>

RUBY C., « *Le sens de l'action dans la philosophie de Jacques Rancière* », *Le Philosophoire*, 2007/2 (n° 29), p. 165-182.

URL : <http://www.cairn.info/revue-le-philosophoire-2007-2-page-165.htm>

QUELQUEJEU Bernard, « *La nature du pouvoir selon Hannah Arendt. Du 'pouvoir-sur' au 'pouvoir-en-commun'* », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 2001/3 (Tome 85), p. 511-527.

URL : <http://www.cairn.info/revue-des-sciences-philosophiques-et-theologiques-2001-3-page-511.htm>

VRANCKEN D., « *Le travail social serait-il devenu une profession ? Quand la « prudence » s'invite au cœur d'un vieux débat* », *Pensée plurielle*, 2012/2 (n° 30-31), p. 27-36.

URL : <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2012-2-page-27.htm>

Communication

BALLON J., *Les apports de la recherche-action en économie : transformer les pratiques des chercheur.e.s et les recherches des acteur.trice.s. Recherche sur, pour et par l'action auprès de trois Coopératives d'Activités et d'Emploi*, Journées du RIUESS, Montpellier, Mai 2016, 26p.

Emission Radio

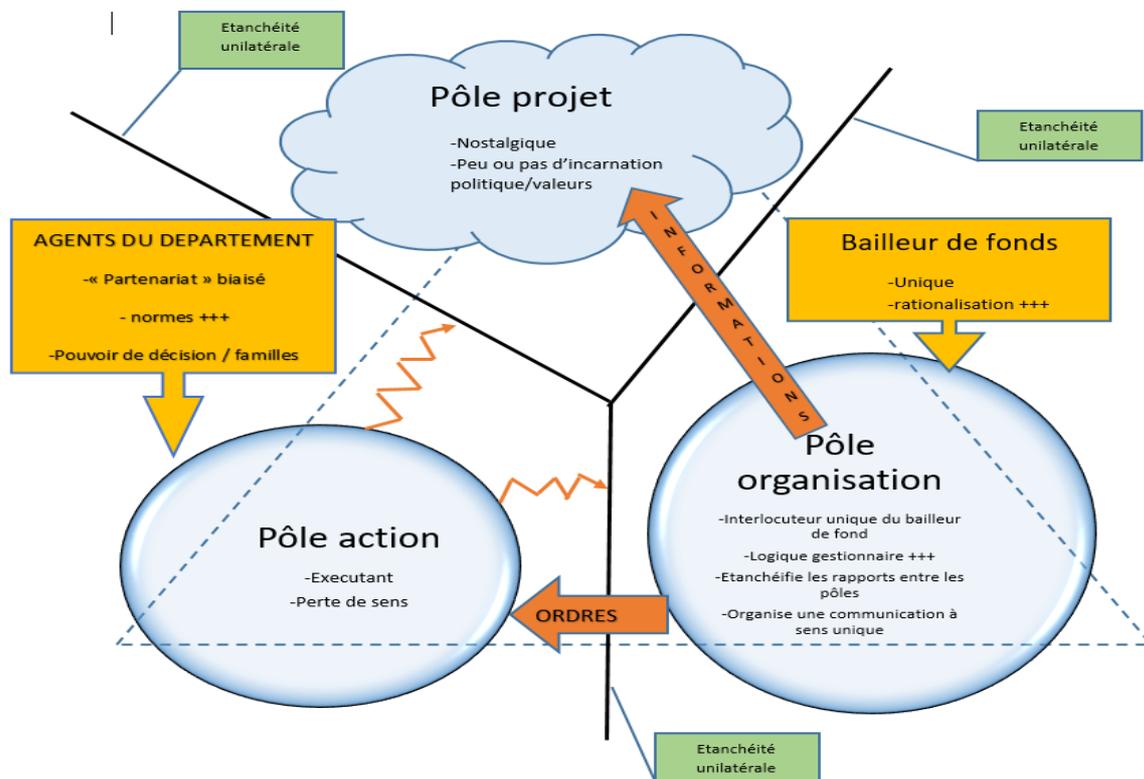
LECERF C., *Hannah Arendt, la passagère*, Grande traversée, France Culture, Aout 2017

ANNEXES

ANNEXE 1 :

GOVERNANCE PAR UNE « GESTION FORMELLE »

- Relecture du schéma de BERNET, EYNAUD, MAUREL et VERCHER-CHAPTAL⁶⁴⁸ au regard du contexte dans lequel s'est déroulé l' « Espace de Réflexions ».



⁶⁴⁸ Bernet J., Eynaud P., Maurel O., Vercher-Chaptal C., *La gestion des associations*, Ed. Erès, Coll. « Sociologie économique », Toulouse, 2016, 216p, p33

ANNEXE 2 :

RETRANSCRIPTION D'UN ENTRETIEN COLLECTIF DE L' « ESPACE DE REFLEXIONS » du 31/05/2017

* Dans un soucis de confidentialité et de respect pour les personnes qui ont participé, et qui ont autorisé que cet entretien collectif soit enregistré, chacune d'elles se verra attribuée un chiffre, qu'elle gardera tout au long de l'enregistrement.

1) Et la partie scolaire, je l'ai donné un lundi. 10 jours après je l'avais toujours pas.

2) C'est pas obligatoire la partie scolaire.

1) Ils disent que c'est un plus.

Voilà c'est un plus mais bon...

Je l'ai donné aussi à notre seconde qui est en primaire. Je lui ai donné aussi le lundi. le mercredi midi, ma gamine elle me dit : « tiens c'est bon le papier, il est rempli, et tout ... »

Et donc 2 jours après je l'avais. Au collège il a fallu que j'y demande, tu l'as donné ? Oui, je l'ai donné, on me l'a toujours pas rendu. Et après, ils nous appellent, « oui votre fille, elle est en détresse, ça va pas, vous voulez pas la faire soigner ? », « c'est donc un refus de prendre soin de votre enfant... ». Donc, bein « y a pas de problèmes », comme il a dit mon mari, « on va faire appel au juge des enfants, et on va faire placer votre fille »

3) Ils ont été jusqu'à appeler le service psychiatrique de la Peyronnie, et prendre rdv à notre place pour elle.

2) Comment c'est possible de faire ça ? Enfin, ils ont pas le droit ?

1) Ah bein, ils l'ont pris le droit. Ils ont pris rdv à midi, ils nous ont appelé, « il faut que vous ailliez maintenant ». « Ah bein attendez, nous ont en a une autre, qui va arriver de l'école, qui est pas au courant qu'on sera pas là. Il faut lui faire à manger. On a toute une logistique derrière on est pas tous seuls quoi ! » « Ah non, on veut pas savoir », donc il a fallu qu'on appelle le voisin, ca a été tout une logistique.

2) Vous n'avez pas porté plainte contre eux ? Enfin c'est ...

1) Du coup après c'est avec le psychiatre de l'hôpital...

2) Parce qu'elle nous a harcelé, elle a continué.

1) A l'hôpital, elle nous a appelé 3 fois pour savoir si on avait bien pris rdv machin ... « Ecoutez on est en consultation là, on y est ».

« Donc laissez nous tranquille, on y est ». Et puis rebelote, rebelote, du coup le psychiatre, il dit écoutez c'est simple : « donnez moi son nom, son numéro de tel, je fais faire en sorte que ça s'arrête

parce que là ... ». Nous lui a dit, écoutez que notre fille ... Notre fils il a été placé ailleurs, il manque à ses sœurs, ses sœurs, elles sont tristes, donc quand elles sont à l'école, bein elles pleurent. Bein voilà, c'est comme ça, il faut les laisser pleurer, et puis ça va se tasser. Mais au lieu de ça bein non, c'est du harcèlement, du harcèlement, et puis on se retrouve... Alors que nous on a pris toutes les dispositions pour qu'elle soit suivi par le psychologue, et bein du coup on avait pris rdv avec le conseil général pour que..., pour avoir un éducateur, pour que justement, tout le monde puisse être suivi, enfin je veux dire ... on a quand même, on avait pris rdv pour le psychiatre pour notre grande, enfin bref... Ils étaient tous en attente d'avoir des rendez-vous. Après on ne pouvait pas aller plus vite que les médecins quoi ...

Et on se sent chaque fois oppressé sous prétexte qu'on soigne pas nos gamins, faut arrêter.

4) est ce que Me E. ça corrobore par rapport à ...

1) On a l'impression qu'ils vont au delà de leur droit et de ce pourquoi ils sont faits. La dame elle assistante sociale, elle est là pour nous aider. Elle est pas là pour nous planter davantage. Du coup elle a tellement forcée la main à notre fille qu'elle a été obligée de tout lui raconter quoi. Tu coup quand moi j'y suis allée qu'elle m'a donné rdv, elle me dit « oui, alors je sais que .. ». Ah bon, oui et alors, comment vous savez, parce que nous normalement on nous a dit qu'il fallait rien dire, et qu'il fallait que ça reste machin ... alors bein oui parce que nous la gendarmerie était au courant, bein oui, ça a été très loin quoi !

« c'est bon elle m'a tout dit en même temps ça l'a soulagé ... »

Oui d'accords, mais en même temps vous êtes ni psychologue ni psychiatre quoi ...

3) Oui bein le secret professionnel, bein on s'en fiche.

1) C'est ça ou sinon, c'est un autre professeur qu'on a rencontré dans la rue, qu'on a apostrophé dans la rue en nous disant « écoutez votre fille, ca va maintenant, elle pleure, elle pleure, mais bon si elle est revenue à l'école c'est que ca va mieux, il serait peut-être temps qu'elle arrête de pleurer. »

3) Qu'elle passe à autre chose ..

1) Vous savez même pas de quoi elle souffre, vous savez même pas ce qui se passe et vous voulez qu'elle...

3) Oui mais si elle est revenue au collège c'est que ça va mieux.

1) Et c'est là qu'on s'est dit ... On a pas voulu les faire montrer justement pour que ça leur change les idées. Mais si on avait su, le médecin il aurait fait une autorisation de 3 semaines, on aurait tous pleuré à la maison, ça nous aurait peut-être tous fait du bien je sais pas ?

4) Ce qui est triste, et c'est là que nous a besoin de vous pour savoir comment on peut vous aider. Je parle pour vous, mais je parle pour vous tous, c'est à dire que les familles qui ont été là jusque là racontent quasiment la même histoire alors que chaque histoire est singulière, on est d'accords hein ? Mais ils racontent, comment à un moment donné, ils ont été dessaisis de leur parcours de parentalité, où on vient les juger dans leur parentalité alors qu'il s'agit pas de ça quoi !

1) C'est ça

4) Alors du coup là où nous on ...

5) Par contre ça dépend où, parce que moi à Paris, c'était pas comme ça. On a défendu K. que moi même, j'étais pas encore au courant et elle était déjà, dans le bureau du directeur, pour résoudre le problème.

Puis à Reims elle a eu le même problème, elle a été suivie par un psychologue, un pédopsychiatre, elle avait une hospitalisation de prévu. Elle a été hospitalisée plusieurs fois mais jamais sans mon autorisation et jamais sans ma présence. Par contre ici, je me suis sentie beaucoup mise de côté parce que mon fils a eu des problèmes avec un autre gamin et on m'a tout mis sur le dos.

4) Vous, vous trouvez que suivant le territoire, c'est pas pareil quoi ?

5) C'est pas pareil, je pense que c'est un problème de directeur, que c'est pas ...

1) Ouai, de façon de gérer. En fait là on est en zone d'éducation prioritaire et on a l'impression que tout le système d'enseignement s'octroie des droits et se permet d'être au dessus et de juger. Alors qu'ils devraient être là pour nous dire, bon bein voilà, on a vu qu'il y avait un souci avec votre gamin, qu'est ce qu'on peut faire pour vous aider ?

4) Tout a fait

1) Alors qu'au lieu de ça, il y a un soucis, alors bon vous faites rien. Bon attendez stop, oui y a un souci, on essaie de le gérer, on est pas tout seul ? Justement on a besoin d'aide !

4) Justement, la dernière fois, on parlait. Pourquoi pas sur ces espaces là, inviter un directeur d'école. Mais qui soit pas dans son bureau, à vous recevoir sur les problèmes de vos enfants. Parce que là, la position elle est quand même ...

1) Oui, il est chez lui sur son terrain, bein normalement ...

2) Vous avez pas toujours ce problème ? C'est vrai qu'ils sont quand même relativement à l'écoute. A l'école de M. j'ai fait le lien sur son hospitalisation et au contraire elle était très contente que je puisse lui dire ce que le MPEA avait pu dire.

4) Oui c'est un peu différent, rappelez-vous ?

2) Oui là c'est moi qui ai fait le lien.

4) Voilà.

2) Elle a apprécié, c'est comme elle disait, pour les cas, pas forcément comme M., mais selon les cas, des fois d'avoir ces informations pour les maîtres/maîtresses, ça peut les aider à mieux comprendre les réactions des enfants, en classe avec les autres élèves ect...

3) C'est vrai qu'on a beaucoup plus de facilités à discuter avec des instituteurs en primaire, qu'avec des professeurs en collège. Parce que les professeurs de collège on a plusieurs interlocuteurs à voir. Donc déjà, il faut prendre rdv avec le professeur de machin ect ...

2) Moi je serai peut-être passé déjà, tout simplement, par le CPE ...

3) ... qui en a rien à faire.

2) Ou le principal ? Et bein alors à ce moment là ; il faut monter plus haut, l'inspection académique.

Pour leur dire ce qu'ils sont capables de faire, enfin jamais je n'aurais laissé passer un truc pareil !

3) On a eu le cas de harcèlement aussi, pour notre fille ainée L. de harcèlement, à l'école, au collège. D'un gamin qui lui faisait du harcèlement constamment. Ça a duré deux ans quand même. Et au bout de deux ans elle a été voir ... Alors c'est une gamine qui a un fort caractère quand même. Et la première année, elle nous a rien dit. Elle a essayé de gérer ça toute seule. Et la deuxième année elle nous a dit quand même j'ai des soucis avec un de mes camarades.

1) En plus il lui avait taché son blouson, un blouson, tout neuf. Il est arrivé avec une cartouche d'encre et allez hop ...

3) Il lui a fait la misère et puis au bout d'un certain temps, elle nous a dit papa/maman, j'en peux plus, il faut faire quelque chose.

On lui a dit bon OK d'accord. T'as été voir ton professeur principal ? Oui. Qu'est ce qu'il a dit ? Il a rien dit, il a dit qu'il fallait que je me débrouille avec lui.

2) Après c'est vrai qu'ils sont démunis dans les collèges. Je vois mon oncle il est principal de collège, il m'en parle des fois et ... C'est compliqué le harcèlement...

1) Quand ça se passe dans la classe même le gamin on le met à part et puis c'est tout. Enfin je sais pas.

2) Après, aux jours d'aujourd'hui, enfin je sais pas ... si un prof a le malheur de toucher à un enfant, le problème c'est que les parents peuvent très facilement se retourner. Et du coup les profs ils osent plus faire quoi que ce soit et ils disent « Amen » à tout ce qui se passe.

3) Après on a eu affaire aux parents du gamin.

2) vous l'avez déglingué ou quoi ?

3) Non, non, ... On a fini par aller voir la principale. La principale a convoqué le gamin. Le gamin, ah non, non, c'est pas moi, c'est pas moi.

Sauf qu'il avait déjà des antécédents, il est passé en conseil de discipline.

2) Vous avez pas fait un dépôt de plainte ?

3) Si. Le gamin est passé en conseil de discipline. Il a été mis à pied pendant un certains temps. Et puis après il s'est avéré qu'il a fait d'autres âneries, donc il a été renvoyé du collège. Les parents sont venus nous voir à la maison, le père et la mère, on leur a montré : voilà ce qu'il y a.

1) Parce que le gamin niait. On a voulu s'expliquer avec lui, pour savoir le pourquoi du comment et on leur a sorti la tirade de mots avec des noms d'oiseaux dedans, et là la mère a dit : « ah ça effectivement c'est une tirade, ya que mon fils qui la sort ». Donc d'un seul coup ils se sont retrouvés face ...

2) Déjà ils ont reconnu les parents...

3) Voilà, les parents n'étaient pas des mauvais parents quoi !

2) Oui, on sait pas toujours comment sont nos enfants...

1) Oui parce que le seul son de cloche, c'était celui de leur gamin. Donc quand on est venu et tout, j'y ai dit effectivement « cette phrase là ya que toi qui l'a dit alors ... ».

Et puis après ya plus eu aucun problème avec ce gamin là.

On s'est recroisé avec les parents, on se dit bonjour dans la rue enfin ... le problème il est résolu.

3) Il y a beaucoup de choses qui peuvent se régler par la parole, après y a d'autres choses qui ne peuvent plus se régler par la parole et à ce compte là il faut intervenir avec la justice. Après le problème c'est que c'est la pot de fer contre le pot de terre. Quand on a affaire à la justice, nous cela nous arrive malheureusement à l'heure actuelle, la plupart du temps on se trouve démuné. Quand on se trouve accusé par le justice d'être de mauvais parents par la justice. On se dit mais ils ont ouvert le dossier des fois ? A quels moments ils ont ouvert le dossier ?

4) Est-ce que justement, puisque c'est ce qui nous rassemble, vous pensez que l'IED, je parle au nom de l'équipe parce que plus ça va, plus on a du mal à parler au nom de chacun de nous, individuellement. On travaille en équipe, et pour nous voilà, c'est aussi pour ça qu'on travaille avec le collectif. Tout ça parce que les choses, on les pense ensemble, on les mène ensemble... Alors bien sûr C. Elle a sa façon de dire, moi j'ai ma façon de dire, ... Voilà, ça change forcément et tant mieux, mais...

En quoi l'IED, parce que si on part du principe, parce que c'est ce qu'on se dit depuis quelques fois, bein comme vous dites par rapport au jeune en question y a pas de mauvais parents mais du coup y a des parents qui sont pressurisés de droite et de gauche et qui a un moment donné en viennent aussi à être en difficulté. Non pas parce qu'ils sont de mauvais parents mais parce qu'il y a des pressions qui viennent les acculer à parfois à agir en maladresse comme on le fait tous ou parfois même en ne sachant pas effectivement. C'est parce qu'on met un enfant au monde qu'on est ... L'autre fois ce qu'on disait, c'était une dame qui avait sorti et bein finalement, on responsable de nos enfants mais ils ne nous appartiennent pas. C'est à dire que tout ce que fait notre enfant, on ne peut pas ...

3) C'est ce qu'on dit à nos grands constamment, on pas être derrière vous 24h/24H.

5) Ils sont pas à nous ...

3) Et heureusement, ça voudrait dire que vous les laissez pas vivre.

4) La dame elle disait, moi j'ai un grand garçon, en gros, il l'a belle parce qu'il m'accuse de tous les mots de ses propres difficultés. Et elle disait y a bien des fois, à un certain âge, je sais pas quel âge on pourrait dire, mais les enfants ils sont quand même responsables de leurs actes aussi, et ils ne sont pas que ce que sont leurs parents, ils ont leur personnalité, ils rencontrent des copains, ils font des conneries et ils ont pas besoin ... Voilà.

2) A l'école, mine de rien les gamins, ils font tous les mêmes choses. Y en a un qui va faire un truc et du coup, l'autre va le faire machin...

Je le vois avec K., des fois il a des mimétismes de copains, mais arrête ça de suite quoi... !

4) bein voilà, ça n'a rien à voir avec vous.

5) Aujourd'hui, on a un gros problème de société.

1) C'est comme si ils se sentaient obligés d'appartenir au groupe, pour être quelqu'un.

2) C'est la société qui veut ça

1) Le problème c'est que ... Ah mon époque entre guillemets, il fallait appartenir à celui qui se tenait bien sinon, les autres c'était des « racailleux », il fallait pas se ... Et maintenant on a l'impression que, plus on est Bad, plus on est mauvais et mieux c'est. Alors que c'est l'inverse, non flûte !

4) Est-ce que ça a pas été vrai pour nous aussi ?

2) Franchement c'était pas la même chose ... on était respectueux en vers les adultes.

7) Ouai, c'était pas autant.

2) On faisait toujours attention de pas gêner l'entourage enfin ...

1) Enfin moi je sais que si je rentrais à la maison, et que je disais ya un professeur qui m'a encore tiré les oreilles machin, ah bein je m'en reprenais encore deux de plus. Ah bein si tu l'as eu c'est que tu l'as mérité. Tiens PAN ! Bon bein d'accords comme ça je vais me taire.

3) j'ai l'impression que il y a quand même une différence entre les filles et les garçons.

Moi je me rappelle quand j'étais minot on faisait pas ça. Le premier qui moufte il se prenait ...

4) Du coup comment L'IED vous pensez... où est-ce qu'elle pourrait vous servir du coup ? Quand vous dites que vous vous sentez démunis, que comme vous dites c'est le pot de terre contre le pot de fer, est-ce que l'IED, je parle de l'ensemble, la mesure ou l'intervention ... Enfin ce que vous voulez en fait, à quel endroit, comment on peut vous soutenir là dedans ?

3) Bein nous, là où l'IED nous aide beaucoup, dans tous ces problèmes qu'on rencontre, à travers ces problèmes qu'on rencontre, nos filles elles se sont renfermées sur elle même, parce qu'elles ont vu qu'on avait pas mal de soucis et pour éviter de nous rajouter d'autres soucis, elles se sont renfermées sur elles mêmes. L'IED, nous justement, on a bien senti qu'il y avait un malaise quelque part, et on arrivait plus à communiquer avec nos filles. Et c'est pour ça qu'on a demandé à ce qu'on ait de l'aide pour pouvoir, renouer une relation, une connexion de partage avec nos filles.

4) D'accord

3) Pour pouvoir à nouveau communiquer avec elles. Par ce que c'est intéressant toujours, pour pouvoir les rassurer, pour savoir ce qu'elles aiment toujours, ce qu'elles ont sur le cœur pour savoir les rassurer, mais aussi comprendre pourquoi elles pleurent, comprendre, qu'elles comprennent aussi pourquoi nous on pleure.

4) Quand les choses ne plus se dire en direct parce qu'il y a trop d'affectif, parce que c'est trop compliqué, là où vous trouvez un intérêt c'est pour trouver un tiers qui puisse retraduire ce que les choses se disent.

3) C'est ça.

1) Des fois on leur pose des questions et elles nous disent : je peux pas c'est trop dur, je peux pas en parler. Ou je suis en colère, non pas maintenant je suis trop en colère. Bon d'accord on va entendre. Bon après je sais que vous avez certainement chacun votre façon d'aborder les jeunes ect... Mais je sais que nous notre interlocuteur c'est P.

Eh bein justement c'est celle qui a le plus de colère, et bien elle-même elle nous a dit au début : « je veux bien le voir mais je vous préviens je dirai rien. Je lui ai dit si tu veux, en même temps, il vient

nous aider ». Et la première heure, elle nous a dit : il est doué quand même parce que j'avais vraiment rien envie de dire et puis c'est sorti.

Il fallu justement comprendre certaines colères qu'elles avaient , certaines peurs qu'elles ont toutes les trois, par rapport à notre position entre leur frère et elle, enfin nous c'est très compliqué ...

Et donc du coup bein ça nous permet de nous dire nous aussi bein donc tient y a peut-être ça qu'il faudra qu'on améliore ou qu'on travaille là dessus ou... Ah bein d'accord, si je réagis comme ça, c'est pour ça qu'elles réagissent comme ça. Bon je vais essayer de réagir autrement pour que elles aussi, elles réagissent autrement.

3) Par rapport à justement aux différents interlocuteurs judiciaires qu'on peut rencontrer, ça nous permet de modifier nos approches. Mais aussi nos réactions aussi pour les rassurer quant à notre position par rapport à elles. Et ça c'est justement par rapport à l'action de l'IED.

Ça nous a aidé à prendre conscience.

4) C'est des choses les uns les autres que vous partagez par rapport à la fonction qu'on peut tenir ou ...

1) Moi je sais que P. nous a déjà dit, si on avait à nouveau des problèmes avec l'assistante sociale ou avec l'infirmière du collège qui harcelait L., vous aviez aussi la possibilité d'intervenir vous pour dire bon écoutez chacun son rôle. Vous votre rôle c'est celui-là point barre.

2) C'est important que quelqu'un d'autre puisse nous aider à nous positionner face ...

1) Vous êtes pas psychologue, vous êtes pas psychiatre, donc voilà, vous êtes là pour faire un relais pas pour juger donc ça s'arrête là.

2) Oui voilà, ils nous prennent pas au sérieux, donc des fois si vous pouvez intervenir auprès des maîtres ou prof, je pense ...

1) Vous avez un regard extérieur aussi par rapport à ... Comment agissent nos enfants, comment nous on agit aussi, bein de dire attendez bein non, je les ai déjà vu, vous les jugez comme ça mais ils font ce qu'ils peuvent parce qu'il y a tout ça derrière quoi . Donc il faut aussi comprendre qu'il faut laisser du temps, il faut aussi avoir cette position qu'ils vont peut-être se taire et vous écouter. Parce que nous quand y va on est des moins que rien et ...

2) Oui c'est ça.

3) Vous vous êtes que des parents !

1) C'est ça, et en plus vous le faites mal. Parce que la théorie c'est ça, elle devrait marcher. Oui votre théorie avec mon gamin elle marche pas.

3) Surtout les gamins sont différents en plus ...

1) bein oui ! Y en a pour qui ç ava fonctionner d'autres pas quoi ...

8) Du coup ce qui serait adapté, ce qui serait intéressant c'est pas que ce soit nous qui le faisons. C'est de trouver ensemble un outil qui permette justement que vous ayez justement pas besoin de nous pour le faire. Vouz voyez ce que je veux dire ... C'est comme dans un premier temps, forcément mais on le sait, on est tous confronté à ça, pour la plupart des familles ou les familles nous disent c'est fou quoi !

J'ai qu'à dire j'ai un éduc. et tout le monde se calme, comme si on avait une baguette magique. C'est faux on a pas de baguette magique, nous on sait pas, c'est vous qui savez.

Sauf que à un moment donné, il faut déconstruire ça, c'est à dire qu'il faut qu'on trouve quelque chose ensemble qui permette justement qu'il y ait pas nécessité qu'il y ait l'éduc qui vienne pour dire vous allez jusque là, vous allez pas jusque là. Mais que vous, vous soyez légitimes là dedans, et que vous puissiez dire Stop, ça j'accepte pas.

C'est dans ce petit passage ...

2) C'est comme avec les enfants, il faut qu'il y ait une tierce personne pour nous aider à ...

1) Nous on leur dit un truc, de toute façon c'est pas possible ...

9) Ca vous rappelle des bons souvenirs. En plus ils sont tous sympas. Ils sont bien élevés ces gamins (un professionnel évoquent les enfants qui jouent en semble dehors). Mais c'est vrai.

1) De toute façon je sais pas si les vôtres c'est pareil, mais nous les nôtres, les quatre, mais de toute façon tu peux pas comprendre, comme si on avait jamais été jeune. Non mais je leurs dit, on est né vieux et parents.

On a jamais été ados et on a jamais fait de bêtises surtout.

4) c'est vrai, par rapport à ce que disait C., par rapport à ce qu'on disait aussi l'autre fois, Me E. c'est ce que vous disiez il me semble, ce qui est malheureux, c'est qu'on a besoin des professionnels pour être entendus.

2) Oui c'est ça.

Etre pris au sérieux aussi, pour rassurer au final.

1) Nous on dit des choses, si tu veux y arriver faut faire comme ça. Non mais toi tu comprends rien et l'éducateur il va arriver il va dire la même choses... Ah tu crois ?

4) La différence entre parents et enfants c'est typiquement l'affectif. Donc là à la limite le tiers ça se comprend par contre ce qu'on disait l'autre fois, c'est que entre, ...

Par rapport à l'école ou d'autres professionnels, la justice, y a l'histoire de la légalité, du droit. C'est pas la même chose.

3) C'est là où vous nous attendez ?

4) Non mais, c'est dire que à un moment donné, pour un professionnel, ce qui est dommage c'est que pour un éducateur, du coup, ça fait référence à quelque chose de l'ordre de la légitimité, enfin,

Alors que du coup, c'est ce qu'on se disait l'autre fois, moi j'ai l'autorité parentale, vous avez pas à me dire ce que je dois faire ect... Mais c'est arriver à en être persuadé pour pouvoir du coup, ...

Je crois qu'on avait créé un outil à garder dans la poche, du style ... dès qu'on sent qu'un professionnel, quel qu'il soit, nous compris, parce que ça peut très bien nous arriver aussi, forcément tant que on est pas dans la situation on ne peut être que ...

C'est compliqué, on peut être amené à être tout puissant. Facilement on peut tomber là dedans même si on est vigilant. Alors qui ne le sont pas ... Vous voyez bien ce que ça peut donner. Mais du coup, c'est se dire à chaque fois : « hop, hop, hop ... ! »

Là ça va trop loin, là, moi, pour mon enfant, parce que c'est mon droit, je ne veux pas ça ou je veux ça ...

Vous, vous êtes appelés entre professionnels concernant mon enfant, vous m'avais pas appelé moi, c'est pas normal, ect, ect, ect ...

Pour éviter justement que à un moment donné cela ne tienne qu'à notre ...

2) Excusez moi, mais par rapport à leur cas, l'assistante sociale, elle est quand même allée chercher la petite pour parler quoi ... Donc mine de rien, ils ont même pas essayé d'écouter les parents en disant, on en a parlé parce que c'est convenu comme ça.

Ils vont toujours plus loin, donc y a pas de frein en fait ...

On a beau être parent, mais notre parole, on va dire, ils ne prennent pas notre parole en ...

3) Nous, on nous a même dit, mais Mr, Me, nul n'est censé ignorer la loi et ça c'est la loi.

2) Je rêve ...

7) Donc voilà ...

4) Oui, ...

3) Donc du coup elle est capable de réciter le code civil elle ... ?

Voilà, donc à un moment donné il faudrait être expert dans le code civil, des les textes de lois pour leur faire fermer leurs bouches.

7) Ouai voilà c'est ça.

3) Donc s'il avoir fait cinq ans de droit, pour leur dire, écoutez, je suis le père ou la mère et j'ai décidé que ce serait comme ça pour mon enfant, et donc vous avez outrepassé vos droits. Bein je suis désolé mais moi je suis sorti de l'école en cinquième et puis ...

4) Mais sans parler d'être notaire ou juge, rien qu'aujourd'hui, nous c'est ce qu'on peut vous dire parce que c'est ce qu'on combat tous les jours, tous les jours, tous les jours ...

Un professionnel qui en appelle un autre, concernant votre enfant et qui vous l'a pas demandé, déjà, il est ... Déjà, c'est hors jeu. Déjà, ça marche plus.

8) Ca marche plus.

2) Ils ont pas le droit ...

1) C'est ça qu'on a pas compris. Je lui ai dit mais attend mais l'assistante sociale, parce que notre fille elle était tellement machin, elle lui a dit : « ouai, j'en ai marre, j'ai plus envie de vivre ». Donc voilà, elle lui a sorti la phrase : j'ai plus envie de vivre. Ce que n'importe quel ado, quand il se sent pas bien, quand il pleure, qu'il est pas bien machin, bon voilà ...

Bein au lieu de nous dire, voilà, j'ai votre fille dans mon bureau, elle va vraiment pas bien, où en est votre rdv avec le psychiatre machin, parce qu'elle en a vraiment besoin, essayer de trouver quelqu'un ...

Non, la seule qu'elle a pu nous dire c'est attendez, j'ai pris rdv aux urgences et ils vous attendent quoi ...

2) mais moi même pas

1) Du coup on leur a dit, tout de suite maintenant on peut pas, parce qu'on attend notre deuxième fille qui doit arriver machin ...

Si vous n'y allé pas de suite machin, je considère que vous vous voulez pas la faire soigner donc je fais appel au juge machin ...

8) Oui mais vous voyez, c'est que mon collègue vous disait tout à l'heure ...

1) Et oui mais ...

8) quand on arrive justement sur le bord et que ça commence à dépasser c'est là. C'est pas comment je vais m'organiser pour mettre mon petit...

2) Après c'est assez flippant, quand on a une assistante sociale, qui nous dit, vous refusez de faire soigner votre gamin, je vais le faire placer...

8) c'est comme ça que vous trouvez le truc que au delà de je vais faire manger mon gamin par le voisin et tout ça c'est ... trouver le truc qui fait dire. Mais attendez vous parlez de quoi là ? ... Vous allez où là ? ... Vous vous prenez pour qui là ?

Vous être en train de m'imposer un rdv, mais oh, oh oh, c'est bon quoi... Je suis en capacité de prendre moi même un rdv pour mon enfant.

4) D'où l'intérêt vous voyez de créer des outils collectivement. Parce que là effectivement on est pas dans la situation, parce que effectivement, vous avez raison, quand on est pris dedans on a pas la lucidité ...

1) On sait pas quel pouvoir est-ce qu'elle peut avoir. Est-ce qu'elle avait le droit de la faire ou non ?

7) Oui parce que nous si on sait pas, on sait pas jusqu'où elle peut aller ...

8) Nous on peut vous répondre là dessus, ... vous avez l'autorité parentale. Ca s'arrête là.

2) Ah moins que le gamin soit vraiment dans un danger extrême.

8) Vous avez toute autorité sur votre enfant, de faire le choix oui ou non. C'est tout.

7) Oui mais si elle appelle ...

8) Qu'elle appelle ! Elle va faire un placement comme ça !

Parce que c'est là justement où il faut essayer de trouver l'outil pour l'empêcher de déborder et d'outrepasser son droit . Parce que là, elle outrepassé son droit, ça c'est sûr.

C'est comme si demain, et bein on s'envoyait des mails avec l'assistante sociale, le CMPEA, le je sais pas quoi.

Nous quand il nous arrive un mail comme ça : on répond pas.

On leur répond pas. Moi j'en ai encore eu un hier soir, j'ai pas répondu ...

Après j'ai appelé la famille en lui disant vous vous voulez que je vous l'envoie ?

2) Après c'est légitime, votre crainte aussi ...

7) Oui on sait pas là où ils peuvent aller ...

1) Oui, on sait pas quels droits est-ce qu'ils ont ?

2) Voilà, c'est ça ...

7) Nous arrive à un moment là, à justement ne pas répondre pour pas qu'ils arrivent à ce cap là et qu'il nous enlèvent nos enfants quoi ...

Même si on voit qu'on est des bons parents.

4) C'est justement pour ça, c'est justement ce qu'on se disait l'autre fois, c'est que ça se fait pas comme ça.

Et que nous souvent on nous appelle

3) C'est d'autant plus paniquant d'entre ça, même pour un papa, surtout quand on a déjà un enfant qui a déjà été placé par la justice. Moi mon fils il nous a été retiré il ya 8 mois.

Bon il a pas été placé comme ça, il a fait des conneries.

Mais dans la foulée ce qu'on expliquait là, avec E. , c'est arrivé dans les deux/trois mois qui suivi.

1) On était tous vraiment ... Bein la famille elle a éclaté, on est tous, bein on broyait du noir quoi !

Nous on a essayé de pas pleurer à la maison parce qu'on voulait être fort pour nos gamines. J'ai été une heure chez le psychiatre, j'ai passé une heure à pleurer.

4) On a avait parlé. Les choses sont claires. C'est a dire que le placement, l'assistante sociale n'a pas le pouvoir de décider de quoi que ce soit. C'est le juge des enfants. Lui seul.

7) Si elle convoque le juge des enfants ?

8) Elle peut pas le convoquer.

2) Mais avant que ç ase fasse ?

7) de toute façon, on le sait de la justice y en a plus.

3) Il y a plus de quoi ?

7) De le justice pour les parents ...

3) Si il y a encore une justice pour les parents, enfin nous on voit on a une mesure d'investigation familiale sur le dos, donc justement par rapport à ça aussi...

1) On a une enquête familiale du coup, pour savoir comment on vit et pour savoir effectivement si nos filles, elles sont bien à la maison ou pas.

4) Et ça pour le coup c'est le juge qui l'a ordonné ?

1) C'est ça.

2) parce qu'il veut s'assurer que tout ...

3) que tout fonctionne correctement et que ...

4) Mais pour répondre à votre question, le juge des enfants, il vous convoque s'il estime qu'il y a une suspicion de danger. Mais quand l'assistante sociale est inquiète elle se retourne vers nous.

2) Après on se dit ça peut être bien pour des familles, enfin voilà où ... il y a des violences, des trucs comme ça.

7) Moi je vous dit une fois franchement ma fille elle me dit je suis allé voir l'assistante sociale. Elle est allée voir l'assistante sociale parce que ça n'allait pas avec mon compagnon. Et bein ils arrivaient pas à se parler, mais au lieu de m'en parler parce que moi je suis un peu au milieu aussi, et bein elle est aller voir l'assistante sociale. Et bein direct je me suis dit c'est bon quoi ... Moi j'ai dit Y. vient m'en

parler à moi, on essaie justement d'en parler tous les trois, elle, mon compagnon et moi, au lieu d'aller avertir l'assistante sociale quoi. Je me dis mais l'assistante sociale, ça y est, elle va penser à quoi ? Du coup ça nous fait peur, parce qu'on finalement, est-ce qu'on est bons parents ? Est-ce qu'on est pas ... ? Enfin ça fait peur quoi ?

4) C'est bien que vous partagiez les choses parce que ...

1) C'est vrai que les enfants, ils ont plus de facilités à partager les choses avec un étranger. Et c'est pour ça que bon, ils se confient aux éducateurs, ils se confient aux psychologues, il se confient aux psychiatre, parce qu'ils savent que là, ils ont le droit de lâcher et on va pas être là ... Comme ça !

8) des espaces pour les enfants pour pouvoir dire que tous autant qu'on est, c'est parce qu'on est éducateur, on est tous parents enfin ou presque... On a tous eu une fille ou un garçon qui a été parlé plus à la voisine, on ne sait pas pourquoi, ou à la mère de la copine, parce que la mère de la copine elle est tellement ... ! Voilà ...

Ah mais elle est géniale la mère de la copine. Elle sait tout faire et puis elle comprend... enfin voilà, on l'a tous vécus, on est tous passé par là. On devrait pouvoir être suffisamment serein justement pour que nos enfants investissent ces espaces là, aillent parler, mais justement sans cette crainte comme madame elle dit...

C'est à dire que l'assistante sociale tout de suite eon a peur. On se dit mon dieu quoi !

Mon dieu, qu'est-ce qui va se passer, comment ça va être interprété ?

Alors en plus comme je disais tout à l'heure à la dame, il suffit que le petit il se soit ramassé pendant le week-end, et qu'il est une marque là ...

3) Nous ça nous ait déjà arrivé ça. L. en primaire, elle s'est cassé la figure, elle s'est faite un bleu, un beau cocard quoi. Elle s'est cassée la figure, et elle s'est prise la poignée de porte. Mais véridique quoi, c'est pas ...

8) bein oui..

1) On lui a dit, qu'est ce qui t'arrive ? Ah bein je suis tombé. Mais ça t'arrive des fois que tes parents ils te corrigent ? Ah bein oui, des fois ils me frappent, comme des fessées quoi ...

Ah bein alors, Directeur, les parents convoqués... attendez elle s'est cognée quoi. Ah bein oui mais nous on nous a dit ...

8) Le truc c'est ça, c'est essayé de permettre de trouver l'outil pour que la peur elle soit pas ...

3) Ce qui manque en fait, c'est un peu ça. On aménage des espaces pour que les enfants puissent communiquer, puissent parler, puissent évacuer ce qu'ils ont mais pour les parents sil n'y a aucune structure ...

4) Eh bein justement, enfin, nous si on a, nous en équipe quand on a pensé cet espace là, c'était ça. Parce que effectivement vous avez raison, quand un moment donné on est dans la pression même que ça concerne notre enfant et qu'on est dans le ju en gros, on subit la pression, est tellement tirillé par l'affectif ect... Qu'on a du mal à être lucide. Mais comme nous tous. C'est à dire quand on est inquiet ou pris à parti sur les choses qui nous tiennent aux tripes et bein on sait pas comment réagir. Mais

l'intérêt de cet espace là, c'est quoi ? C'est d'essayer, de justement d'avoir des réflexes qui permettent dans les situations, où on est un peu pris au dépourvu, qu'on puisse se dire, attends, là on est en train de vivre un truc, l'autre fois on en a parlé ... On est en train de nous dessaisir, enfin ...

Hein, Me E., je vous prends à parti, parce que c'est un peu ce qu'on se dit depuis la dernière fois, c'est comment essayer d'avoir des réflexes ?

1) bein c'est ça. Et c'est vrai que c'est ça qu'y est bien ici, c'est qu'en tant qu'éducateur vous pouvez dire à nos enfants, bein voilà dans telle situation avec tes parents, si tu veux pas que ce soit critique tu peux réagir comme ça ou comme ça ...

Bein effectivement vous vous pouvez nous dire quand vous voyez telles ou telles personnes qui va trop loin, effectivement nous donner les clefs pour qu'on soit préparé quoi. Pour pas qu'on se dise, au secours, au secours, pour pas qu'on soit là, stop attendez, déjà ce pouvoir là vous l'avez pas ... Y a un problème, on peut le résoudre on est là pour ça. Après si vous voulez tout de suite appeler la justice, y a pas de problème, moi je vais en gendarmerie, je vais porter plainte pour harcèlement. Parce que ça nous aussi on a fini par le faire.

Nous pour le gamin qui a embêté L., ça voulait pas se faire, ça voulais pas se faire, on est aller voir le directeur, bein écoutez ça fait déjà la deuxième fois qu'on vient vous voir, la prochaine fois on porte plainte contre vous, parce que vous faites pas ce qu'il faut.

9) Merci

1) Eh bein là du coup ça a bougé. En fait il faut nous aussi les menacer pour que ça bouge. Là il va falloir nous aussi les menacer pour qu'ils arrête de bouger !

4) Comme disait C. tout à l'heure, je pense que l'intérêt c'est pas ... Alors effectivement ça marche. Aujourd'hui quand il y a un éducateur, de suite on se met à parler ... on est moins menaçant, le professionnel je parle, à se calmer un peu je parle, à être moins tout puissant. Et ce que l'intérêt de ces espaces là, c'est justement vous redonner la force et surtout vous redonner la légitimité, au sens du droit, de dire Stop. Parce que le stop, voilà ... Des fois je me dis, est-ce que l'IED, ça sert pas plus à soutenir les parents, dans leur rôle de parents, dans leur pouvoir, leur capacité à être parent, que dans ... ?

Enfin je sais pas, on va pas vous expliquer comment être parent ? Nous même, on est en galère ... je dis pas de bêtises, j'ai une petite fille de cinq ans, des fois je suis en panique, et j'ai affaire à des mamans qui ont deux, trois enfants et qui se débrouillent toutes seules. Qu'est-ce que je vais leur dire moi, ... Vous voyez le truc.

Du coup ces espaces là, moi à mon avis, pourquoi on a besoin de vous, c'est justement pour ça.

8) Pour vous redonner le pouvoir à vous.

1) Mais qui ne trébuche pas ? On est pas des parents parfaits non plus, à un moment donné ça paraît normal de faire des erreurs. Bon bein y a eu une erreur, ok, on va essayer de ... Justement on attend d'une aide éducative, avec un éducateur ect, bein voilà, votre gamin il se comporte pas bien dans tel

moment, bein d'accords ok je vais essayer de voir ce que je peux faire. Quit à en parler avec le gamin ...

Mais c'est vrai que c'est souvent y a énormément de problèmes de dialogue. Tout de suite c'est ... Vous faites pas ce qu'il faut. Bein oui mais vous ne nous tenez pas au courant. Tenez nous au courant et puis

2) La prochaine fois c'est leur demander, vous avez un mode d'emploi ?

3) Ah bein ils nous le sortent le mode d'emploi, y a pas de problème. Il faut faire ça, il faut faire ça ...

1) Parce que nous, on nous a dit les fessées sont interdites. Soit, c'est la loi maintenant. On dit d'accords. Bon bein maintenant on met au coin. Quoi !? vous mettez un adolescent au coin ! C'est pas possible, vous lui enlevez sa personnalité, c'est humiliant. Non mais attendez, il faut faire quoi alors ?

3) Alors, on a pas le droit de lui rentrer dedans, on a pas le droit de l'humilier, d'accords. On fait quoi ?

1) parce que notre gamin, on a fini par lui dire, écoute tu as des agissements de bébé, eh bein on te punit comme un bébé. Bein c'est vrai que sur le moment le gamin ... Bon ça peut-être le faire suer pendant 5 minutes parce qu'il est au coin. Bon en général on lui dit c'est bon tu 'es calmé ? Non, pas encore ... Une fois il est resté un quart d'heure comme ça.

2) on sait même plus comment agir !

6) Moi, j'ai appris une chose. Leur prendre ce qu'ils aiment le plus. Je lui prends son portable et là c'est fini.

1) Bein nous il a appris à s'en passer.

2) Ouai

1) On a essayer, la télé, on a essayé le portable, on a essayé l'ordinateur, on a essayé tout.

6) La fin du monde c'est le téléphone, ma fille c'est le téléphone.

7) Moi aussi c'était le téléphone, maintenant elle s'en fout.

3) Nous, elle avait un smartphone, je lui ai dit bein écoute, tu as fait des âneries avec les réseaux sociaux sur ton portable là, sur ton smartphone, je te la supprime mais peut-être que t'as une autre solution à me proposer ?

Elle me dit bein ouai. J'ai une solution. Je reprends mon vieux téléphone à touche comme ça y a pas de réseau sociaux dessus.

2) J'ai une copine elle a fait ça avec sa fille. Elle lui a dit non c'est bon j'en veux pas du téléphone et dès qu'elle est arrivée au lycée, elle prend le téléphone des copines.

9) Et ça a marché ?

3) Pour l'instant ça marche. C'est elle qui a trouvé la solution.

7) Moi aussi, parce que moi je voulais couper son internet, et en fait je peux même pas le couper. C'est un minimum de forfait. Mais par contre elle peut pas aller sur internet sur les autres téléphone. Parce qu'on pensait qu'elle enlevait la puce et qu'elle la mettait sur un autre téléphone d'une copine. Mais ça

elle peut pas le faire. Comme il m'a dit l'opérateur, elle aura vraiment pas grand chose. Donc vraiment y aura pas accès à internet.

2) Faut voir si les copines, elles ont pas accès en illimité.

1) Bon après c'est pareil, après c'est toujours une question de dialogue. Bein le gamin on lui dit écoute, voilà j'avais confiance en toi, t'as cassé la confiance.

7) Ouai voilà.

1) Donc maintenant il va falloir que tu la regagnes la confiance. Donc t'as intérêt à te tenir à carreaux, et si je m'aperçois qu'ailleurs tu fais encore autre chose, et bein il va falloir qu'on fasse autre chose, à un moment donné ...

Faut aussi que eux y comprennent que plus ils ont notre confiance, plus ils ont de liberté. C'est aussi ça ... Nous on leur dit, vous avez pas le droit de regarder la télé tard ...

7) Oui, nous on leur dit mais ils en prennent pas confiance je crois.

4) Peut-être c'est une question d'âge aussi ?

1) Bein c'est pareil, nous avec les différences d'âge, oui pourquoi elle a le droit de rester et pas moi ? Parce que t'as pas le même âge. T'auras le droit de rester quand t'auras le même âge. Ah bon d'accords.

3) C'est vrai qu'elle est peut-être plus... L. elle va avoir 16 ans début Aout, alors que la seconde elle va avoir 12 ans à la fin de l'année.

1) Elle a déjà 12 ans.

4) Vous avez pas le droit à l'erreur ...

3) Je veux pas vieillir.

1) Et dans un moi, ton grand il a 18.

3) Non mais je veux pas vieillir.

De toute façon ne me demander pas mon âge je le sais pas non plus.

Et c'est toujours comme ça à la maison, c'est toujours la guerre. Pourquoi elle a toujours le droit de rester jusqu'à la fin du film, pourquoi moi non ?

Et pourquoi elle aura bientôt le droit de se maquiller et pas moi ? Et pourquoi j'ai le droit d'avoir des petits talons et moi j'en ai des comme ça et pourquoi ... ?

Mais ma chérie quand tu seras plus grande ... le téléphone portable c'était pour l'entrée en cinquième.

Oui mais je suis en sixième. Oui mais tu es encore qu'en sixième.

Donc tu verras quand tu rentreras en cinquième.

4) Vous voyez dans ce que vous dites, alors même que parfois on a des collègues professionnels, pas de notre service, mais d'autres qui nous attendent pratiquement pour dire si vous devez les mettre au coin ou pas le mettre au coin.

Moi j'ai l'impression que je fais... enfin, c'est pas des choses dont on se parle parce que aussi, l'IED, la manière dont on la pense ensemble, parce que c'est ce qu'on fait on la pense ensemble, parce que nous on a pas les solutions plus que vous. Au contraire même. Mais du coup c'est aussi défendre le

fait, l'autre fois c'est ce qu'on disait à l'espace de réflexion, y a une maman qui disait ... Bein je crois que c'est Me E.

Oui, c'est vous, vous disiez quelque chose c'était énorme, parce que vous disiez finalement, le jour où vous nous aiderez, une fois que vous nous permettrez de nous soutenir dans les pressions qui nous sont extérieures, en gros après, on pourra parler de comment être parent.

Mais, c'est ce que je disais à Me E., mais là, vous avez pas besoin de nous. C'est que j'expliquais tout à l'heure moi avec Me E. et ses trois enfants, je pas lui raconter des choses que des fois ma gamine de 5) Des fois je suis en panique. Non mais vous voyez, ça marche pas ...

3) Je crois que non, je crois que en fait, en étant les parents de nos propres enfants, notre expérience en tant que parent nous ait propre. Ce qui marche avec nos enfants, ne marchera pas avec les enfants du voisin. Parce que c'est pas les mêmes enfants, on pas tous les mêmes origines, on pas tous le mêmes antécédents et on a pas tous la même façon de vivre. Donc du coup, ce qui aura marché avec mes enfants quand ils avaient 4/5 ans, ne marchera pas avec votre enfant et ne marchera pas avec les enfants de Me.

1) Nous déjà avec les 4 différents, si tu peux faire quelque chose avec l'un tu peux surtout pas faire avec l'autre sinon tu vas dans le mur.

3) C'est ça.

1) Y en a un tu peux prendre par l'affectif, l'autre tu peux prendre franco. Et inversement ...

2) Moi c'est pareil. Il ne se ressemble pas, c'est le jour et la nuit.

4) Sauf que comme dit C., ceux qui connaissent le mieux les différences, c'est vous. Et par contre là où il y a quelque chose, là où ça se reproduit par contre, comme vous dites chaque enfant est différent, chaque parent est différent. Par contre nous ce qu'on repère, depuis qu'on se voit, c'est qu'il y a des choses qui sont récurrentes. C'est à dire des professionnels qui viennent dire à des parents, il faut faire comme ça, il comme si. Ça c'est récurrent par contre, c'est pas singulier. C'est pas du à la situation. C'est des trucs qu'on vient plaquer et qu'on vient dire, bein en fait un parent ça doit être comme ça, ça doit faire ça. J'aimerais bien les voir chez eux d'ailleurs.

1) Comme si on leur avait donné une plaquette et qu'ils l'ont tous apprises par cœur.

Et puis même si il y avait un mode d'emploi, chaque enfant est différent, ce qui marcherait avec l'un ne marcherait pas avec l'autre.

8) A partir du moment, où vous avez cette connaissance de votre enfant que nous on peut pas avoir. Celui-là, il va réagir comme ça, ... En fait vous faites un peu de la cuisine. On fait tous de la cuisine avec nos enfants. Celle-ci on va mettre 30 grammes de si et 30 grammes de ça et celle-là on va mettre 200 grammes ...

C'est ça, plus j'avance dans le métier et plus je me dis c'est pas le fait de savoir ou pas savoir. Vous êtes parents, et vous savez faire. C'est juste cette articulation. Et tout à l'heure vous avez dit une phrase, et je me disais c'est marrant parce que... vous avez parlé à un moment, en fait à partir du moment on elle va avoir confiance, on peut avoir confiance, du coup elle aura plus de liberté. Mais je

trouve qu'on peut le mettre en parallèle avec les parents, c'est à dire plus vous allez vous faire confiance et plus allez vous autoriser la liberté de dire.

On peut presque la basculer en fait si ...

1) Disons que oui, c'est vrai ... Disons que la confiance effectivement on nous la sapé quoi.

8) Peut-être que l'outil...

1) Vous agissez pas comme il faut. Ah bon bein je pensais que c'était ce qu'il fallait ? Bein non !

Bein au lieu de nous dire, vous devriez peut-être faire comme ça ou comme ça ... Bein non maintenant débrouillez-vous. Ah ouai d'accords.

3) Faut faire ça mais débrouillez vous.

4) Au premier espace de réflexion, on avait trouvé un outil ensemble c'était une maman qui disait ça... Elle disait bein en fait alors ... c'est faire confiance en son enfant pour se faire confiance en tant que parent. Et je trouvais que c'était bien dit ? C'est à dire que du coup, se faire confiance aussi dans ... Bein voilà, dans ... Faire confiance en son enfant c'est aussi se dire ce que je lui transmis, mon sang quoi. Mon enfant à l'école, on dit ça de lui, moi je le connais je sais qu'il ferait pas ça ...

1) Ouai des fois on tombe des nues.

7) Ouai !

1) cas extrême, et cas particulier je suis d'accords avec vous...

1) Nous notre fils on lui a donné des valeurs et il a fait complètement l'inverse. J'aurai donné mes deux mains si on m'avait dit un jour il aurait fait ça ...

4) je suis d'accord avec vous. Prenons l'exemple de vos trois filles, vous les connaissez sur le bout des doigts et ...

3) Elle nous a encore surpris hier soir ...

Elle nous a sorti une tirade ...

Même au juge, elle a sorti « ça me saoule de trop, j'ai pas envie de répondre »

T'as dit ça au juge !? La gamine de 12 ans, bon d'accords. C'est là qu'on se dit, on pense les avoir bien éduqué et tout, et bein tu compte fait des fois ça dérape.

1) Et L. Qui demande à l'avocat, j'ai le droit de leur rentrer dedans au juge ? T'as le droit de pas répondre mais t'as pas le droit de l'envoyer promener.

8) Bein elle apprend, la vie, elle apprend ...

2) Bein déjà elle demande, c'est bien. Elle fonce pas dans le tas.

4) Et puis en même temps je vais vous dire, regarder, combien ils sont ? Une dizaine ?

Comme dit P., il y a 11 enfants.

9) C'est une équipe 11. C'est une équipe qui ne se connaît pas.

Moi je suis toujours, je vous le dis avec mes mots, toujours admiratif, parce que très souvent quand on est parent, on doute. Non content qu'on doute, en plus on se pose toujours des questions, bien souvent les mauvaises questions. Et en plus on se prend toujours pour des mauvais parents. Pourquoi je sais pas, mais c'est souvent ça.

Et comme disais A., comme disent l'ensemble de mes collègues ici, qui mieux que vous ? Qui mieux que vous tous pour connaître vos enfants ? qui mieux que vous pour dire tiens, une c'est sa spécificité, une c'est son caractère. Une... Bein si je suis comme ça avec elle, peut-être je serai différent avec son frère ou avec sa sœur. Et nous ce qui nous frappe, moi c'est la première fois que je participe à cet Espace, mais en tous les cas ce qui nous frappe c'est que certains professionnels, puissent des fois arriver et se permettre de se définir comme des experts. Maintenant en plus ce qui faut savoir, c'est que dans les écoles d'éducateurs spécialisés, dans les écoles aussi d'assistante sociale, c'est vrai qu'aujourd'hui, y a ce qu'on appelle des domaines de compétences à acquérir et y a beaucoup de domaines de compétences ou vraiment quand les étudiants sortent, on dirait que ceux sont des experts de la relation, des experts dans l'évaluation, des experts dans le diagnostic, des experts dans le lever, dans le coucher, ... enfin bon, et pourquoi on vous dit ça ... ?

Parce que nous, on est toujours frappé, d'entendre, et des gens qui ne connaissent même pas un gamin, qui connaissent même pas un parent ou quoi que ce soit, ah bein tient il faut ça, ou il faut ça... Et nous si vous voulez, alors moi je vous dis j'essaie de faire attention aux mots, je me dis qu'il faut résister à ça. A un moment donné, qui mieux que vous tous, Messieurs et mesdames qui êtes ici présents, de témoigner aussi de qu'est ce que c'est que d'être parent, dans des conditions qui sont pas toujours simples des fois. Dans des conditions aussi où des fois on est seul pour élever des enfants. Vous Mr et Me H., vous êtes deux. Non mais c'est énorme. Y a des fois plein de mamans, qui se retrouvent seules et je trouve que plus elles se retrouvent seules, plus la société elle leur tape dessus. Parce que si elles travaillent pas, elles travaillent pas, si elles travaillent trop, elles travaillent trop. Et puis si elles travaillent trop elles s'occupent pas des gamins, et si elles s'occupent pas des gamins elles sont mauvaises mères. Enfin je veux dire, ah un moment donné, y a toujours quelque chose qui va pas.

2) C'est clair.

9) Non mais ah un moment donné, on se réveille en se disant, mais qu'est-ce que je suis moi finalement ? je suis... Comme si vous étiez mauvais parents. Non ! non, vous êtes pas mauvais parents, vous êtes des parents qui à un moment donné, se retrouvent en situation de faire. Sauf qu'à un moment donné, on est dans une société qui est de plus en plus jugeante, moralisante. Comme vous dites, on vous connaît pas, on vient... on vous qualifie ... Alors que je l'allais dire, presque au delà de la justice. Parce que finalement quand on a affaire aux juges des enfants, le juge des enfants, il prend au moins la précaution, de vous recevoir, de vous entendre, de vous écouter.

2) Mouai ...

9) Mouai m'enfin, assez souvent quand même...

2) Là, je l'ai rencontré y a pas longtemps, juste je suis ressorti franchement si j'avais pu l'emplâtrer la juge ... Mais vraiment !

9) Parce que moi l'expérience que j'en ai, ...

2) Si parce que moi c'est mon ex qui demande la garde complète, et en plus cet enfoiré, il demande l'autorité parentale complète, alors là ...

9) C'est le juge des enfants que vous avez vu ou le juge des affaires familiales ?

2) Euh ... Non mais je pense que c'est la juge aux affaires familiales .

9) Non parce que, pas question de dire que pour moi y en a qui sont meilleurs que d'autres ...

2) Mais c'est une garce quand même ... ! C'est du level là !!

9) Non mais du coup, ce que je me dis, c'est qu'il y a des juges des enfants qui sont là, pour écouter les enfants, des parents. Et le constat qu'on fait c'est que bien souvent, l'école se comporte des fois, comme de véritables tribunaux, et viennent en plus vous juger ...

3) Ouai c'est ça.

9) C'est pour ça que je trouve que c'est important à un moment donné que voilà, que vous puissiez aussi dire, c'est pas facile, mais oh ! qui mieux que nous ... ?

1) C'est ça, il y a eu aussi le cas, parce par rapport au problème de notre fils on a eu des expertises psychiatriques, aussi bien pour notre fils que pour nos trois filles. Des expertises psychologiques pour notre fils et nos trois filles. Eh bein c'est une psychologue expert mandatée par le tribunal, qui a dit à L., que si on l'obligeait à suivre notre religion et qu'elle était pas d'accords, eh bien elle n'avait qu'à revenir la voir, elle le lui dirait et y avait pas de problèmes, ça ça serait accepté pour aller se faire placer dans une famille ou ailleurs ...

9) Ouai mais je sais que c'est violent.

1) Une psychologue experte qui dit ça quoi, alors que nous, je veux dire la seule chose qu'on nous demande c'est d'étudier un peu, de venir avec nous au culte. Je veux dire bon ... Et après, qu'est ce qu'on lui demande ? Bein d'être polie, d'essayer de ne pas fumer... Euh les enfants on évite aussi parce que bon ça rend malheureux ... Elle a plein de copines qui sont prêtes à se tailler les veines parce que y a eu des problèmes... Donc on lui dit c'est aussi par protection, qu'on te dit ça, c'est pas seulement notre religion. Enfin bon des choses comme ça quoi... Et un expert qui nous dit ça ! Voilà, et la seule chose qu'elle a pu me dire c'est : que si ça commençait à me gonfler, la religion, j'avais qu'à le dire et je serai placée. Quand on pense que c'est un expert mandaté par le tribunal qui va faire un rapport avec ça !!!

Là du coup, je me dis, mais on passe pour quoi ?

Parce que là c'est plus une éducation qui va pas, on fait rentrer de la religion dans l'histoire quoi ...

8) Ca veut dire, vous avez même plus le droit de choisir votre propre religion quoi ... ?

3) Ca veut dire qu'on remet en cause les fondements mêmes des droits de l'homme.

8) C'est ça.

2) Ah moins que ce soit dans une secte que vous soyez mais ...

1) Bein, non si on était dans une secte, le gamin il serait pas à l'école publique...

Bein de toute façon limite on serait pas ici quoi ...

2) Mais là des experts psychiatres se permettent de dire des choses comme ça enfin ...

C'est qu'il est BG, donc forcément ...

9) Ah mais c'est le PSG ?

2) Non le BG, Non ça va pas sinon il dort dehors.

3) Ah non parce que nous si c'est le PSG, on le prend pas nous...

2) Ah non mais moi il dort dehors !

9) C'est pour ça que nous on prône la tolérance chez les autres ... Nous on est très tolérant nous ici. Si le PSG ou le Réal de Madrid, il rentre pas.

1) En fait t'as le droit de faire un dessin, mais tu dessines ça.

9) Ca c'est l'éducateur, fait ce que je te dis mais fait pas ce que je fais.

2) Mon fils il fait exprès des fois, il me dit : allez paris !! C'est bon, dehors, sors de la maison.

9) Non après, encore une fois, c'est ce que vous disiez, c'est ce qu'on pense nous tous. C'est qu'on essaie de le soutenir, et nous on essaie de se battre aussi. A la fois auprès de notre institution, à la fois auprès des partenaires, pour dire encore une fois : qui mieux que Me, que Mr, pour connaître leurs enfants, pour connaître leur joies, pour connaître leur peines... Qui mieux qui des fois dans la nuit je me lève pour le protéger ?

2) C'est ce que j'allais dire...

9) Qui mieux que vous ???

8) Qui berce l'enfant quand il a 40° de fièvre ?

Qu'on est en panique et qu'on garde notre panique ...

9) Ouai et presque des fois vous en arrivez à douter de ce que vous êtes et de ce que vous faites ...

1) Qu'on appelle le médecin et qu'il nous dit y a rien.

3) c'est juste une poussée de croissance.

1) Nous c'es t C., un dimanche soir, tout le temps le dimanche soir... « Allo, SOS médecin, je viens de donner un doliprane, oui j'ai fait un bain et il a combien ? » « Il a 41° ».

« Bon j'arrive... »

8) Je dis tout le temps aux parents, avant nous, bein vous vous êtes débrouillés sans nous. Ah un moment donné, on arrive dans votre vie, parce qu'il y a une petite difficulté. Mais qui a élevé l'enfant jusqu'à ses huit ans, sept ans, douze ans, quatorze ans enfin... On a même des grands des fois, dix sept ans.

Je pense pas que tous autant qu'on est, on était chez nous à ce moment là. Vous avez fait avec, vous avez fait ce que vous avez fait et comme dit mon collègue, on a des jeunes là aujourd'hui, qui sont super bien élevés. Là le petit garçon qui dit là j'ai renversé, je vais prendre une éponge.

Non mais ça c'est des choses, nous c'est des choses en tout cas, on s'appuie aussi là dessus, pour leur dire arrêter quoi, c'est bon quoi ... je suis pas sûr que l'assistante sociale elle serait aller chercher l'éponge. Voyez... c'est là Dessus qu'il faut ... Et voyez ça c'est votre force ça. C'est ce que vous avez inculqué à vos enfants, alors oui, peut-être qu'à un moment donné dans une vie bein oui un professionnel. Mais tout ce qui s'est passé avant vous le devez à vous. C'est pas à nous. Parce que nous on y était pas. Et près on y sera plus et vos enfants s'épanouiront, deviendront des adultes... Voilà.

Moi je crois que c'est en ça que vous devez avoir confiance c'est tout le bouleau que vous savez fait avant. Et vous l'avez fait, et nous on a pas fait mieux. Moi je suis parent et j'ai pas fait mieux. Et des fois y a des parents qui me disent des trucs et je me dis, ah ouai elle a fait les choses comme ça ...

2) c'est propre aux enfants dans tous les cas.

8) Mais parce que à ce moment là, on essaye de faire comme on peut et puis ...

2) les enfants des copines machins, des fois je leur dit, mais pourquoi tu fais pas ça ?

Ah bein oui !

9) On est quand même dans une société, alors ça je sais pas si c'est strictement français ça, où l'autre il a toujours la solution pour nous. Pourquoi tu fais pas ça ? ouai mais tu aurais pu..., ouai mais tu as pas pensé ...

2) Non mais là c'est entre maman ...

9) Non là encore une fois, même si les gens sont bien intentionnés, mais on dit ... Il y en toujours un qui Dit tu aurais du ...

2) Entre copines ça va. Mais quand c'est des gens qui ont pas de gamins, ... La directrice de l'école maternelle de S., elle se permettait de dire des choses ... Elle avait pas de gosses. Et tout le monde disais, c'est quoi cette directrice ? Elle se permet de dire des ... enfin des fois c'était énorme ! C'est pas possible quoi. Donc là ça y est, elle en a un gosse, donc ...

3) Un couple de personnes, qui n'avaient jamais eu d'enfants ...

1) Comment ça se fait que votre maison, y a des jouets qui traînent ? quand je reviens, c'est pas ranger ...

3) Et comment ça se fait aussi que vos enfants ils boudent aussi la viande comme ça ... ?

1) Parce que c'était du vrai bifteck.

Ah comment ça se fait ?

Ah bein tu sais chez nous, c'est jambon, steack haché, poulet ... ça tu manges parec que vous êtes deux. Nous on est six à la maison. Tu crois que ça je vais pouvoir aller dans chaque assiette là ?

Je peux pas mettre 20 euros juste dans la viande quoi, c'est pas possible.

9) C'est touchant d'entendre ça ...

1) Oui de la vrai viande.

9) Oui parce que y a de la viande pour ceux qui ont les cailloux et puis ça veut dire que celui qui a pas le cailloux il mange la fosse ...

2) bein oui moi je mange des steacks hachés quoi, et en plus congelés ...

1) Ah bein oui, ah bein oui ...

2) Parce que même le steak haché du boucher, on va pas le prendre quoi ...

9) Moi à un moment donné il y en avait du steack haché ! Je crois même qu'il y avait un bœuf entier dans le congélateur.

Non mais là aussi, on est tous les mêmes. Ça veut dire qu'à un moment donné on a tous des gamins ...

Sauf que parfois y a des épisodes de vie qui font que...

2) Oui

9) Il y a peut-être un moment donné où on est plus en difficulté qu'un autre.

Moi je continue de penser aussi que quand on est seul aujourd'hui pour élever des enfants, c'est pas facile. Et en plus on est quand même dans une société qui juge et qui juge ceux qui font et par contre, je le dis parfois avec mes tripes, ne vont pas chercher les pères qui ne sont pas là.

7) Ah ouai, alors là !

9) Non mais moi je connais une maman à Saint-Just, qui me dis toujours, ça fait des années que les services sociaux, me cassent les C....., par contre lui, ils l'ont toujours laissés tranquille.

7) Eh oui.

9) Ils s'occupent pas de sa fille, il verse pas de pension, il a jamais été là quand elle a été triste. Elle a jamais été là quand elle a fait des tentatives de suicide par contre moi ... Qu'est-ce qu'on vient me casser les c.... ?

Comme si j'étais une mauvaise mère ect.

Et ça je pense que, moi je le dis souvent à Mr et Me H., ils ont au moins cette force d'être deux. Par moment, c'est important que un puisse s'appuyer sur l'autre. Même si l'autre est fatigué. Et par contre quand on est seul, comme la plupart des mamans qu'on côtoie, qui sont des mamans admirables, Voilà, vous êtes seules, et non comptant que vous êtes seules, on vient et on vous tire dessus. Enfin, je schématise mais c'est ça.

Quand je vois le petitou qui sort tout à l'heure et qui demande un chiffon. Non mais ils sont tous admirables de politesse, c'est pour ça que je le dis des fois en colère, vous n'avez pas à vous laisser faire. Et le service social qu'on le veuille ou non, ah un moment donné il n'a pas de prise. Et si il y a des menaces, ah un moment donné de quoi que ce soit, qui mieux que vous pour parlez de vos enfants ?

2) A Castries, ils sont vraiment bien alors le service social, parce que moi, l'assistante sociale, elle me dit que le père, voilà ... Comme de par hasard avec lui il n'y a aucun soucis. Alors que c'est pas vrai. Une fois le grand il n'a pas voulu aller chez son père.

Moi je lui ai dit, je ne forcerai pas. Alors là, ça a été ...

7) Moi je l'ai fait pour la mienne. Elle a pas voulu. L'année dernière elle y est pas allée, et lui il lui ont pris les empruntes comme si il était ...

2) Alors que moi le père, il a fait tout un sketch. Non mais c'est marqué sur le jugement.

Putain mais soit pas con. On va peut-être laisser passer au moins la nuit et on essaye de discuter. Et peut-être demain si ça va mieux. Non, non, non, Donc du coup c'est la personne avec qui j'étais à ce moment là, qui a passé presque une heure, à discuter avec M., et c'est lui qui a convaincu de partir avec son père.

Mia sinon il voulait pas y aller. Avec moi, il n'a jamais fait ça. Mais je suis quand même une mauvaise mère pour mon ex. Bon c'est pas grave, je l'attends au tournant aussi. La roue tourne.

9) Non mais c'est terrible, parce que maintenant c'est un qualificatif ça quand même. Et que même souvent, c'est vous mesdames...

2) Ah oui, on est toujours des mauvaises mères.

9) Je suis mauvaise mère. Ou qu'est-ce que j'ai raté ?

6) On se remet toujours en question.

2) On se remet toujours en question, ouai.

2) On les a mis au monde, on les a porté pendant 9 mois, et on se dit c'est pas possible à un moment donné, on a loupé un truc quoi ?

9) Non.

2) Mais forcément on se remet la faute dessus, mais jamais sur le père.

1) Qu'est ce qu'on a loupé, et pourquoi on a rien vu ?

3) Ca c'est typiquement féminin ...

En fait moi c'est moi qui est gardé ma fille. Bon j'étais en chômage technique. Et c'est moi qui est élevé ma seconde.

1) J'avais demandé ma mutation. Je pouvais pas demandé, et mutation et congès parental, ça se faisait pas trop. Et du coup c'est moi qui ait fait la maman. C'est pas que vous avez fait la maman.

2) c'est que vous avez pris un congès parental. C'est tout.

Vous l'avez fait pour votre enfant. Un congès parental, c'est pas juste maman quoi !

3) J'ai fait mon rôle, et c'était génial.

1) Moi j'ai pas aimé par contre. Parce qu'il m'appelait, ça y est elle marche, elle marche...

Quoi, quoi ? Mais je suis au boulot putain !

J'arrive, j'arrive, je me dépêche, j'arrive.

9) Après vous savez, là où je trouve que c'est compliqué, bon ici, bon nombres d'entre nous sont parents, et bien sûr qu'on passe des fois à côté de choses, bien sûr qu'il y a des choses qui nous échappe, bien sûr, mais pour nous tous, et pour tout parent. Y compris ceux qui ont de grandes maisons, des grands murs ...

Non mais je vous le dis parce que des fois y a des doutes. Est-ce que ... ? Non !

Tous.

2) Des fois c'est pire même peut-être.

9) Mais vous savez, les murs plus ils sont hauts, plus y a des fois, on peut se poser sur ce qui se cache, et toutes professions confondues. Ca va de l'enseignant, au médecin, au notaire ect ... Croyez-nous sur parole, nous je peux vous dire qu'en tous les cas, en 25 ans, on a vu. 1^{er} point. Là où c'est compliqué c'est qu'on se dit qu'on passe à côté de quelque chose. Mais bien sûr qu'on passe à côté, mais c'est normal. Je veux dire, y a pas de manuel, y a pas de livres qui nous dit, page 28, solution au problème de la page 15. Je veux dire, mais nous même, on y a été confronté à ça. Et je me dis des fois, pourquoi les parents ils voudraient aussi après tout, vouloir aussi tout résoudre. Je pense qu'il y a aussi chez nos enfants, tous nos enfants, ...

2) Besoin aussi d'une réflexion. Moi aussi je suis perfectionniste donc ...

9) Non, mais Me H. ...

6) Nos enfants, c'est la question de la confiance, c'est ce qu'on se disait tout à l'heure. Ils peuvent aussi eux, trouver leurs solutions, on est pas obligé d'être tout le temps le parent parfait qui répond à la question A, comme disait P., à la question A. Va falloir répondre cette phrase là. Non des fois, on a pas la réponse, puis les gamins ils la trouve. Et c'est pas plus mal au final.

9) Et si ils la trouvent pas aujourd'hui, ils la trouveront demain.

6) Et puis ils la trouveront peut-être avec un autre adulte.

9) Où aussi, avec un autre adulte. Ce que je veux dire par là, c'est que des fois, notre société aujourd'hui, notre modèle de société tel qu'il est aussi, presque il voudrait aussi, de la perfection parentale.

2) C'est ça.

9) dès qu'un gamin bouge aujourd'hui, il est, avant même qu'il y est un diagnostique, il est hyperactif. Non mais, dès que ... il est ça. Ou alors, à 13 ans, si on commence, ah bein il est dépressif. Je veux dire on est en train de nous classifier, de nous faire rentrer, ou de faire rentrer les enfants dans des cases où nous les parents du coup on est démuni. Et on pense que l'autre est expert, et on pense ... Mais moi je suis désolé, je veux dire on a tous été gamin, des gamins qui ont remué, ça a existé. Le professionnel s'unit dans la cause de critique d'un système.

Enfin moi je suis pas un ancien combattant mais je me dis, bon sang mais, nous à l'époque y a 30 ans en arrière et aujourd'hui on vient ... On vous parle d'hyperactivité, on va va vous demander si ça va chez vous. Comme on a dit, ça va pas chez vous. Si le gamin il bouge, immédiatement, ah bé c'est qu'il y a un problème. Et tous ça, ça vient ... et du coup, qu'est-ce que j'ai fait, qu'est-ce que j'ai pas vu. Enfin...

Et je crois que c'est là, que vous, il faut que vous soyez, et c'est pas facile, mais suffisamment résistante aussi, pour dire à un moment donné... Parce que l'école quand même, l'école de la république, elle est quand même pas là pour venir condamner avant même d'avoir écouté les gens.

2) C'est plus l'école de la république. Ça n'a plus rien avoir avec ce que ça devrait être.

C'est des préjugés systématiquement. Il faut faire comme ci, comme ça et pas autrement. Faut pas sortir du cadre, faut ...

9) Y a plein de parents qui osent plus aller à l'école. Ils ont peur. Dès que je vais à l'école, je les laisse et puis je m'en vais. Parce que j'ai toujours peur qu'on me dise quelque chose... Non mais... et elles me disent je suis nouée, je suis nouée. Comme si il y avait que moi, comme si il y avait que mon gamin ... elle se demande si son gamin n'arrive pas d'une autre planète, alors que son gamin, je veux dire... Il court pas plus, il bouge pas plus qu'un autre. Mais elle me dit, je le laisse et je m'en vais. Parce qu'elle me dit, on va m'attraper. Putain, mais où on est ? et c'est là que c'est pas simple pour vous, ils viennent et ils rajoutent un couche. Et vous du coup, vous vous sentez décrédibilisés, invalider et finalement.. et puis on est pas de bons parents, qu'est-ce qu'on a vu, qu'est-ce qu'on a pas

vu ? Vous faites ce que vous pouvez. L'exemple, il est là. 5 en parlant des enfants qui sont dehors et qui ne se connaissent pas). Respect, politesse, est ce que il y en un qui a grimpé sur un arbre ?

6) On a même pas l'impression qu'il y a onze gamins. Ils se connaissent pas. Ils se font confiance. Et ça rigole, et ça se respecte, et on entend pas de gros mots ... Et souvent c'est ce qu'on dit aux parents, parce qu'on a souvent, enfin dans les familles qu'on accompagne, on a des petits de 7/8 ans, et ça pose un problème énorme. Les gamins à l'école, moi je pense à quelques mamans, qui sont épuisées les pauvres mamans parce que les petits à l'école c'est infernal. Mais c'est bizarre, ce gamin quand il est pas à l'école, c'est un ange, il sait faire. Et ça pose quand même question. Pourquoi est-ce que vos enfants sont capables là de se respecter, de partager un petit bout de gâteau ça se passe bien et que d'un coup à l'école on sait pas pourquoi, et ça se passe pas comme ça. Le gamin, il a pas changé. Le gamin, il change pas. Les gamins c'est des gamins, ça reste linéaire, avec leurs petits côtés mais ... Donc il faut se poser la question si c'est pas l'espace dans lequel ils sont qui n'est pas forcément ... Ou à l'écoute, ou ...

Mais c'est pas votre capacité de parent qu'il faut remettre en question, c'est peut-être la capacité d'accueil, justement de certaines institutions, de comment on les accueille, de quelles étiquettes on met, de ... et c'est là, où, faites vous confiance et vous tapez le poing sur la table, maintenant ça non.

3) Au collègue on a eu comme dans tous les collèges, y a eu rendez-vous parents/profs à la remise des bulletins trimestriels, et au premier trimestre là, on a vu certains professeurs et on nous dit d'E., elle est limite asociale. Elle se met à l'écart, elle veut pas se mélanger avec les autres, elle snobe les autres. Elle s'invite une vie... On était pas trop d'accord avec le diagnostique mais bon ...

1) On voit notre fille, elle a pas l'air asociale quoi ... ?

4) Ah non je vous rassure, ils sont pas asociaux.

3) Et deuxième rendez-vous, donc deuxième trimestre, on rencontre d'autres professeurs, dont un qui nous a dit, non mais ... Qui nous dit que les autres professeurs vous ait dit ça. Nous on travaille pas petits groupes, et depuis le début de l'année, ceux sont les enfants de la classe, les autres enfants de la classe qui ont mis E. de côté.

1) Ils ont jamais voulu travailler avec. Même quand il les mettait en groupe, c'est lui qui faisait les groupes. Bon là un tel, un tel, un tel, vous allez travailler ensemble. Donc elle, elle l'y a été. Non, non on va le faire, toi dégage. Dons elle, elle lui a dit, bon écoutez, je comprends pas je peux pas manipuler, je peux pas écrire, on me laisse rein faire. Bon essaye quand même de t'intégrer. Mais ça fait 3 fois que j'y vais et ça fait 3 fois qu'ils me jettent. Et effectivement, il nous a dit, elle fait les efforts et tout, d'être polie, d'être gentille et tout, et à chaque fois, on comprend pas pourquoi, ils la rejettent.

9) Et puis c'est le mot qui est violent. Le mot asocial, c'est pas rien. Aujourd'hui qualifier quelqu'un d'asocial, ça veut dire qu'il est dans la totale incapacité de nouer une relation avec l'autre ...

3) C'est ça. Et c'est pour ça que c'est le seul professeur qui nous a dit, non mais la gamine on sent qu'elle a envie, qu'elle fait l'effort d'aller vers les autres, mais c'est les autres gamins qui la mettent de côté. Moi je le vois.

1) Et puis quand elle travaille toute seule, elle a de très bonnes notes et puis quand elle travaille en groupe, ils lui font rien faire.

9) Vous savez, j'avais été une fois avec une maman au collège et on lui a dit, vous savez votre fille ... Je suis resté bouche bée et puis ça m'a monté un peu la température. Mais vous savez votre fille ... Non mais il dit ça comme ça. Je veux dire c'est d'une violence pour celui qui le reçoit. Ça veut dire en gros, tu prends ta fille, tu prends ton paquet de merde, enfin tu le ... Alors quand on dit ça encore une fois, il faut pas non plus noircir toujours le tableau. Non mais, c'est vrai qu'il y a plein d'exemples qui font qu'à un moment donné encore une fois, il y a aujourd'hui, il y a un constat qui est fait, qu'il y a une difficulté pour les parents à avoir une relation de confiance avec l'école. Parce que de nombreux parents disent qu'ils se sentent jugés, étiquetés, voire sur des constats très violents à l'égard des enfants. Parce que quand on vous dit, vous savez votre enfant, il y arrivera pas, et bien c'est terrible. Je veux dire il est classifié, que aujourd'hui sa vie s'arrête. C'est comme si demain on pensait que ... Comme quoi c'est pas rien ? et c'est pour ça que je me dit que cette violence là, vous la vivez aussi dans le quotidien, avec tout ce qui est à côté et c'est du coup comment essayer de pouvoir dire comment à un moment donné, Ok vous dites ça mais qu'est-ce qu'il y a après derrière ... ? Parce que c'est pas rien d'entendre ça de son enfant. Vous savez votre enfant ...

3) Et il y en a qui me dit, là au 2^{ème} trimestre, on y est allé tous les deux, parce que j'avais pas envie d'y aller et elle me dit non, non il faut que tu viennes.

9) Non mais c'est ça aussi qui se passe. On a plus en vie d'y aller.

1) Ouai mes les professeurs devant les mamans, ils l'ouvrent et devant les mamans ils se la ferment.

3) J'voyais la gamine, plus on avançait vers les profs et plus elle blanchissait. Et je lui ai dit, tu veux que j'y aille tout seul ? Et puis ma femme qui me dit tu restes zen, parce

1) Oui parce qu'après c'est elle qui va morfler toute l'année.

3) et J'y allais et la prof qui me fait, euh ... non finalement...

9) Et nous c'est aussi con que ça, en fonction de qui va aller rencontrer l'institution scolaire et bien on s'aperçoit ... Nous on fait le constat que systématiquement quand on accompagne un parent, comment se fait-il que le discours est beaucoup plus modéré ou quoique ce soit. Parce que s'il est pas modéré, nous encore un fois on est pas avocat, mais on se fait fort pour dire, mais dites ! C'est comme y a des profs qui disent, oui mais à la maison comment ça se passe ? Pardon, j'ai pas bien entendu là. On est pas là pour parler de comment ça se passe à la maison. Par contre comment ça se passe en classe, est-ce qu'il écoute, est-ce qu'il attentif, est-ce qu'il fait son travail ? Est-ce qu'il est curieux, est-ce qu'il a de l'intérêt ? Non mais c'est pour ça, je pense qu'à un moment donné, il faut aussi dire, on est là pour ça, on est pas là pour ailleurs. Parce qu'immédiatement, ça dérape... Alors l'autre fois y a un prof qui

a dit, ah mais quand je vous vois Me ça m'étonne pas. Quand je vous vois Me ça m'étonnes pas ...
Vous imaginez la violence ?

C'est une nouvelle situation qu'on vient d'avoir, non mais on est allé l'autre fois au collège, on a été voir le bon dieu. Parce que dans la vie, il vaut mieux aller voir le bon dieu que ses saints. On a vu le principal, non mais pour dire simplement, là, ça peut pas continuer comme ça. Vous quand on vous voit Me... Mais vous imaginez la violence ?

On est tous là, toi quand on te vois ...

1) Et des coups de boules, ça va aller mieux ?

9) non mais Me H. quand on est là dans ces espaces, c'est aussi pour partager, parce que ça nous est tous arrivé, aussi ça, je dis bien en tant que parent. Et c'est de dire en tant que parent, comment on peut, comment vous pouvez aussi avoir des certitudes aussi vous ?

7) C'est pas parce que ça se passe mal à la maison que ça se passe mal à l'école. Moi la mienne, elle avait eu un problème avec la maitresse, mais c'était avec la maitresse, c'était pas forcément parce que ça se passait mal à la maison.

9) Mais complètement.

7) Il a fallu que j'en pleure, et que je m'énerve avec la maitresse pour qu'elle comprenne.

9) Non mais vous vous rendez compte ce que vous dites, il a fallu que j'en pleure ! **1'15**

C'est hyper violent. Il a fallu que ...

Parce ce que je vous dis, immédiatement le pont il est fait entre la scolarité et le domicile.

7) J'ai été faire le lien avec la maitresse parce que ça n'allait pas. Elle pensait qu'il avait des troubles de l'attention. Alors que le gamin il peut pas rester en place, il est comme ça, même à la maison.

6) Elle pensait, mais elle est pas médecin.

7 Oui , parce qu'il a passé des tests et effectivement il est pas hyperactif.

9) Tout le monde est hyperactif aujourd'hui.

1) Et bein alors justement, moi c'est deux instituteurs du primaire qui m'ont dit E., elle doit avoir un trouble de l'attention. CA se voit, elle a toujours un truc dans la main, une mouche l'arrête, machin ... Il faut constamment la remettre sur son cahier. Une fois elle a tellement gigoté qu'elle s'est retrouvée coincée... Du coup, c'est deux professeurs, donc deux années de suite. Vous devriez la faire voir, puisque sa sœur ainée et son frère, ont été diagnostiqué hyperactif, donc il y a un terrain apparemment. Elle aussi elle a un trouble de l'attention.

2) Ah moi aussi, on dit hyperactif pour M.

1) Donc du coup, elle a été voir la médecine scolaire.

9) Nous aujourd'hui, ceux qu'on cherche, c'est ceux qui ne sont pas hyperactif.

2) Non mais après pour M. comme il a fait des tests de QI, je pense aussi que c'était plus de l'hyperactivité vraiment cérébrale. Pas parce qu'il gigotait, ...

1) Oui apparemment, il y a deux formes. Le premier il va rester sur place et son esprit au bout de 10 min, il part. Alors que la deuxième, L., elle va aller super vite, en 10 secondes elle va avoir fini son travail, après faut qu'elle s lève.

4) Par contre vous pourrez leur dire si vous les voyez, que vous avez laissé vos enfants, avec des enfants qui ne se connaissaient pas pendant 2 heures et qui s'autorégulent.

6) Il faudrait les enregistrer, les filmer, le flouter, et leur dire eh bein voilà, écoutez moi, ...

9) Là aussi, vous savez, il est pas question non plus encore une fois, de se braquer contre l'éducation nationale, ni rien du tout. Je pense aussi, en fonction de l'enseignant qu'on a, et de sa pédagogie, qu'est-ce qui fait que très souvent, avec les mêmes enseignants ou avec les mêmes professeurs, y a aussi les mêmes difficultés et du coup, encore un fois, c'est pas venir ... Un gamin quand il fait une bêtise, on le sanctionne et après on passe à autre chose. Aujourd'hui, ce qui nous embête, c'est qu'il y a une classification qui est faite assez rapidement. C'est à dire, il y a un diagnostic qui est posé sur de l'hyperactivité avec même ... On va conseiller aux parents de prendre des cachets. Comme ça au moins le temps qu'il est à l'école, de 8H à 16H, après si quand il rentre à la maison... Non mais, C'est pour ça que c'est pas forcément évident pour vous. Qu'est ce qu'on prend, qu'est-ce qu'on laisse ?

4 L'espace c'est aussi parce que nous ça nous travaille. C'est à dire que comme on est... On entend ce que vous nous dites et ça fait plusieurs fois qu'on l'entend bien comme il faut d'ailleurs. Mais du coup, nous ça nous met en porte à faux avec d'autres professionnels, ça nous met en tension, on a parle entre nous, voire même des fois avec l'institution ect... Et comment on peut aussi, s'aider les uns les autres et pas un plus qu'un autre. Comment on peut s'aider les uns les autres en faisant en sorte que nous on puisse vous aidez au mieux et que vous vous puissiez être rétabli dans votre parentalité, c'est vraiment essentiel. Et je disais aux petits ... Je me suis dire il faut que j'aille le dire aux parents. Ils disaient c'est trop bien, si ça peut se refaire, on s'entend bien. Soit disant ces enfants, ... Ah un moment donné, on a pu vous dire, bein voilà, c'est compliqué, ...

1) Bein justement en parlant d'hyperactivité, et bein quand ils sont sous médicaments c'est l'hôpital qui dit il faut les mettre sous médicaments. Quand nous estime que d'un seul coup, ce ne sont plus des enfants, parce que d'un seul coup, ils ne jouent plus, ils ne sourient plus, ils ne blaguent plus... Ah ils sont super sérieux ! Là les notes c'est entre 18 et 20. Ah ils sont premiers de la classe. Ah ça c'est le tableau d'honneur, tous les trimestres tout... Et le gamin quand il rentre à la maison, c'est un pot de fleur quoi. On le pose et il bouge plus. Vient on lui dit on va jouer ? Ah non ...

4) Oui sauf qu'il ne pose plus de problèmes à l'instit...

1) AH oui, scolaire OK, mais alors social, nul !

2) Pas la peine de faire des gosses alors ...

1) La dernière fois, au bout d'un moment c'était j'ai même plus envie d'aller à l'école, je m'ennuies machin. J'ai plus envie de vivre... Le gamin, il a douze ans, tu te dis mince.

ET sa sœur qui en a dix, moi c'est pareil, je m'ennuies à mourir en classe. 9a me fait suer j'ai pas envie d'y aller. Ils passaient des deux premiers de la classe aux deux derniers en un trimestre. Il y a un

problème d'un seul coup, donc on se dit bon bein ok. Bon bein on va prendre ça sur nous. Comme les médecins, oh non, non, non ... Surtout on arrête rien, ça fonctionne tout ... Non ça fonctionne plus !

9) Et ce que vous dites Me H. Et ça rejoint ce que dit A., ...

3) On a dit stop, mais on a été jugé parce qu'on nous a dit, ah oui mais si vous dites stop c'est que vous voulez rompre le protocole

1) Vous l'avez fait sans l'avis du médecin ?

3) Vous l'avez fait sans l'avis du médecin, donc c'est que vous avez pris, comment ? Vous refusez le protocole thérapeutique. Bein du coup vous êtes des mauvais parents parce que vous voulez plus que votre gamin soit soigné comme ça.

1) On a vu un phytothérapeute qui nous a dit, voilà, ce médicament vous pouvez le remplacer par des plantes auxquelles il ne sera pas accro. Ok vous pouvez l'augmenter et le diminuer selon comment il est dans la journée. Vous verrez ça les rendra aussi bien joyeux machin bidule et en classe ils pourront rester concentrés sur le texte. Et à la récré ils pourront se régler à fond. Et bein pendant tout un été on a fait ça et on a enfin retrouvé nos gamins. Ah c'est sur ils étaient plus premiers de la classe, ils étaient dans les 6 premiers. Et bein à la place de 17/18, ils étaient à 14. Et bein 14, ça me suffit du moment que j'ai mes gamins.

9) Ce que vous dites tous de concert, il n'empêche que devant la blouse blanche, qu'on le veuille ou non, devant la blouse blanche, là aussi il y a comme un rapport de pouvoir, et où on se dit, des fois-ci, tous autant qu'on est, combien de fois n'a-t-on pas entendu, de certains parents, si il ne prend pas ça il y a une menace ou je vais saisir ect... C'est pour ça que quand A. Il dit tout à l'heure, et nous on le pense fortement, mais très fortement, que nous aussi, on a besoin de s'appuyer sur votre ressenti, sur votre expérience, pour que nous déjà sur le plan institutionnel, c'est à dire que notre établissement entende aussi ces paroles là aussi, pour que nous on puisse aussi rencontrer à un moment donné ... Nous notre souhait aussi c'est d'aller rencontrer l'institution scolaire, l'institution thérapeutique pour dire voilà. A un moment donné il n'est pas question qu'on s'entende tous, mais voilà au moins notre ressenti sur ... et la parole de ce que peuvent dire aussi les parents. Parce que finalement, nous à un moment donné, on est pas des caliméros, mais on se fait traiter d'agités, de troublions, déjà même au sein de notre établissement, mais ça nous gêne pas. Ça nous gêne pas c'est ce qui nous fait vivre aussi. Parce que nous encore une fois, on est pas meilleur que les autres, mais si il y a bien une chose à laquelle on est attaché, c'est ce que disais C., avant nous vous saviez faire, pendant nous, vous saviez encore mieux faire et après vous êtes encore mieux que mieux. Non mais ce que je veux dire non mais voilà, qui mieux que vous pour connaître vos enfants ? Sauf qu'à un moment donné, c'est ce qu'on dit, comment nous aussi on peut faire remonter votre parole ? Parce qu'à un moment donné, des gens qui sont dans la détresse, qui sont dans la solitude, dans la précarité, dans l'isolement, et bein qu'est-ce qui arrive, qu'est-ce qui se passe ? On est de mauvais parents et on baisse les bras et on se persuade qu'on est de mauvais parents et notamment les mamans seules. Alors que vous êtes vraiment des mères, présentes, combattives, sauf qu'à un moment donné si on continue de vous mettre la tête sous l'eau, et

bein qui s'est qui va trinquer et bein ceux sont vos magnifiques petitous, qui sont là et qui depuis 2 heures font chier personne. Non mais je m'excuse de le dire, parce que c'est cette réalité là qui se passe. Il y en a pas un qui a grimpé sur un arbre, qui défoncé les cannisses, pas un qui est venu percuter la vitre non mais...

Vrai ou pas vrai ? Non mais quand on entend parler de vos enfants, on a l'impression que le livre de la jungle à côté, c'est ... attendez !

4) Par rapport à ça, est-ce que ça vous embêterait de individuellement de dire ce que vous attendez de cet espace là, si vous en attendez quelque chose ? Si vous pensez qu'il y a des choses enfin ... Votre ressenti par rapport à cet espace là, qu'on puisse aussi ...

Vous attaquez Me F. ?

7) Moi ? non, allez y ...

4) C'est la deuxième fois que vous venez, est-ce que vous trouvez que ça apporte quelque chose ? Vous avez des attentes qui seraient autres ?

7) Bein non , parce que là où c'est bien, c'est que le fait de rencontrer d'autre parents, on arrive un petit peu à poser le problème et on voit qu'on rencontre, pas les mêmes problèmes, les mêmes ... mais ça arrive que, du coup on arrive à anticiper. Par contre là où vous, vous devez être peut-être là, c'est comme disait Me, par rapport au fait que quand on est devant un professionnel, ou quand on est à l'école ou quoi ... et qu'on nous dévalorise en tant parent ...

4) Vous soutenir ?

7) Ouai voilà, restaurer ça. Mais aussi avoir les appuis pour dire, je suis maman et j'ai envie d'éduquer mon enfant comme ça et c'est pas autrement. Donc là c'est difficile, parce qu'en étant seule, comme on disait on sait pas jusqu'à où ils peuvent aller en fait ... ?

1) C'est ça ! Et surtout comme la loi on la connaît pas.

7 On se dit toujours,... On est toujours dans l'anonymat, on se dit est-ce qu'ils sont capables, est-ce qu'il sont pas capables ? Nous je pense qu'on le sait au fond de nous qu'on est de bons parents, moi personnellement je suis pas parfaite, mais je fais au mieux. Donc je ne suis pas un mauvaise mère mais on a tendance à me faire comprendre que j'en serais peut-être une mauvaise mère. Et moi je veux pas l'entendre.

4) Vous avez bien raison.

7) Le problème c'est que moi, c'est pour ça que j'en pleurais devant la maitresse, parce que moi je m'énerve tellement que ... arrivé à un moment j'en pleure. Donc, ça pas été la première fois, donc je me dis, c'est là qu'on aurait besoin justement de se dire, bein elle a pas le droit de me dire que mon enfant est hyperactif alors que moi j'ai fait les démarches ...

4) Donc du coup, on pourrait penser que on aurait intérêt à être dans un dimension de bien aborder les contours de l'intervention, tout ce qui concerne le droit, le juge des enfants ...

7) Voilà. C'est ça.

6) C'est ce que j'allais dire, c'est ce que j'avais noté quand vous aviez parlé et que Me F., disait je me suis permis de noter... en fait nous expliquiez un peu le processus de placement. Parce que ça ça fait peur un placement parce que du coup, quand on commence à nous dire, bein c'est l'assistante sociale quand votre fils, on est venu vous dire et tout de suite vous avez pensez placement, et ça vous avez cette peur ...

7) Oui c'est ça. D'avoir une assurance de se dire, bon elle peut faire ce qu'elle veut, de toute façon

6) Je sais jusqu'où tu peux aller ma grande...

7) Avoir un retour et se dire, voilà on est assez forte, pour dire on sait comment on les élève et concrètement ils ont aucun pouvoir ...

4) Concrètement il faudrait pouvoir aller voir une Assistante sociale et lui dire, ce que vous dites là, ça vous appartient, y a telles procédures, moi je sais que tant que le juge des enfants il m'a convoqué c'est camembert ...

7) Voilà, avoir ces réponses là.

4) Et vous dire aussi, je pense qu'effectivement il faut que ça on y soit attentif. Les rouages aussi, c'est à dire qu'en fait quand une assistante sociale est inquiète, quand elle veut saisir un juge, ou qu'elle menace de saisir un juge, la plupart du temps quand même ça revient avant que ça aille jusqu'au juge. Le juge des fois il lui arrive de dire attendez ...

Là moi, ok il y a des inquiétudes, mais je suis pas assez informé, souvent il renvoie à l'agence du département ... De dire peut-être que ça serait pas mal de dire à la famille, peut-être c'est d'un soutien qu'il y a besoin, d'une IED, d'un éducateur ect... Donc pour vous dire que souvent ça nous revient dessus, donc pour vous dire aussi que il y pas d'inquiétudes, ça se fait pas comme ça.

6) Le juge il saisit pas tout, tout ce qui remonte n'est pas saisi par le juge.

Et Me N. disait, peut-être s'appuyer sur des infos juridiques. C'est ça que vous disiez.

2) Ouai des petites bases, des petites bases qu'on puisse ...

7) Pour que ceux qui veulent nous dévaloriser, qu'on puisse leur dire moi je sais ce que je fais.

5) Moi j'ai la voisine qui a envoyé une lettre au juge. Pour dire que ma fille, elle est danger avec sa mère, moi et mon ex-compagnon. Elle l'a fait. Donc le juge qu'est-ce qu'il a fait ? Il avait pas d'outils, donc il a renvoyé tout au bureau des assistantes sociales de M. et de là ils m'ont envoyé une lettre. Tel jour on a rendez-vous avec nos enfants. Bon d'accords. Moi je croyais que c'était le collègue parce que la semaine d'avant ma fille venait de faire un crise. Dons je me suis dit c'est peut-être le collègue et j'ai déjà été, on a déjà discuté... Pas de soucis, qu'elle vienne, j'ai rien à cacher. Ils sont venus avec la sourire. Il y avait en plus une nouvelle éducatrice, donc j'arrivais pas à comprendre. Elles sont venues, elles ont parlé avec les enfants, elles ont parlé avec moi. Là j'ai su que ça venait de la voisine, mais voilà, le juge il a pas jugé, il m'a pas mis en cause. Il a envoyé pour essayer de voir, d'avoir des éléments pour savoir si il y avait de soucis ou pas avant de me juger. Après ça peut arriver qu'effectivement il juge trop vite, pi j'ai la chance, il m'a jugé, il m'a pas appelé directement ...

7) Mais disons ce qui fait peur, c'est ce qu'il disait, on peut plus leur donner de fessées, on les punit, on nous dit toujours quelque chose, on les punit de portable euh...

2) Les « pichnettes » c'est bien.

Oui mais on se dit, on a tort, ou on va nous enlever notre enfant, parce que ma fille quand elle est allée voir l'assistante sociale et qu'elle lui a raconté de quoi je l'avais puni, téléphone, internet, et de sorties. Eh bein on lui a dit ah bon de tout ça ! Et ma fille, quand elle est revenue elle m'a dit que l'assistante sociale lui avait dit que c'était pas normal, que tu punisses d'internet, de sortie de téléphone, eh bein c'est pas normal ...

Mais je me suis dit je fais ce que je veux ! Je te bats pas ... enfin voilà.

3) Nous on nous a dit que c'était humiliant.

7) Mais à chaque fois il y a toujours une critique sur comment on les éduque, donc comment voulez-vous qu'après qu'on ait confiance en nous, parce qu'on se dit, le peu qu'on puisse faire, non se fait toujours taper dessus quoi ...

6) Vous voyez c'est ce que Me disait. C'est à dire la fiche de poste d'une assistante sociale. Jusqu'où elle peut aller, qu'est-ce qu'elle a le droit de faire, qu'est-ce qu'elle a le droit de pas faire.

1) Quel est son rôle aussi.

4) Etre informé de ses droits.

6) Jusqu'où elle peut aller dans sa fonction ?

1) C'est ça. Jusqu'où elle peut aller et à quoi elle sert ? parce qu'on pourrait très bien en avoir besoin aussi à un moment donné !

4) Ce qu'elle dit Me, c'est quand même le nerf de la guerre. C'est à dire qu'aujourd'hui, il y a quand même des enfants ou des ados qui parlent entre eux et qui à un moment donné se disent, moi je vais le dire à l'assistante sociale. ça c'est quelque chose que nous, en tout les cas on a observé. Nous on observé depuis une quinzaine d'année. D'ailleurs vous allez dans tous les collèges de France, y a toujours la charte des droits des enfants, toujours. Et aujourd'hui il y a toujours cette menace quasi permanente des fois de certains enfants qui disent, oui mais si tu me dis ça, je vais le dire à l'assistante sociale. Et c'est vrai que nous en tous les cas on est aussi les témoins de ça. C'est à dire qu'il y a une agitation, comme si aujourd'hui, dans le cadre de l'intérêt supérieur de l'enfant on ne cherchait même plus à savoir si ce qu'il dit est vrai ou pas, c'est à dire que demain votre enfant va voir l'assistante sociale parce qu'il y a eu un épisode de conflit, et qui déballe sur ça ou ça ... Oui ou non, on veut pas tirer la sonnette d'alarme, mais je pense que le lendemain ou les jours qui suivent t'est convoqué.

D'où l'intérêt à un moment donné, de savoir dire, attendez, là vous appelez pourquoi ? cela vous regarde pas, j'ai pas à vous dire ça. De la même façon, que par rapport à l'IED, il faut être clair. Demain vous voulez arrêter l'IED, vous arrêtez l'IED.

9) Complètement.

4) et il y a personne qui vous dit quoi que ce soit. Alors que des fois on pourrait vous faire penser, attention si vous arrêtez l'IED, enfin J'en sais rien ... mais ça arrive.

6 Mais ça arrive.

9 Certains parents arrivent à le dépasser, mais combien de parents sont aussi en crainte parce que leur enfant : « je vais le dire à l'assistante sociale ». Et aujourd'hui qu'on le veuille ou non, l'assistante sociale, ça fait peur. Avant on parlait de la DASS, ça fait peur encore. Parce qu'on peut se raconter ce qu'on veut, l'IED des fois aussi, voilà, ... Nous on le dit aux parents, vous pouvez arrêter l'IED. Mais c'est facile pour nous de le dire mais vous quand vous êtes en situation, des fois ça peut-être aussi sous le saut de la menace ? si il y a pas d'IED, vous irez voir le juge.

3) Il y a aussi un autre phénomène, c'est les abréviations, les cigles, je sais pas pour les autres parents, mais moi c'est un truc, ça me fait flipper les abréviations. Et derrière les abréviations on sait jamais ce qui se passe.

4) Et en même temps, des fois je me dis, c'est la meilleure façon, c'est comme un banquier qui vous parle de votre prêt, regardez ... Si je lui pose la question je vais passer pour un imbécile... Non mais du coup, c'est une manière de mettre l'autre à distance et que nous il faut qu'on soit attentif je pense, de parler aussi de manière accessible et pas de faire des grands mots, des abréviations que nous même parfois on maîtrise pas et de dire à des moments, de rester dans des rapports ... **C'est très juste.** Il faut qu'on puisse l'avoir en tête. Des rapports simples...

1 la semaine dernière je suis allé voir l'avocate et je lui ai dit en manière simple ça donne quoi ? Parce que moi le droit ... ?

Même une avocate vous dit, même avec le juge on comprend pas toujours ce que le juge il nous dit malgré les études qu'on a fait. Des fois on comprend même pas le juge.

Alors si l'avocate arrive à nous dire qu'elle n'arrive pas à comprendre ce que lui dit le juge ...

4) Mr et Me H., c'est la première fois que vous venez, est-ce que vous aviez des représentations qui étaient différentes ou des attentes qui ne sont pas encore assouvies ? et auxquelles on pourrait en tenir compte pour les prochaines fois ?

3) Bein, c'est un peu la même chose que Me. C'est savoir jusqu'où certaines institutions peuvent aller quoi ?

Comme on parlait tout à l'heure de l'école. Quelles sont les places de chacun ? Et jusqu'où les limites de chacun peuvent aller ? Quand on voit, on a beaucoup parlé des assistantes sociales, dans les écoles ... Mais il y a pas que les assistantes sociales. On a parlé des médecins, qui imposent souvent aussi .

5) Et il ya aussi les psychologues. Parce que je viens de me souvenir, quand je suis parti de saint Gaudens et que je suis arrivé à Montpellier, le pédopsychiatre de saint Gaudens, il a appelé l'hôpital d'ici. Donc on a eu rendez-vous avec le psychologue en premier lieu pour savoir si on allait mettre des choses en place ...

4) Vous le saviez ou pas ?

5) Oui je savais tout ça. Moi j'ai toujours été au courant. Et d'ailleurs comme j'ai expliqué à votre collègue, c'est moi qui ait fait toutes les démarches pour. Donc on arrive, j'ai le rendez-vous. J'ai le psychologue. Y a pas de soucis, pour parler avec elle, j'ai rien caché. Le truc c'est que Tatiana, quand

on rentre à la maison, elle commence à me menacer. Oui mais la psychologue elle m'a dit ça et si ça va pas tu fais une demande, tu m'appelles. Elle avait le numéro. Elle a donné le nom des institutions qu'elle pouvait appeler. Et vous savez quoi ? J'ai dit à Tatiana, Stop. Moi je vais mettre en stop si ça continue comme ça. Je les ramener deux fois la voir. Ça a continué, je lui ai dit on y va plus c'est bon.

9) Quelle violence !

5) elle avait le papier avec le numéro de téléphone, tout. Et je me dis, je lui amène ma fille pour quand même voir, un spécialiste pour être soutenu... Y a un problème ! Alors qu'elle arrêtait les crises, c'était pour aller au bout, et elle lui donne les numéros dans mon dos. Je l'ai dit à Tatiana, je te ramène, mais si ça continue comme ça, on y va plus. Ça a continué, ah ouai encore ? C'est bon stop. Ah mais ils vont t'appeler ! ya pas de soucis, qu'ils m'appellent. C'est dingue ! parce que c'est des professionnels, ils sont là, pour nous aider, et au lieu de nous aider, ils veulent nous enfoncer par terre.

3) C'est ça.

1) Parce que le psychologue il est là pour dénouer un problème, pour donner des pistes, des solutions à l'enfant et lui dire bein écoute la prochaine fois, quand tu vois que ça monte bein tu dis bein stop, non je vais me mettre en colère, on en reparlera plus tard. Comme ça tout le monde se calme... Il devrait pas avoir le droit de faire ça, c'est pas possible.

4) Ah moins que devant l'enfant il veuille rejouer quelque chose de l'ordre de : moi je sais ce qui est bon pour toi. Regarde moi, en tant que moi je sais ce qui est bon pour toi, donc il gonfle son égo. Et du coup il rabaisse les parents.

9) Non mais ça rejoint ce que vous dites tous, c'est de savoir les rôles et les missions de chacun. Non mais ça il faut qu'on l'entende. Nous ils font qu'on l'entende et notre hiérarchie aussi. Parce que c'est pas rien ce que vous dites.

3) C'est ce que disait C. c'est avoir des fiches de postes, pour qu'on puisse à nouveau avoir notre rôle de parent. Avoir notre autorité parentale.

4) et 9) Tout à fait.

4) Me E., là vous avez la parole. Vous êtes venus plusieurs fois. Vous vous avez des attentes par rapport à cet espace, ou des choses ... Je sais qu'on s'était dit, mais on a pu le temps encore d'inviter quelqu'un ect... A la fois qu'est-ce que ça a pu vous apporter si ça vous a apporté quelque chose et si vous avez encore d'autres attentes ?

5) Déjà ça. Le fait que nous on sache aussi qu'est-ce que l'assistante sociale elle peut faire contre nous ? Parce que c'est vrai que depuis que je suis en France on me dit des choses, ouai, tu vas voir une assistante sociale, attention à ce que vous leurs dites, attention à ce que vous faites.

7) Oui c'est ça, faire attention à ce que l'on leur dit.

5) Moi je suis venu du Portugal, je me suis dit, est-ce que c'est vrai ? Est-ce que c'est pas vrai ? J'ai toujours fait ma vie pareille. Mais effectivement j'ai vécu pendant un certain temps dans la peur. D'avoir une assistante sociale qui il y a rien que ce soit.

Moi c'est arrivé plusieurs choses, que ça jamais été ma faute. Moi, A. on est descendu de Paris, il avait un an. Il a eu une grosse gastro entérite. Le lendemain après midi qu'il a commencé à vomir, il était très fragile. C'est à dire qu'il a eu ça en début d'après midi, et vers 17H, je l'ai ramené à l'hôpital. Le médecin qui le prend il croyait que je l'avais laissé traîné pendant deux/trois jours. Mais vous croyez que je déconne ou quoi mon fils, il vient tout juste de commencer à se vider. Comment vous pouvez me dire ça ? Il croyait que je l'avais laissé traîné pendant deux/trois jours.

4) Donc pour vous c'est vraiment ça aussi, pouvoir vous renforcer dans votre légitimité de parent.

5) Oui, parce que nous, au bout d'un moment on sait pas si un médecin, il nous prend pour de ... des mauvais parents. Qu'est-ce qu'on peut leur dire pour se défendre ?

7) Faut pas faire une généralité j'pense.

1) Mais c'est ce qu'on entend partout quand même. C'est dingue.

5) Moi j'ai mis un stop complètement, mais si j'avais pas mis un stop, ça aurait pu aller loin.. K. elle a quand même appelé sur un ou deux institutions. Dons euh... Donc elle je pense c'est pas allé trop loin, mais si elle avait eu quelqu'un au téléphone s'aurait pu être plus grave.

4) Est-ce que vous pensez que l' « Espace de Réflexions », pour l'avoir vécu plusieurs fois, puisque vous êtes venus à tous les espaces. Est-ce que vous pensez que l'effet du collectif, il vient en complémentarité avec ce que vous voyez avec C. ? Est-ce que vous pensez que c'est un plus qu'il puisse y avoir cet Espace là, par rapport à ...

5)Oui. Parce que déjà on partage entre tous. Ca nous fait vider en peu notre sac. On peut dire ça comme ça.

3) C'est bien parce qu'en même temps on profite de l'expérience des uns et des autres.

5) Voilà ...

1) On se sent moins seul.

5) Tirer un petit truc par ci, un petit truc par là, pour essayer d'améliorer les choses. Et aussi on apprend beaucoup de choses, que ce soit avec d'autres parents, ou avec vous. On s'échange beaucoup des clefs je pense. C'est super bien ça.

4) Me, on vous a pas beaucoup entendu. Est-ce que vous avez un ressenti, ou un regret par rapport à l'espace d'aujourd'hui ?

10) Non j'ai rien à dire. J'étais là, et j'ai écouté.

4) Vous étiez là et vous avez écoulez. Bein c'est déjà beaucoup. D'accords, très bien.

5) Moi j'ai juste un petit truc.

4) Evidemment.

5) Depuis que je viens en réunion, Effectivement j'avais redescendu la confiance en moi. Et depuis que je viens ça s'améliore. Au lieu de me laisser aller, je gagne même mon autorité à la maison, que ça, ça ressort. Ca plait pas trop.

4) « Ca plait pas », mais votre fille dit quand même, du coup « j'arrive vachement mieux à ma calmer avec maman ». Donc ça plait pas trop, mais apparemment ça plait quand même.

1) Du moment qu'ils disent pas faut plus qu'ils viennent y en a marre.

4) Merci

1) On leur donne trop de conseils, là ça suffit.

4) ET Me N. ?

2) Ah bein oui, moi j'ai trouvé ça très sympa, oui.

Après effectivement ça aide à relativiser sur les choses et toute expérience est bonne à entendre donc...

4) Super

2) Donc, donc non c'était très bien.

4) En tout cas la dernière fois, pourquoi pas, à la fois se rencontrer dans un autre contexte. Qu'on se fasse une grillade, je sais pas, sur un site, avec baignade ect ... Ca serait pas un espace de réflexion, après je pense aussi qu'il faut sortir de ...

3) ...du cadre.

4) Oui tout à fait .

9) Comme on peut faire une petite grillade aussi, un jour ici, puisque depuis hier, nous sommes propriétaire d'un Barbecue. C'est collectif.

4) Me N., elle me fait : « vous abusez quand même, déjà vous avez la villa, en plus le barbecue ».

9) Depuis hier on est 4 actionnaires. Il nous appartient à tous.

6) Nous sommes enfin propriétaires de quelque chose.

9) Même ici on se dit tiens, voilà, de manière conviviale. C'est aussi passer un moment. C'est passer un moment, pour que les enfants aussi... et puis c'est un moment de convivialité.

6) Y a toujours des choses à prendre aussi dans ces espaces là.

9) Bien sûr.

2) Pour les enfants, c'est bien aussi mine de rien. Parce qu'il savent qu'on a tous un éducateur ou une éducatrice qui vient à la maison. Et peut-être ils se rendent compte qu'ils sont pas si différents des autres.

1) Même pour eux c'est bien.

2) C'est J. qui nous a dit, quand elle a vu P., à son école, j'ai vu P. !!

1) Mais tu sais qu'il venait pas que pour moi. En effet, il n'est pas éducateur que pour vous.

1) La dernière fois qu'elle est venue ici, elle a vu qu'il y avait plein d'enfants de notre quartier. « Toi aussi t'es là ? », « Ton éducateur c'est ... » « Moi aussi c'est le mien ! »

Ils se sentent pas comme des extraterrestres qui ont une difficulté et qui sont ...

9) Moi ca me gêne presque, d'entendre ce terme, c'est l' : « éducateur ». Alors on veut pas jouer sur les mots, mais autant, quand c'est une mesure judiciaire, le juge il dit tient, il y a un éducateur pour un enfant. Alors que nous je pense qu'on a cette force de vous donnez un petit coup de main. Parce que nous on sait pas plus que vous. Enfin ça je pense que c'est important de le dire. Comme on est extérieur, moi je le dis souvent, même dans ma propre vie. Des fois quand j'ai le nez dans le guidon,

c'est bien si y a quelqu'un qui vient et qui me dit, et oh p. ! Tu vois peut-être que tu pourrais regarder autrement si tu veux pas te prendre un arbre dans ta tronche. Et je me dis quand on est un peu extérieur des fois... Voilà, avec beaucoup d'humilité.

4) Oui, moi je le dis souvent. Si je suis chez une famille et que je dois réparer ma voiture parce qu'elle est en panne. Enfin je serais ... On a tous des trucs qu'on sait faire ou qu'on a appris à faire. Par rapport à nos métiers tout simplement. Nous on a été formé à une certaine écoute donc on doit s'en servir. Au delà du fait qu'on est humain et que ... je pense aussi qu'il y a une part de respect qui n' a rien avoir avec la formation et effectivement, on peut tous s'entre-aider, même la preuve en est. C'est que moi j'apprends des choses en tant que parent depuis qu'on fait ce truc là. Bein voilà, reste tranquille quoi. Quand tu vois que des fois je souffle, bein je me dis ...

Voilà, quoi ça nous nourrit aussi. C'est pas que dans un sens.

9) Complètement.

1) Et puis ces groupes de paroles, ça aide les parents, mais ça aide aussi les enfants.

En plus ils rencontrent d'autres enfants, d'autres écoles et puis ils font avec, avec des âges complètement différents. Et puis c'est pas grave, ça joue quand même. Là chaque fois, je regardais parce qu'ils croyait qu'il s'impatientsaient. C'est 18h, ah ... !?

4) On avait parlé aussi de faire venir des professionnels que vous avez l'habitude de rencontrer dans des contextes, où c'est compliqué parfois. Du coup on vient parler de vos situations, de vos enfants et du coup au niveau affect, émotionnellement, ça prend le pas sur la lucidité qu'on peut avoir aussi de dire, attendez ... ça t'as le droit, ça t'a pas le droit. Mais de dire aussi qu'on puisse discuter, dans un autre cadre, de la manière dont vous voyez les choses, je pense c'est important qu'ils l'entendent. Et qui l'entendent d'autant plus facilement que si vous êtes plusieurs à dire aussi. Que nous aussi, on puisse le soutenir et que ça soit pas de le discuter sur une situation précise d'un enfant en particulier. Que du coup ça change tout.

3) C'est qui est bien aussi, dans ce cadre de lieu de parole, c'est que les intervenants, que ce soit les parents ou que ce soit les professionnels, entendent jusqu'au bout ce qu'on a dire. Parce que bien souvent quand on a des revendications ou quand on a affaire à un professionnel, bien souvent il ne nous laisse pas aller au bout de la revendication. Il nous coupe, la parole : « c'est comme ça ! »

4) Et oui, parce qu'il sait déjà ... (ce dont vous avez besoin), ce qui est bon pour vous.

3) Voilà.

On commence à dire... C'est comme ça de toute façon. Non mais c'est pas ce que je vous demande, non mais c'est comme ça de toute façon.

9) Limite on se dit, presque en position basse. Je vais te prendre la tête et je vais te la mettre sur le carreau.

Et ça pour nous c'est très violent pour nous aussi. Du coup on se dit aussi... Mais la question du respect. Et la première des valeurs associatives, c'est le respect de la personne dans ce qu'elle est. Dans sa religion, dans sa façon de penser ect...

Si on le porte pas ça. Je veux dire on a quand même signer un jour un contrat de travail. Mais c'est pas le tout de le revendiquer, c'est de l'habiter aussi. On est parent, comme dit mon collègue à un moment donné, on se nourrit, oui on se nourrit les uns des autres. A condition de se dire qu'on a à apprendre. Là où c'est dangereux c'est quand il y a des professionnels qui ont le tout savoir, c'est ce que vous dites. Vous avez pas le temps de finir, non Mr c'est comme ça. Et là je crois qu'il faut rentrer en résistance, moi je le dis avec mes mots, parce que sinon c'est une façon de d'asservir l'autre. C'est ce que disais Me. La gamine qui va voir la psychologue : « c'est ça, ça et ça ... » et finalement vous rentrez à la maison et vous êtes guillotiné. Alors je suis peut-être excessif, mais voilà ... Et vous vous le faites avec vos mains. Ouai c'est ça, il vous prend la tête et il vous la rabaisse. Et ça nous aide et ça sera encore mieux si on peut avec vous se rencontrer avec d'autres professionnels aussi. Parce que qui mieux que vous pour dire vos mots ? Parce que nous on a beau essayer ça reste nos mots... Qui mieux que vous tous, Mr et Me, à dire ce que vous ressentez, parce que c'est ça le quotidien. Et ce quotidien là il faut bien qu'il passe à travers le mur.

1 c'est pour ça qu'il faut qu'il y est des éducateurs qui soient ici, pour que justement ces intervenants ne sentent pas en position de supériorité, ils sont là juste, on a une invit., point barre. Et que tout le monde laisse parler l'autre. Nous justement par rapport à notre fils on a eu une MIJE, une Mesure d'Investigation Judiciaire. Ouai on a dit on va mettre en place une MIJE. Ouai super, c'est quoi ça ? Et en fait on s'est retrouvé dans une pièce avec un psychologue et une assistante sociale, et donc avec nos filles et à discuter ce ce qui n'allait pas ou de ce qui pourrait aller mieux. Et donc comme il y avait une tierce personne, et bein on se tait et on laisse finir notre enfant, et puis après on dit notre propre ressenti. Et bein là c'est pareil. Parce que le fait que vous soyez tous là, les mettrai pas en position de supériorité ils seraient là justement parce qu'on aurait besoin d'éclaircissement, et que eux aussi, on peut-être besoin de notre ressenti et comment on allait traiter par leurs pairs ...

4) Ce que je disais l'autre fois il faut pas que ça parte en acharnement ...

9) Non mais nous, les idées que vous avez nous on est preneur, et qu'on puisse les faire remonter à la direction de l'établissement, moi je suis convaincu qu'on a aussi une direction qui est prête aussi à entendre. Parce que c'est ça aussi l'accompagnement, en tout cas si on veut prôner les valeurs associatives dans lesquelles on est. Moi je me dis aujourd'hui on est en plein là dedans, faire remonter la parole de la personne. Et je veux dire ça correspond tout à fait, moi je lis pas tous les matins les valeurs associatives mais c'est ça. Et au plus il y aura des tierces personnes aussi, au plus les mots pourront dit aussi. Et c'est comme dit C., en fonction des territoires aussi, c'est pas les mêmes paroles qui se disent.

6) Et parce que comme dit A. C'est pas une question d'aller se bagarrer. Mais pour une fois ils vont être sur un terrain un peu plus neutre. D'habitude ils sont derrière leurs bureaux et ils assènt leurs sciences. Tandis que là ça pas être ça ...

Et ce que je trouve intéressant aussi je trouve, c'est que ce sera pas sur une situation particulière.

1) A travers toutes nos situations particulières, on a tous un point commun c'est qu'on a tous été jugés alors qu'on avait rien demandé. On y allait pour chercher de l'aide et on s'est fait lynché.

4) Et puis il y a une dimension citoyenne. C'est à dire que ce qu'on fait ensemble là, on le fait aussi pour des familles ou des mamans qui vont rencontrer des difficultés. Et de pouvoir aussi... Voyez. Les choses qui s'imposent à nous, à vous comme vous avez pu le dire et bien elles s'imposeront à d'autres. Et elles s'imposeront peut-être à nous, et je veux dire comment... la société elle est faite comme ça, en tout cas c'est ce qu'on constate, en tout cas aussi nous ensemble on peut essayer d'être critique par rapport à ça parfois, et dire bon bien il y d'autres façons de faire ect...

5) Par rapport à cette histoire de ressentis, c'est pas que nos ressentis à nous aussi mais ceux de nos enfants aussi, parce que nos enfants la semaine dernière, elle a eu comme une étiquette devant tout le monde. Au lieu de l'appeler dans son bureau, et de lui parler gentillement parce qu'elle avait rien fait de bizarre. Mais genre en pleine cours devant tout le monde, « ouai mais moi je vais te prendre rdv avec ton éducatrice ». Tiens je te mets une étiquette pour que tout le monde sache que tu as une éducatrice. Pas besoin. Elle le prend pas mal, parce qu'elle adore Me S., mais elle a vu que c'était un abus. C'était, on me met une étiquette parce que j'ai une éducatrice.

On sait mettre des étiquettes à nos enfants.

1) Ca peut également nous aider si on voit entre guillemets d'autres famille en détresse et qui on peur de l'étiquette d'un éducateur, non, non, stop. Justement ça permettra de donner nous notre expérience et casser les étiquettes de ...

4) ... du travailleur social. Oui, oui. En tout cas merci beaucoup. Franchement c'était super riche. Vos enfants apparemment ils se sont bien amusés. Par contre, comptez pas trop sur le gros repas ce soir ... !

ANNEXE 3 :

DOCUMENT DE PRESENTATION DE L' « ESPACE DE REFLEXIONS » et
QUESTIONNAIRE

« Espace de Réflexions »



Cette proposition de participation à un groupe de réflexions, émane :

- D'un projet de formation d'un professionnel du service IED de l'établissement social Enclos Saint François dans le cadre de sa formation DEIS (Diplôme d'Expertise en Ingénierie Sociale).
- Et des réflexions menées par l'équipe du service intervenant sur les secteurs de Lunel, Lez Salaison et Etang de l'Or.

L'accompagnement proposé, à partir de cette mesure IED, convoque, selon nous, une double « expertise » :

- Celles des professionnels, de part leur formation initiale d'éducateur spécialisé et leurs expériences singulières.
- Mais aussi et surtout, celles des personnes concernées par la mesure.

Le postulat de départ à cette initiative est donc que les personnes concernées par cette mesure sont considérées comme expertes « de fait » de leurs situations de vie.



➤ **L'objectif de « l'espace de réflexions » :**

Le fait d'entendre la parole et solliciter l'expertise des personnes concernées par la mesure, parents et enfants, permet de faire évoluer le pouvoir d'agir individuel et collectif des différents acteurs (personnes concernées et professionnels).

➤ **Les attendus de « l'espace de réflexions » :**

- ✓ Permettre aux personnes de se dégager de l'isolement que provoquent, parfois, les difficultés qu'ils rencontrent, en côtoyant d'autres situations et en participant aux réflexions qui s'en dégagent.
- ✓ Favoriser une prise de conscience individuelle et collective de la légitimité des différents points de vues et des potentialités que cela sous-tend.
- ✓ Nous aidez, nous les professionnels, et notre institution, à intervenir au plus près des attentes et des préoccupations des familles.
- ✓ Nous aider à identifier les réels besoins pour pouvoir soutenir la parole des familles et la faire valoir (au sens de donner de la valeur), dans et en dehors de l'institution, auprès des différents partenaires (institution scolaire, agences du département...).

➤ **Cadre de fonctionnement de « l'espace de réflexions »:**

- ✓ Toutes Les familles concernées par la mesure IED sont conviées.
- ✓ La participation ne concerne pas directement le contrat que les familles ont signé avec le département, et l'accompagnement engagé individuellement avec l'éducateur qu'elles côtoient régulièrement à leur domicile.
- ✓ La participation est libre.

QUESTIONNAIRE :

➤ Partagez-vous le constat évoqué ?

OUI

NON

➤ Cet espace a-t'il, selon vous, un intérêt individuel (pour chaque situation) ou collectif (pour toutes les situations) ou les deux ?

INTERET INDIVIDUEL

INTERET COLLECTIF

LES DEUX

➤ Etes-vous intéressés pour participer ?

OUI

NON

- Si oui, quelle fréquence vous semble la plus pertinente ?

TOUTES LES SEMAINES

TOUS LES 15 JOURS

UNE FOIS PAR MOIS

- **Avez-vous déjà une proposition quant au déroulement et/ou l'objectif de cet « espace de réflexions » ?**

